

This book was produced in EPUB format by the Internet Archive.

The book pages were scanned and converted to EPUB format automatically. This process relies on optical character recognition, and is somewhat susceptible to errors. The book may not offer the correct reading sequence, and there may be weird characters, non-words, and incorrect guesses at structure. Some page numbers and headers or footers may remain from the scanned page. The process which identifies images might have found stray marks on the page which are not actually images from the book. The hidden page numbering which may be available to your ereader corresponds to the numbered pages in the print edition, but is not an exact match; page numbers will increment at the same rate as the corresponding print edition, but we may have started numbering before the print book's visible page numbers. The Internet Archive is working to improve the scanning process and resulting books, but in the meantime, we hope that this book will be useful to you.

The Internet Archive was founded in 1996 to build an Internet library and to promote universal access to all knowledge. The Archive's purposes include offering permanent access for researchers, historians, scholars, people with disabilities, and the general public to historical collections that exist in digital format. The Internet Archive includes texts, audio, moving images, and software as well as archived web pages, and provides specialized services for information access for the blind and other persons with disabilities.

Created with hocr-to-epub (v.1.0.0)

Google This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online. It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover. Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you. Usage guidelines Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying. We also ask that you:

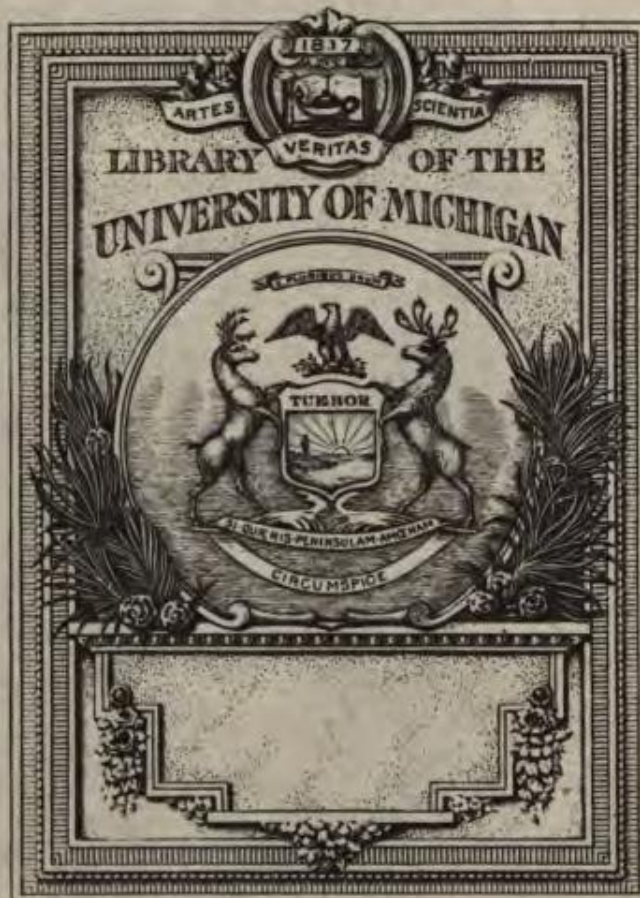
- + Make non-commercial use of the files We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for Personal, non-commercial purposes.
- + Refrain from automated querying Do not send automated queries of any sort to Google's System: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + Maintain attribution The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + Keep it legal Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe. About Google

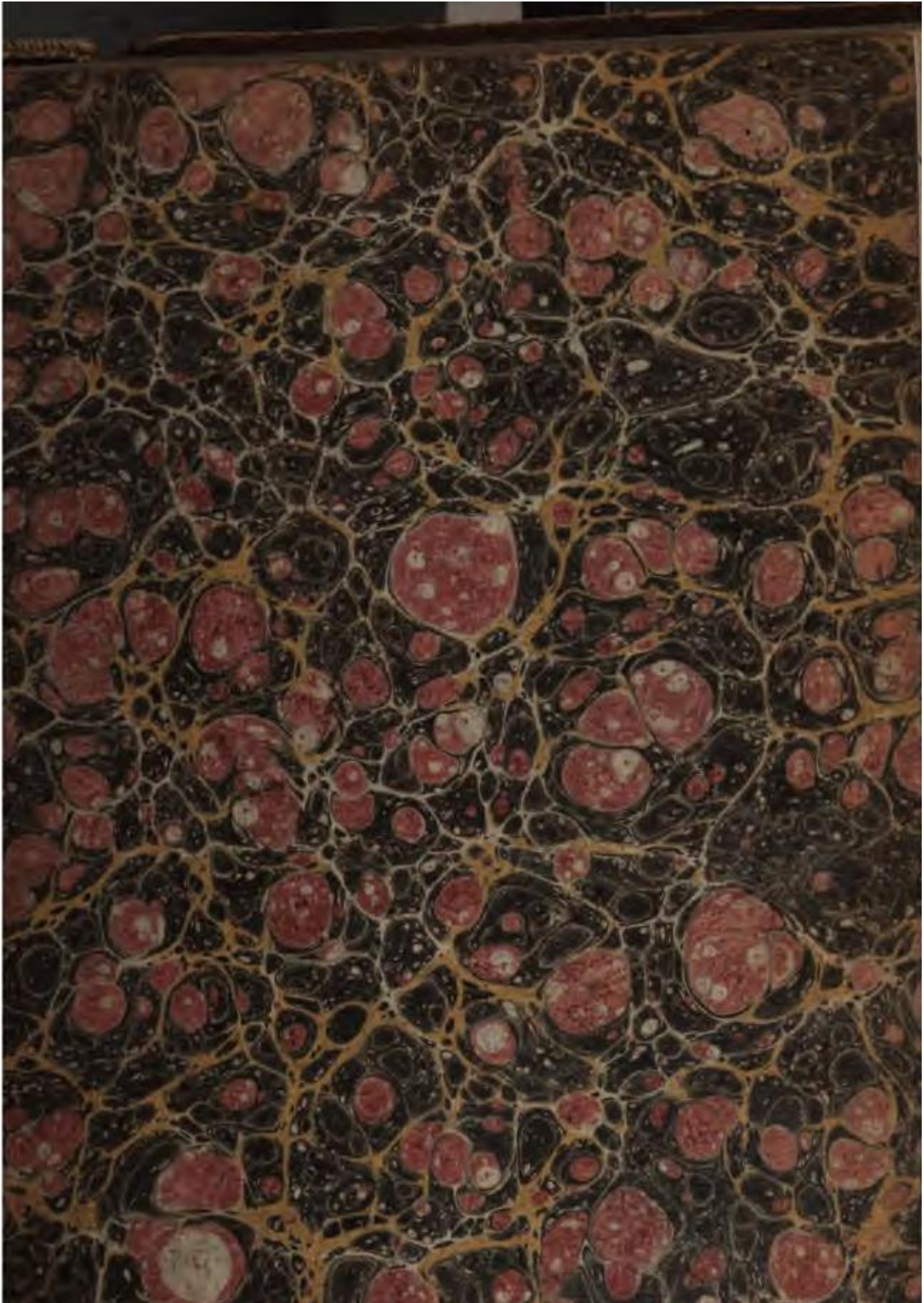
Book Search Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

Google A propos de ce livre Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne. Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public. Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains. Consignes d'utilisation Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées. Nous vous demandons également de: + Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial. + Ne pas procéder à des requêtes automatisées N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter Nous encourageons pour la réalisation de ce type de

travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile. + Ne pas supprimer l'attribution Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas. + Rester dans la légalité Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère. A propos du service Google Recherche de Livres En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.co.il>







HISTOIRE DES SECTES RELIGIEUSES.

HISTOIRE
DES SECTES
DEVIANTES

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN,
RUE DES ÉCOLES, N. 4. — 1820.

The text on this page is estimated to be only 20.02% accurate

\ HISTOIRE DES SECTES RELIGIEUSES QUI SONT HÉES,
se SONT MODIFIÉES, SE SONT ÉTEINTES DANS LES DIFFÉRENTES
CONTRÉES DU GLOBE , DEPUIS LE COMMENCEMENT DU SIÈCLE
DERNIER JUSQU'À L'ÉPOQUE ACTUELLE. PAR M. GRÉGOIRE,
AHCIER ^TÊqUt DB UOIS. NOUVELLE ÉDITION, CORBIO^E ET
COIRSIDÉHABLEHEKT AUGMENTix. TOME TROISIÈME. PARIS.
BAUDOUIN FRÈRES. ÉDITEURS, &VB DE YAOGIRARD, jfi. I7. 1838.

n

The text on this page is estimated to be only 28.75% accurate

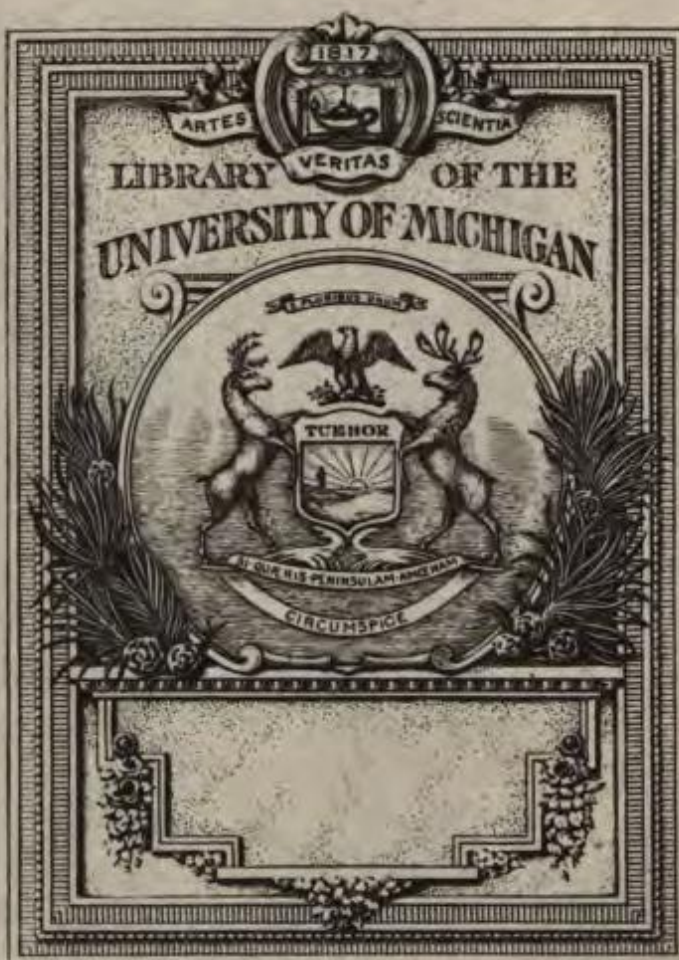
(1 • »

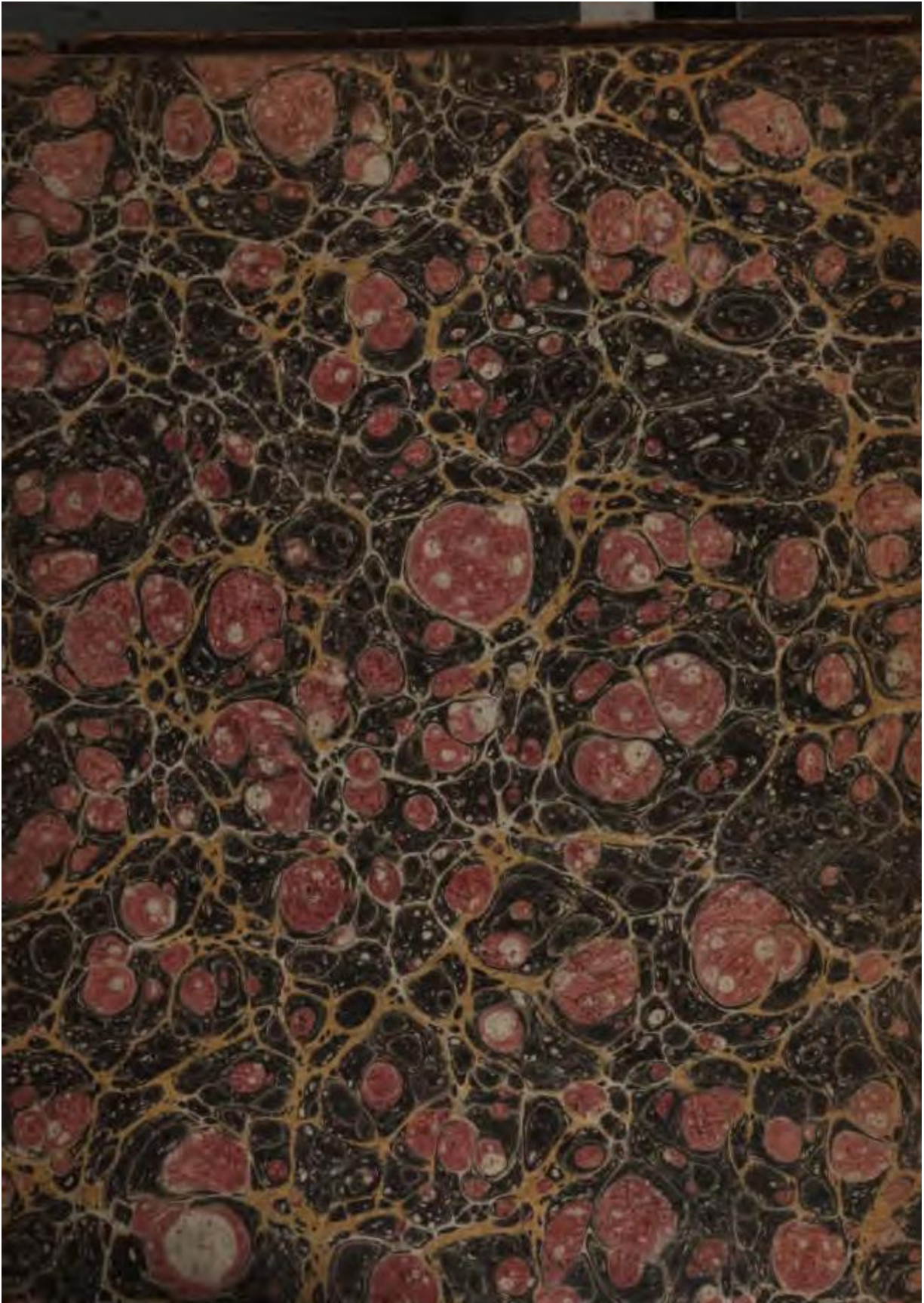
The text on this page is estimated to be only 26.82% accurate

HISTOIRE Gⁱ /, ^f-S\$ DES SECTES RELIGIEUSES -r-Om
LIVRE QUATRIÈME. ESSAI SUR L'IDOLATRIE POLITIQUE, OU
BASILÉOLATRIE. CHAPITRE PREMIER. l'Écriture sainte donne au mot
idolatrie une acception beaucoup plus étendue que celle qu'on y attache
communément, idolatrie spirituelle. basiléolatrie. Ériger des temples^ bâtir
des autels, brûler l'encens, faire des libations, offrir des sacrifices en
l'honneur d'êtres fantastiques ou réels, ce ne sont pas les seules actions qui
caractérisent l'idolatrie. L'acception de ce mot, trop restreinte dans le III. 1

2 DES SECTES RELIGIEUSES. langage ordinaire , est plus étendue dans les Saintes-Écritures. Bossuet fait remarquer que la Bible attribue toujours à l'amour profane, à la prostitution , le caractère de l'idolâtrie ^ dans le livre de la Sagesse, l'idolâtrie est appelée prostitution ^ Là où est votre trésor, là est votre cœur^. Conformément à cette parole de Jésus - Christ , saint Paul déclare textuellement que l'avarice est une idolâtrie ^ Dans l'épître aux Philippiens , il parle de ceux qui font un dieu de leur ventre *. La gourmandise est donc aussi une idolâtrie, comme l'impudicité, et généralement tous les vices par lesquels l'homme préfère la créature au Créateur', puisqu'alors ils sont ses idoles. L'avarice n'est-elle pas l'adoration du veau d'or ? L'orgueil qui , dans l'Écriture , est appelé apostasie^, n'est-il pas l'adoration de soi-même? Ce péché causa la chute des mauvais anges. Diversifié sous les noms de vanité, d'ambition, de présomption, d'arrogance, que les moralistes appellent filles de l'orgueil , il participe plus ou moins au crime des démons. Des faits éclatants, cités et vantés comme de belles actions , peuvent n'être ^ Sapiens., 14» i^* 2 EvaDg. Math., 6, 21. 3 Ephes., 5, 5. ♦ Philipp., 3, 19. ^ Eccle^astiq., 10^ i4*

BASILEOLATRIE. 3 pas de bonnes actions. Combien d'œuvres vertueuses en apparence- sont, d'après les motifs qui les ont inspirées , non-éuelement sans mérite, mais même coupables aux jeux de celui qui sonde les reins et les cœurs ! Ces détails montrent la différence entre l'idolâtrie matérielle et l'idolâtrie spirituelle. Puisque l'Écriture - Sainte recommande de se procurer une bonne réputation comme étant un bien préférable à mille trésors ^ , sans doute il est permis , quelquefois même obligatoire, de décerner des éloges , des honneurs qui peuvent récompenser ou encourager les actions utiles à la société. L'émulation est un ressort employé pour stimuler le zèle de la jeunesse; mais comme l'émulation s'occupe plus d'exercices intellectuels que de la pratique des vertus , presque toujours une teinte de vanité la dégrade. Nous devons rapporter toutes nos actions à Dieu; l'ambitieux rapporte tout à lui-même, il se fait centre. Pour satisfaire sa convoitise , il s'adresse à ceux qui peuvent lui en fournir le moyen. Dans la formation primitive des états , les chefs , soumis eux-mêmes aux lois^ se bornaient à les faire observer. Des invasions progressives leur ayant ensuite livré les forces physiques et morales des peuples, ils disposèrent à volonté des moy ens propres à contenter toutes les ambitions ; par-là ^ Ecclesiastiq., \i, \^. I.





The text on this page is estimated to be only 22.62% accurate

■*""■ ■ HISTOIRE DES SECTES RELIGIEUSES. III. ^^^^^

The text on this page is estimated to be only 10.00% accurate

TARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN,

The text on this page is estimated to be only 23.62% accurate

HISTOIRE DES SECTES RELIGIEUSES QUI SONT NÉES, SE
SOIENT MODIFIÉES, SE SONT ÉTEINTES DANS LES DIFFÉRENTES
CONTRÉES DU GLOBE , DEPUIS LE COMMENCEMENT DU SIÈCLE
DERNIER JUSQU'à l'ÉPOQUE ACTUELLE. PAR M. GRÉGOIRE,
AHCtElf iSvéQDI DB BI.(MS> WOUVELLE ÉDITION, CORRIGEE ET
COITSIDÉRABLEBIZIIT AUGMENTI. TOME TROISIÈME. PARIS.
BAUDOUIN FRÈRES, ÉDITEURS, RUE DE YAUGIRARD, H*. 17. 1838.

« ,

The text on this page is estimated to be only 0.33% accurate

I ■■ ■

The text on this page is estimated to be only 29.12% accurate

HISTOIRE GÉNÉRALE DES SECTES RELIGIEUSES
LIVRE QUATRIÈME, ESSAI SUR l'idolâtrie POLITIQUE, OU
BASILÉOLATRIE. CHAPITRE PREMIER. l'Écriture sainte donne au mot
idolâtrie une acception BEAUCOUP PLUS ÉTENDUE QUE CELLE
QUE L'ON Y ATTACHE COMMUNÉMENT. IDOLATRIE SPIRITUELLE.
BASILÉOLATRIE. Eriger des temples, bâtir des autels, brûler de l'encens,
faire des libations, offrir des sacrifices en l'honneur d'êtres fantastiques ou
réels, ce ne sont pas les seules actions qui caractérisent l'idolâtrie.
L'acception de ce mot, trop restreinte dans le m. i

2 DES SECTES RELIGIEUSES. langage ordinaire, est plus étendue dans les Saintes-Ecritures. Bossuet fait remarquer que la Bible attribua toujours à l'amour profane , à la prostitution , le caractère di idolâtrie ^ dans le livre de la Sagesse, l'idolâtrie est appelée prostitution ^ Là où est votre trésor, là est votre cœur^. Conformément à cette parole de Jésus - Christ , saint Paul déclare textuellement que l'avarice est une idolâtrie ^ Dans l'épître aux Philippiens , il parle de ceux qui font un dieu de leur ventre *. La gourmandise est donc aussi une idolâtrie, comme l'impudicité, et généralement tous les vices par lesquels l'homme préfère la créature au Créateur', puisqu'alors ils sont ses idoles. L'avarice n est-elle pas l'adoration du veau d'or ? L'orgueil qui, dans l'Ecriture, est appelé apostasie ^ , n'est-il pas l'adoration de soi - même ? Ce péché causa la chute des mauvais anges. Diversifié sous les noms de vanité, d'ambition, de présomption, d'arrogance, que les moralistes appellent filles de l'orgueil , il participe plus ou moins au crime des démons. Des faits éclatans, cités et vantés comme de belles actions , peuvent n'être ^ Sapien., 14» 12. ^ EvaDg. Math., 6, 21. ' Ephes., 5, 5. ♦ Philipp., 3, 19. ^ Ecclesiastiq.y 10^ i4«

BASILÉOLATRÏE. 3 pas de bonnes actions. Combien d'œuvres vertueuses en apparence* sont, d'après les motifs qui les ont inspirées , non-éuelement sans mérite, mais même coupables aux yeux de celui qui sonde les reins et les cœurs ! Ces détails montrent la diffê-^ rence entre l'idolâtrie matérielle et l'idolâtrie spirituelle. Puisque l'Écriture - Sainte recommande de se procurer une bonne réputation comme étant un • bien préférable à mille trésors ^ , sans doute il est permis , quelquefois même obligatoire, de décerner

4 ^ DES SECTES RELIGIEUSES. 6 établit un échange de vices entre les courtisans adorateurs et l'idole à laquelle ils offrent leur encens ^ Ici nous arrivons au véritable objet de ce traité, l'adoration des rois, l'adoration des puissances, la monarcholâtrie ou basiléolâtrie ^ secte répandue dans toutes les autres. Elle ne forma jamais une corporation organisée, parce que ses adhérents sont des rivaux qui, affamés pour le même genre de pâture, se disputent la même proie. C'est une secte détachée de toute morale, de toute religion, dont au besoin elle arbore les couleurs; elle n'a pas d'hierarchie, de temple, * de liturgie, de doctrine proprement dite; elle prend des formes, et emploie des formules variées à l'infini, mais adaptées aux circonstances et dirigées vers le même but. Les hommages exagérés qu'elle adresse à un homme sont gradués sur la puissance dont il est investi, et les faveurs dont il dispose; qu'il s'agit de roi, d'empereur, de pape, de gonfalonier, de pacha, peu importe le nom ? Les cours étant l'atmosphère de la flatterie, presque toujours l'idolâtrie s'adresse, aux conducteurs de ces grands troupeaux qu'on appelle nations; ils sont considérés comme la pierre angulaire du mécanisme politique dont ils règlent les mouvements : Basis, qui, en latin comme en grec, signifie fondement ^ paraît être la racine de basileus, roi, empereur, chef ^ Voilà sans ^ Isidore, Origin. lib. 9, c. 3.

BASILÉOLATRIE. 5 doute un motif plausible pour conserver à la secte dont il s'agit le titre de basiléolâtriê ; mais hâtons-nous de prévenir une objection dont la haine se ferait une arme offensive. L'organisation des gouvernemen» entre dans les vues du Créateur, car elle est fondée sur la nature de l'homme et sur les besoins de la société. Du ciel émanent incontestablement le droit de com- ; mander et le devoir d'obéir. Voilà , dans sa généralité y un principe applicable aux différens régimes dont les formes variables furent laissées à la volonté des peuples y ainsi que- le choix des individus auxquels fut délégué le commandement. Ce second principe est ^u^si évident que le premier ^ puisque Dieu n'a pas établi un type unique de gouvernement , ni désigné nominativement aucune famille pour commandei* aux autr^; car ^ le droit divin étant immuable , tout «gouvernement qui ne serait pas conforme à ce type unique serait illégal. Si l'absolutisme , qui est identique au despo^ tisme , était de droit divin , l'obéissance passive des peuples, c'est-à-dire l'esclavage, serait aussi ^^ de droit divin. Qui oserait soutenir une telle absurdité? SaintJeanChrysostomeetThéophylacteontsoin de remarquer que commander et obéir sont corrélatifs. Ces mots , toute puissance vient de DieUy ne signifient pas , disent-ils , que tout prince yient de Dieu. L'apôtre parle de la chose et non de la per-.*^

The text on this page is estimated to be only 9.14% accurate

rABIS. — . IMPRIMERIE DE FAIN, ►

The text on this page is estimated to be only 22.31% accurate

HISTOIRE DES SECTES RELIGIEUSES QUI SONT NÉES, SE
SOIENT MODIFIÉES, SE SONT ÉTEINTES DANS LES DIFFÉRENTES
CONTRÉES DU GLOBE , DEPUIS LE COMMENCEMENT DU SIÈCLE
DERNIER JUSQU'à l'ÉPOQUE ACTUELLE. ♦V (■ r ■:■♦ PAR M.
GRÉGOIRE, NOUVELLE ÉDITION, CORRIGÉE ET
CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE. TOME TROISIÈME. PARIS.
BAUDOUIN FRÈRES, ÉDITEURS, RUE DE TAOCIBARD, jfl. 17. 1848.

The text on this page is estimated to be only 28.57% accurate

HISTOIRE /l-t^'SS DES SECTES RELIGIEUSES -T-Oim
LIVRE QUATRIÈME. ESSAI SUR L IDOLATRIE POLITIQUE, OU
BASILÉOLATRIE. CHAPITRE PREMIER. l'Écriture saiiîte donne au mot
idolâtrie une acception beaucoup plus étendue que celle qu'on y attache
cômmunément. idolatrie spirituei.le. basiléolatrie. Eriger des temples, bâtir
des autels, brûler de l'encens, faire des libations, offrir des sacrifices en
l'honneur d'êtres fantastiques ou réels, ce ne sont pas les seules actions qui
caractérisent Tidolûtrie. L'acception de ce mot, trop restreinte dans le m. I

2 DES SECTES RELIGIEUSES. langage ordinaire , est plus étendue dans les Saintes-Écritures. Bossuet fait remarquer que la Bible attribua toujours à l'amour profane , à la prostitution , le caractère di idolâtrie', dans le livre de la Sagesse, l'idolâtrie est appelée prostitution ^ Là où est votre trésor, là est votre cœur^. Conformément à cette parole de Jésus -Christ, saint Paul déclare textuellement que l'avarice est une idolâtrie ^ Dans l'épître aux Philippiens , il parle de ceux qui font un dieu de leur ventre *. La gourmandise est donc aussi une idolâtrie, comme l'impudicité, et généralement tous les vices par lesquels l'homme préfère la créature au Créateur*, puisqu'alors ils sont ses idoles. L'avarice n est-elle pas l'adoration du veau d'or ? L'orgueil qui , dans l'Ecriture , est appelé apostasie ^ , n'est-il pas l'adoration de soi - même ? Ce péché causa la chute des mauvais anges. Diversifié sous les noms de vanité, d'ambition, de présomption, d'arrogance, que les moralistes appellent filles de l'orgueil , il participe plus ou moins au crime des démons. Des faits éclatans, cités et vantés comme de belles actions , peuvent n'être ^ Sapient., 14» 12. 2 EvaDg. Math., 6, 21. ' Ephes., 5, 5. ♦ Philipp., 3, 19. 5 Ecclesiastiq., 10, 14.

BASILÉOLATRIE. 3 pas de bonnes actions. Combien d'œuvres vertueuses eo apparence, sont, d'après les motifs qui les ont inspirées , non-éuelement sans mérite, mais même coupables aux yeux de celui qui sonde les reins et les cœurs ! Ces détails montrent la diffé-rence entre l'idolâtrie matérielle et l'idolâtrie spirituelle. Puisque l'Écriture - Sainte recommande de se procurer une bonne réputation commje étant un bien préférable à mille trésors ^ , sans doute il est permis , quelquefois même obligatoire, de décerner des éloges , des honneurs qui peuvent récompenser ou encourager les actions utiles à la société. L'émulation est un ressort employé pour stimuler le zèle de la jeunesse; mais comme l'émulation s'occupe plus d'exercices intellectuels que de la pratique des vertus , presque toujours une teinte de vanité la dégrade. Nous devons rapporter toutes nos actions à Dieu; l'ambitieux rapporte tout à lui-même, il se fait centre. Pour satisfaire sa convoitise, il s'adresse à ceux qui peuvent lui en fournir le moyen. Dans la formation primitive des états , les chefs ; soumis eux-mêmes aux lois^ se bornaient à les faire observer. Des invasions progressives leur ayant ensuite livré les forces physiques et morales des peuples, ils disposèrent à volonté des moyens propres à contenter toutes les ambitions ; par-là ^ Ecdesiastiq., 4'» ^•^• I.

6 DES SECTES RELIGIEUSES. sonne '. Cependant, de l'aveu des théologiens et des publicistes , la soumission est due aux lois et à chacun de ceux qui en. sont les organes, dans la sphère de leurs attributions respectives. Ainsi , le président d'une république l'est aussi par la grâce de Dieu. Cette formule, dont l'absolutisme a voulu se faire une patente d'origine céleste , appartient, non 'avec la même étendue de pouvoir , mais avec le même droit, au juge sur son siège, et à l'huissier qui intime un exploit. Obéir à leur ordre^ c'est obéir à la loi, obéir à Dieu. Il ne s'ensuit pas qu'immédiatement de Dieu soient émanées ni cette loi, ni l'autorité de ceux qui l'exécutent; ils peuvent être très-vicieux, très-méprisables; mais, comme auteurs ou exécuteurs de la loi, ils sont respectables. Ici. s'applique le précepte divin : « Craignez Dieu y » honorez le roi ^ ; priez pour tous ceux qui sont » élevés en dignité ^ »• A l'époque où les apôtres écrivaient , les républiques grecques et romaine n'existaient plus. L'inondation des vices ayant ouvert les digues au despotisme, le sceptre impérial avait brisé les faisceaux, consulaires ; les Tibère, les Claude, les Néron, quelques rois leurs alliés, et la plupart leurs vassaux, gouvernaient le monde. Les apôtres pour Chrysost. ; homél. 23, sur l'épître aux Romains ; et Théophylacte , in epist. ad Roman., c. 13. ? I*. Petr., 2, 17. ^ I*. Timoth., 1, 2.

BASILÉOLATRIE. 7 valent-ils désigner les chefs des états devenus monarchiques, autrement que par les titres qu'ils portaient alors? Mais ces titres varient comme la forme des gouvernemens ; quelle que soit la forme, la sommité sociale est nécessairement un pouvoir qui tient le gouvernail; que ce pouvoir soit confié à un seul individu ou à plusieurs , il y a unité, il est conséquemment monarchique, d'après l'étymologie de ce mot et abstraction faite des modifications que l'usage lui a fait subir. Le texte biblique écarte d'ailleurs les arguties en ordonnant de prier pour tous ceux qui sont élevés en dignité. Ce mot d'Utilité ne peut convenablement s'appliquer qu'aux fonctions utiles à l'état social, et non à des titres emphatiques, à des grandeurs parasites, à cette basiléolâtrie du Bas-Empire, dont la contagion a infecté diverses monarchies, surtout dans le midi de l'Europe. Un garde champêtre est plus utile au maintien de l'ordre public que tous les caudataires, toutes les dames d'atours et tous les intendants des menus. L'ivresse du pouvoir est un des dangers les plus imminens pour ceux qui en sont investis. L'orgueil leur suggère qu'ils sont propriétaires de ce pouvoir dont ils ne sont que dépositaires responsables, et comptables à Dieu et à la société. L'exercer pour leur sanctification personnelle et le bonheur des subordonnés , tel est, dans l'ordre de la Providence, le but de l'institution ; pour est afin d'obtenir ce résultat qu'il est enjoint d'adresser pour eux à

8 DES SECTES RELIGIEUSES. Dieu des supplications. Ce motif est formellement exprimé dans le texte de l'apôtre: Afin, dit-il, que nous menions une vie tranquille et paisible[^]: Fidèle aux préceptes de son divin fondateur , Téglise catholique a toujours prié pour les magistrats, et spécialement pour les chefs des états, lors même qu'ils sont hors de sa communion[^]. Ces prières, il est vrai, furent rarement exaucées, puisque les hommes préposés à la direction des affaires furent souvent des fléaux publics ; puisque , sauf très-peu d'exceptions , l'ineptie et le crime gouvernent le monde. L'Ecriture-Sainte en indique la cause; ne dit-elle pas que Dieu punit les péchés des peuples en permettant que pour rois ils aient des hypocrites[^]? Ainsi s'accomplissent les desseins du Très-Haut , et les coupables, qu'il emploie pour châtier , subissent à leur tour des châtimens mérités. L'homme peut échapper ici-bas à la punition , parce que l'Eternel, suivant l'expression déjà citée de saint Augustin, a l'éternité pour punir. Mais les nations , collectivement considérées , n'appartiennent pas à la vie future; elles sont, suivant leur mérite, récompensées ou châtiées en ce monde. Ayant droit à la liberté , presque toutes ont gémi sous la verge du despotisme. La dépravation des [^]• I*. Timoth., 2, 2. ** Tertullien, Apdiolet.j et Arnobe , liv. 4» vers la fin.. [^] Job , 34, 30,.

BASILÉOLATRIE. 9 chefs, correspondant à la dépravation des peuples, accuse les gouvernés et les gouvernans. Résumons ce qu'on vient de lire. Obéir aux lois, respecter, honorer, suivant leurs grades, tous les préposés au gouvernement des peuples, spécialement ceux qui sont au pinacle de Thiérarchie sociale, et prier pour eux, ce sont pour chaque citoyen des devoirs indispensables; jusque-là tout est dans l'ordre de la religion et de la morale. La borne est placée ; en deçà serait la révolte , au delà est l'idôl[^]trie. C'est l'objet du chapitre suivant.

IO DES SECTES RELIGIEUSES. iMOuaU CHAPITRE IL I
APOTHÉOSE CHEZ LES ANCIENS PEUPLES. DÉIFICATION DES
PRINCES. L'idolâtrie met Je comble à tous les crimes, car elle conteste à
Dieu sa puissance > et ravit les lionunages qui lui sont dus exclusivement,
pour les Éransférer aux créatures ; cependant ce crime , réalisé dès les
premiers temps du monde, s'est perpétué jusqu'à no9 jours sous des formes
qui en déguisent la noirceur. L'entreprise la plus délirante de la part de
l'homme fut sans doute de créer des Dieux. Ci-après on verra l'apothéose
des rois, chez les païens, se couvrir chez les chrétiens d'une teinte religieuse
pour échapper à Fanathème. Dans les corps politiques, le besoin général et
l'intérêt individuel exigent une hiérarchie de magistratures. Cette vérité et
les conséquences qui en dérivent ont été exposées dans le chapitre
précédent. Celui qui est à la pointe de la pyramide est le maire , major ,* le
duc , le conducteur, dux'y le prince, le président prœses j l'empereur, car
imperaty il commande; le roi, car régit y il gouverne; mais l'esprit de
domination franchit

BASILÉOLATRIE. • Il rapidement les limites tracées à l'exercice de Tautorité suprême ; et ces titres divers, auxquels l'étymologie donne un sens presque identique, eurent une acception nouvelle d'après l'étendue plus ou moins grande des usurpations et l'audace des usurpateurs. Ils furent secondés par les adulateurs qui se dévouaient au soutien de celui dont ils espéraient partager l'opulence et la puissance. En s'éloignant du but primitif de son institution, la royauté s'entoura de tous les prestiges sous lesquels l'homme cache sa faiblesse, et qui peuvent éblouir l'ignorance, imprimer la terreur et amorcer l'ambition. Elles vinrent se grouper autour de celui qui, disposant à son gré des maux et des biens, pouvait selon son caprice infliger des peines et distribuer des faveurs. Qui oserait contester ces assertions? elles ont pour garant celui qui est la vérité même. Le chapitre 14 du livre de la Sagesse expose historiquement l'introduction de l'idolâtrie dans le monde. Un père éploré adore l'image d'un fils que la mort lui a ravi; jusque-là on ne voit qu'une aberration solitaire; mais l'écrivain sacré nous montre ensuite l'idolâtrie établie et prescrite par les rois, qui à leur tour deviennent idoles, et la lâcheté des peuples adore non seulement leurs personnes, mais encore leurs images \ ^ Sapient., i4*

The text on this page is estimated to be only 29.44% accurate

12 DES SECTES RELIGIEUSES» Il est à remarquer : 1°. Que la royauté existait chez les nations idolâtres; 2°. Le seul peuple qui adorât le vrai Dieu étoit presque le seul qui n'eût pas de rois ; 3°. Quand les Hébreux , voulant s'assimiler aux nations voisines, demandent un roi, le Seigneur témoigne son indignation par la bouche du prophète Samuel; 4°. Ce 4^eours de Samuel aux Hébreux ne fut jamais cité par aucun prédicateur de cour; mais si le prophète avait tenu le même langage contre le gouvernement républicain, il eût été répété, commenté par des milliers d'orateurs; les chaires auliques auraient foudroyé quiconque eût osé parler de liberté politique. D'après les livres saints , Minutius Félix , saint Justin , saint Jean Damascène, et beaucoup d'autres très écrivains, trouvent la naissance de l'idolâtrie dans l'adulation et l'exagération des honneurs rendus aux princes . Nabuchodonosor (sans doute parce qu'il prétend être Dieu) érige une statue énorme avec injonction de l'adorer; et, sur la demande des Minut. Félix, in-4**« Lugduni-Batav., l'ôSa, p. 33. - St. Justin, i". apologie 9 n°. 2.1 et 55. — Joan.Damasç., opéra , in-fol. lyia^ p. 76. — Voyez Dissertatio de auspicio regis ^ par Boeder, et dans les Dissertations de Moiiiof, in-4°. , Hamburg. 1669 > P- 83 et suiv. la dissertation de Dwinitate principum.

basiléolatrte, i3 grands de l'empire , un décret défend d*inyoquer pendant trente jours d'autre divinité que Darius ^ Ammien Marcellin nous a conservé une lettre de Sapor, roi des Perses , qui se place modestement à la tête de tous les astres. Il est princeps siderum, ftère du soleil et. de la lune ^. Cette parenté s'est perpétuée jusqu'à l'époque actuelle en Orient, où beaucoup de princes sont héritiers du Jwmarnent y et sinon ^rène^ au moins cousins de la lune et du soleil. Il en fut de ^ême en Egypte; dans Tindcription d'Héliopolis,. Ramesses est \ejils étemel du soleil et engendré de Dieu ^. Un peuple qui adorait des bœufs et des scarabées n'avait garde de refuser le même honneur à ses rois , quoiqu'à Ifiur mort se formât une espèce de cour d'assises pour juger leur vie. Aussi, dans l'inscription de Rosette , monument de bassesse des prêtres égyptiens envers Ptolémée Épiphane, il est appelé Jîls de Dieu , Dieu i^isible qui s'est mani-^ festé. Ce titre de Dieu était commun aux rois d'Egypte, de Syrie, et à ceux des Parthes de la dynastie des Arsacides. Alexandre , enorgueilli de ses victoires , demande aux Grecs de le déifier; le& Spartiates répondent, '^ Daniel, cap. 3 et cap. 6. ^ Ammien Marcellin, liv. 17. ^ Deuxième lettre d'Ansse de Yilloison à Akerblad , sur rinscription de Rosette, etc., in-8°. Paris, 1809, p. '^\

14 DES SECTES RELIGIEUSES. puisqu'il veut être Dieu qu'il le soit \ Alors Alexandre se proclame fils de Jupiter Ammon , malgré sa mère Olympie, qui prétend que ce titre peut la brouiller avec Junon. Non content d'être Dieu, il veut que son ami Éphestion le soit aussi. Plus tard , ne vit-on pas Adrien décerner l'apothéose à son favori Antinoüs? Antoine se fait appeler Bacchus. Les Athéniens , venus à sa rencontre , lui donnent ce nom , en ajoutant qu'ils lui destinent Minerve pour épouse ; Oui , répond-il, mais avec une dot de mille talents. César consent qu'on lui érige des temples , qu'on lui rende les honneurs divins ^ . Auguste , qui les refuse d'abord , les accepte ensuite , surtout de la part de poètes , adulateurs nés de tous les tyrans. Ovide lui donne le titre de Numen. Il est Dieu dans Horace, et dans la première églogue de Virgile, dont on connaît le vers : Deus hæc nobis otia jecit. On trouve l'apothéose de César dans les inscriptions publiques et les auteurs du temps , tels que Dion Cassius et Hérodien ^; Eutrope, un peu moins courtisan , se borne à dire que Trajan ressemble à un Dieu deoproximus *. ^ Elie, liv. 2. ^ Dion Cassius , Hv. 44* ^ Dion , liv. 55. — Herod., lib. 4- — Voyez Vossius, de idololatriâ , tom. I , p. 97 et suw. * Eutrop., lib. 8.

BÂSILÉOLATRIE. 15 L'apothéose fut décernée même à des femmes très-libertines, telles que Livie et les deux Faustines. On jurait par le nom de Drusille. L'empereur Claude exigea des femmes qu'elles jurassent par celui de Livie. On raconte d'un empereur païen qu'il raisonnait ainsi : les conducteurs des troupeaux de bœufs, de brebis , de chèvres , ne sont ni boeufs , ni béliers , ni boucs , mais des hommes d'une nature infiniment plus excellente que celle des animaux; de même ceux qui commandent à tout ce qui est créé , doivent être beaucoup plus que des hommes , et l'on doit les considérer comme des dieux K La république romaine ayant succombé sous le glaive des Césars , au titre d'empereur fut uni le pontificat, qui favorisait leurs prétentions à être appelés dieux ou au moins demi - dieux , car quelques-uns voulurent bien descendre d'un demi-* degré. Yarron approuve que des hommes illustres se croient issus des dieux, pour entreprendre de grandes choses. Saint Augustin réfute cette inep* tie dans sa Cité de Dieu , Tun des ouvrages qui contribuèrent le plus à faire écrouler le paganisme ^ . ^ SentiAens de quelques théologiens de Hollande sur rHistoire critique du Nouveau Testament , par Richard Simon. In- 12. Amsterdam, 171 1, p. 454^ Saint Augustin, de Cù^Uate Dei, lib. 3^ c. 4*

16 DES SECTES RELIGIEUSES. A travers les révolutions qui ont changé la face du globe , en Asie s'est maintenue, profondément enracinée, la basiléofitrie , sous laquelle la propriété , la liberté , la vie , tout est précaire ; un maître capricieux peut impunément les ravir. Pour échapper à la terreur qu'il inspire, la flatterie et l'hypocrisie descendront , s'il le faut , jusqu'à l'adoration ; aussi nulle part l'espèce humaine n'est plus avilie qu'en Orient > où l'étiquette la plus compliquée , le cérémonial le plus emphatique , la splendeur la plus somptueuse, entourent comme des divinités inaccessibles les chefs qui , sous diverses dénominations , pèsent sur ces contrées. Les uns ont conservé soigneusement leur parenté avec le soleil et la lune, d'autres avec la Divinité. Malgré l'extension qui règne entre les sectes d'Omar et d'Ali , le Grand-Turc est appelé Ombre de Dieu par l'empereur de Perse ; il est encore nommé tueur d'hommes j parce qu'il a sur tous ses sujets le droit de vie et de mort. Les casuistes turcs lui supposent un caractère de sainteté qu'aucun crime ne peut effacer. Au Thibet et à la Chine, les honneurs rendus au grand Lama et au chef du céleste empire ^ sont idiosyncratiques; un culte de même nature est pratiqué envers la mère de l'empereur chinois à la solennité d'usage lorsqu'elle atteint sa soixantième année. L'année , célébrée le 6 janvier 1752 par ordre de Kien-Long en l'honneur de sa mère , coûta une somme éva

The text on this page is estimated to be only 26.89% accurate

BASILE0LA.TR1E. IJ luée à plus de trois cents millions de notre monnaie S'il faut en. croire un historien dé l'église japonaise , au dix - septième siècle , l'empereur Nobunanga , ayant reinpli le pays de la terreur de ses armes , fit bâtirQ0u temple , dans lequel furent transportées les plus fameuses idoles. Il publia ensuite un édit qui défendait d'y adorer d'autre divinité que la sienne ^ . ^ Histoii*e des différens peuples du monde , par Contant Dorville, in-8°. , Paris, 1772, tom. I, pag. 90. ^ Histoire de féglise d a Japon, par le père Grasset. !&•. «dit., in-4**«> Paris, f7i5, tom. I, liv. 3, pag. 4^5 et 488. m.

t8 DES SECTES RELIGIEUSES. CHAPITRE III. m
 APOTHÉOSE d'empereurs CHRÉTIENS. SACRE DES EMPEREURS ET
 DES ROIS. PRÉTENDU SACERDOCE DES ROIS. OPINIONS DES
 ROIS EUX-MÊMES A CE SUJET. L'apothéose des empereurs païens était
 un usage et un point de doctrine tellement populaires, que dans les
 tribunaux on jurait par le génie des Césars. On voit dans Tertulien et saint
 Ambroise que les chrétiens rejetaient cette formule ^ ; la haine saisit ce
 prétexte pour les accuser de rébellion. Les empereurs païens étant
 souverains pontifes, un costume spécial était affecté à cette seconde dignité.
 Il paraît que ce costume et le titre pontifical furent offerts aux empereurs
 chrétiens, et acceptés par eux depuis Constantin jusqu'à Gratien
 exclusivement, puisque ce dernier refusa l'un et l'autre comme
 incompatibles avec la qualité de chrétien ^ . ^ Tertulien, Apolog., cap. 82;
 et saint Ambroise, m epist. 30. 2 Zozime, iETw^or., lib. 4, cap. 36; et la
 «avante Dissertation de Thorlacius, de Romanorum qui religioni

BASILEOLATRIE. I9 Saint Athanase reproche aux Ariens d'avoir donné à Constantin la qualification de roi éternel¹ ce qui n'empêcha pas les princes de la prendre eux-mêmes, et de s'appliquer personnellement l'épithète : Très-dmn. Valentinien et Théodose parlent de leur cfeV/nité ; Marcien et Valentinien de leurs lettres divines. Marcien fait mention de sa dii²inité dans une lettre à saint Macaire ; sainte Pulchérie , s'f(ns doute pour se conformer au style usité dans la chancellerie impériale, parle également de ses divines lettres et de sa divinité en écrivant à Bassa, supérieure d'un couvent de religieuses \ Symmaque , écrivant à Théodose et Arcade , leur dit : Votre éternité y et leur applique le titre numen³ ; Pacatus Drepanius, dans son panégyrique de Théodose , se sert de la même expression , et (ce qui est plus détestable) il parle de Dieu comme participant à la majesté impériale⁴ . Les pères du concile de Chalcédoine , en 451 , se disent assemblés par les ordres de leur trèsdivin maître Marcien⁵ . christianœ nomen dederunt imperatorum pontificali maximo⁶ in-8°. , Hauniae, 1812. ^ ôstov cn»⁷a6ov, voyez Labbe⁸ Goncil. , tom. IV, pag. 872. ^ Symmaque, EpUt. lib. 11, epist. 34* * 3 Panegyrici veteres, in-4**., Paris, 1676, pag. 325. * Labbe, tom. IV, pag. 67, 77, 78, etc. a.

20 DES SECTES RELIGIEUSES. Les pères du sixième concile œcuménique, troisième de Constantinople , en 681 , sous Constantin Pogonat , emploient plusieurs fois les mots divins et oracles , pour qualifier les édits de cet empereur ^ Les traductions latines ont adouci ce qu'offrent de révoltant les termes grecs, qui énoncent la divinité de ces princes , leurs ordres divins , leurs lettres divines , en leur substituant les termes de majesté , à piété , avec les adjectifs qui en dérivent, et qui correspondent aux intentions des pères de ces conciles ; mais ils ne rendent pas textuellement le sens. Long-temps après, Gerbert, archevêque de Reims , ensuite pape sous le nom de Silvestre II, écrivant à son disciple Otton III , lui dit : Votre divine majesté ^ . A ma grande surprise, je trouve le même abus perpétué jusqu'à nos jours, et le titre de très-divine , divinissima , décerné à Marie-Thérèse d'Autriche ^ . On se tromperait grossièrement si , d'après le sens littéral des expressions , on voulait conclure qu'elles étaient une reconnaissance de la divinité des personnages ; elles ne sont que des formules d'une politesse excessive , mais néanmoins condamnables. ^ Labbe, tom. VI, Concil, Constant., passim. 2 Gerbert, pag. 154. ^ Scriptores rerum hungaricarum , in-fol. , tom. II, pag. xxiii.

BASILÉOLATRIE. ai Le Traité de Godin, sur les dignités et les charges de la cour de Constantinople, montré à quel excès étaient portés le faste des' empereurs et l'adulation de leurs sujets , y compris le clergé. «Au couronnement de l'impératrice, elle est » soutenue par deux eunuques ^ » . Cet article , tiré de Codin, est répété dans le pontifical grec ^ . Avant l'épiscopat de saint Ambroise , quand l'empereur avait présenté son offrande , il restait dans le sanctuaire ^ dont Tentrée était toujours interdite aux autres laïcs. Théodose, qui avait suivi sur cet article un usagé établi , se retira hors de la balustrade , à la tête des laïcs , quand saint Ambroise lui fit dire : c Que la pourpre ne fait » pas les prêtres auxquels était réservé le sancT » tuaire ^« » Mais, sous le Bas-Empire, les évêques s'étaient relâchés tellement sur ce point, qu'en certaines fêtes l'empereur s'approchait du tabernacle et encensait les autels. Goar remarque que la flatterie lui accordait presque toutes les fonctions épiscopales et sacerdotales *. C'était l'avis de l'ambitieux Balsamon , qui aspirait au trône ^ Georg, Codinus Curopalata, de Officiis, etc., in-fol.^ Paris, 1648. 2 PontificaL Græcorum, etc., édit. de Habert, in-fol., Paris, 1676, pag. 607. ^ Constantini Porphyrogeniti de Cerimon. auke Bysant», in-fol., Lipsiae, 1754, lib. 2, cap. 26, pag. 862. * Les Notes de (Joar sur Codin ^ in-fol., Paris, 1648,, pag 107, iio et 245.

22 DES SECTES RELIGIEUSES. patriarcal ; mais (dit l'éditeur de Codin) , ce renard fut trompé dans ses espérances par les intrigues d'autres renards également rusés. Balsamon avait porté la flatterie au point d'assurer que la consécration royale effaçait les péchés. Filesac a pris la peine très- inutile de le réfuter ^ . Les lois civiles et politiques des Hébreux, abrogées de fait et de droit , n'imposent aucune obligation sous le régime évangélique ; mais , en général , les chefs des sociétés chrétiennes sont moins disposés à imiter la simplicité de Gédéon et des Machabées, que la magnificence de Salomon. Un article qui a fixé vivement leur attention , c'est le sacre des rois pratiqué la première fois à l'égard de Saïl, par le prophète Samuel, et dont le récit a été travesti naguère sous la plume d'un incrédule ^ . Ce cérémonial fut toujours inusité dans plusieurs monarchies catholiques, et l'humilité n'a rien perdu à cette omission. Pépin , chef de la seconde race , se fit sacrer pour couvrir d'un voile religieux son usurpation. Le sacre assurément n'ajoute rien à l'autorité de celui qui en est revêtu. Le but est sans doute d'attirer sur lui les bénédictions divines , de l'entourer de respect; et pourquoi donc n'a-t-on jamais sacré des ^ De Idololuirid politicâ , etc, et legitimo principum cullu , in-8" ., Paris, 1615, pa:;. 73. - Histoire de Samuel, inventeur ilu sacre des rois, par Volney, in-8" ., Paris, 1819.

BASILÉÛLATRIE. 2^e ducs , des margraves et d'autres princes héréditaires* d'un ordre inférieur ? Pour justifier cette différence^e je défie d'alléguer aucun motif plausible. Cette observation est applicable , non-seulement au chef quelconque d'un état ^e soit à vie y soit temporaire , mais encore à tous les membres de l'hiérarchie politique , qui , dans l'exercice de leurs fonctions , ont également besoin des lumières célestes , et doivent être respectés. A diverses époques^e des incrédules ont manifesté le désir de voir supprimer la cérémonie du sacre par haine contre la religion; des hommes pieux ont pu former le même désir par des motifs trèsdifférens. Certaines formules y usitées dans cel?^e occurrence , tendraient à faire croire que le clergé consécrateur donne au monarque l'investiture de l'autorité temporelle. Le chrétien éclairé , le patriote zélé , acquittent un devoir en réprouvant une erreur susceptible d'entraîner de fâcheux résultats. On a vu précédemment que, dans le moyen âge, l'adulation grecque accordait aux empereurs un caractère presque sacramentel et des fonctions sacerdotales. Dans l'Occident ils ont exercé celles du diaconat. On voit dans Rainaldus, qu'en 1311 l'empereur Henri VII ayant été couronné à Rome, il fut admis à l'autel comme diacre, et présenta au célébrant le calice et les burettes ^e * Rainaldus; adann. 1311, n°. 12 et 13} et de Charac

!14 I>£S SECTES RELIGIEUSES. Un jurisconsulte italien, Baldus, appelle un roi un Dieu corporel. Si Fon disait qu'en France des prétentions et des erreurs analogues à celles qu'on vient d'indiquer, ont été préconisées par des magistrats, par des évêques, certaines gens crieraient sans doute à l'imposture, à la calomnie. Alléguons les preuves. Charles de Grassatis, dans son Traité des droits du roi de France, dit qu'il est entre les monarques comme l'étoile du matin; c'est un second soleil, un Dieu corporel. Ce qu'il fait ne dérive pas de lui, mais de Dieu, qui l'inspire; il ne peut tromper, ni se tromper, etc., etc. Lenglet DuRoi avoue qu'on ne peut sérieusement s'appuyer de cet auteur. Mais ceux qu'on va citer sont-ils irréprochables? Daniel de Priezac, dans son livre anonyme, *l'indicio gallico* y in-12, Paris, 1638, chapitre 11, avait avancé que le sacre des rois de France est une espèce de sacerdoce. Vingt ans après, dans ses *Mélanges* y publiés avec son nom, il le répète textuellement, en ajoutant que le sacre imprime quelque chose de divin au Roi, Maréchal, dans son Traité des droits de patronage assure que l'onction confère au roi une terre ecclesiastico principum, dissert., par Er.-J.-F. Goussier, 1782. **
Miscellaneorum libri duo, par Priezac, in-4°, Lutetiae, 1658, pag. 247 ou 249 et suiv.

BASILÉOLATRÎE. ^5 presque participation au sacerdoce, et c'est pour cela qu'il est chanoine de plusieurs Églises *. Dans son Traité des droits honorifiques , il prétend que les empereurs et rois sont mixtes , et non purement laïcs ^ . Ces assertions , tant de fois répétées, se présentaient naturellement sous la plume d'un ancien magistrat , qui , vers la fin du siècle dernier, a publié un Traité des droits annexés en France à chaque dignité ^ . Il rejette comme absurde l'idée que le roi puisse s'entremettre dans les fonctions sacerdotales, et réduit le tout à dire qu'il est Y oint du Seigneur. Jean Juvenel des Ursins , archevêque de Reims, dans ses remontrances à Charles VII, lui avait dit : « Vous n'êtes pas simplement personne laye-, » mais prélat ecclésiastique. » Quand l'Écriture-Sainte appelle Dieux les puissans de la terre, on voit que c'est par antonomase, et pour se conformer au langage vulgaire des nations; car elle proclame qu'au-dessus d'eux est le Dieu unique et suprême , et que les dieux des nations ne sont que des démons *. Cette distinction écarte l'erreur; mais quand on dit que la ^ Maréchal, Traité des droits de patronage, tit. 3. - Traité des droits honorifiques, chap. i«'. ^ Traité des droits, etc., annexés en France à chaque dignité, par M. Guyot, ancien magistrat, in-4"... .Paris, 1786, tom. I, liv. I, chap. i"., J 21, pag. 353 e^ suw> ^ Psalm., 95, 5.

./ 26 DES SECTES RELIGIEUSES. royauté est une espèce de sacerdoce, une pres[^] que participation au sacerdoce y ces mots laissent flotter rimagination dans le vague , et ne peuvent satisfaire la raison qui demande des notions exactes et précises. Cette remarque s'applique au discours du procureur du roi de Clermont (Puy-de-Dôme), qui, en 18349 dans le procès intenté au rédacteur de Y Ami de la Charte , s'écriait : « Sachez , journa[»] listes despectueux ; sachez , puisqu'il faut vous » l'apprendre, que le monarque, en France, est » quelque chose de plus quun homme. » Dites-nous donc quelle est cette catégorie nou* velle dans l'échelle des êtres : Est-il ange , est-il Dieu? Et c'est l'an 1824 qu'en France fut oui ce discours! dont il faut léguer le souvenir à l'histoire. L'avocat du journaliste se contenta de répondre : « Le ministère public avait-il oublié que , lors[»] que les rois vont se prosterner au pied des » autels le mercredi des Gendres, le prêtre qui » dépose un grain de poussière sur leur front cou[»] ronné, leur dit, comme au dernier de leurs » sujets ; Memento homo quia puMs es et in pul[^] » verem revert eris [^] ! Souviens- toi que tu es pous[»] sière, et que tu retourneras en poussière ! » Dans la suite de cet ouvrage on accumulera les [^] Le Constitutionnel , 27 novembre 18249 qui empruntecet article à \Ami de la Charte , 23 novembre.

BASILÉOLATRIE. 2^ preuves de bassesses presque idolâtriques de la part du clerg^ . Bornons-nous à citer ici un passage de Boux, évêque de Périgueux, qui, dans son sermon du jour des Rameaux, s'exprimait ainsi: (c Le roi participe à la Dmrité; il devient)) un autre sitôt qu'il est revêtu de cette dignité)) auguste; et le nom même de Christ ^ npm con» sacré pour désigner le fils du Très-Haut, lui » appartient ^ » Quand dans les Églises d'Orient et d'Occident on courtisait la puissance jusqu'à l'associer au sacerdoce, il est déplorable, mais non étonnant, que des rois aient mis la main à lencensoir. Richard I". , roi d'Angleterre , lançait des censures ecclésiastiques; un contrat qu'il fait avec Walter, archevêque de Rouen , est terminé par ces mots : « Autant que le peut un monarque, nous excom)) muons quiconque enfreindrait cette conven» tion, et nous voulons qu'il encoure l'indigna» tion du Dieu tout-puissant ^ . » L'Église anglicane créée par un Voi pour satisfaire ses passions lubriques, est, de toutes les sociétés chrétiennes, la seule qui ait transféré au chef de la nation, sous le titre de Suprématie y une espèce de pontificat, en vertu duquel il exerce une juridiction spirituelle. Sir James Warée remarque ^ Pag. i35. ^ Voyez cet acte dans une lettre. du pape Innocent III à Walter, aixevêque de Rouen; et Filezac, pag. 74^

28 DES SECTES RELIGIEUSES. à cette occasion que[^] dans les lois anglaises, il est appelé *Persona mixta cum sacerdote*[^]. D'après cet amalgame du sacerdoce au laïcisme, Jacques P'. prétendait bien n'être pas simple laïc. Il a consigné cette pensée dans son fameux *Présent* rcf/al[^]. Péréfixe, qui avant son élévation à l'épiscopat avait été précepteur de Louis XIV, lui disait: «Il sied bien à un prince de croire qu'il n'y » a aucun de ses sujets qui vaille mieux que lui... » Il faut qu'il s'estime le plus capable de gouverner son royaume ; et, je dis bien plus, il ne saurait se tromper en cela, Dieu l'ayant destiné à » cette fonction et pas à une autre. » Le père Griffet, jésuite, dans son *Traité de la connaissance des hommes*, à la suite des *Mémoires de Louis, dauphin*, cite ce discours en l'approuvant[^]. Hildebert, évêque du Mans, qui appelait l'humilité l'assaisonnement de toutes les vertus[^], n'en exceptait pas celles des rois; mais l'exception est admise dans V *Evangile réformé* des docteurs Péréfixe et Griffet. Louis XIV s'était persuadé que la supériorité[^] Works of sir James Warée, ih-fol., Dublin, 1789, tom. I, pag. 4[^]5 et 466. 2 *Basilicon doron*, présent royal, traduit, in-ia, Paris, 1603, S**, part., pag. 103. [^] *Mélanges historiques*, par Gaillard, in-8°. Paris, 1606, tom. IV, pag. 70. [^] Hildebert i opéra, sermon. 20, pag. 306.

BASILÉOLATRIE. ig des rois leur assurait des prérogatives extraordinaires dans l'ordre spirituel. On lui attribue de s'être écrié , après la bataille de Ramillies : Dieu a donc oublié ce que j'ai fait pour lui ! Propos digne d'un homme dont Vidoldtrie de lui-même resta sa première religion. C'est l'expression de Le Montey ^ . Marguerite, première femme de Henri IV, croyait que Dieu donne des avertissemens particuliers aux grands de la terre , et prétendait avoir personnellement éprouvé cette faveur ^ . Avant elle, Louise de Savoie , mère de François I®'. , effrayée à l'aspect d'une comète , fit sur-le-champ fermer ses fenêtres, parce qu'une telle apparition, ne pouvant avoir lieu pour des gens de basse qualité, présageait sûrement la mort de quelque grand personnage. On conçoit que toujours et partout les illusion^ de l'orgueil ont pris un nouvel essor par l'adulation des peuples, et surtout des ' écrivains , des magistrats et des prêtres. Dans les contrées où régnait le polythéisme, les dominateurs étaient élevés par la faveur populaire , ou se plaçaient eux-mêmes au rang des Divinités. Chez les nations qui rejetaient le polythéisme , des princes , n'osant se mettre au niveau de rÉternel, s'arrogèrent une participation k ses ^ Essai de Le Montey sur le règne de Louis XIV. 2 Foyez ses Mémoires.

3o DES SECTES RELIGIEUSES. attributs. Ne pouvant déployer la même plénitude de puissance que Dieu , ils astreignent les sujets à la même étendue de respect et d'obéissance; les gouvernans sont institués non pour recevoir des hommages j mais pour observer et faire observer les lois qui garantissent la sûreté , la propriété, la liberté individuelle, l'indépendance de l'état et promouvoir sa prospérité; ils ne sont pas le but de la société civile , mais seulement un moyen pour y atteindre. «• f

BASILÉOLATRIE. 31 33 CHAPITRE IV QUALIFICATIONS
ET TITRES INTRODUIITS PAR LA FLATTERIE. On a dit des fausses
dévotes qu'elles sont Jières de leur humilité. A lepoque où j'^écris , elles ont
pour émules en France les faux dévots qui sont plfls nombreux peut-être et
non moins hypocrites. D'ailleurs, il est si peu d'hommes assez courageux
pour être francs contre eux-mêmes , pour soumettre à un sévère examen les
motifs qui les dirigent ! leurs actions^ presque toutes^ sont entachées
d'orgueil, qui est le poison des vertus ; mais comme les vertus fausses sont
généralement admises dans la société, il en résulte que les hommes
communément soignent plus leur réputation que leur conduite , et
s'occupent moins d'être que de paraître. Saint Paul recommande aux fidèles
de se pré^ venir mutuellement par des témoignages d'honneur et de
déférence ^ . Dans sa lettre aux Philippiens, faisantrénumération des vertus
chrétiennes, il n'oublie pas ce qui peut nous rendre aimables^. ^ Rom., 12,
1o. 2 Philip., 4, 8. /\

32 DES SECTES RELIGIEUSES. La politesse et l'amabilité, sur lesquelles on n'instruit presque jamais, sont des appendices de l'amour du prochain; car il ne s'agit point ici de ces formules d'étiquette* que la duplicité offre journellement à la vanité. Elles étaient inconnues dans la primitive Église, la charité ne s'épanchait pas en compliments frivoles. Les Actes des Apôtres nous ont conservé un fait précieux sur cet article. L'orateur Tertulle, chargé par les Juifs d'accuser saint Paul devant le gouverneur Félix, cherche à capter sa bienveillance par des éloges et des précautions oratoires; saint Paul, au contraire, va droit au but, et se contente de réfuter Tertulle. V Dans le cours des siècles, l'affaiblissement de la piété et les progrès du vice ont entraîné à leur suite les locutions serviles et les qualifications emphatiques. Parmi les sociétés religieuses des temps modernes, on ne peut guère citer que les quakers qui les aient intrépidement rejetées. Les noms propres servent à désigner les personnes, les titres à désigner les fonctions; jusqu'à tout est dans l'ordre; ces titres mêmes peuvent être décernés au fonctionnaire qui, après avoir rempli une carrière honorable, emporte dans sa retraite l'estime de ses concitoyens. On conçoit dès lors ce que peut être un conseiller honoraire, un président honoraire. Peut-on en justifier de même cette prodigalité de chanoines honoraires, ** Act. 24.

BA9ILÉ0LATRIE. 33 de gran^ vicaires honoraires^
 d'académiciens honoraires , qui enflent les listes des almanacb&? ces titres
 sont-ils autre chose que des hochets distribués à de grands enfans? . Q.en
 est de même de ces évêques inpartihus infideUumj repousses par
 l'assemblée du clergé de France en 1656 , et contre lesquels s'était élevé
 avec force au concile^ de Trente le cardinal Charles de Lorraine: «Ils
 s'engagent, disait-il, comme les » autres évêques, à porter l'Evangile aux
 peuples » pour lesquels ils sont consacrés; en n'y allant D pas, ils mentent
 au Saint-Esprit. Non-seulement » on ne doit plus en consacrer^ mais il faut
 con» traire ceux qui sont consacrés à se rendre dans » leurs diocèses,
 fussent-ils sous la domination de » princes mahométans ou païens; car un
 évêque » doit être disposé à souffrir le martyre pour le » salut de son
 troupeau, etc. Délivrons, ajoute-t-il,)) délivrons enfin l'Eglise de ces
 mascarades épis» copales^ » Si, comme tant de fois on l'a dit, le chapeau de
 cardinal a fait tourner bien des têtes , la convoitise d'un évêché inpartihus a
 produit le même effet. La houlette jpastorale donnée à ces évêques
 nominaux est une décoration illusoire; en les ^ Sur ces mascarades
 épiscopales , comme les appelait le cardinal de Lorraine , le lecteur peut
 consulter comme très-érudites et très-piquantes les deux lettres qui ont paru
 sous le titre de Basilides ; in-8®. Paris, 1806 et 1828. m. 3

The text on this page is estimated to be only 29.40% accurate

34 DES SECTES RELIGIEUSES. dévouant au soutien des
maximes ultranxmtaines, elle peut flatter ramour-propre de ceux qui la
reçoivent , et suppléer à la paresse de hauts digni

The text on this page is estimated to be only 29.23% accurate

BASILÉOLÂtRIE. 35 conditiou plus ou moins relevée des personties. Un serf dit de son maître quil daigne parler, qu il a k bonté de dértair y la complaisance de manger. Il faut se irappeler qu'eti Russie un esclave est quelquefois joué au pharaon, quelquefois échangé contré un cheval ou un chien ^ Une juste admiration décerne le titre de grands à quelques saints et quelques écrivains; maiâ, dans la liste de cent princes gratifiés de cette épithète, na-t-on pas inséré de grands coupables? A leur suite arrive l'impartiale pos-^ térité , qui voue au mépris de tous les siècles des potentats qu'une prostitution adulatrice appelait grands^ sages, etc., etc^; elle offre à Tamour des peuples Stanislas le Bier^aisant, et jeté son gendre, le Bien Aimé y dans legoût de l'histoire. On a vu précédemment que sous le paganisme les empereurs, revêtus du pontificat, s'arrogeaient le titre de diiâns^ que méine, devenus chrétiens, plusieurs empereurs osaient parler de leur divinité ^ expressions blasphématoires, qu'ensuite, soit pudeur, soit humilité , ils répudièrent , mais en y substituant d'autres titres qui plaçaient toujours les gouvernés à une distance incommensurable des gouvernans. ♦ ^ Masson /ses Mémoires, tom. II , p. 199, ettom.III, p. 394; et, La Russie et rJEsclavage dans leurs rapports avec la civiisatloQ européenne; in-S". Paris, 1822, tom. II , pag. 75. 3.

36 DES SECTES RELIGIEUSES. Gundemar, roi des Yisigots en Espagne, fut, dit-on, le premier qui prit le titre de Majesté'. Que ce soit lui ou Gharlemagne , comme l'assure le jurisconsulte Borjon , peu importe. Un exemple de cette nature trouve facilement des imitateurs. Hugues, comte de Champagne, fit sceller un acte" sigillo majestatis nostrœ. La majesté fut adoptée par les empereurs et les rois dont quelques-uns n avaient encore pris que Y altesse. Ce titre et ceux de grandeur, éminence, sérénité, sérénissimey furent abandonnés pour servir d'échasses aux princes d'un rang secondaire, qui d'ailleurs étaient tous de hauts et puissans seigneurs i jusque dans le tombeau... N'a-t-on pas inhumé , il y a quelques années, une haute et puissante princesse qui avait vécu, je crois, vingt-quatre heures? Mais les vanités subalternes réclamaient aussi des titres distinctifs. On leur donna pour pâture Y excellence, la seigneurie, la grâce, la mansuétude. Les universités eurent leurs recteurs magnifiques, le doctorat eut ses discrètes personnes . On connaît les préventions qui ont régné en Espagne contre les chrétiens ruineux, et cependant la grandesse y forme une classe privilégiée de familles issues presque toutes de tiges juives ou musulmanes ^.

^ Labbe, concil., tom. V, colonne 1623. ^ Voyez les preuves de cette assertion dans l'ouvrage non imprimé mais très-connu , intitulé : £1 tizon de JSspana.

BASILEOLATRIE. Si Arrivons aux ecclésiastiques, dont le royaume n'est pas de ce monde, et dont les chefs, malgré la parole du divin maître, voulurent participer aux vanités mondaines. Mabillon trouve, dans les annales du moyen âge, que les évêques avaient les titres de sérénité, de celsitude[^]. Ce dernier, qui était resté au prince -évêque de Liège, est identique pour le sens à Isihautesse du Grand -Turc; mais plus souvent et plus convenablement on appelait les évêques révérends ou révérendissimes pères et cette qualité de Père, adoptée par divers ordres monastiques et par des congrégations, était, comme le disait un oratorien à un prélat, un lambeau échappé de la robe des évêques que les enfans de Berulle avaient recueilli[^]. Echappé? et comment? Depuis que des prélats formant, dit-on, à Pontoise, une assemblée à laquelle ne présidait pas. l'humilité chrétienne, avaient pris le titre de monseigneur[^] messeigneurs, comme en Angleterre et aux États-Unis les évêques, tant catholiques qu'anglicans, sont appelés mZ/orci[^]. En Espagne, en Portugal, tous sont illustrissimes. Les cardinaux, dans l'origine[^] curés de Rome, formant, comme dans tous les diocèses, le presbytère[^] Mabillon[^] Annales benedict, tom. IY[^] p. 686. ' Histoire du cardinal de Berulle, par Tabaraud; in-S^{'''}. Paris, 1817 > tom. I, p. 184, note ![•]., pour la page 175,

38 DES SÆCTËS RELIGIEUSES. tère, étaient les organes de l'estime publique et des vœux du peuple pour l'élection d'un nouveau pontife. La prééminence dû siège de saint Pierre sur tous les autres, attachait avec raison une haute importance au choix du chef de l'Église, En 1630, Urbain VIII leur donna le titre d'excelsitudes. Leurs prétentions avaient moussé progressivement au point de se croire placés sur la même ligne que les chefs des nations , æquiparantur regibus , et de se croire supérieurs aux évêques. Le canoniste Gavallieri , d'après les décisions d'Eugène IV et de Léon X, leur accorde cette prérogative quoique assurément , comme le disait Godet-des-Marais, évêque de Ghai^tres, du cardinalat (qui est dans l'église une supeiv fétation) il y ait loin à la dignité épiscopale. Quand les maîtres s'élèvent , leurs valets àspi-* rent aussi à monter. Ne vit-on pas les caudataires des cardinaux soutenir qu'en cette qualité on devait leur accorder des prébendes plus riches que celles qu'ils possédaient^.. Un moine, écrivant jadis ii Gabriel , patriarche de Gonstantinople , se qualifiait marchepied de sa toute sainteté ' ! ^ Opéra liturgica, etc. Gavallieri, in-fol. August. Vindelic. / 1764; tom. V, chap. 4» P» 7 et 8. 2 VitaAdrmniSextiydL\icXoxe^nTmBJin\ in-4*** Trajecti ad Rlienum, 1737 , pag. 396. 3 Seconde lettre de Villoison à AkerUad, p. 37.

The text on this page is estimated to be only 24.70% accurate

BA8ILS0LÂTRIE. Sg La sainteté au superlatif devint aussi le titre spécial du serviteur des serviteurs de Dieu, et par un rapprochement plus qu'étrange, en parlant d'un pape qui, à la procession du Saint-Sacrement, portait Tostensoir, fut employée[^] par je ne sais' qui, cette locution : Le très-saint porte le très-saint j sanctissimus portât sanctis*simum. En appelant révérend père, révérende mère, des moines, des religieuses qui ont fait vœti de virginité, ces expressions n'éveillent que des sentimens moraux et pieux; tandis qu'aux rituels de gloriole, dont on a présenté le tableau, se joignent des idées de puissance plutôt que de vertas; or, ceux auxquels on les adresse peuvent être des hommes hideux au physique et au moral. Jamais je n'ai rencontré un être tellement dépravé, une figure humaine tellement ignoble, qu'on ne pût en faire nn magnat[^] un comte [^] un duCj un prince y un cardinal y un landgrave y etc., etc., etc. Les grands hommes ont quelquefois d'étranges petitesesses. Un savant, décédé en 1827, attachait, dit-on, une haute importance à son titre de marçati[^]. Cependant, avec quelques centaines de marquJH pris au hasard, formerait-on un profond mathématicien ? La Place, mieux que personne, pouvait résoudre ce problème. Les formules adulatrices ne furent point inventées pour la gloire de Dieu, l'édification du pro

40 DES SECTES BELIGIEUSES. chain , le bonheur des hommes , mais pour satisfaire la puérile vanité. Actuellement elles ne sont plus guère que des expressions de cour** toisie semblables à celles que la diplomatie a introduites entre les rois qui s appellent yrène^, mais qui ne dofdnent à des républiques , à de9 présidens de républiques^ que les titres de grands amiSj celui de cousins à des ducs, etc. ; sembla-* blés enA>re aux titres de monsieur^ madame y esquire en Angleterre , usted^ usciaen Espagne , et à la formule banale par laquelle tant de gen» terminent les lettres écrites, même à leurs infi>^ rieurs. On peut, saas heurter la morale, s aflâ ranchir du joug de convenances ridicules , ou , en s'y conformant, se rappeler dut moins ce que le poète Pavillon disait des modes : Le sage n'est jamais le premier à les prendre Ni le dernier à les quitter. En accordant et en recevant des qualifications fastueuses, il peut rire de pitié de ces graves riens qui , pour lliomme sensé , ont la même importance que les rêves de Talchimie, de Tastro-* logie et le grimoire technique du blason, auquel un fils de Loyola a consacré une partie de son temps. Certes, le père Menestrier pouvait faire un usage plus utile de sa vaste érudition. Un décret de l'assemblée constituante, du]]9 juin 1790, après avoir aboli la noblesse héré*

BASILÉOLATRIE. 4^e ditaire , statua que Tencens ne serait brûlé dans les temples que pour honorer la Divinité , et ne se pit offert à personne. Que les titres de mon^e seigneur y et messeigneurs ne seraient donnés à aucun corps ni à aucun individu, ainsi que les titres d'ezceUence, altesse, éminence , grandeur, etCf Les républiques américaines, qui presque toutes ont adopté des mesures à peu près semblables, en maintiennent l'exécution ; mais chez nous la légèreté nationale na dusage persévérant que celui de changer. En 1789, les abus de tout genre avaient comblé la mesure. L'assemblée constituante s'efforça de nettoyer l'étable d'Augias ; dans le siècle actuel elle s'est remplie de nouveau.

4^ DKvS SECTES RELIGIEUSES. CHAPITRE y.
 BASILÉOLAT&IE DU CLERGE MANIFESTÉE PAU DE3
 APPLICATIONS CRIMINELLES DI LA SAINTE-éCRITURE , ET DES
 ATTRIBUTIONS VAUftSES DÛ POUTOIR MIRACULEUX.
 SERMONS,' ORAISONS FinrtttRES, PfiSVILÉttBS ACeORDlig AUX
 PRINCES CONCERNANT LES MARIAGES^ DIVORCES ,
 BAPTÊMES. RATABD\$. DB PRINCEa. FACULTE DE^ LEVER LES
 EXCOMMUNICATIONS. CQMMUNipf Sf>IIS LES DEUX ESPÈCES
 ET AUTRES PRIVILEGES. RELACHEMENT SUR LES RÈGLES
 ECCLÉSIASTIQUES EN FAVEUR DES GRANDS DE LA TERRE. La
 réunion du pontificat et de rautorité politique sur la même tête ,
 n'entraînerait 9ucun préjudice, si le personnage , qui en serait investi, était
 doué des lumières et des vertus nécessaires pour remplir dignement cette
 double tâche; mais un tel phénomène sort du cercle ordinaire des
 événemens; Texpérience , loin de militer en faveur de cette cumulation ,
 dépose contre* L'héritage spirituel laissé par saint Pierre à ses successeurs
 est pour moi un article de croyance dogmatique; mais Théritage des Césars,
 réuni au pontificat , établit entre la courromaine et les autres cours une
 communauté d'intérêts qui a dénaturé le régime ecclésiastique, et
 puissamment contribué , dans les siècles mo

BASILEOLATRIE. 4^e d'ernes, k Fesclavage des nations. Les concordats en sont la preuve , car y à tous, on peut appliquer ce qu'on a dit de celui de LéonX et François P'. ; mais s'il plaisait à une Eglise de se reconstituer suivant les règles sacrées des premiers siècles de l'ère chrétienne, fondées sur le droit naturel , le droit divin , la tradition apostolique, les décrets des conciles œcuméniques , les décisions des anciens papes , et d'opposer cet ordre de choses aux usurpations des concordats, on le demande à tout homme de bonne foi, de quel côté serait la légitimité religieuse ? La réunion des fonctions ecclésiastiques et civiles , mpme dans les grades inférieurs , peut devenir une cause de disputes et d'erreurs. Ainsi, la rédaction des actes de mariages par les ministres dcs autels a établi une telle confusion d'idées , que l'ignorance , identifiant le sacrement avec le contrat , traite de concubinage celui qui n'est pas célébré en face de l'Église. Souvent on accuse le sacerdoce , i"". De favoriser l'ignorance pour assurer sa domination, de faire monopole de la science, de paralyser le prc^ès des lumières qui pourraient contester ses doctrines; 2*". De se confédérer avec des puissances teinporelles , au préjudice de la liberté des nations , pour aggraver leur joug , et de seconder les entreprises du despotisme pour capter ses faveurs. Ces griefs (je l'avoue avec douleur } contiennent moins

44 DES SECTES RELIGIEUSES. de calomnies que de médisances. Par exemple , l'opposition d'une partie du clergé français à l'enseignement mutuel , attaqué même dans les mandemens de Carême, entre autres par Durand^ vicaire-général capitulaire de Besançon ^ peut-elle s'expliquer autrement que par les motifs consignés dans la première accusation ? Rien n'atteste plus clairement la stupidité ou la mauvaise foi des opposans. Un tel crime (car c'en est un) décèle le projet d'asservir les hommes en étouffant les germes de la raison. La cultiver est cependant un devoir commandé par le christianisme. Des adorations peuvent - elles être agréables à Dieu , si l'émotion du cœur n'est pas dirigée par les lumières de l'intelligence? Cette opposition est d'autant plus révoltante, que l'instruction primaire servirait de véhicule à l'instruction religieuse ; elle aplanirait aux pasteurs les difficultés qu'ils rencontrent pour inculquer aux esprits bornés les vérités chrétiennes. D'ailleurs , la religion , loin de redouter l'examen y le désire et l'invoque , assurée , comme elle l'est , que la discussion fera jaillir la vérité. Dans ces derniers temps, l'incrédulité avait appelé à son secours l'érudition , la chronologie , la physique y l'astronomie ; qu'en est-il résulté , sinon des preuves nouvelles de la révélation à laquelle elles ont procuré de nouveaux triomphes ? ^ Rapport fait au conseil académique (de Besançon) par M. le recteur de Besançon, in-8^., 1819.

6ASILÉ0LATRIE. 4^ Maintefois on a vu des pontifes et des rois identifier leurs intérêts personnels à ceux de la religion , se retrancher sous cet abri , et crier à l'impiété , quand on attaquait des abus qui leur étaient chers. Cest un fait qui se rencontre fréquemment dans rhistoire du christianisme, et plus souvent encore en déroulant les fastes du paganisme, depuis ces prêtres égyptiens dont on a cité les flagorneries envers les Pharaons, jusqu'aux prêtres des îles Sandw^ich ; la loi du tabou conférait à ceux-ci un pouvoir for inidable , en réservant exclusivement à la caste sacerdotale et au roi une foule de privilèges, spécialement celui de manger de la viande de porc et des noix de coco ; enfin, la loi du tabou à été abolie par le roi dernier, mort en i8i 9, qui s'était fait baptisera Elle est désirable, assurément ^ la concorde entre l'autorité religieuse et la puissance civile. Heureux le peuple où elles se confédèrent pour opérer son bonheur spirituel et temporel; mais souvent (et la génération contemporaine ne l'oubliera pas , et l'histoire en recueillera les preuves) le despotisme , soit ecclésiastique , soit politique , a fait de ces mots , le trône et tautelj un moyen d'oppression. Cette remarque peut froisser certains amourfr-propres ; la colère est chose facile ; leur serait-il égal de la remplacer par des raisons , et de réfuter les faits qu'on va lire ? ^ Revue britannique, f . année» Paris » mai 1826^ pag. i3i.

46 DES SECTES RELIGIEUSES. Les livres sacrés sont une source intarissable d'instruction y où les fidèles doivent puiser sans cesse ; mais lorsqu'une tradition invariable a fixé le sens des passages bibliques qui se rapportent uniquement à Jésus-Christ , les appliquer à d'autres , c'est une violation que l'énei[^]qué Tertullien appelait \ assassinat dei saintes écritures. Coedem scripturarum. Quand Çyriaque fut ordonné patriarche de Constantinople , des évêques joyeuit s'écrièrent: « Hœc dies quant fecit Dominus, exultemuSy etc. » C'est ici le jour qu'a fait le Seigneur , réjouissons» nous et soyons pleins d'allégresse ^ n . Le pape saint Grégoire leur écrivit que cette louange était outrée , car sans doute ils n avaient pas prétendu regarder. Cyriaque comme un soleil de justice et une pierre angulaire y ce qui, dans le sens du psalmiste adopté par toute l'Eglise, ne peut se dire que du Sauveur. Il en est de même de ce texte de saint Paul aux Hébreux : a En ces der)[>] niers jours , Dieu nous a parlé par son propre » fils, qu'il a fait héritier de toutes choses ^ . » Lors de la béatification du fondateur des Jésuites , un prédicateur , Pierre Deza , eut l'audace de les lui appliquer : « Dieu , dans ces derniers temps , nous » a parlé par son fils Ignace , qu'il a constitué)) héritier de toutes choses. » Il ne manquait à cet ^ Psalm., 117, 2. ^ Uebr., cap. 1, v. a.

The text on this page is estimated to be only 28.22% accurate

BASILKOLATRIE. 4? éloge que d'ajouter la suite du texte : Par qui il a même créé les siècles. La faculté de théologie de Paris , en 1611 , s'empresse de déclarer que l'accommodation du texte de saint Paul à un autre qu'à Jésus " Christ ^ est scandaleuse , erronée , et ressent le blasphème et l'impiété ^ . Un fait moins révoltant , sans être irrépréhensible ^ est le suivant. En 1582, Elisabeth de France, fille de Henri II, conduite en Espagne pour être la quatrième femme de Philippe II , fut remise aux deux commissaires du monarque Castillan » le cardinal de Tolède et l'évêque de Burgos. Le premier adresse à la princesse , pour compliment^ un verset du 'psaume 44' ^Ecoutez, » mais n'oubliez votre peuple et la maison de » votre père. » L'évêque de Burgos eût pu se dispenser de compléter la citation , en ajoutant : Le roi chérira s^otre beauté ^ . Peu de temps avant la révolution , Noé , évêque de Lescar, célébrait la naissance d'un dauphin , en paraphrasant le texte relatif au Messie : Un enfant nous est né , parvulus natus est nobis ^ . A la naissance du fils de Napoléon , le cardinal Fesch se bornait (et cela était tolérable) à com" Recueil de plusieurs actes et mémoires remarquables pour l'histoire de ce temps, in-4°. , Paris, 1612, pag. 2 et 6. ^ Favyn, Histoire de Navarre, in-fol. , Paris, 1612, liv. 14, pag. 889. * Isaïe^ 9,6.

48 DES SECTES RELIGIEUSES. menler la question des Juifs sur saint Jean-Baptiste : Que pensez-vous que sera cet enfant, quis putas puer iste erit ^ ? Mais Beaulieu , évêque de Soissons 9 retraçant les merveilles du règne impé* rial , et comparant le retour inopiné de l'Egypte en France à la fuite de la sainte famille , em-^ ployait les paroles prophétiques : J'ai appelé mon fils de VEgypte^ex Mgypto 90caviJiUummeum^ et , voyez la bizarrerie des contrastes ! après la chute de l'empire , dans une chaire de la capitale^ un orateur appliquait à Louis XYIII le texte qui se rapporte exclusivement à Jésus- Christ , et qu'on chante dans toutes les églises le jour des Rameaux : Voilà votre roi qui vient , ecce rex tuus venit '. Doit-on s'étonner qu'un laïc, pair de France, compare le retour des Bourbons à la résurrection de Notre Sauveur * ; lorsque l'évêque Boulogne , dans un parallèle étendu et suivi, comparant Louis XVI à Jésus - Christ , lui appliquait le tēxte d'Isaïe : alla été offert , parce qu'il ta voubi^n ; et ajoutait que , a semblable à l'agneau de Dieu ,)» il a donné sa vie pour le salut de sa nation ; » ^ Luc, chap. I, V. 66. 2 Osée, 9, V. I, ^ Zacharie, 9, 9; et Math., 21, 5. ^ Lalli-Tollendal , t^oyez le Journal des Débats, 3 mai i8i4* * Isaïe , 53 , 7. j

BASILÉOLATRIE. 4\$ et il appelle le monarque nouiféau
rédempteur ^ Cest le même prélat qui, ainsi que la plupart des évêques
concordatistes , après avoir canonisé le vainqueur de M arengo , s'égosilla ,
comme eux , à chanter des palinodies. Si les faits qu'on vient de citer ne
sont pas répréhensibles, dites-nous quel nom il faut leur donner? Le même
évêque , dans son mandement sur le testament de la reine , recommande aux
fidèles de lui oflfrir le tribut de leurs supplications \ U est permis sans doute
de croire sainte une personne, quoique TÉglise ne Fait pas inscrite dans son
calendrier, et même de lui rendre un culte particulier, mais non public. Tel
est l'avis du cardinal Bellarniin ^ Autrefois l'adulation avait admis au
nombre des saints même des princes régicides, populicides, mais qui
avaient protégé le culte, doté des églises, bâti des monastères. Tels furent
Constantin, Glovis, Dagobert, Contran et d'autres rois, qui , suivant
l'expression de^i'abbé de Longuerue , étaient des saints d'un genre bien
étrange, surtout ce Contran, cruel envers ses sujets, mais indulgent pour
cette furie nommée Frédégonde. Il épousa successivement deux fem*
Oraison funèbre de Louis XVI, par Boulogne, pag. 55, 63 et passï/n. 2 Pag.
65 de ce mandement. ' Traité de Bellarmin sur la béatification et la canoni
sation, Paris, i6i3^ tom II, chap. lo, pag. ^o3. III. 4

50 DES SECTES RELIGIEUSES. mes indignes du trône. La seconde étant très-> malade 9 il jura de faire périr tous ses médecins , s'ils ne la guérissaient paa; elle mourut, et il tint parole ^ Les savans auteurs de Y Art de s^énfier les Dates disent : Il faut supposer , d après quelques martyrologes^ que Contran avait réparé, par une grande pénitence , les fautes énormes que l'histoire lui reproche ^. On a vainement sollicité la canonisation de Jean Michel , évêque d'Angers , l'un des coopéra teurs à la Pragmatique-Sanction ; il avait combattu les prétentions de la cour de Rome. Tel est , dit-on , le motif qui a également empêché la canonisation de Robert-Grosse-Tête , évêque de Lincoln , et on a échoué pour celle de Palafox par les intrigues dés jésuites. Rome a cependant canonisé saint Louis, quoiqu'il eût publié sa Pragmatique , réprimé les tentatives du clergé , et» opposé une digue aux invasions ultramontaines ; mais pouvait-elle refuser lanréole à des vertus si éclatantes, que la vénération publique avait devancé le décret du SaintSiège? L'opinion, qui en général exagère les vertus des rois et atténue leurs torts , considère sans ^ Voyez ce qu'en dit l'abbé Millot dans ses Elémens de l'histoire de France, in-12, Paris, i8i4, tom. I, pag. 48. 2 Art de* vérifier les Dates , in-fol., Paris , 1787, tom. I, pag, 540 et suw.

BASILÉOLATBIE. 5t doute la continence comme une vertu très-rare cliez les potentats, puisqu'on le loue de l'avoir observée aux fêtes solennelles. Il est très-douteux que les légendaires lui en eussent fait un mérite, s'il avait été un simple particulier ^ Bome a ca« nonisé Grégoire VII, malgré ses attentats contre l'autorité civile; et Pie V, fauteur de l'inquisition , etc. , etc. , etc. Après cela , croyez avec Bel* lart qu'une canonisation est un dogme ; l'assertion de ce jurisconsulte est un trait d'ignorance si étrange, qu'il faut l'enregistrer dans l'histoire. L'adulation attribuait jadis des miracles à Philippe-Auguste, qui certes n'était pas un grand saint, et à Henri III d'Angleterre, prince fort déréglé ^ . Les monarques de ces deux peuples se sont arrogé concurremment le don de guérir, par le tact, les scrofules. Raoul de Presle, confesseur de Charles V, et Bradv^ardin, confesseur d'Edouard m, leur reconnaissaient ce pouvoir. Un bénédictin espagnol, le savant Feijoo, pouvait impunément le contester et combattre le miracle de la Sainte-Ampoule ^ , dont saint Remy et Grégoire de Tours ne parlent pas : mais en France il fut un temps où le doute k cet égard eût été réputé séditieux. Les médecins publièrent des " ^ Les leçons du second nocturne de l'office de saint Louis , dans le Bréviaire de Paris et autres. 2 Vie des Saints, par Alban Butler, tom. IX, pag. 672. ^ Dans les Lettres de Feijoo, lettres 24 et 25. 4

5^ DV:S SECTES RELIGtLSES. traités pour établir que les rois de France étaient thaumaturges héréditaires. Les érudits entassaient les citations à l'appui de cette prérogative ; elle était certifiée par des théologiens, même par le père Lebrun de l'Oratoire, dans son Histoire critique des pratiques superstitieuses ^ Doués de cette faculté miraculeuse , comment les rois de France n'ont-ils pas extirpé entièrement une maladie qui a fait et qui fait encore des ravages ? Comment Louis XIV n'a-t-il pas opéré le miracle en faveur de sa nièce , femme de Philippe V d'Espagne , qui était rongée d'écrouelles ? Ce fait est consigné dans les Mémoires du duc de Saint-Simon ^, Au seizième siècle , cependant, s'étaient élevées à ce sujet des contestations sérieuses dont parlent Sprengel dans son Histoire de la Médecine, et deux savans français , Fournier-Pescay et Begin , dans le Dictionnaire des Sciences médicales ^ . Les rois d'Angleterre, devenus protestans, prétendirent avoir conservé ce don miraculeux , qui même ne dépendait pas de la sainteté personnelle , puisque le libertin Charles II, assisté de son cha^ Histoire critique des pratiques superstitieuses, par le père Lebi'iiin , in-12, Paris, 1750, tom. II, pag. 121 à 127. 2 Voyez ses Mémoires, édition de Laurent, tom. 111 , pag. 36 1. ^ Histoire de la Médecine, par Sprengel, traduit par Jourdain , in- 1 2 , Paris , 1 8 1 5 , tom. III , pag. 246 et sui{^ . ; et Dictionnaire des sciences médicales , in-S**., Paris, 1819, tom. XXXII, pag, 3i.

BASILÈaLATRIE. 5? pelain, toucha une foule de scrofuleux, dont le concours devint si grand, qu'on n'entrait plus qu'avec un billet du chirurgien Richard Wiseman. Ce chirurgien composa un livre, dans lequel il dit : On avait douté si , en nous séparant de Rome, les rois d'Angleterre jouissaient encore de ce privilège. Les catholiques objectent que ceux de France guérissent par le signe de la croix ; mais, sans employer ce signe , les nôtres opèrent le même effet; des milliers de malades ont été guéris, et Wiseman dit en avoir été témoin \ ' André du Laurent , chancelier de l'école de Montpellier, dans un ouvrage ex professa pour soutenir les droits des rois de France , prétendit que celui-ci était inhérent non à la famille⁴L*éghante, mais au trône, et cita les guérisons opérées par Henri TV. Pour expliquer ce don surnaturel , Se-. bastien Montenes avait eu recours aux forces occultes, solution heureuse qui explique tout sans rien expliquer. L'académicien Gaillard , dans sa Histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre, a sans doute oublié cette contestation qui pouvait amener un parallèle piquant entre deux majestés sur le don héréditaire d'opérer des miracles. Un autre parallèle pourrait s'établir entre l'empereur idolâtre Vespasien , qui , au dire de Tacite et de Suétone , guérit un aveugle et un paralytique ; le ^ Monthly rewctv de février 1820, pag. 120 et siiiiv^ D'après les Mémoires d'Evclyn.

54 DES SECTES RELIGIEUSES. roi Edouard III , possesseur d'un anneau qui guérissait l'épilepsie ; le roi de Hongrie qui guérissait la jaunisse ; les thaumaturges Gassner et Hohenloe. Louis XIII fut peut-être plus grand thaumaturge que ses devanciers et ses successeurs, puisqu'en un seul jour il opéra huit cent soixante-huit miracles , nombre égal à celui des scrofuleux qu'il toucha et guérit ^ . En sa faveur s'étaient opérés d'autres prodiges attestés par l'orateur Juglaris dans leloge de ce roi. Quand Louis-le-Juste fut conçu, dit-il, le monde, qui se sentait coupable, devait trembler, ce qui arriva effectivement vers le temps de sa naissance, en 1601 ; et Cerisier, dans ses B^flexions politiques, assure que le monde trembla par respect ^ . Deux écrivains français attestent deux miracles opérés dans ce siècle par une princesse. Un jour sa présence, à Bordeaux, a détourné un orage ^ Une autre fois, au Mont-Valérien , le vendredi 9 mars 1817, sa prière a ouvert les cataractes du ciel à la suite d'une sécheresse *. Pour supplément au miracle , divers journaux annon^ Archon, Histoire de la Sainte-Chapelle, tom. II, pag. ^ Cerisier, Kéflexions politiques, pag. m. ^ Les Hévolutionnaires tels qu'ils sont et la vérité vengée, etc., par Marsan, in-8®, Bordeaux, 1817, pag. 259, notei. ^ L'Ami de la religion et du roi, tom. XII ^ n°. 288 , 3®. an née ^ mercredi, 14 mai 1817, pag. ii.

bâsiléolatbie. 55 cèrent six jours après que la même princesse et sa helle-sœur étaient allées au Théâtre Français ^ Il est sur le globe deux maladies plus répandues que les scrofules et plus dangereuses, ce sont la ffédulité et ladulation. En France, la première sera toujours très-rebelle, et la seconde parait incurable. Précédemment on a vu un roi d'Angleterre lancer des excoQimunications ; j'ignore si d'autres se sont attribué le même droit; mais un fait incontestable, c'est qu'en France et en Espagne ils avaient celui de lever l'excommunication , et cela par décisions de conciles^. On pouvait, sans être frappé de censure, communiquer avec un excommunié que le roi avait admis à sa table, et la porte de l'église s'ouvrait a celui auquel le roi ouvrait la porte de son palais. Les canonistes français insistent beaucoup sur ce privilège ^ , qui serait tolérable s'il était accordé seulement à un personnage connu par sa piét^; mais les vertus ne sont pas le motif de la concession , ils en jouissent en qualité de chefs de l'état. Celui qui est reçu à ^ Constitutionnel du 21 mai, n°. i4i, pag* 2. •^ Concile 12 de Tolède, chap. 3. Fqyez Labbcj tom. VI , pag. 1227. ^ Opéra omnia Ivonis , etc., in-fol., Parisiis, 1647, epist. 123, p. 55, etepist. 195 , pag. 85} Eveillon, MignoC et autres canonistes sur nos libertés, pag. i^S, art. 4^5 Dupin , pag. 224 et 225 ; et Traité des droits forestiers et franchises, par Guyot, in-4°v, 1786, Pai*is,tôm. I, pag. 352.

5(S DES SECTES RELIGIEUSES la table royale peut être un homme très-pervers ^ comme celui qui le reçoit; ce dernier est un laïc^ n'importe ! Son invitation à un repas est un acte de juridiction ecclésiastique. Ici la flatterie n'est-elle pas évidente? * Le danger d'entasser les cadavres dans le séjour des vivans a suggéré l'idée de transférer les cimetières hors de l'enceinte des villes et des villages. Les inhumations multipliées dans les églises rendaient le danger plus imminent encore. En adoptant une mesure sanitaire qui, par sa nature et son but, repoussait les exceptions, le concile de Narbonne, en 1607, excepte non - seulement les dignitaires ecclésiastiques et les personnes illustrées par des vertus éclatantes , mais encore les nobles , nobilis prosapia, et cette décision est insérée dans les bréviaires de plusieurs diocèses ^ Une flagornerie , analogue à celle qu'on, vient de citer, se trouve dans un concile de Mexico, qui défend à tout prêtre^ d'être chapelain d'un particulier , à moins que ce ne soit un personnage illustre , saho si nojuere persona ilustre ^. ^ Concile de Narbonne, en 1607 » ^^^' ^4> ^t les bréviaires de Paris , et dans ceux qui ont été faits sur ce modèle, le canon de prime du mardi après le i5®. dimanche après la Pentecôte. 2 ConcUios proi^inciales primeroy segundo de Mexico , publié par le cardinal Lorenzana , archevêque de Mexico^ in-4o., Mexico , 1769, pag. i23, can. 54»

BASILÉOLATRIE. 67 L'autorisation des chapelles domestiques peut être justifiée par la distance des églises , le besoin des fidèles et la piété des personnes qui les sollicitent. Pouvait-on alléguer les mêmes raisons en faveur des chapelles castrales si multipliées jadis par la facilité de se procurer des chapelains ou des moines mendiants? A ce privilège pouvait s'appliquer la censure que faisait sainte Thérèse , des prétextes pour omettre le jeûné : « On est malade, on a été malade, on craint d'être malade; le motif réel, mais qu'on n'alléguait pas, était de se borner à un simulacre de dévotion par lequel on pût se dispenser des devoirs de paroisse; on envoyait la livrée aux processions, et de grands laquais, au nom de leurs maîtres , présentaient le pain à bénir. Le banc seigneurial placé dans le sanctuaire, et presque au pied de l'autel , était cependant quelquefois occupé par la famille, qui venait s'y pavaner pour recevoir l'eau bénite^ l'encens, le pain bénit, et s'entendre nommer aux prières du prône. La suppression de ce qu'on appelait droits honorifiques a crispé bien plus vivement l'orgueil féodal, chez les femmes surtout, que la perte des droits pécuniaires. » Dieu ne fait acception de personne. Si cette phrase est répétée dans plus de vingt passages des Saintes-Ecritures, c'est pour mieux inculquer sans doute la vérité et le devoir qu'elle énonce. De quel droit des prêtres osent-ils la contredire par leur conduite ?

58 DES SECTES RELIGIEUSES. Le théologien Collet approuve l'usage de célébrer la messe dans Tappartement d'un prince malade ou décédé ^ Ce n est donc pas au chrétien , c'est au prince qu'il accorde ce privilège. Collet* eût probablement approuvé , ou du moins toléré , s'il n'était tombé en désuétude , un usage particulier à la Lorraine.* Aux obsèques des princes on conduisait à l'église et à l'offrande quatre chevaux du décédé , le cheval d'honneur, le cheval bardé pour batailles^ le cheval de secours et le cheval de service. Ils étaient présentés au célébrant, qui les touchait en signe d'acceptation ^. A cette cérémonie , plus que bizarre , je ne vois de comparable que celle de la haquenée autrefois présentée annuellement au pape dans la basilique de Saint-Pierre, de la part du roi de Naples, et dont le refus affligea si profondément PieVLLa haquenée, dans Martenne^ est appelée equus nobiUs ^. Lorsqu'on est si obséquieux envers les princes décédés , pourrait-on ne l'être pas envers les vivans ? ^ Examen et résolution des pnncipales difficultés sur les saints mystères, par Collet , 4*^. édit., in-8,, Paris, ijrSGj chap. 3, pag. 21 3. 2 Description de la Lorraine , par Dunval , in-4**., Nancy, 1777, tom. I , pag. 37 , et l'Histoire des villes vieille et neuve de Nancy, par l'abbé Lionnois, Nancy, i8o5, tom. I, pag. 199 et suw. ^ Martennë , Tractatus de antiquâ ecclesiæ discîptirid, in-4**., Lugduni, 1706, pag. 608.

BÂSILÉOLATRIE. Sg fn 18149 un journal raconta gravement que l'impératrice Marie-Louise, passant à Lunéville , on avait célébré dans sa chambre une messe à laquelle avaient assisté le curé et les vicaires, et qu'ensuite on leur fit présent de tabatières. Un empereur païen , écrivant à Arsace , pontife idolâtre, lui défend d'aller au-devant des gouverneurs qui arrivent dans une ville , et défend à ceux-ci de se faire précéder par des soldats en allant au temple. Il tolère à peine qu'on aille recevoir ce gouverneur au vestibule, parce qu'au temple, l'homme constitué en dignité, n'est qu'une personne privée; et l'empereur, qui s'exprimait ainsi, était Julien l'Apostat. Quelle leçon k des chrétiens ! J'ai vu , idit un écrivain , que saint Ambroise arrêta Théodose à l'entrée de réfi:lise. Je n'ai lu nulle part que dans certaines circonstances il soit allé le recevoir sous le dais. Les principes qui doivent présider à la conduite des pasteurs n'ont pas changé et ils ne changeront pas. Mais autre temps, autres mœurs. Les premiers empereurs chrétiens, étant, comme tous les fidèles, diocésains et paroissiens , n'avaient pas encore l'entourage d'un clergé aulique. Les fidèles , à cette époque, eussent été bien plus que surpris s'ils avaient vu un pontife, sous le litre de grandaumônier, présenter au chef de l'état son Eucologe, et aller quérir le Missel pour le lui faire baiser. Ces inventions, réservées aux temps mo

60 DES SECTES RELIGIEUSES. d'ordres, occasionèrent quelquefois des contestations si qui seraient risibles si elles n'étaient déplorables. Telle est celle qui eut lieu un Jeudi-Saint à Versailles. En l'absence du grand-aumônier, le cardinal de Polignac prétendit qu'à lui appartenait le droit de donner au roi à baiser le livre d'Evangile, par préférence au premier aumônier. Cette dispute empêcha le roi de baiser le livre. De là une affaire sérieuse, qui fut jugée en faveur du premier aumônier ^ Cette grave contestation en rappelle d'autres relatives au sacre des rois. Lors de celui de Henri IV à Chartres, l'archevêque de Bourges, grand-aumônier, et se disant primat des Gaules, réclamait en cette double qualité le droit de le sacrer. L'évêque de Chartres lui opposait sa juridiction locale, et menaçait d'excommunier quiconque tenterait d'enfreindre ses droits de chef du diocèse; en conséquence, il fit la cérémonie du sacre, qui fut très-bien et honnêtement faite, dit le garde-des-sceaux Chiverny ^.

L'époque du sacre de Louis XVI vit renaître la même dispute. Le grand-aumônier, cardinal de La Roche-Aymont, étant tombé malade ^ le coadjuteur de Reims, et l'évêque de Soissons, premier ^ Voyez dans les Œuvres de Duclos, in-8°. , Paris, 1800, l'Histoire de la régence, tom. V, pag. 332. 2 Collection de mémoires relatifs à l'histoire de France, par Petitot, in-8°. , Paris, 1823, tom. XXXVI; Mémoires de Chiverny, pag. 263 et 264.

BASTLÉOLATRIE. 61 suffragant , se contestèrent le droit de sacrer. Des Mémoires furent imprimés sur cette question si importante pour la gloire de la religion , les progrès de la piété ^ la propagation des lumières et le bonheur des peuples. Ballet[^] curé de Gif , dans son Traité des temples s'efforce de justifier les distinctions accordées au rang , à la naissance , dont les effets immédiats sont de constater la bassesse de ceux qui les offrent, de nourrir l'orgueil de ceux qui les reçoivent, et de distraire inutilement les assistants. Plus sensée que le curé de Gif, madame de Genlis a censuré , comme bizarre et scandaleux , l'usage en Espagne , en Portugal et à Naples, de servir à genoux des princes chrétiens; l'usage de leur faire partager à l'église l'encens offert à la Divinité; l'usage en France, qui est commun aux princes du sang[^] de leur porter à baiser le corporal ; de baiser, comme les prêtres, la patène dans l'intérieur. On ne voit pas quel peut être le but de ces dernières pratiques , ni du droit accordé à un roi de toucher les vases sacrés ^ Une prérogative des rois de France est celle de communier sous les deux espèces à leur sacre et à la mort. Cet usage remonte jusqu'au règne de Philippe-Auguste[^]. ^ Dictionnaire des étiquettes, par MTM de Genlis, in-8°. , Paris, 1818, tom. I , pag. 089, et tom. II, pag. 165. 2 Mabillon, Muséum italicum , in-4^o , , Lutetiae-Paris , 1724, tom. II, pag. Lxii et sui[^].

6» . DES SECTES RELIGIEUSES. A la naissance d'un dauphin , Tétiquette antie-> nait autour du berceau le parlement et les autres corporations , pour débiter gravement leurs harangues. Un dauphin, né le 4 novembre 1729, fut, harangué le 5 juin i ^35 , au nom de l'assemblée du clergé , par Grillon , archevêque de Toulouse , dont le compliment parut fort comique : « Mon» seigneur , » lui dit-il , « le clergé respecte en)> vous le sang le plus auguste qui fut jamais , dans » lequel i^ous avez puisé les grandes vertus que » vous ferez éclater un jour. » Ainsi , les princes étaient vertueux avant Fâge de six ans par la seule transfusion du sang de leurs aieux ^ Un autre usage y déjà fort ancien dans plusieurs cours, est celui d'ondoyer à leur naissance les enfans de famille royale, et d'ajourner même jusqu'à la puberté les cérémonies indiquées dans les rituels. La coutume de suppléer, après le baptême , les exorcismes et les cérémonies quand des circonstances périlleuses pour la vie de l'enfant en auraient nécessité l'omission, fut soumise , il y a un siècle, à l'examen des théologiens, chargés par le cardinal de Noailles de préparer une édition nouvelle du Rituel de Paris. Duguet, qui publia une dissertation savante sur cet objet, raisonne constamment dans l'hypothèse que la nécessité seule ^ Mémoires du maréchal de Richelieu, in-8". , Paris, 1793, tom. VIII, pag. 85 et 86-,

BASILEOLATRIE. 63 a placé un intervalle entre le baptême et les cé[^] rémonies prescrites par le rituel [^] Mais, hors le cas de nécessité, est-il permis de scinder pour ainsi dii[^]e cet acte religieux? Si l'on admet l'affirmative, on pourra donner de l'extension à cet usage, par exemple, en administrant le saint viatique et l'extrême-onction, s'en tenir à ce qui est purement sacramentel, et ajourner les cérémonies concomitantes, sauf à les suppléer si le malade guérit. Il en serait de même en* conférant l'ordi[^]e et le mariage. Ces conséquences, lecteurs, vous étonnent; mais, pour les juger, le point de départ p'est-il pas le même? Et voyez où conduit une pratique déplacée, lorsqu'une fois elle est admise! Que conclure de là? C'est que séparer le baptême des cérémonies, hors le cas de nécessité, est contraire à l'institution primitive et à l'esprit de l'Eglise. L'adulation seule a dicté la décision du concile de Cologne et des synodes cités dans Pontas pour justifier ce privilège, que voulurent s'arroger ensuite, non-seulement des princes d'un ordre subalterne, mais encore les nobles et les riches [^]. Ici s'intercalent quelques réflexions sur les [^] Dissertation théologique et dogmatique, par Duguet, in-8°, Paris, 1727. [^] Guillelmi Valli historia baptismi infantium, in-[^]., Halae, 1648, cap. i5, p. 256.

64 DES SECTES RELIGIEUSES. bâtards des rois. Les sultans ont des harems. On compterait par centaines des princes, soi'-disant chrétiens y qui ont souillé la couche nuptiale en y introduisant des femmes enlevées à leurs maris par des hommes dont plusieurs étaient des ma^ Jests apostoliques , catholiques , très*fidèles , très -chrétiennes. La prédilection de Louis XIV • pour ses bâtards , les fit élever au rang de princes du sang ; il voulait même qu'ils fussent admissibles à porter la couronne. Pour le flatter , le père Daniel , jésuite , dans son Histoire de France ^ s'efforce d'établir que, sous les deux premières races, les fils illégitimes succédaient au trône; l'intrigue ourdie pour assurer le même avantage à ceux de Louis XIV , et infliger la même igno^ minie à la nation, ne réussit pas. En 1697 , à Rouen , un chapitre de l'ordre du Saint - Esprit décida que les bâtards ne pourraient y être admis ; mais on était si habitué à voir la débauche sur le trône, et si habitué à la flatterie, qu'on prononça une exception en faveur des bâtards des rois reconnus et légitimés. Leurs enfans adultérins étaient non-seulement admissibles dans \ ordre du Saint-Esprit... l'ordre du Saint-Esprit! mais presque tous avaient une vocation innée pour les bénéfices opulens. Dans l'un des chapitres suivans on reviendra sur cet article. Il fut un temps où les empereurs , les vov& et autres princes ne dédaignaient pas de choisir

BASILÉOLATRTE. 65 leurs épouses dans le pays soumis à leur sceptre , surtout en Moscovie. Un usage contraire prévalut lorsque les peuples furent considérés par leurs chefs comme des troupeaux possédés au même titre que les bêtes de somme , et dont on disposait de la même manière. De là des pactes de famille substitués aux droits naturels et imprescriptibles des nations; delà Tilsage dans les dynasties de ne former qu'entre elles des unions conjugales, de sorte que l'Europe fut à la discrétion de sept ou huit familles , toutes alliées , et qui, lors même qu'elles couvraient les provinces de sang , de cadavres y de désolation dans des guerres où elles n'exposaient pas personnellement leurs vies , elles étaient toujours secrètement unies dans la résolution de gouverner sans responsabilité et sans contrôle. Le défaut de croisement dans les races , les altère au physique et au moral; c'est un fait constaté par les physiologistes qui, dans plusieurs dynasties, en auraient montré de nouvelles preuves, si la crainte ou l'adulation n'avaient arrêté leurs pluities; l'un ou l'autre motif a dirigé celle de Vandermonde, lorsque après avoir établi les principes sur cet objet, il en déduit quelques conséquences opposées à sa doctrine ^ Ainsi, sur la doctrine , il est d'accord avec tous les phy4 ^ Essai sur la manière de perfectionner Tespèce humaine, pai* Vandermonde, in-12, Paris, 1756. III.

The text on this page is estimated to be only 25.12% accurate

66 DES SECTES RELIGIEUSES. siologistes , qui tous le contredisent sur les résultats ^ L'ensemble des détails qu'on vient de lire le\$ rattache à Tidolâtrie politique , ainsi que les cou* tunies suivantes : i"". Les mariages par procuration ; on a prétendu en trouver Torigine dans la mission d'Éliezer^ qui, 4|u nom d'Isaac^ demande et lui amène Rebecca ^.

Puisqu'un époux peut être remplacé par un étranger qui contracte eh son nom , une femme pk)Mrrait se faire remplacer de même. On en voit un exemple dans le mariage de dom Pèdre U de Portugal , où le duc de Cadaval représentant la reine , fut marié au marquis de Marialva qui ve* présentait le prince ^ Dans un opusculé sur les mariages de ce genre, Ludwig pense qu'une femme pourrait être procureur nonobstant les décisions contraires du droit romain *. Ainsi , les futurs époux pourraient être remplacés soit par des personnes du sexe respectif, soit par des substituts qui seraient simultanément deux hommes ou deux femmes. En fait d'abus, quand on a fait ^ Voyez, sur cet article. Traité de médecine légale, par Fodéré, in-8«>., Paris, i8i3, tom. I , pag. 345. ^ Récréations historiques, par Dreux -Duradier, ik^iit , Paris, 1767 , tom. II, pag. 87 et suw. ^ Relation de la cour de Portugal sous dom Pèdre II , in- 12, Amsterdam, 1702, tom. I, pag. \5o et suU', * Dissertation de Ludwig , de Matrimonie prineipum per procurai ores.

BASILEOLATRIE. 67 ■ tia premier pas, on est plus ingambe pour les autres. La légitimité de ces mariages, admise par les théologiens et les canonistes , suffit pour établir la difflérence entre le contrat et le sacrement, car peut-on recevoir , par procureur , la grâce du sa

68 DES SECTES RELIGIEUSES. les excès auxquels ^s'est portée Tidolâtrie poli*» tique. Yerri , historien de Milan , a extrait d'un ancien Missel, et inséré dans son ouvrage , les oraisons qu'on récitait à la messe pour invoquer la protection du ciel sur Agnès, maîtresse du duc de Milan, Philippe-Marie, mort en 1447 ^* ^° Espagne , la fameuse Marie de Padilla , maîtresse de Pierre-leCruel,étantdécédée, ses funérailles furent célébrées dans tout le royaume comme celles d'une reine. En deçà des Pyrénées, on a vu naguère des ecclésiastiques assouplir les principes et modifier leur conduite au gré de leurs intérêts à Fégar des vivans, des mourans et des morts. La haine, la vengeance ont poursuivi dans la tombe des acquéreurs de domaines nationaux et des prêtres vertueux, tandis que, la cupidité, la crainte ou la flatterie accordaient sans difficulté la pompe des funérailles chrétiennes à des hommes connus pour avoir toute leur vie professé l'incrédulité^ et jusqu'au dernier moment refusé les secours de la religion. Je citerai entre autres le service funèbre de l'astronome Lalande à l'église Saint -Benoît y et celui de Volney à Saint-Sulpice. Le clergé accorda maintefois des honneurs éclatans à des gîfnds de la terre, qui avaient été de grands criminels ;. quoique la multiplicité 1 Storia di Milano , in*!®, Milano^ 1788 ^ p. 462 et sui^^ Voyea la note.

BASILÉaLATRIE. 69 de leurs adultères , la publicité de leurs scaoïdales eussent retenti dans plusieurs contrées , les chaires chrétiennes retentirent de leurs éloges; on a ou-^ tragé la vérité jusqu'à leur décerner pour ainsi dire Fauréole , tandis que leurs cadavres eussent été à peine admis sur le seuil de nos temples, s'ils n'avaient été que des hommes vulgaires. François I". qu'une prévention erronée a long-temps appelé le Père des Lettres, François I"., qui soutenait en Allemagne les prbtestans et les Élisait brûler en France, s'était toute sa vie vautré dans la débauche'; Duchâtel, évêque de MAcob , dans l'oraison funèbre de ce roi à Saint-Denis et à Paris, lui trouvait une vie si sainte, ce que son âme m'était certainement arrivée tout droit au ciel sans » traverser le Purgatoire.» Cette profusion de louanges, démenties par la notoriété publique, indi. gna tellement la Sorbonne , qu'elle accusa le prélat d'avoir, débité une hérésie , et protesté en quelque sorte contre l'existence du Purgatoire ^ Charles IX, Henri III, Louis XV, et tant d'autres leurs émules dans le crime , dans le vice , ont eu des oraisons funèbres. C'est une distinction presque jamais accordée au mérite qui n'était pas relevé par le clinquant de la grandeur mondaine^ mais jamais refusée à la grandeur sans mérite. ^ Po ur apprécier à sa juste valeur la réputation usurpée de François P'. , lisez l'excellent ouvrage de Tancien sénateur Rœderer, intitulé : Louis XII et François /•'. 2 vol. in-8°. , Paris , i825.

VO DES SECTES RELIGIEUSES. Le cardinal Maury , dans son Essai sur rékhquence , pense qu'un usage établi ne permet pins guère aux ministres de l'Évangile d'annoncer la parole sainte devant les maîtres du monde sans brûler quelques grains d'encens. Il déclare néanmoins que la religion ne tolère ces louanges qu'en' épargnant à la vérité l'humiliation d'en rougir. Ce patelinage est digne de l'homme dont les man

BASILEOLATRIE. 71 dait au peuple que le droit négatif du stlencee. M asearon y précbant devant Louis XIV après la conquête de la Franche-Comté, déclare que les voleurs de grands chemins sont beaucoup moins coupables que les conquérans. Je regrette de ne savoir pas le nom d'un orateur (jui dit au même roi : J'aurais voulu faire un compliment à Votre Majesté, mais je n'en ai pas trouvé dans l'Evangile ; tant d'autres ont torturé des textes bibliques par des applications forcées. Saint François de Sales comparait ces prédicateurs aux cloches auxquelles on fait dire tout ce qu'on veut \ Telle est la propension de certains écrivains à l'adulation qu'elle souille même des écrits qui en sont le moins susceptibles. Sous ma main se trouve la sainte messe des Chaldéens et des Maronites du Mont-Liban, traduite en français par Morel , et publiée en 1678 ^ . Le traducteur raconte que la reine voulut bien entendre la messe célébrée en syriaque , quelle eut la bonté de vouloir j' assister ,* et dom Nissa , prêtre chaldéen , eut Vhonneur de la dire devant elle. Peut-on ravalier par un stylo plus ignoble la majesté du sacrifice de nos autels ? Il en est de même de l'ouvrage intitulé , « Le » Modèle du ménage heureux , ou Histoire du » mariage de saint Joseph,» par Dognon, chanoine ^ Esprit de saint François de Sales , 'x". partie , cbap. i3., \ 2 In-4o.

72t DES SECTES RELIGIEUSES. de Verdun[^] et bachelier de la faculté de théologie de Paris [^] ; qui[^] sans être dédié à la caste nobiliaire , semble publié pour l'exalter. Parreii les inepties dont ce livre abonde , on y trouve que Jésus-Christ, ((voulant montrer par son propre fait combien)) il estimait la noblesse, voulut naître noble [^] quoi» que pauvre et souffreteux [^] » Les Prières chrétiennes y en deux volumes, sont assurément un des livres les plus édi* fians; on y trouve d'excellentes réflexions; je citerai spécialement le chapitre dont le sujet est : L'amour qu'on doit avoir pour l'Église \ Mais quelle manie d'aduler a donc saisi l'auteur, qui certes n'en avait pas l'habitude , quand, à l'occasion de la fête de saint Bernard , il parle du neveu de Louis XTV" , Philippe V, donné à F Espagne pour faire son bonheur * ? Un livre de morale doit convenir à tous les pays , car , par sa nature , la morale est universelle. Oublier ce principe, c'est restreindre Futilité de l'ouvrage. Tel est cependant celui qui, intitulé , Simon de Nantua , a été couronné par la société d'enseignement élémentaire, et répanda dans les écoles. La scène de ce roman est en deç[^] du Jura ; mais l'enseignement de l'auteur est ei[^] [^] In- 16, Paris, i633. 2 Le chapitre 5. [^] Tom. II , pag. i58. [^] Tom. 11[^] pag. 147.

BASJLÉOLAÏRIE. 73 partie inadmissible au delà de cette montagne par la disparité de gouvernemens. Ce qu'on vient de lire sur les ouvrages de morale s'applique surtout aux livres de piété , qui doivent être rédigés de manière à édifier l'universalité des fidèles, puisque la religion catholique, par son titre même, est cosmopolite. Tel est l'admirable ouvrage, X Imitation de Jésus -Christ. Malheureusement il est encore des livres ascétiques infectés de phrases féodales et d'idées serviles. On peut citer cependant, comme formant exception , un livre de prières latines, par Verrepée, qui a été traduit en français, en flamand , en espagnol, dans lequel on demande à Dieu que le gouvernement politique abjure toute oppression tyrannique ^ ^ Voyez Precationum piarum ,* etc. , enchiridion per Simonem F'errepeum, in-12, Parisiis, 1604, folio 97.'

74 DES SECTES RELIGIEUSES. CHAPITRE VI.

CONTINUATION DU MÊME SUJET. CARACTÈRE ADULATEUR DES
CLERGÉS DE COUR. FLEXIBILITÉ DE LEUR MORALE. ÉTAT DE LA
RELIGION DANS LES COURS. • En 816y époque à laquelle Terreur des

iconoclastes ^ soutenu par Léon F Arménien y agitait l'Orient, des
évêques, réunis chez le patriarche de Constantinople , signent un écrit dans
lequel ils s'engagent à donner leur vie pour la défense des. saintes images.

L'empereur les prend chacun en particulier. Aux sollicitations il joint des
caresses, des promesses ; alors ces évêques vont trouver le patriarche, lui
déclarent qu'après" avoir réfléchi sur le culte des images , ils sont décidés à
l'abolir, et menacent même de le déposer s'il n'accède à leur résolution. Cet
événement prouve , dit M aimbourg, combien l'air de la cour est nuisible

aux évêques ^ Il revient sur cet article dans son Histoire de l'Arianisme , et
gourmande sévèrement les prélats courtisans. ^ Histoire des Iconoclastes ,
liv. 5 , g. 432 et suiv. Voyez aussi sa préface de l'Histoire de l'Arianisme.

The text on this page is estimated to be only 23.40% accurate

BASILCOLATHIE. 7S Ses réflexions sont judicieuses; mais n'aurait-il pas dû, I". Se les appliquer à lui-même? Dans la préface de son Histoire de saint Grégoire-le-Grand , il prodigue à Louis XIV de tels éloges , que Leydecker proclame Maimboûrg prince des adulateurs ^; 2*". Les appliquer ensuite à sa compagnie, qui occupait les avenues de toutes les cours par ses prédicateurs et ses confesseurs? Pour capter les" faveurs de la puissance , les jésuites n avaient-ils pas des écrivains toujours prêts à la célébrer en prose et eu vers ? Dans les fictions du Poème des Jardins , par leur confrère Rapin , on apprend que la nature , « avant d'enfanter le lis , la fleur » par excellence, essaya d'abord ses forces en » créant le liseron; alors^le lis descendit du ciel, » comme le bouclier sacre ^ . » Précédemment on a cité les efforts du père Da« niel en faveur des bâtards de Louis XIV, et les prétendus miracles publiés par son confrère Juglaris à la conception et à la naissance de ' Historia ecclesiæ Africanæ, par Leydecker, in-4**., Uluajecti , 1690 » pag. 563 et suw, 2 « Qui riguas in ter crescis convolvule valles, » Dulce rudjmentum meditantis lilia quondam » Natum cum sese opéra ad majora pararet, Liiia suramo olim ut lapsa aucilîa ocelo , etc, » Voyez Kapin, Hortorum, lib. i.

76 DES SECTES RELIGIEUSES. Louis XIII. Ou peut y ajouter la connivence du père Suffren , qui , prêchant à Notre-Dame contre la dissolution des femmes y disait : (c H n'y a à)> Paris si petite coquette qui ne montre son sein, » prenant exemple derja reine^Marguerite ;.ii puis, s'arrêtant un peu, il ajoute : a que beaucoup de» choses permises aux reines sont défendues aux» autres /emmes ^ » Mais les autres /emmes elles-mêmes trouveront un casuiste plus traitable que Sufiren , précisément sur cet article. Son confrère Filliutius croit que les femmes pèchent , en « se permettant » ces nudités pour paraître belles dans les pays » où cet usage n'est pas admis. Ubi non est coU" » suetudo ^ . » Donc à ses yeux c'est une action innocente , si elle est usitée. En prenant la coutume pour règle de morale, où s'arrêterait-on? Le fameux confesseur de Louis XIV, le père la Chaise, au lieu d'exiger une réforme radicale dans la cpnduite de son pénitent , employait des palliatifs. Madame de Maintenon s'en plaint amèrement, en disant que le confesseur se contente de demi -conversions ^ Les Mémoires de Saint^ Histoire de] France ,Un-8o., Cologne, 1719, tom. II, pag- 299•" Filliutius, Moraliu quæstionum tractatus, pag. ^la. n°. 221. 5 Lettres de M"»® de Maintenon, în-12, Amsterdam,.. 1757 , pag. 292 et suw.

BASILÉOLATRIÈ. ^*] Suïion nous apprennent

The text on this page is estimated to be only 27.87% accurate

7^ DES SECTES RELIGIEUSES. Pierre de Bloisy quelques siècles après^ emploie les mêmes couleurs pour peindre le clergé aulique de son temps, qu'il connaissait parfaitement , et qui y suivant l'expression du prophète , avait toujours des coussins et des oreillers à placer sous la tête et les coudes des grands pécheurs. Pierre de Blois déclare que la vie des cours est la mort de l'âme \ Il serait facile de former pour tous les siècles une chaîne de témoignages concordans sur ce sujet. On se rappelle qu'avant notre révolution un grand nombre d'évêques assidus à la cour, expédiant le mandement banal du Carême , le. dataient de Paris ou de Versailles , avec l'assurance mensongère qu'ils y étaient retenus pour les affaires de leur diocèse. L'organisation d'un clergé nouveau ^ en 1791, avait remédié à ce désordre; mais les abus soiit des plantes vivaces, et déjà quelques surgeons annoncent que la racine dé celui-ci n'^st pas détruite. ■■ Un clergé de parade afflue dans les cours , et des milliers de paroisses rurales manquent de pasteui?s. Il est largement rétribué pour ne rien faire ou presque rien , tandis que des succursalites], destituables par le caprice d'un évêque ou d'un grandvicaire, portent le poids an jour ^ de la chaleur ^ et luttent contre l'indigence. Professe-t-il le même Évangile ce clergé qui, dans des palais où le même ^ Petrus Blesen., epist. i4, 77 et ii3.

The text on this page is estimated to be only 16.01% accurate

BASItEOLATRIE. 70 toit couvre une chapelle et un tihéâtre^ va célébrer i auguste sacrifice , pendant lequel des motets 3acréd furent souvent modulés par les mêmes voix qui chantaient ailleurs des ariettea volup^ tueuses? Christianisme en théorie épicurisme en pratique, alternative de messe et de contiédies, de Te Deum et de danses , telle fut presque toujours la dévotion aulique. Louis XIV ^ irrité contre des dames qui négligeaient la grande parure pour aller à la comédie S s'irrita plus encore contre son petitfils , le duc de Boujtgogne , qui , par (délicatesse de conscience, i^efusa d'aller au bal le jour de l'Épi*phanie ^ . Pour justifier ce contraste, on citera peutnêtre Fénélon , qui voulait qu'on laissât à madame la Yidame un peu d'opéra et de comédie ^ ; et Bos^ suetqui , interrogé par Louis XIV sur la moralité du théâtre, répond qu'il y a de grandes autorités pour , et de fortes raisons contre. Tous les siècles paieront un tribut d'admiration à Bossuet , mais en regrettant que dans cette circonstance il ait fait une réponse presque évasive ; que répondraient en pareil cas nos casuistes actaels? ^ Saint-Simon, tom. IV, pag. 3i5. 2 Ibid, tom. V et VI , liv. i3, pag. 58. * Histoire de Fénélon , par M. deBeausset, in-8®, Paris, 1 8o8 , tom. III , pag. 4^^ ; Çe passage a été supprimé dam l^ç éditions suivimtea » e\j,'ea suis U raisop.

80 DES SECTES RELIGIEUSES. Le langage des actions est plus expressif, plus vmdique ^uc la parole. Leur silence est apprpbatif , puisqu'ils vantent la piété de certaines gens, Boit qu'on fréquente les théâtres , soit qu'on fasse des dons pour en bâtir de nouveaux. L'histoire des Dissenters anglais , par Bogue et Bennet, offre un singulier dialogue entre ce derinier et une femme , qui lui dit : Quel mal y a-t-il d'aller au théâtre? Je vais aussi à l'église. Le ministre lui répond : Que penseriez «^ vous si le matin , dans une gazette , vous lisiez : Cette ouit dernière saint Paul et Timothée étaient au cer-^ « cle, saint Paul a fait sa partie de' cartes avec deux dames âgées , Timothée a dansé avec une jeune, etc., etc. L'homme est condamné k manger son pain à la sueur de son visage. Toute créature raisonnable doit tribut à la société ; vainement on chercherait m dans l'Ecriture des excuses aux gens dû monde dont la vie s'écoule dans l'inaction ou les amusemens. . Il est évident qu'ils n'accomplissent pas l'ordre de Dieu; leur conduite prononce leursentence. Rien de plus commun dans tous les états, mais surtout dans les rangs élevés , que des chrétiens associant les vices aux pratiques du culte , comme si la morale évangélique admettait des compensations de ce genre. En Russie , Ivan IV Basilowitz , prince dévot, était également impudique et cruel. Dans le même pays , l'impératrice Elisabeth était

BASILÉOLATRIE. 6t dévote, superstitieuse et libertine \ Joseph I^{er}. ^ de Portugal, vivait publiquement avec une religieuse ; lorsqu'il voulait aller chez elle , près de lui étaient son confesseur et son médecin. Celui-ci tâta le poulx , et, quand il le trouvait dans un état convenable , le roi passait la nuit au couvent; si au contraire le poulx était mauvais, il se faisait absoudre et retournait à son palais ^.

Voilà des échantillons de la dévotion aulique. En voici un autre : Au nombre des filles qui composaient le harem de Louis XV, on apprend, mais trop tard , qu'une est protestante; pour tranquilliser la conscience du vieux- libertin, on obtient d'elle une abjuration

^L'historien Justin dit que Cyrus habitua les Ly-* diens à la débauche pour les asservir , car la corruption, comme l'ignorance, est un moyen puissant d'atteindre ce but. Des gouvernemens chrétiens ou soi-disant tels , ont merveilleusement perfectionné cette tactique d'un prince idolâtre : les loteries , les jeux, la prostitution, sources de tant de crimes, sont des branches d'industrie; et sur ce^ produits, plus infâmes que celui qu'on reproche à Vespasien, n'avait-on pas affecté une pénalité . . 1 •-'.«• ^

Tableau (if de la Russie , par Damaze de Ramond, in-8o., Paris, 1811, tom. I, pag. 46 et 47, ^ Mémoires de M^{rs} le baron de Besenval. in-8**., Paris ^

tit'Dj^l'état^^des provinces de France, par M. Aignan, in-8f/^l'histoire, ;i 818, pag. 40 et 41 . -^^ "m. 6

82 DES SECTES RELIGIEUSES. sion à certain personnage qui , bouffi d'ascétisme , en parlait sans cesse ! Le médecin Ramazzini , auteur d'un traité sur la Santé des Princes , assure que la colique et la goutte ont choisi les cours pour demeure V Ces maladies sont filles du luxe , de la mollesse , qui dans., ces lieux ont fixé leur séjour ; c'est JésusChrist même qui le dit , en pariant des austérités de saint Jean-Baptiste ^ . Au luxe y à la mollesse , s'associe naturellement Forgueil. Aussi n'a-t-on jamais dit qu'une cour fui le séjour de l'humilité. Serait-elle celui de la vérité ? Si la bonne foi était exclue de la terre y elle dei^rait au moins se retrancher dans le cœur d'un roi. On a long-temps répété ce propos en l'attribuant y soit au roi Jean , soit à vingt autres princes dont aucun peut-être ne Fa dit ni pensé. Que de fois cette parade de franchise servit de masque à la fourberie ! La piété est toujours unie à la dévotion ; mais la dévotion toute seule est à la piété ce que la fièvre est à la santé. La dévotion sans piété a une affinité constante avec le libertinage et le despotisme. Voyez Louis XI, Henri III, et cent autres qu'on pourrait citer. Jacques Clément, qui as-' sassine Henri III , est un monstre. Henri IU i'esi-il ê ^ Ramazzini, de Principuni çaUtudine tuendd, in-ia, Patav. , 1 7 1 1 . ^ Math.^ II, 18. Qui mollibus çestUintur in damibus rcgum sunt.

BASILÉOLATRIE. 83 moins , quand , pour assassiner les Guises , il distribue lui-même les poignards aux gardes appelés les quarante - cin[^] ; et quand après le massacre du due de Guise , le [^]3 décembre , et de son frère le cardinal le lendemain , Henri Itt Va communier le jour du nouvel an ? Moralistes ; décidez cette question. Le 10 novembre iGS'j[^] à Fontainebleau, Christine de âuède fait égorger son grand-écuyer Moualdeâchi ; le lendemain elle envoie cent francs au couvent des Mathurins, afin qu'on dise des messes pour le repos de l'oEne de sa victime. Louis XIV, au lieu de punir la scélératesse de Christine, va, le 23 du même mois, lui faire une visite; le cardinal Mazarin donne à cette femme une fête à Petitbourg , et ce crime trouve un apologiste , et Tapoiôgiste , ' faut-il le dire?.... c'est Leibnitz. De nos jours n'a-t-on pas vu le même scandale ? Catherine II , monstre de lubricité et de cruauté , après avoir fait périr le jeune Ivan, ne fut -elle pas complice , ou du moins approbatrice , de ceux qui étranglèrent son mari I Pour célébrer Catherine , une foule d'écrivains ont embouché la trompette, entre autres piderot , d'Alembert et Voltaire. Les peuples n'ignorent pas que souvent on fait [^] Cours d'études à l'usage des élèves de l'ancieDDe école royale militaire ; 4*. partie , depuis Crançois II jusqu'en 1817, pag. 30. 6.

84 DES SECTES RELIGIEUSES. intervenir le nom de la Divinité en exerçant des brigandages diplomatiques. C'est au nom de la Très- Sainte Trinité que trois forbans se paigèrent la Pologne. C'est au nom de la TrèsSainte et indivisible Trinité que commencent tous les traités. Ils stipulent une paix perpétuelle ^ et cette perpétuité éphémère eut souvent pour limite une querelle de préséance ou le caprice d'une favorite; et souvent , à- la voix de sultans avilis y on vit des armées se ruer les unes sur les autres ; des provinces ravagées devinrent le théâtre de tous les forfaits; des TeDeum sanglans furent chantés pour couvrir des défaites, pour célé^ brer des succès contestés, ou enGn pour des vic^ toires dont l'éclat était gradué sur le nombre plus ou moins grand d'hommes égorgés. La religion est le ciment de la société. La religion , nécessaire a ux gouvernés , l'est de même , et plus encore aux gouvernans ; mais souvent les derniers , en adoptant la première partie de cette assertion , et se bornant , pour leur propre compte, à quelques pratiques extérieures , n'envisagent la religion que comme instrument politique. Ils trouvent en même temps que le peuple est toujours assez mûr pour payer , travailler et souffrir; mais jamais assez mûr pour la liberté, surtout pour celle de la presse. Elle serait dangereuse pour lui, mais non pour eux-mêmes. C'est une si belle chose que l'autori^ absolue! Sous elle, tout est tranquille , comme dans un cimetière ; c'est le si

BASILÉOLATBIE. 85 lence des tombeaux. Quand un seul e[^]t tout, les peuples ne sont rien. Leurs soupirs sont traités comme cris de rébellion. On bâillonne, on emprisonne , on abat des têtes , et le calme se rétablit. Mais certains novateurs inventèrent, il y a quatre siècles, ce qu'on appelle imprimerie; d'autres novateurs ont inventé naguère la lithographie. Depuis ces découvertes , tes hommes, qu'on menait en lesse comme des meutes de chasse et en attelage comme des bœufs , se sont avisés de raisonner. Ils ont prétendu que les devoirs à i*emplir, qu'on leur prescrivait , avaient pour corrélatif des droits à exercer. Dans ces derniers temps , on s'est résigné avec une répugnance extrême[^] mais en affectant la bonne grâce , à leur faire quelques concessions. On leur a octroyé comme faveurs , ce qu'ils réclamaient à titre de propriété , et qu'ils ont accepté comme teU

Lorsqu'en 18149 pour abattre le géant èuro[^] péen[^] il fallut envoyer de nouvelles armées au carnage, on leur persuada que c'était pour leur bonheur , et en garantie en prodigua les promesses ; mais qu'arriva-t-il immédiatement après la chute du colosse ? ' Trois potentats,formant ce que Fon nomme la Sainte/- Alliance [^] se déclarent lieutenans de lit Dwinité , sans exhiber le document qui les constitue sous ce titre , en sorte que la vérification des pouvoirs est ajournée indéfiniment. Vient ensuite un congrès où les peuples sont distribués par têtes

86 DES SECTES RELIGIEUSES. à quelques familles, comme on partage du bétail; puis viennent d'autres congrès, objets de scandale et d'épouvante. Dans celui de Troppau, la faï punique substitue les menaces aux engagemen& les plus solennels. De là , d'une part des proscriptions; de l'autre, des refus d'amnistie de la part de gens qui eux-mêmes en avaient besoin. De là, des çbartes qui devaient n'être jamais changées , révisées, et qu'on a changées, revisées, dénaturées. De là en Espagne , en Portugal , en Sardaigne , à Naples et ailleurs , des sermens foulés aux pieds. On a rojaUsé le parjure , scandale répété par des milliers de complices; scandale qui a contribué puissamment à démoraliser les peuples; scandale impuni jusqu'à présent. Mais écoutez ce que dit le Seigneur par la bouche du prophète Ézéchiél ; (c Je jure par moi-même que je ferai retomber sur n la tête de ce prince le miépris du serment et)» la rupture du traité qu'il avait fait en me pre» nant à témoin ^ » Écoutez ce qu'^l dit par la bouche du prophète Zacharie : « La raalédictiona » entrera dans la maison du parjure , elle j deD meurera pour la consumer ^. » Le châtiment peut être tardif; mais il est inévitable. La main de TÉternel s'apesantira sur les criminels ; et leur fureur contre ceux qui ont ^ Ezéchiél, 17, 19. ^ Zacharie, 5^ 3 et 4

BASILÉOLATRIE. 87 le courage de rappeler roracle divin en hâtera peut-être Faccomplissement. D'autres considérations viennent appuyer cette prophétie* L'Ecriture-Sainte réclame sans cesse en faveur du pauvre , de l'étranger , de l'orphelin ; elle déclare que les larmes de la veuve crient vei^geance contre celui qui les tire de ses yeux ^ ; elle montre une main divine qui les essuie, et nous dit que les cris des malheureux s'élèvent jusqu'au trône de l'Éternel. Leurs calamités accusent ceux qui les causent. Pour subvenir par les impôts aux dépenses des fêtes^ des spectacles, qui varient les plaisirs de certaines cours, combien de pères de famille, abrégeant leur sommeil pour allonger leurs travaux dans les champs, les ateliers, et succombant aux fatigues, sont les uns descendus au tombeau , et les autres en proie à l'indigence, aux langueurs d'une vieillesse anticipée ! Combien de mères ont économisé quelques deniers sur lall^urrîture chétive et les haïQons de leurs enfaâ»!i|pLies pleurs , les sueurs des malheureux alimentent le luxe des potentats. A l'allégresse des palais correspondent les sanglots des chaumières. Ont-ifi jamais réfléchi sur ce contraste ceux qui sont préposés à la direction des affaires? Ont-ils jamais pensé qu'un feu d'artiBce , une fête , un bal , qui pendant quelques heures amusent des oisifs , dévo^ Ecciesiastic. , 35, i8» ^

The text on this page is estimated to be only 25.58% accurate

88 DES SECTES RELIGIEUSES. rent le3 contributions péniblement arrachées k plusieurs communes; qu'enfin un écu qui n'est pas employé au bien public est un vol? Courtisans et c! donnait à une musicienne italienne des bracelets évalués 3, 1 90 fr. ? Le 14 avril ;.)[-698, à une nièce de madame de Maintenon,.Qil eOp't^idération de son mariage , une parure de dianlstns de 72,4^0 fr. ? Le II sç]ptr:kĭ9ié 1700, à deux demoiselfea Hulot, pour \$(vQir; chanté devant lui à Meudon^ deux bagues idk ^>^oo fr. ? Le 28 févriqi! i:'}i5^ pour affaires secrètes , ime toilette d'argent, qui avait coûté 10,700 fr. ? Et une foule d'autres présens dont on peut voir la liste manuscrite à la bibliothèque de l'Arsenal ^ ? Ce roi, auquell'habitude a conservé le sobriquet de grand , fut agité vivement au lit de la niort. ^st madame de Maintenon qui le raconte. Le [{*dç)f^At de ses mœurs ; ses profusions pour ^il^^Skië et ses bâtards, pour ses carrousels, illetâ;jà|çs loteries aux dames, pour élever Isfi^^pour soutenir une magnificence ruineuse •r • . '^ Recueil des présens faits par le roi en pierreries , meubles, argenterie et autres^ depuis Tan ^66^ jusques e^ compris Tannée 1721, manuscrit de l'Arsenal, in-fel. » ii". 366.

BÂSILÉOLATRIfi. 89 que le cardinal de Bausset se contente de caractériser par ces mots , un faste peut être excessif^ ; l'orgueil') ^i lui avait fait dire : « Je crois qu'on m'ôte de i)nia gloire quand on peut en avoir sans moi f ;*» sa fourberie, qui appuyait secrètement en Angleterre une faction contre Charles II ^ ; les iniquités exercées envers les protestans exilés et dépouillés; l'incendie du Palatinat; le souvenir de tant d'infortunés qui avaient péri en saignant les marais de Versailles , en travaillant à cet inutile aqueduc de Maintenon , qui coûta plus de 50 mil-^ lions j et coûta la vie à dix mille hommes ^ ; le souvenir de tant de milliers d'hommes égorgés dans des guerres entreprises pour assouvir son ambition, l'accablaient à Taspect du tombeau. C'est alors qu'il exprime ses regrets d'avoir scandalisé la France et trop aimé la guerre ; aveu tar^ dif y qui ne restituait pas les dépouilles aux malheureux , et qui ne ressuscitait pas les victimes. Cinquante-neuf ans plus tard, et dans les mêmes circonstances , Louis XV répétera les mêmes aveux, exprimera les mêmes regrets, qui ne gué-* ^ Histoire de Fénéioiyy par le cardinal de Beausset, 3". édit.y tom. lY, pag. 5. ^ Essai sur rétablissement monarchique de Louis XIY , par Lemontey , in-S», Paris, i8i8, pag. 4^9» ^ Ihid y citation extraite des Instructions de Louis XIY pour le dauphin , tom. II , pag. 203. ^ Histoire de la ville de Chartres, par M. Le Doyen , in -8

The text on this page is estimated to be only 29.10% accurate

9^ DES SECTES BELIGIEUSES. rissent jamais les maux passés , et ne préviennent pas les calamités futures. Une chose très-remarquable , c'est la facilité avec laquelle depuis un siècle , dans le nord de ^Europe, des princes et des princesses, uniquement pour avoir des couronnes , changent de religion, on plutôt se jouent de la religion. On pourrait en cSm une liste nombreuse. Ulrique de Prusse trouvait étrange que le baron de Pœlnitz en eût changé trois fois; une réflexion de l'académicien Thiébaut lui rappela qu'elle-noième calviniste s'était faite luthérienne pour être reiae de Suède. Catherine II, protestante , qui avait emlvassé ïat religion grecque pour être impératrice de Russie , publie , immédiatement après l'étranglement de son mari , une proclamation où elle parle du dan^ ger qu'avait couru V orthodoxie iusse , et pi^esae avec affectation un culte qui , suivant Rhulièrea , est plus chargé de cérémonies que de morale. D'ailleurs en Russie , comme en d'autres pays, par un zèle brûlant en faveur du dogme, on prétend compenser le relâchement dans les mœurs; on substitue aux vertus des pratiques qui n'atteignent pas le cœur ; on consent à faire tous les sacrifices , en exceptant celui de se convertir. Souvent on répète que, dans notre vieille Europe, les peuples sont trop corrompus pour être libres ; parler ainsi , c'est faire une satire sanglante des i^ouvernemens ; car la corruption , qui ne. remonte

BASILÉOLATRIE. 9I j^'amais des rangs inférieurs de la société
aux Sommités , en descend toujours. PeutK)n s'étonner

The text on this page is estimated to be only 29.22% accurate

9^ DES SECTES RELIGIEUSES., » donc le prince qu'on y vient adorer, et non pas » Dieu ^ . » Ce scandale indignait un voyageur anglais , le docteur Moore. Il assure qu'à la messe du roi, Dieu n'est que l'accessoire'. Long-temps avant lui, le pieux Bourdoise exhalait ses plaintes « sur » la dévotion des grands , qui traitent le roi des » rois comme leur laquais, et même lui font porter leurs livrées ^ » Qu'aurait-il dit si, comme nous, il eût vu une tourbe d'hypocrites jadis contempteurs des autels, qui tout à coup improvisant une fervente^ fastueuse et financière dévotion, en ont fait une branche d'industrie très-lucrative? Elle est exploitée concurremment par une multitude d'agés révocables , qui , esclaves dociles et avilis d'escaves puissans et plus vils encore, ont systématisé la déception , et rédigé en corps de doctrine les sottises de la fourberie ; assidus aux offices qu'autrefois ils fuyaient, ils font dans nos églises leur stuttgart pour arriver à de& emplois plus relevés. Sous Louis XV, sous Napoléon , furent répétées souvent ces expressions pompeuses , la splendeur du trône , espèce de locution magique qui n'est pas rigoureusement définie. 1 Variétés sérieuses et moqueuses par Saurin, in-ria, Amsterdam , 1769, tom. III y art^ 4> P&8- 7^^ Lettres d'un voyageur anglais, etc. , par Moore, in-80., Genève, tom. I, pag. 73. 3 Vie de Bourdoise, 2*. édit., pag. 141 et suiv., et pag. 151 et suiv.

BASILÉOLATRIE. g3 AUX yeux vulgaires , une somptueuse magnificence parait l'attribut inséparable de la monarchie, quoique y même de nos jours, Frédéric II, par son exemple , ait prouvé le contraire. Certes , personne ne proposera de remonter à ces temps antiques , où la princesse Nausica allait laver ses linges à la rivière. Il est des usages que ne comporte plus letat actuel des sociétés politiques; leur organisation exige des sacrifices que chacun doit supporter suivant la mesure de ses facultés ; entre la lésinerie et la profusion , l'économie tient un juste milieu. La levée des contributions, souvent arrosées de sueurs et de larmes, doit être justifiée par l'emploi à des objets d'utilité publique, sinon elles seraient concussionnaires. Prouves^nous donc qu'il était utile d'imposer à laFrance la somme douze cent quarante mille francs, pour envoyer une aipbassade au couronnement d'un autocrate du Nord. De pauvres hai^itans des Landes ou des Gévennes, couverts de haillons et nourris de pommes-de-terre, aurout été forcés de fournir leur contingent pécuniaire*, pour qu'un maréchal de France aille faire danser des dames russes à Moscou; après cela, parlez-nous de dévotion, de conscience ! Quoi qu'en ait dit récemment encore un écrivain à paradoxes , la politique n est que la morale appliquée aux grandes sections de la famille humaine ; la justice, le courage, la franchise, la vertu, épanchant sur toute la société leurs douces inQuences , encourageant les bonnes

94 i>e:s sectes keligielses. mœurs, les sciences, les arts, de
mûnière à ce que la paix, le contentement, pénètrent dan^ les plus humbles
réduits; voilà, voilà la vraie splendeur à laquelle ne peuvent contribuer des
frelons occupés, en bourdonnant, à ravir le miel des abeilles. Qu'importent h
une nation , un secrétaire des atours, des aumôniers du grand chenil^ un
cravatier, des hâteurs de rots, des valets dé chiens , des capitaines de
levrettes de la chambre, des maîtres paumiers, des marqàeon en pMuse, et
cent antres titres qui ne donnaient au peuple ni pain y ni consolation^?
D'ailleurs peut-on rattacher de pareils titres à la destination de l'homme sur
la terre? Rien de plus facile que d'aiguiser des épigrammes contre ces
observations , il est ' nn peu moins facile de les réfuter. » La religion des
coui*s fut souvent une parodie de l'Évangile ; presque tous ceux qui les
composent sont pétris de cette vanité, qui , suivant l'expression d'un pieux
auteur, nous cache ce que nous sommes et ce que nous ne sommes pas. Ce
genre de culte , pour n'avoir pas les formes grossières des libations à Bel , à
Dagon , n'en est pas moins une idolâtrie réelle. « La religion est peu ^ Pour
connaître amplement le protocole de tant de fadaïses dispendieuses , le
lecteur peut consulter les ouvrages intitulés , jEtat de la France , publiés par
Trabouillet, le père Ange de Sainte-Rosalie , Waroquier, les Mémoires de
M"»»». Gampan, etc. , etc.

The text on this page is estimated to be only 28.10% accurate

BASTLIÉOLATRIE. gS » connue à la cour ; au lieu de s'accommoder k » die, on yeul l'accommoder à soi On en w ^dmet toutes les pratiques extérieures , on en » n^Kge Tesprit. L'air de la cour gâte la vertu la » plus pure , et adoucit la plils sévère, i» Ce port]*ait j tracé par madame de Maintenon * , est une autorité irrécusable ; il suggère des réflexions y et appelle des conclusions que d'autres pourront tirer. Ce qu'on vient de lire n'est point une digression ; il fallait signaier le mal avant de remonter à Ta cause qui l'a produit, qui l'entretient; et la cause principale c'est l'adulation , surtout de la part dil clergé j qui, plus sévèrement astreint par son état à montrer un exemple contraire , est par-là même plus coupable en dérogeant à ce devoir. Le concile de Sardique , en 347 , défendit aux évêques d'allé chez l'empereur, excepté pour solliciter en faveur des pauvres , des veuves , dea orphelins ^ . G^te défense suppose que déjà la prévarication existait; elle augmenta quand les princes voulurent avoir un clergé particolier. Le mal fut porté à Textrême quand les papes et les princes usurpèrent les droits imprescriptibles du clergé et des fidèles à la nomination des évêques auxquels la politique accorda des biens, des honneurs , des privilèges , moins par respect pour leur caractère que ^ Ses Lettres, in-12, Amsterdam, 1757, tom. II, pag. 9^2 et 93 , - et tom. IY, pag. 35 et suw,, et pag. ï'61 et suw, ^ Gan. 8 et 9 ; Labbe, Goncil., pag. 634*

96 DES SECTES BELIGIEUSES. pour exécuter, par leur entremise, un ascendant plus marqué sur les peuples. Dès lors on eut, outre Vêque de la cour y des évêques à la cour, et des évêques de cour. Les places éminentes de l'état ecclésiastique devinrent la proie des cadets nobles, à tel point que les plus riches bénéfices, par exemple l'évêché de Strasbourg, étaient devenus fief héréditaire de certaines familles. Par-là s'explique le penchant du haut clergé à prêcher l'obéissance passive. Rarement sa servilité recula devant une infraction aux règles de la discipline. Un des hommes les plus immoraux qui aient pesé sur la France, fut certainement ce Dubois, ministre sous le régent; mais il était le canal des faveurs. L'université d'Orléans, pour lui conférer des grades, envoyait ses registres, et, par une lâcheté mensongère, inscrivait son nom dans la liste des étudiants; formalité nécessaire pour obtenir des lettres de licence. Rome lui expédiait la bulle. Le vertueux cardinal de Noailles refusa intrépidement, de l'ordonner, mais on trouva des prélats plus accommodans. Avec la permission de Bozons, archevêque de Rouen, Dubois se rend à Pontoise, où l'évêque de Nantes lui fait franchir rapidement tous les interstices, et lui confère le sacerdoce; puis il est sacré archevêque de Cambrai par le pape. Les Mémoires du maréchal de Richelieu et ceux de Saint-Simon.

The text on this page is estimated to be only 25.37% accurate

BAStLÉOLATRIE. 97. le cardinal de Rohan ^ évêque de Strasbourg, assisté par le même évêque de Nantes, et (il faut s'en affliger y car ce fut un acte de complaisance répréhensible) par Massillon. Puis rassemblée du clei^é, k la presque unanimité , élit Dubois pour son président. Si dans cet ouvrage on a spécialement insisté sur le caractère adulateur du clei^é français , on ne prétend pas qu'en d'autres pajs catholiques ouacatholîques , le clergé ne soit pas en taché partiellement du même vice. Au delà des Alpes, çxcella dans ce genre Turchi, évêque de Parme, flatteur intrépide, qui sut,pehdant trente ans, se maintenir en faveur à la cour ^ Un monument curieux de ce prélat courtisan , est sou Homélie du jour de la Pentecôte 1793, sur la liberté chrétienne ^ . Le fameux Mamachi fut surnommé le théologien à tout s^ent. En politique , \es ecclésiastiques à tout i^eni sont nombreux. Dans la foule de noms qui se présentent sous la plume , le voyageur anglais Ward cite un homme également distingué par les talens et la versatilité du caractère, Antoine Perez, d'abord membre actif des cor lès de Cadix, puis, en 1814, ^^ des Perses , c'est-à^ Voyez l'ouvrage curieux et rare : Riflessioni suite Homeliedifrà Turchi, ^escopo di Parma, 2 vol. in-8°. (par le père Sopranzi, deMautoue, carme déchaux, et Veiluva, chanoine d'Asti ; imprimé à Asti.) 2 Elle est dans le tom. II de ses Homélies. III. 7

The text on this page is estimated to be only 27.88% accurate

98 DES SECTES RELIGIEUSES. flire du parti qui demandait à Ferdinand VII 1» dissolulioiï immédiate de cette assemblée* Élevé ^ en 1 8 1 5 ^ au siège épiscopal de la Puebla , il publie une pastorale sur les dangers de la Constitution d'Espagne, cl y en i8ao , une nouvelle pastorale, pour concilier ce qu'il a dit de ses défauts, avec le panégyrique de ses avantages ^ Se plier à toutes les circonstances , saisir les momens opportuns pour changer de livrée, de langage , de conduite , c'est un art qui , perfectionné en France par les saltimbanques dé. tous les états^, n est pas inconnu dans la péninsule celdbérienne. Déjà , dans cet ouvrage , on a cité la pastorale trèsniaise du défunt cardinal patriarche de Lisbonne , pour attribuer aux francs-maçons le projet d'assassiner le roi Jean Vi , et par cette jonglerie couvrir d'un voile officieux les crimes de Yimpiété filiale ^ . L'histoire du Portugal s'est enrichie de faits nouveaux qui servent de commentaire à ceux dont on vient de rappeler le souvenir. L'évêque de Viseu nous apprend que dom Miguel arrivant au trône a daigné prêter le serment* Dans une proclamation , dom Miguel a parlé de sa haute sagesse : cette locution peut n'être qu'une formule de chancellerie ; mais lé chapitre ecclésiastique d'Elvas voit eu lui , « la sagesse des Solqn ^ Mexico, in 1827, by H.-G. Ward, in-S". , Lôndon , tom. H , pag. 277 et siiw, ^ Histoire des sectes, tom. II, pag. 38o.

The text on this page is estimated to be only 29.46% accurate

AdLÉOLAtRite. ^ et des Ljrcurgue Unie à P humanité des Trajan , à la clémence des Titus ^ D*après cette garantie, que nous recueillons sur des lèvres consacrées à Dieu, quel pays n enviera pas au Portugal le bon^ herar de posséder un homme qui réunit des qua^ Utés si éminentes? Dom Miguel doit être rarchétype de tous les gouvernans. Le cardinal Commendon , légat en Allemagne ^ il y a bientôt trois siècles , écrivait au pape que les évêques ny étaient plus que les courtisans et \eè flatteurs des princes dont ils étaient autrefois les pasteurs ^. L'époque actuelle lui eût offert dans cette contrée > et plus avant dans le Nord , d'honorables exceptions parmi les évêques catholiques. Mais pourrait-on en dire autant des clergés grecs et russes? Le premier n'a-t-il pas mis au rang des saintes Timpératrice Irène, coupable de tous les crimes que produit l'ambition, et qui fit crever les yeux à l'empereur, son propre fils. 11 faut^ dit l'historien Le Beau, qu'on ait eu beaucoup de foi à la pénitence de cette femme. Le clergé russe n'a-t-il pas cano^ nisé le czar Alexandre Neuski, mort en i263 , qui fit massacrer les habitans de la république de No^ vogorod? Les successeurs du même clergé s'empressèrent d'apporter les ornemens pour sacrer Catherine II après la mort tragique de son ^ / ^ j^es les journaux du 7 août. 2 Vie du cardinal Gomnicndou , par Gratlani , traduite par Fléchier, in-12, Paris ^ 1680, pag. i65.

The text on this page is estimated to be only 23.49% accurate

leo DES SECTES RELIGIEUSES. mari ^ . Quelquefois l'archevêque prêchait dans la chapelle du palais; mais son sermon n'était qu'une flagornerie, à Catherine, qui l'écoutait les yeux baissés, et qui, par reconnaissance, baisait la main du prédicateur^. L'empereur Alexandre, révolté des adulations que lui prodiguait ce clergé, en a manifesté son mécontentement dans une lettre au* synode de Moscou *. L'Evangile et la liberté sont en parfaite harmonie dans la hiérarchie catholique. Ses gradations d'autorité, ses synodes, ses conciles, offrent un plan régulier de système représentatif. Mais les passions en hostilité permanente contiennent les principes militent en faveur du despotisme, qui n'est pas une forme de gouvernement, puisqu'on n'y trouve qu'un maître et des esclaves agenouillés devant une idole pour calmer sa colère ou capter sa bienveillance. La basiléolâtrie, qui a même désolé l'Eglise catholique en dénaturant ses maximes, s'amalgame aisément à diverses sociétés détachées de l'unité. A la fin du dix-septième siècle, Molesworth ^ parlant des fêtes célébrées à Copenhague par l'union des Rhubières, Œuvres posthumes, in-8

The text on this page is estimated to be only 26.44% accurate

BASILÉOLJITRIE. lOf oiversité pour Ja naissance du roi de Daneniarck, disait :Le Tecleur magnifique lui a fait une harangue latine qui est pleine de flatteries aussi déf^oûtantes que si c'était un jésuite qui haranguât LouisJe-Grand ?. Les princes protestans, dans un sens bien plus étendu que chez les catholiques , sont réputés éveillés du dehors. Les programmes publiés aux fêtes «nnîversaires de' leur naissance, par les chefs des universités et des gymnases , ont comnâunément les stigmates de la servilité , comme les sermons prêches dans ces circonstances et les oraisons funèbres. L'ascendant du pouvoir politique sur les affaires religieuses est encore plus énergique lorsqu'il est nne sorte de pontificat. Voyez ces évêques anglicans, Cranmer et ses collègues, qui, de laveu même de Burnet ^ font taire leur conscience pour approuver le divorce de Henri VIII avec Anne de Clèves. Ils se prêtent à tous les caprices du sardanapale Henri VIII ^, auquel ils ont conféré la suprématie. Calvin lui-même en fut tellement révolté, qui les^ appela blasphéhiateurs '. Vovezla souplesse de ce clergé, qui reconnaît comme chefs de rÉglise un enfant , Edouard VI , et une femme , Elisabeth. ^ Mémoires de Molesworth , in-iîx, 1697, pag. 392. 2 Jura Anglorunif par Francis Plowden, pag. 293. ^ Le Commentaire de Calviusur le verset i3 du chapitre 7 du prophète Amos.

103 DES SECTES REUGIBUSES. L*aduiation des évoques envers Charles P*. lui persuade qu'il ne doit compte qu*à Dieu. Égaré par cette doctrine^ il tient une conduite qm abou* lit à une catastrophe. Dans la liturgie du 30 janvier ^ commémorative de la mort de ce monarque, on lui applique des passages scripturaires, sur lesquels les dissenters ont adressé des reproches aux anglicans. Cromwel fut lâchement courtié par les princes européens, et l'université d'Oxford poussa Tadulation envers lui jusqu'au sacrilège ^. En Angleterre , lorsqu'un siège épiseopal est vacant, le roi expédie un congé délire y formalité illusoire ou plutôt dérisoire , puisque le candidat royal est toujours nommé. Aussi le banc des évêques, qu'on a plaisamment appelé le caput montuum de la chambre haute , est constamment du parti de la cour, sauf de très-rare exceptions. La plupart des clergjmen anglicans sont entraînés dans les mêmes opinions, en sorte que parmi eux la doctrine du droit divin en politique trouve faci-* lement des prôneurs et des appuis. Cette tendance se manifesta hautement en 1709» par un accueil triomphal k Sachevérel , pour un mautais sermon eq faveur de l'obéissance passive, Fut-ii jamais une lâcheté plus ignoble que celle du parlement , lorsqu'en 1 543 , après avoir condamné à mort Catherine Howard, seconde femme ^ Articles tirés du Gentleman Magazin, pag. i ei s^w^

BASILEOTRIE. Io3 de Henri VIII , il décréta que la même peine serait infligée à quiconque , instruit des désordres d'une reine, n'en avertirait pas le roi? La même peine h une fille qui, recherchée par le roi et n'étant plus vierge, ne révélerait pas sa honte; la même peine ejpfin à toute personne qui , sachant que le roi veut épouser une fille déflorée , n'en ferait pas la dè« clARATION. La bassesse éclata par une explosion nouvelle lors de l'avènement au trône, et pendant la durée du règne de Charles II Toutes les classes de l'Etat s'avilirent devant un monarque entouré de ses maîtresses, qui voyaient à leurs pieds les ministres et toute la cour ; c'était ordinairement de chez quelqu'une de ces créatures qu'il sortait pour aller au temple recevoir la Cène avec plusieurs de ses bâtards \ D'Angleterre est venu en Espagne et ailleurs l'usage de dételer les chevaux d'un carrosse royal , qui est alors traîné par des hommes. Il est à regretter qu'on n'ait pas construit des écuries pour y claquer les bêtes de somme de ce nouvel attelage. La nation anglaise, respectable sous tant de rapports, a plus qu'aucune autre exercé une influence souvent salutaire dans diverses contrées du globe ; ^ Mémoires d'Évelyn, et Collection des mémoires relatifs à l'Angleterre, par M. Guizot, in-8^ .^ Paris, 1824 > 9*. livraison, tom. I, pag. 892 et 3g3,

The text on this page is estimated to be only 28.89% accurate

ro4 I)£S SECT£S RELIGIEUSES. mais sa constitution politique est atteinte d'un vice radical. Déclarer que le roi est inviolable y et ce* pendant lui accorder toutes les facilités pécuniaires pour intriguer , corrompre , susciter des troubles^ n est-ce pas détruire d'une main ce qu'on édifie de l'autre ? Cette contradiction peut se tra* duire en ces termes ; Vous êtes irresponsable , parce qu'une fiction légale suppose que vous ne pouvez pas faire de mal y mab cependant nous vous donnerons tous les moyens d'en faire impunément. L'irresponsabilité, avec une liste civile beaucoup moins enflée, n eût-elle pas été.plu3 sage, plus conforme ii l'intérêt national ? • Le problème de la meilleure organisation sociale a été résolu , si non en entier , du moins à peu de choses près, chez une nation brillante des grâces de la jeunesse unies à la force de l'âge viril. Il y a si long

BASILFIOLATRIE. 165 CHAPITRE VII ADULATION DU CLERGÉ ENVERS NAPOLEON, PUIS ENVERS LES BOURBONS, ETC., ETC. Un prince vivant est toujours pour les flatteurs le meilleur des princes; une princesse vivante est toujours la plus belle ^ la plus aimable ^ la plus vertueuse. L'exagération des éloges est calculée sur l'Éminence du personnage auquel on les adresse ; mais bien plus encore sur l'Admiration ou la terreur qu'il inspire et l'étendue des grâces qu'il peut distribuer , car l'ambition et la crainte sont plus prodigues de louanges que l'amour , parce que ne pas flatter et même ne flatter qu'avec réserve , est un crime aux yeux d'un despote. Plus il effraie ^ plus on s'écrie qu'il est adorable; semblables aux chiens y les adulateurs lèchent la main du brutal qui les frappe. Les récits mensongers des contemporains égarent quelquefois le jugement de la postérité ; mais tôt ou tard l'Inexorable vérité perce les nuages ; d'une main elle renverse les statues décernées par la flatterie , et de l'autre en érige de nouvelles au mérite ignoré ou persécuté.

I06 DES SECTES RELIGIEUSES. Les langues anciennes et modernes ont (et c'est, je crois y sans exception aucune) trois degrés de comparaisons dont le terme le plus élevé , le superlatif, n admet rien au delà , puisque cette limite n'a pas été franchie par les adulateurs de Napoléon. Us étaient pétrifiés d'admiration et d'épouvante à l'aspect de celui qui, maîtrisant la victoire , renversant des trônes , distribuant des couronnes, rencontrait des rois dans ses antichambres. A peine citerait-on quelques hommes d'une vertu rigide et d'un caractère indomptable , qui jamais ne fléchirent devant l'idole. Ils étaient les objets de sa surveillance et non de ses faveurs. Dans ses salons, pour avoir part à la curée ^ affluaient des artistes , des savans , des gens de lettres , bardés de maximes philosophiques, qui se croient les précepteurs du genre humain , et qui en sont rarement les modèles ; Dt*s tartufes qui^ après avoir fait parade de républicanisme , s'extasient à l'aspect d'un ruban. Une tourbe de nobles récemment éclos, qui , par la hauteur , voulaient faire oublier la nouveauté de leur création, et masquer leurs manières agrestes ; Une tourbe d'ancienne noblesse, arrogante dans la prospérité , rampante dans l'adversité , qui , selon l'expression usitée dans cette caste, entrait dans le service, parce qu'enfin, disaient des fuyards rentrés , il faut bien servir quelqu'un. * Les Tuileries devinrent le foyer de lemigratioa

BASILKOLÂTBIE. IO7 ecclésiastique et laïque , qui , malgré ses sermons multipliés à une ancienne . dynastie y accourut Tencensoir^à la main pour s'agenouiller devant une dynastie nouvelle; nous verrons les mêmes hommes la maudire quand elle sera renversée , et protester de nouveau à Tancienne une fidélité à toute épreuve. Dans ces assemblées étaient rapprochés des hommes d opinions les plus distantes, des militaires, des magistrats,. des ecclésiastiques, qui s étaient mesurés les uns avec le pée , les autres avec la plume sur des champs de batailles trèsdifférens» Dans la composition du clergé concordatiste et la répartition des places ecclésiastiques , les assermentés n avaient été compris que pour un cinquième, parce qu'ayant une teinte républicaine, Napoléon leur préférait dès prêtres et surtout des prélats qui , assouplis au métier de courtisan avant la révolution , et appartenant à la caste nobiliaire , attacheraient à son char ces noms historiques y pour lesquels madame de Staël , née plébéienne , avait conçu un tendre intérêt, quoique assurément elle n'eût aucun besoin personnel de parchemins pour imprimer à son nom une éclatante célébrité. . Les prélats dissidents, h la tête des diocèses réorganisés par le clergé constitutionnel , n'avaient garde de lui en reporter le mérite. Dire que Napoléon avait restauré le culte et relevé les autels , ce mensonge les sauvait en apparence d'une contradiction réelle, et surtout il était plus conforme

The text on this page is estimated to be only 20.17% accurate

108 DES SECTES RELIGIEUSES. à leurs intérêts, car c'était pour eux et leurs ramilles un titre aux faveurs de celui qui rendait aux émigrés les Liens invendus , nommait aux évéchés , distribuait des épauettes y des , clefs de chambellan, des pensions^, des déc^orations , des titres, des honneurs qui sont loin d'être de ihonneur. A Thabitude de mentir est identique celle de flatter. Le clergé concordatiste emprunte à tous les siècles , et prodigue h Napoléon les titres les plus pompeux. N'est * il pas Yenvo/é du TrèsHaut ! c est la formule obligée des sermons , des m^ndemens épi:scopaux. Depuis Louis XIV^on n avait pas ru une telle débauche de flatteries. Un écrivain en a rapproché quelques-unes dans une brochure de quelques pages qu'il aurait pu élever à la hauteur de Vin-^otio le plus épais, sans épuiser la matière ^ Les cheicks ar^ibes, du Caire, avaient vanté la dévotion musulmane de Napoléon; à Paris, sa dévotion chrétienne était vantée dans les chaires chrétiennes , protestantes et même judaïques. En 1807 , un orateur, à Notre-Dame, annonce que ce monarque a mission de tout concilier ^. ^ OraUon fuàebr^ de Bonaparte, Tauteur anonyme (l'ingénieux Beuchot), n'a cité que des extraits tirés de pWK sateurs. 11 pouvait faire une moisson bien plus ample dans les poètes ou soi-disant tels de la même époque. 2 Discours de M. Kaillou, au i5 août 1809, pag. lô et suw.

The text on this page is estimated to be only 23.30% accurate

BA81LÉ0LATRIB. lOg Un autre, cd 1810, doute si ses éloges pourront atteindre la hauteur à laquelle la Providence l'a élevé \ Un autre, dans son discours du jour de VAssomptiop ^ débite que le sépulcre de la SainteVierge a enfanté pour la France le héros destiné à la régénérer ^. Dans la multitude de ces panégyristes , se distinguèrent Dejoux , ministre protestant , mort catholique , et Rabaut-Pommier , autre ministre protestant. Ce dernier , le 15 août 1810^ nous révéla que Napoléon avait été annoncé par les prophètes. Le père de Rabaut-Pommier lui avait prédit qu'il naîtrait en Sardaigne ou en Corse , et le fils projetait de composer un ouvrage pour démontrer la mission de ce libérateur ^. Le cauteleux y mais cependant bon et pieux Émery y supérieur général de Saint^Sulpice , compulsant les bollandistes , y découvre ^ sous la date du 2 mai'y un saint Napoléon ^ , dont la biographie avait échappé au crible du révère Baillet. Quand Bonaparte dominait eu deçà et au delà des Alpes , les calendriers ou ordo de chaque diocèse ^ Discoars de M. Gotteret, aujourd'hui évéqae de Gamte in partibus , à TauDiversiire du cQuix>Dneinent , iii-80. , Paris, 1810. ^ Discours de M. Guillon pour TAssomption , pag. 6. ^ Napoléon libérateur. Discours prononce au temple de Saint- Louis, rue Saint-Thomas-du-Louvre , le 15 août 1810, par Rabaut-Pommier , in 8^, Paîs, 1810. ^ Bollandistes, 2 mai , pag. 180.

The text on this page is estimated to be only 29.02% accurate

II O DES SECTES ttÈLIGtttJSEâ. contenaient la légende ou au moins la collecte de saint Napoléon. Tous plaçaient sa fête au 15 août y et un Te Deum , dans les premiers jours de décembre y pour les anniversaires de son cou-» ronnement et de la victoire d'Austerlitz. Ces indica-^ tions liturgiques étaient même dans Yordo à' tusage du cleigé du Vatican^ en 1812: Celui d*Jvrée {Eporedia\ pour 1814 accordait à ceux qui prieraient pour le chef de TEglise et pour Tempeireur Napoléon , Tindulgence plénière et la bénédiction papale, nouvelle espèce de demi-sacre^ ment 'récemment importé en France ; la même année y Grain ville, évêque de Cahors, dans son ordo (on ignore en vertu de quelle autorité) , déclarait saint Napoléon patron de l'empire français. L'AsiSomption de la plus sqblime et la plus vénérée des créatures , n était plus guère que Fobjet secondaire de la fête , à raison de sa coïncidence avec celle de saint Napoléon. Voici un échantillon d'un discours prêché en cette circonstance: u Bienheureux Napoléon y martyr illustre, dont » le nom resté inconnu jusqu'à ces derniers temps, » quoiqu'iûséré dans les dyptiques du ciel, ne » peut maintenant se prononcer sans rappeler des » idées de gloire et de grands souvenirs , demandez » à Dieu les grâces pour nous, etc. ^ ». j, »•' *• Discours pour les fêtes anniversaires du rétablissement du culte, pai- M. Lccuy, le 15 août, in-S'»,., Paris, 1813, pag. 25.

bASILÉOLÂTRIE. tll ' Les orateurs ignoraient sûrement qu il a
 existé un Bonaparte , né à Bologne , en i235 , auquel la voix publique a
 conféré le titre de bierûieux , e\, sur lequel a été publié un mémoi^ k
 Gènes , en 1798 ^ ; ils auraient saisi ce moyeu d ajouter quelques fleurons à
 la couronne impériale. Sous le ministère de Lucien Bonaparte, une statue
 très-mesquine de Mars avait été inaugurée dans 1 église des Invalides, .alors
 dédiée à la divinité païenne de ce nom ; on Tôta lorsque cette église fut
 rendue au culte catholique. La statue de saint Louis, placée d'un côté du
 maitre-autel , correspondait alors à celle de saint Napoléon de lautra côté;
 cette dernière, à son tour, subit lostracisme, et sa fête, qui, jusqu'en i8i4r
 était indiquée dans le bref annuel de chaque diocèse, disparut de tous sans
 aucune exception. Ainsi Napoléon, empereur, était le protecteur de» son
 patron. L'un et l'autre ont été enveloppés dans la déroutte de Yaterloo ,
 puisque leurs fêtes ont cessé simultanément. Les hommages rendus aux.
 saints doivent - ils donc subir les mêmes vicissitudes que les choses d'ici-
 bas ? Heureusement les révolutions des états n'atteignent pas les habitants
 des cieux. L'assemblée constituante avait supprimé les oflicialités; mais
 souvent la puissance se joue des * Memorie dcl. B. Bonaparte, raccolte
 daCarJo Zanatta, în-80. de 1 5 pages, Genova, 1798.

lia DES SECTES RELIGIEUSES. lois. Une officialité illégale, composée exdasiTement d'insermentés , fut créée à Paris pour pro-> ttoncer le divorce de Napoléon. A la suite d'un mariage dont la légitimité est plus que douteuse , naquit le roi de Rome. Cette nouvelle retentit dans toute la France par les détonations correspondantes des canons, des feux d'artifices, des académies, des préfectures, des tribunaux, des sermon^ et des mandemens épiscopaux. Parmi ces derniers, il en est très^peu où la tempérance dea éloges n'ait pas franchi la limite de la sagesse chré-*tienne; dans tous les autres, une faconde de rhéteur les épanche à grands flots. En ce geni*e ont excellé Charrier*la«Roche , évêque de Versailles; Beaulieu, évêque de Soissons; Broglie, évêque de Gand; celui de Nancy, qui d'abord signait O^mondy revînt à l'usage abusif, quoique très-répendu, d'apposer à ses mandemens seulement ses noms de baptême, en se réservant de signer ailleurs d'Osmond. Duboui^, évêque de Limoges, parlant de Napoléon , disait : if Gi^t homme si nécessaire à notre bonheur. » Boulogne, évêque de Troyes, dans un mandement sur la prise de Vienne, lui appliquait ce que le psalmiste dit du Très-Haut, qui ne peut se dire que de lui : // touclte les montagnes , et les montagnes se réduisent en fumée ^ ^ Psaliu. 143^ V. 5.

The text on this page is estimated to be only 27.04% accurate

BASILEOLATRIE. tli Dans fion mandement sur la naissance du roi de Rome : « Cest renfantde l'Etat; nous pouvons » direTenfant de T'Europe: » Boulogne exprimait le désir que lu dynastie Napoléonienne fut imr muahle comme le âoleiL L'évêque de Bayeux, aujourd'hui archevêque drAuch, disait : «Dieu , après avoir brisé le sceptre de. nos anciens rois, a établi dans sa miséricorde un gouvernement qui «e^^/ peut assurer la pui^ sance , etc. , etc. , etc. » Lorsque des guerres sanglantes décimaient la jeunesse française, il est curieux, mais déplorable de voir^ dans les mandemens de ce temps-là , les paralogismes employés pour justitier les levées de nouveaux conscrits. En 1807 , Mélando, évêque de Novarre, appelait la conscription une loi libérale y qui élève le sujet au premier rang et î émancipe de foisii^eté K Della*Torre, archevêque de Turin, présentait à ses diocésains , en faveur de la conscription , un motif dont personne encore ne s'était douté. Cest que Jésus-Christ lui-même s'est soumis 'à la conscription. C'est ainsi qu'il appelle Yinscription ' prescrite par Auguste pour connaître la population de Tempire romain^ et comme ce dénombrement atteignait les deux sexes , il résulte de l'argument du prélat que la Sainte- Vierge était consente. ^ Sa pastorale, j?ag. 16, m. 8 K.

Il4 DES SECT.es religieuses. Les Ammonites rendaient un culte impie à leur Dieu, en faisant passer leurs entans entre deux feux ou même en les brûlant ^ Gontestera-t*on lanalogie entre deux 'espèces d'idolâtrie pratiquées à trois mille ans de distance y l'une en Asie , l'autre en Europe? De tous les ^rts, celui de tuer est le plus perfectionné. Un exercice militaire est-il autre chose que l'apprentissage de ce métier destructeur ? C'est par le fer et le feu que depuis quatre siècles npérissent tant de milliers » tant de millions d*hoimes qu'une bouche impie nommait chair à canon. Des hommes généreux , et pénétrés du sentiment de solidarité entre tous les mem^bres de la famille humaine, se sont dévoués pour la délivrance , la liberté » le bonheur, soit de leurs concitoyens, soit d'autres peuples; mais, hors de ces circonstances, les armées dévorées par la guen^ sont-elles autre chose que des victimes immolées aux Moloch de l'ambition et de l'orgueil ? A notre siècle était réservé le scandale de catéchismes qui , pour ériger en dogmes les prétentions du ciaspotisme , dénaturent le sens des textes bibliques. Tels sont deux livresélémentairesdestinés aux écoles autrichiennes. On pense bien que le rédacteur n'oublie pas le passage de saint Paul : Toute ^ Psalm. Jo5, v. 87. — Isaïe,57, 5. — Ezéchiël, i6,ai. ^ Istruzione religiosa per le due classi elementari, in- 1 a, Milano, 1821. Dot^eridei sudditi i^erso il loro monarca per Cistruzione délie seuole elementari, in-Q®. , Milan», 1824.

BASILIS OLATRIE. Il5 puissance uient de Dieu ^ , principe sacré que la politique emprunte à la théologie; mais, de tous ceujMui l'emploient , en est-il un seul qui l'explique oaprès la raison et la tradition , comme saint Ghrysostome et Théophylacte , cités précédemment? Toute puissance vient de Dieu, mais tout prince n'en vient pas ^ . Le rédacteur, comme tous les prédicans de l'absolutisme , s'empare de deux textes de saint Pierre. Le premier enjoint d'obéir à ceux qui ont le pouvoir, non comme l'ayant reçu immédiatement de Dieu , mais de la société , puisque saint Pierre les désigne comme étant une création humaine \ OËcuménius fait observer que cette expression ne concerne pas seulement les magistrats établis par les rois y mais les rois eux-mêmes , attendu qu'ils sont aussi institués par les hommes; et, peu après y il ajoute que saint Pierre montre à quels princes on doit être soumis : A ceux , dit-il , qui sont les défenseurs de la justice ^ . En pressant les conséquences tirées du texte par OËcuménius, il en résultera l'obligation de se soumettre au gouvernement de fait. L'autre texte de saint Pierre recommande aiix serviteurs d'obéir à leurs maîtres ^éme fâcheux ^ . ^- Roman., i3. ^ Saint Ghrysost., homélie 33, sur Tépître aux Romains; et Théophylacte , sur le même sujet. ' i«. Petr.» 2, 3. * Otxouusvioi» eÇij7>ïff!; , in-4°, Francofurt, i6io, p. 117. * la. Petr., ^,18. 8.

The text on this page is estimated to be only 18.19% accurate

II. DES SÉLECTIONS RELIGIEUSES. Cet énoncé est si clair, qu'on ne conçoit pas l'obfession avec laquelle les patrons de l'arbitraire veulent appliquer aux nations une prescription concernant le régime domestique. Ainsi, des deux textes, l'un est hors de la question, et l'autre milite contre l'emploi que font les catéchismes autrichiens. Ils allèguent aussi le discours de Jésus-Christ à Jérusalem : « Vous n'auriez aucun pouvoir sur moi, si il ne vous était donné d'en lier et de délier)) Prétend-on justifier l'usage de la puissance par l'exemple de Jésus envers le Sauveur? Cette application du texte sacré est bien maladroite; mais continuons il n'expose les belles choses que nous apprend ce catéchisme : « Tous les hommes sont pères de leurs frères » Veuille le ciel préserver les nations d'avoir des haines perverses tels que les Sultans envers les Grecs, le gouvernement anglais envers les Irlandais, ou tels que Henri VIII d'Angleterre, Charles IX, Louis XI, et tant d'autres Et à quoi sont employés les impôts? ^ Joan., 19, 11.

The text on this page is estimated to be only 21.87% accurate

BASILÉaLATRIE. UJ Réponse : « Pel mantenimiento délie carte , e^c, r^ pour l'entretien de leur cour y etc. , etc. ; » Les soldats blessés doivent se consoler en pen» sant qu'ils souffrent pour le monarque et pour » la patrie, » La pau*ie vient ici en seconde ligne , c'est l'sccessoire. Quant à ceux qui désertent^ ils seront éternellement dacnnés; de même que leurs pèi-es- et mères ^ si leur tendresse compatissante envoie à un fils déseiltelir de l'argent ou des vêtemens. Et c'est au dix-neuvième siècle qu'on a l'audace d'imposer ces bideux manuels, comme objets «renseignement public, de croyance et de conduite l Il faut cependant reconnaître que le gouvernement autricbien n'a pas le mérite de l'invention; car, dès l'an 1801 , dit-on, on avait imprimé à Breslau , sous le litre de : Devoirs des sujets (PJlichten der unterthaneny^ un catéchisme allemand quTConlenait les mêmes idées, mais avec moins de développemens que celui d'Autriche ^ Ici, le beau-père n'a fait qu'imiter son gendre ,^ et copier , en les délayant : « L'Essai d'iastruc» tion morale, ou les devoirs enversDieu, le prince, » la patrie, ia loi, et soi-même, à l'usage des » jeunes gens élevés dans une monarchie, et plus » particulièrement des jeunes Français ^. » Ce ^ Pail's letters to his Kinsfolk, tT. cdit., ÉdimJwurg, 1818, pag. 396 et suU\ 2 Deuit\olumc5^iii-8*'. , Pam, i8t2.

II8 DES SECTES RELIGIEUSES. Code de l'absolutisme avait été rédigé par un membre de l'Université. Et le Catéchisme à l'usage de toutes les églises de l'empire français y où il est dit que nous devons à Napoléon, l'amour, le respect, l'obéissance, la fidélité, le service militaire, les tributs. Dieu a établi notre souverain ; il est son image sur la terre;.... lui résister, c'est se rendre digne de la damnation éternelle ^ Pour la première fois, depuis l'établissement du christianisme, parut un catéchisme rédigé tout exprès en faveur d'un individu ; catéchisme approuvé par le légat Caprara, et accepté par tous les évêques de France. Vous savez ce qu'ensuite ils ont pensé de la clause d'obéissance à Napoléon, sous peine de damnation éternelle. La gloire du héros entourait d'une sorte de prestige toute sa famille, à laquelle furent également prodiguées des flatteries. Bossuet, parlant des victoires de Louis XIV, dit qu'on jetait les jeux sur la reine, et qu'on croyait voir partir de son Oratoire les foudres qui accablaient tant de villes. Les grands-vicaires d'Orléans s'emparent de cette citation ; et, dans leur Mandement, publié le 32 janvier 1807, pendant la vacance du siège, ils attribuent les victoires de l'empereur à la charité de sa mère ^ A Montpellier, où trente ans auparavant était ^ La 7^e leçon sur le quatrième commandement. ^ Le Journal des Curés, 10 février 1807.

The text on this page is estimated to be only 29.63% accurate

BASILÉOLATRIE. I I9 mort son père, on célèbre un service auquel assistent toutes les autorités. Dans les départemens 00 déploie la même pompe en l'honneur du général Lederer, beau-frère de Napoléon, décédé k Haïti. On prononce son oraison funèbre , entre autres à Lyon ; mais on la cherche eu vain dans le Recueil des sermons et panégyriques de l'abbé de Bonnevie, publiés depuis la restauration! Croyez-vous que les assistans s 'occupassent beaucoup du salut des decédés? Jugez ces cérémonies y comme les Té Deum et les solennités d'é* tiquette, que, font célébrer les ambassadeurs dans leurs éhapelles aux anniversaires de la naissance ou de la fête patronale du prince qu'ils représentent. Dieu y auquel définitivement doivent se rapporter tous nos hommages , n'est ici qu'intermédiaire. Ils sont bien aveugles et bien à plaindre les hommes qui , dans les révolutions des Etats , ne Tôient que le choc d^ passions, le mécanisme des causes secondes, et n'élèvent pas leurs pensées à la cause première. Les événemens les plus minutieux en apparence du monde matériel correspondent de quelque manière à un monde intellectuel , entrent dans le plan des desseins de Dieu et concourent à leur accomplisseftient; les catastrophes qui bouleversent la terre , appellent

lao HES SECTES RELIGIEUSES. Lorsque 181 3 il promettait à
ses ctmipagtioif^ d'armes une fête dans laquelle ils viendraient jouir de
leurs triomphes , et contempler leur empereur rayonnant de gloire ,
prévovât-OB que laniée suivante verrait Téchafaudage impérial se*
eroûler^ et la France en proie aux puissances étrangères qui lui dicteraient
des ordres? Grapde et terrible leçon pour les peuples qui fondent leur
exitlence sur celle d'un homme , au lieu de FaS" seoir sur des principes
immuables et sur une constitution qui garantisse leur liberté. Ici <:ommence
un="" nouvel="" ordre="" de="" choses.="" les="" adulateurs="" toutes=""
classes="" d="" par="" le="" contre-coup="" qui="" frappe="" changent=""
subitement="" livr="" langage="" pour="" continuer="" sous="" une=""
banni="" nouvelle="" ies="" saturnales="" l="" politique.="" calendriers=""
liturgiques="" publi="" annuellement="" dans="" chaque="" dioc=""
avant="" pr="" contraste="" frappant="" avec="" ceux="" des="" ann=""
suivantes.="" ces="" dei="" au="" lieu="" anniversaires="" du="" sacre=""
et="" la="" f="" saint="" napol="" annoncent="" comm="" fun="" m=""
janvier="" quelques-uns="" celle="" f6="" octobre.="" plupart="" font=""
cette="" annonce="" mani="" simple="" grave="" religieuse="" mais=""
surchargent="" qu="" on="" ne="" trouverait="" pas="" ils="" n=""
craint="" aux="" sentimens="" bont="" y="" douceur="" inalt="" dont=""
j=""/>

nous a dooDé le précepte et Fexetnple; et remarquez que les 'Ordo qui distillent le fiel, sont presque tous ceux des évêques qui furent les plus lâches adulateurs du colosse abattu. Tel fut d'Osmond , évêque de Nancy, prélat d'ailleurs modéré et pacifique , dont la mort causa dans son diocèse des regrets Journallement devenus plus amers. Il voulait sans doute faire une sorte de réparation envers la dynastie rentrée. Par-là s'explique le contraste de ses ordo ou brefs sur le 21 janvier, avec ceux de son voisin Jauffret, évêque de Metz, non moins regretté que d'Osmond. Mais voici une observation qui se reconmiande aux catholiques, et même à tout Français qui, n'ayant pas l'avantage d'être catholique, craint avec raison les doctrines ultramontaines dont l'irruption peut compromettre la tranquillité sociale. Le Testament de Louis XVI, qu'on lit le 21 janvier dans toutes les églises de France , contient une phrase que l'on pourrait taxer d'hérésie, et qu'on se borne à signaler seulement comme une erreur. îl est dit que T Eglise tient ses pouvoirs •du pape. I/assemblée du clergé de i655 avait établi, dans la censure du père Bagot , que les évêques tiennent leur puissance immédiatement de JésusChrist. Le nonce du pape, soutenu par le cardinal Mazarin , fit supprimer cette proposition , ce qui n'empêcha pas l'assemblée d'exposer la même doctrine dans sa lettre*<:irculaire tous="" les="" de="">

122 DES SECTES RELIGIEUSES France. L'erreur du père Bagot, proscrite par le clergé français au dix-septième siècle , est devenue un article presque symbolique du même clergé au dix-neuvième siècle. Rien de si commun que de voir ériger aujourd'hui en principe .que TÉglise ne tient son autorité que de saint Pierre ; les évèques, ne possédant les pouvoirs attachés à leur caractère que dans le même ordre, ne sont par conséquent que délégués y vice-gérens , vicaires du pape. Telle est la doctrine que le jésuite Muzzarelli, théologien de la pénitencerie romaine^ a débitée dans plusieurs écrits y et que des élèves de nos séminaires se sont empressés de traduire du latin en français. Cette doctrine sert de base aux trois volumes que l'abbé La Mennais a publiés sous le titre de Tradition de r Eglise sur Vinstitution des é^èques. On ne prétend pas faire un reproche à Louis XVI d'un tel paradoxe; il n'était pas théologien; et, quand il écrivit son Testament, il était privé des conseils qui auraient pu rectifier ses idées à cet égard. Mais la solennité donnée à cet acte par la leicture officielle dans les églises , est capable d'accréditer ce dangereux paradoxe. Pierre fut le premier à qui Jésus-Christ manifesta l'autorité et la puissance de juridiction dont il investit ensuite tous les apôtres y ce qui n'exprimait ^ dit Bossuet , qu'une priorité de temps et non une diversité de puissance. Ce savant évêque traite d'extravagante et de contraire à l'Evangile , deliramentum et contra mamfestissimafn Evangelii

BASILEOLATRIE. 123 writatem , lopinion de ceux qui attribuent immédiatement à saint Pierre et non à Jésus-Christ la source de la dignité et d' autorité épiscopale. Il dénonce cette opinion comme la plus absurde q' u on puisse concevoir , omnium absurdissimum ; il continue en disant : k Est-ce donc par un autre » que par Jésus-Christ que les apôtres ont été » appelés? N'est-ce pas lui qui les a envoyés , et n qui, par l'effusion de son esprit saint, leur a » donné une puissance toute divine ? Est-ce Pierre » et non Jésus-Christ qui leur a dit : Allez, ensei» gnez , prêchez, baptisez , recevez le Saint-Esprit ;)i comme mon père m'a eiivoyë, je vous envoie de)i même ^ ? » Cette 'doctrine tenait si fort à cœur à Bossuet, qu'il y revient un peu jj^us loin^ et s'exprime toujours avec la même force : « Les évêques» » dit-il , quoique soumis au pape de droit divin , » sont d'un ordre égal au sien ; ils ont le même » caractère ; ils possèdent , pour me servir de l'ex-* « pression de saint Jérôme, la même dignité du » sacerdoce. C'est pour cela que le pape les appelle » souvent ses collègues et ses confrères dans l'épis» copat. Vous n'êtes pas le seigneur des évêques; » mais l'un d'entre eux , disait saint Bernard au » p^pe Eugène. Il serait donc à souhaiter qu'on » bannit des écoles chrétiennes l'opinion nouvelle,)» et inouïe aux douze premiers siècles , que les » évêques reçoivent leur juridiction du pape , ^ Defensio cleri gallicani , liv. 8, cap. 12.

The text on this page is estimated to be only 26.47% accurate

1^4 ^£S S£C'r£S BELiGIEUSES » dont ils sont en quelque sorte les vicaires \ if Ces réflexions suffissent pour faire ^sentir combien il serait convenable dt réformer la proposition ultrâmontaine qui en est l'objet , avant d'autoriser la publication, dans les cbaïres évangéliques , de lacté où elle est insérée; il refait peut-être encore j>lus important de réprimer la licence de ces écrivains qui semblent avoir xvçu lu funeste mission de corrompre toutes les sources de l'instruction ecclésiastique, et de dépaturer la doctrine de l'ancienne église gallicane ^ . * Après avoir répudié de leurs calendriers saint Napoléon , les évêques firent subir le même sort ù son catéchisme qu'ils avaient adopté. Une des plus raéprisî^bles palipodies est celle de Loison , évêque. de Baïonne ; par un mandement du 16 janvier 1807, il ordonne la publication du catéchisme à l'usage de toutes les églises de France. Dans ce catéchisme, dont il fait un pompeux éloge, il voit toute la doctrine de l'Église disti ibuée dans un ordre admirable. Écoutons le langage du même prélat dans sou mandement du 8 août 1814 : • « 11 avait, dit-il , senti intérieurement les im» perfections de ce catéchisme. Dans ces jours mêN lés de violence et d espoir , il avait cédé à Tauto^ Ibid,, cap. 14. ^ Chronique religieuse, tom. II, pag. 3i3 e/ suw. Cet article avait été envoyé par le pieux et savant président Agier.

The text on this page is estimated to be only 25.27% accurate

-BASILÉOLAIBIE. 125 1) rite qui s'était fortement prononcée. Aujourd'hui ^) qu'il nous est libre de supposer que des copies V informes ont altéré ce qui avait été soumis à Tay» torisation du légat du Saint-Siège , et que des » articles , étrangers à la foi chrétienne , y ont été » ajoutés, nous profitons avec empressement de)) la liberté de notre ministère, et à ces causes nous » prohibons le catéchisme' français, etc., etc. » Celui qu'il substitue porte textuellement (pag. 98 , leçon 1 5), que « l'Église ordonne de payer fidè» lement les dîmes aux évêques^ aux curés, aux mo» nâstères et aux personnes à qui elles sont dues.» Alors furent réimprimés et répandus avec empressement les catéchismes usités dans les diocèses avant la révolution , et dont quinze ou vingt recommandent le paiement de la dîme ^ Dans ces églises qui tant de fois avaient ouï les éloges de Napoléon, on entendit des couplets qui présentaient comme inséparables l'orthodoxie et la dynastie régnante ^. En 1826, au collège de Thossay, département de l'Ain, après la distribution des prix, dont l'un ^ Ibid., lom. V, pag. i et ^uû^, -, lom. VI, pag. 85 4 et suiif, ' ^ Voici un des couplet^ : » Vive la France ! » Vive le roi ! » Toujours en France o> Les Bourbons et la foi ! «

126 DES SECTES RELIGIEUSES. était le prix de sagesse , a la musique joua Tair » chéri de 3 Français : f[^]ive Henri IV. La céré» monie finit par un Domine sahumfac regem. v Ainsi , pour faire suite au prix de sagesse, on montre Henri IV doué d*un triple talent, comme spa* dassin , ivrogne , adultère ; puis on adresse une prière à la Divinité. Le récit de cet édifiant amalgame se trouve dans un journal intitulé : HAnd de la Religion y etc. ^ L'idolâtrie n avait changé que d'objet , et sou«vent les chaires , d'où précédemment étaient d[^]eendues de si fades adulations , vomirent par les mêmes bouches des imprécations contre le même personnage , contre la révolution et contre la souveraineté nationale» Les nouveaux Sacheverel prêchèrent l'obéissance passive , et même un de ces orateurs déclara que toute constitution était un régicide. C'était lancer l'anathème sur l'auteur de la Charte. Les mandemens épiscopaux des deux époques offrent le même contraste. Pour exprimer le sentiment qu'ils inspirent , servons-nous des termes de mépris, de dégoût, en regrettant que la langue n'offre pas d'expressions cent fois plus énergiques. L'évêque de Bayeux fait volte-face en 1814 , et veut « qu'un dévouement sans bornes expie les » fautes commises envers l'auguste famille ^ » . ^ L'Ami de la religion et du roi, in-8<>., Paris, tom. XLIX, pag. 127, no. 1260, du 6 septembre 1826 - Mandement du i*. juillet 1814.

BASILÉOLATRIE. 127 Les grands-vicaires de Paris étaient embarrassés pour excuser les louanges dont ils avaient saturé Napoléon. Dans un mandement du 5 mai 1814 ils insinuent que leurs vœux soupiraient après le retour de l'ancienne dynastie ; « en assurant que les pontifes et les prêtres français avaient toujours tenu le géni entre le trône et l'autel ». Quelques injures aux prêtres assermentés, alors c'était l'usage, quelques phrases sonores contre les prétendus droits du peuple, assaisonnent leur amplification. Il en fut de même dans presque tous les diocèses ^ Ces pièces nauséabondes, et sorties du même atelier que celles qui avaient tant prôné l'homme auquel ces évêques, ces grands-vicaires devaient leurs places, prouvent, jusqu'à l'évidence, qu'ils furent lâches ou inconséquents sous l'un ou l'autre régime. Leur laisser l'option, c'est assurément un effort de charité et d'indulgence. L'évêque de Versailles, Gharrier-de-la-Roche, se rappelant ses mandemens antérieurs à 1814 prend un biais remarquable pour les excuser. Lecteur, attention. « Lorsque l'état des esprits était comprimé et qu'une représentation ne pouvait être que dangereuse, il n'y avait qu'une voie pour faire parvenir la vérité. Celle des éloges exagérés, qui, ^ leurs mandemens du 5 mai 1814 pag. 10 et passim^ ainsi que leurs mandemens pour le Carême.

II8 DES SECTES RELIGIEUSES. » daps ce cas seul ^ loin d'être une approbation et » des hommages, ne sont qu'une critique et une » censure, que le langage de la crainte exprime)» plutôt que celui de l'amour ^.*» Une telle apologie est-elle conciliable avec la droiture évangélique? Cette réflexion s'applique également au fait qu'on va lire. Le voyage de Pie VII à Paris, pour couronner Napoléon, avait été en Europe l'objet de critiques véhémentes. Le père Ventura, théatin, dans l'oraison funèbre de ce pontife, essaie de le justifier. «Bonaparte, dit-il, devait être couronné ; » Pie VII, éclairé d'une lumière supérieure, vit n'importe quel couronnement, éloigné en ce sens des » maximes d'une justice ordinaire, était réclamé » par le ciel, en vertu des principes d'une justice » plus universelle, et qu'il tournerait au profit » des mêmes personnages dont il semblait anéantir les droits. » En adoptant le dire du père Ventura, le Mémorial catholique y joint l'explication suivante : ((Il semble d'abord que ces considérations devaient faire une sorte de violence aux sentimens profondément empreints dans le cœur des amis de la royauté; mais, pour bien juger les événemens de l'histoire, il ne faut pas se laisser entraîner par les affections ; il faut suivre le cours réel des révolu^ Mandement de l'évêque de Versailles pour le retour de Louis XVIII, in-4*'. 1814, pag. '6.

BASILÉOLATRTE. lag lions, en embrasser tout le système, et voir la main cachée de la Providence dans les choses qui déconcertent le plus notre raison. IN est-ce rien après tout, pour le cœur d'un chrétien fidèle , que le grand intérêt de F Eglise ^ à laquelle il doit être attaché comme à ses entrailles ? Que cette affec* lion filiale ne soit point oubliée , et l'on verra que dans cet acte de Pie VII envers un ^isurpateur, il y avait un grand sujet de joie pour le triomphe du catholicisme et de ses doctrines qu'il perpétue sur la terre pour le salut des Etats. » Ces apologies sont des tours de force. Un partisan de Idi petite Eglise, ancien vicaire- général de Dax j Lequien de la Neufville , dans un opuscule récent ^ , se récrie avec sévérité contre le père Ventura et son commentateur. Ce dernier serait-il le même que l'auteur d'un écrit intitulé , Réflexions sur rétat présent de t Eglise de France , anonyme en 1808, réimprimé en 1814 avec le nom de l'auteur, dont il a paru en 1821 une troisième édition, où dans la préface on assure que l'auteur n'a rien ajouté ^,ce qui est vrai; mais on y avait supprimé les éloges de Napoléon consignés dans la première. D'autres écrits ont été mutilés par les mêmes motifs dans des éditions nouvelles. Par exemple : a l'auteur des Mémoires pour servir à THistoire ecclésiast^ Lettre à sa Majesté Chai*les X contre le couronnement de Bonaparte, in-S», Paris, 1827. ^ Chronique religieuse , tom. III , pag. 289 et sui^ . III. 9

The text on this page is estimated to be only 16.24% accurate

DES SECTES RELIGIEUSES. tique du dii-huîtièttie siècle, » imprimés en 1806, y avait iis^ré «ne description pompeuse du sacre de Napoléon, qli'i) a élagué dans l'édition de i8i5. Les faits impOr tans, qtielle que soit leur tialure, sont du domaine de l'histoire; quant aux louanges, ils sont bien lâches ceux qtii les donnent si elles n'étaient pas méritées, et bien lâches de les supprîtuet si on les méritait.

The text on this page is estimated to be only 23.40% accurate

feASUiOLÀTRIB. 13f iM"! " ■ iii'afcByaaca. , ^^ CHAPITRE
VIII AOULATIOirs DBS 8ATAN&, GENS DE LETTRES ET ARTISTES,
EirvERS LES WfSSAKS. ADULATION ENVERS LOUIS XIV ^
ADULATION ENVRRS KAPOLÉON , PUIS A l'ÉGARD DES
BOURBONS , BT PAR &E« BiAmBS PCRSOMVAeB». On ne voit dans
les fastes historiques aucun t)ppresseur du génie humain qui n ait eu ses
panégyristes. Parmi ceux qui affluaient autour de Tibère et de Séjau , on
remarque ce Veliéius-Pa^ terculus, dont le savant Morgenstern n'a pu
excuser les torts qu'en les comparant avec ceux des auteurs contemporains^.
Pour juger les récits des hîstorichs, on risque rarement de se tromper en
adoptant deux règles , q[u*on chercherait en vain dans les auteurs qui ont
écrit SUT les principes cle la critique : 1*. Défiez-vous d'histoires écrites
par ordre d'un prince, ou dédiées à un priqce,lors même quelauteur tonne
contre les adulateurs : c'est peut-être un mercenaire qui veut obtenir le prix
(je sa servilité sans compromettre sa popularité. ♦ De Fide historicd FetteH-
Patercidi, etc., in-zp»., Ge9

132 DES SECTES RELIGIEUSES* 3®. Tenez pour certain que la plupart des histo* riens exagèrent les vertus et atténuent les vices des potentats. Rectifiez leursécritspar soustraction sur le premier article , et par addition sur le second. Il fut un temps où Ton osait à peine supposer que les princes étaient , comme les autres mortels , sujets aux aberrations mentales. Rappelez-vous la question faite par le duc de Bourgogne , petit-fils de Louis XIV , à Tabbé de Ghoisy , qui préparait une histoire des Valoir. Quand vous arriverez au règne de Charles VI , comment ferez - vous pour dire qu'il était fou ? Comment je ferai ? je dirai qu'il était fou. Cette réponse simple et franche fut citée comme un trait de courage. Mais alors régnait Louis XIV , adulé par ce même Choisy dans ses biographies de David et de Salomon. Tel est le prestige de la puissance , que, pour pallier les vices des potentats , on fait mentir la pierre, le marbre et Tairain ; la promenade du Parc à Bruxelles en offre un exemple. Le i6 avril 17 17, le czar Pierre P'., étant wrCj tombe dans le bassin de la fontaine. Une inscription , qui rappelle cet événement , annonce que par sa chute // anoblit cette eau uquam nohiUtavit Uhaio vino. Le maréchal de Vauban et madame de Sévigné étaient en extase; lui, parce qu'il avait dîné avec Louis XIV; elle, parce que Louis XIV lui avait parlé. Faut-il s'étonner, après cela , qu'en Espagne unhidalgo , en Portugal et au Brésil un fidalgo , se pavanent quand ils ont été admis au baise-main ?

BASILÉOLATRIE. 133 Dancourt , faisant une lecture à Louis XIV , se trouve mal , le roi ouvre la fenêtre ; le dauphin , fils de Louis XIV, égaré à la chasse, aide une vieille femme à retirer son âne d'un fossé ^ : et ces minuties sont enregistrées dans l'histoire , qui les fait retentir à Versailles, à Paris, dans toute la France. Le débauché Bussy-Rabutin écrivait : J'adore^ sa Majesté ^. Prenez ces mots dans leur sens lit^ téral ; car , pour rentrer en grâce , il eût sacrifié it toutes les divinités du paganisme ; aussi était - il membre de cette Académie française qui, à la suite de plusieurs concours ouverts sur les hauts faits de Louis XIV , proposait pour sujet de prix d'examiner quelle était de ses vertus la plus éclatante? Quoique le monarque fût très - aguerri sur les louanges, dans cette occasion il s'avoua vaincu; et ce triomphe , dit Champfort , était réservé à l'Académie. Il était aussi de l'Académie , le grave et savant Despréaux , qui adressait à Louis XIV la menace de cesser d'écrire , si le grand roi ne cessait de vaincre. Or , tout le monde sait que* le grand roi remportait ses victoires sans courir aucun danger personnel ; et , pour les remporter , il épuisait d'ar^ gent et d'hommes la France désolée , qu'il corrom^ pait par ses scandales. ,^ Sainte-Foix, Essais sur Paris, in-ia, Paris, 1776, to». V, pag. 804. ^ Lettres de Bussy-Rabutin , tom. IV, lettre 117.

The text on this page is estimated to be only 5.09% accurate

134 DES SSCTES AÈXIGIEUSES. Telle éUik l*idolàtrte ennrers
ûe piriocce y méine après M «kôFt ^ '^Ue Tal^bé de iSatnt^Pierre y da ns
ËftPofy^nodh.; «y4riQt fait«elitir r&fanti^e des dîi»« eossônd (H«bliqués
mt lesuffinrasd etat^ eL'çtèstee^é les Éftesui«s|iris6S à cet éganl fwr^
Régent^ tximme préférablefi è icelles tlu roî 4éfiiiit , labbé de Sainte Pierre
, en 1 7 1 8 , fut lâchement exd us de cettecoBti*^pii^meipar lés 'éoi^ières^
dfc méasi^ du teaDd[>eau.; «ur les îonstMiccs tde Bôyer, évêque de
ilÎKpoiziy ils défendirent à Maupertmis , sim tnoGBKeur ^ de Twpq^er
sqnti aiom daai& cette «a^yie , àoxA ieii vrâtes avdîeatit ^cMxt les ékges
de tous le» IpâdiaB âo^rsits -sur -la l^iste «eadémique \ JÏHiteuàè «eoil
uvait cm le «ooiinage de voter oOniveTex-' ëkmen idé l'aUjé de Saini^
Pierre l^ et cependant Fontenelie essuite ne arôugit pas de iSouiller aa
bouche far des cenDqxkrmens à un boatlne parvenu aâfaited-
esbonneursderÉgUse et de FÉtat., tqiloiqu'il fût un des êtres les plus
méprisables dont Tkistoire ait recneilli les trotxis. «Chargé de répondw
miK5 ^ menifbre ^ Mémoires da maréchal de Richelieu ^ in-^^. , Pans ^
1793, tem. I , rpsi^ 365 «et 3§6.

The text on this page is estimated to be only 13.53% accurate

BASIL£OLATRI£. t3& ile VAX^adémie française^ était en oi^tre
hoporaire ile celles de^ sciences ç% des insçriptiops. Il était au^i de
Fadémie françaisie ce vaniteux évêque de Noyon, Clermont-Tonaçrre ,
qui fondait un prix povir célébrer à perpétuité les vertus de Louis XIY y
cpmmes vijçt inépuisable ^ i^s sociétés savantes y If^ noblesse , le clergé ,
la magistrature^, rivalisèrent de ba?;^^^, l'Académie dç la statue y Place
dçs Victoires^ par le maréchal de la Feuillade , était une véritable
apothéose ^ . Cependant l'idolâtrie envers Louis XIV fut encore loip d'égaler
celle dont Napoléon a été l'objet. Un^ grande erreur serait de croire que jles
la'ic^ ont pioini» figuré que les ecclésiastiques daq^ ce djéboFde^lent
4'idolâtrie ; sénateurs, tribuns» députés^ conseillers d'état , généraiiXi
préfets, sou^- préfets^ magistrats , jLuaires, professeurs, savant i gens de
lettres , artistes, k très-pjça d'exceptions près , on les a vus se vautrer dans la
fange de l'adulteration, Qommençns par le sénat conservateur.^
Conservateur de quoi? de la république? L'éminence de ses fonciion3 lui
commandait de la prémunir contrq les attçi^te^ idu despote qui voulait
l'asservir- Des xloijb^ des citoyens? Aulieu de remplir cette tâche, le sénat
prévarique dès ^çm début. Le premier acte, rev^Un du titre de sénatus-
^consulte, esjt une viola^ WiUvres complètes de jDudos, in-8 . , Paris, 1806,
tom. V, règne de Louis XIV, pfig. 191 et 194. 2 Ouclos, ibid. '■

136 DES SECTES RELIGIEUSES. tion des principes contre cent trente individus qui y soustraits à la juridiction des tribunaux , sont proscrits et déportés au delà des mers. Il fallait s'aveugler volontairement pour ne pas entrevoir y dans la conduite habilement calculée de Napoléon, le but auquel il aspirait; et, loin d'opposer des digues, ridolâ trie sénatoriale préludait aux tentatives de la plus insatiable ambition. Quand du rang de premier consul il voulut descendre au rang d'empereur, la liberté publique fut égorgée par les deux corps chargés de veiller à sa conservation ; l'initiative , partie du tribulat, fut reçue avec acclamation au palais du Luxembourg. Une seule voix au tribulat avait protesté contre l'impérialité ; au sénat trois votes seulement la repoussèrent[^]. La voilà cette minorité à laquelle prétendent actuellement encore s'agréger quelques métis, qui, courtisant tous les partis, finissent par obtenir ce qu'ils méritent, le mépris de tous les partis. Long-temps on a dit et même cru que les grands talens étaient toujours associés aux sentimens de la dignité humaine, au respect pour soi-même, à la[^]brce du caractère. L'expérience contredit cette opinion : car , certes , ils étaient riches de génie [^] et ils avaient des mœurs aimables Laplace, Monge, Lacépède, au dire duquel la guerre de Napoléon contre l'Espagne était politique, juste et nécessaire. Il [^] Non compris deux billets blancs.

BASILEOLATRIE.. lij avait une faconde brillante Fontanés^
ajuste titre surnommé le grand thuriféraire du sénat; quand ses amis Font
présenté comme un homme courageux , qui n'épargnait pas les vérités à
l'empereur , ils ont cru , sans doute , que ses harangues étaient oubliées ,
que personne ne les avait conservées* Dans la société on est froissé
continuellement par la rencontre de lâches, de fourbes, de pervers. Mais si
les vertus sont rares, parmi les vivans, rien de plus commun que les \ertus
posthumes ; car dans vos cimetières , si j'en crois les inscriptions
tumulaires, tous ceux dont elles couvrent la cendre furent des modèles de
bonté, de droiture, de probité. Les corps savans ont aussi leurs dépôts
mortuaires , ce sont les recueils d'éloges de leurs membres décédés. Dans le
nombre des héros politiques , administratifs , académiques que nous avons
connus, combien il en est dont la vie est un démenti formel aux biographies
et aux épitaphes ! .11 suffit, disait la Boetie, de ne pas soutenir un despote
pour qu'il tombe ^ Le sénat, par \a seule force d'inertie, pouvait arrêter des
entreprises fatales à la France; il fit précisément le contraire. Là, nous avons
vu des guerriers qui, après avoir bravé cent fois l'q boulet et la bombe,,
n'avaient pas le courage , au scrutin secret , de voter contre des projets de
sénatus-consultes désastreux , tant il est vrai que la valeur guerrière diffère
du courage civique. ^ Voyez son admirable ouvrage sur la servitude.

The text on this page is estimated to be only 15.67% accurate

138 DES SŒCTES RELIQUISUSES. Voltaire» parlant du roi de Prusse , disait r « O ciel ! veiller sur lui si vous^ ftimet la terre. » Un sénateur , général d'artillerie , Lespiiasse ^ dans une adresse à Napoléon sur son couronnement , apostrophait autrement la Divinité : « Ton trône , roi des rois , est inâ>ranlable » dans les cieux ; que le sien le soit sur la terre y » si to veux y conserver des autels, et n*avoir pa& » une seconde fois à te repentir de lafoir laissée » couverte d'ingrats quVnliardît ta clémence ^ . » Ainsi, l'existence du christianisme était, selon Lespinasse , attachée à celle de Napoléou. Certes , sroiià le point culminant de la démence. Le sénat romain , qui , du temps de la république, parut à Cynéas, envoyé de Pyrrhus, une 4a86emblée de rois , qu'était41 sous les empereurs ? Demandez-le à l'historien Procope ^ ; et , en reSBontant plus haut, à Juvenal ^ L'anecdote du turbot de Domitien est en abrégé l'histoire de •cette assemblée , qui perdrait encore au parallèle «vee le sénat français. On peut justement appliquer ti 'Celui-ci l'apostrophe de Tibère aux sénateurs ^ A Sa Majesté Napoléon «ur \$00 jcouronjiçBient , in-S^., an XIII , pag. 3. 2 Procopii Cæsariensis arcana kistoria , ia-4**-^ l'WS" duni, 1623, pag. 64 et 68. ^ Juvienal * Satyr. 4

The text on this page is estimated to be only 13.77% accurate

fOiiiiioi&...^ 01 hommes nés pour la ferveur ! S> Bonsy-
d'Anglas (le ai ventôse an III) / dénonça 4 la convention nationale « le
royalisme » hypocrite^ levant sa tête impure , «C l'exécrable)> tyrannie^
royale. Il déclarait une guerre à mort n- aux traîtres qui voudraient
ressusciter la royauté, » ci demandait qu'on déplojât contre eux tout« » la
rigueur des lois. » De Fenu président du tribunat , il disait : « Le » gé^ié du
premier consul ne connaît point de ii lerote là où il easiiste encore du bien à
faireet ». de Ul gloire à conquérir ^« » Les deux régimes ^ impérial et
royale modifièrent-4uocessivement son langage , et achevèrent le o

140 DES SECTES RELIGIEUSES. » qu'en donnant le trône à Napoléon , les citoyens³) se sont donné un père jaloux de leur bonheur , » économe des trésors de l'État , et avare du T sang de leurs enfans. » Le même' orateur, en 1809, parlant au sénat en qualité de commissaire du gouvernement , peignait Xhomme des siècles par ces mots : « Ce que » r univers a de plus grande ce que la France a » de plus cher. » Dans d'autres circonstances / on vit s'approcher le moment où, à l'imitation de quelques théologiens sous Louis XIV y on érigerait en principe que l'empereur était le maître des propriétés y et qu'il {Pouvait en disposer. Ici se placent naturellement des souvenirs historiques que fournissent Hérodote et Diodore de Sicile. Gambyse , rm de Perse , veut épouser sa sœur; mais, quoique la loi s'y oppose , il espère trouver des complaisans dans les gens de loi auxquels il demande, avec un air sévère, s'ils ne voient pas d'inconvénient à ce mariage. Les légistes effrayés répondent qu'à la vérité aucune loi n'autorise une telle union , mais il y a une loi qui permet au roi de faire tout ce qu'il veut ^ Solution admirable ! De nos jours on n'eût pas trouvé mieux. En Ethiopie , les amis du prince s'étaient fait une loi que si , par accident ou par maladie , il perdait une partie de son corps , tous se donne[^] Hérodote, liv. 3[^] Thalie, chap. 3i.

BASILÉOLATRIE. 141 raient la même infirmité, parce qu'il serait honteux d'avoir deux yeux et de marcher droit, quand le chef de l'Etat est borgne ou boiteux. Dans l'échelle des êtres créés, il est une classe, nombreuse qui semble intermédiaire entre l'homme, dont elle a la figure, et le singe dont elle possède l'agilité mimique ; ce sont les adulateurs. Leurs discours et leur conduite prouvent la justesse du proverbe persan : « Si le roi dit en plein jour » qu'il est nuit, il faut ajouter qu'effectivement » on voit la lune et les étoiles ». N'avons-nous pas connu un de ces littérateurs spirituels qui, habitué au régime des cours sous Louis XV, examine gravement quelle conduite il faut tenir avec la maîtresse du roi : il consent qu'on se lie avec elle, et même qu'on accepte son amitié, si « elle est raisonnable et honnête ; raisonnable et honnête ! Duc de Nivernois, quel langage ! ». Les turpitudes dont on vient de parler ont été imitées et quelques-unes même surpassées avec des formes différentes, sous deux régimes que nous avons traversés. Lorsque l'admission aux emplois et l'ascension aux grades supérieurs sont réglées par le caprice plus que sur le mérite et les services rendus, ils deviennent le prix de la • protection et des bassesses. Oiodore de Sicile, liv. 3. Mémoires de Bernier sur le Mc^{ol}, tom. III, pag. 79 et 80. Œuvres du duc de Nivernois, tom. II, pag. 151 et 166.

The text on this page is estimated to be only 18.17% accurate

t4^ . DES SECTES RELIGIEUSES. Quand toutes les corporations ecclésiastiques , politiques et administratives venaient se prosterner devant l'idole , à leur suite se traînaient les sociétés savantes et littéraires, et surtout les poètes, chez lesquels , depuis Horace, Virgile , Ovide ^ Stace , Lucain , la démanéation de flatter est une lèpre héréditaire. Si Pope, Churchill ^ Kiopstock , Joël Barlow , deux ou trois poètes vivans ont échappé à cette contagion, ont-ils beaucoup d'imitateurs ? On a publié deux volumes d'Homages poétiques sur la naissance de sa majesté le roi de Rome ^ i mais, cet événement n'étant qu'un épisode dans l'histoire de Napoléon , l'ouvrage qu'on vient de citer n'est qu'un échantillon de ce qui a paru dans le même genre ; la totalité de ce fumier littéraire en vers et en prose formerait une bibliothèque. Que serait-ce si l'on eût recueilli toutes les amplifications collées dans nos livres divers professeurs la patience des ennemis leur imposant pour objet de travail gloire victoires et tous hauts faits napoléon grouzet après avoir publié un poème libéral adressait sa classe une pompeuse par laquelle il intimait une obligation à l'empereur mourir f hommages in-8 paris vol. discours sur rhonneur grouzet pag. ii./>

The text on this page is estimated to be only 13.51% accurate

BA8ILÉ0LATRTS. lⁱ hù chancelier Pojet , ayant besoin de fonds , povtasa la flatterie jusqu'à dire au roi, Fran* [^]ois P'«[^]t}ue tous les bietis des sujets étaient à lui. Pierre Duchàtel , indigné (quoique flatteur k son tour) , lui dit qu'un tel discours n aurait pu être accueilli que par Atrée[^] Thy este , Néron , Caligola [^] De nos jours a existé un Poyet, architecte ; j'tignore si , comme artiste , il a mérité les élogeH de ses confrères: mais aucun d'entre eux ne Teût [^]surpassé en adulation à l'égard des gouvemans quels qu'ils fussent. A tous il présenta des projets de monometis qui devaient les couvrir de gloire , projets doat l'exécution eût été à la -vérité très[^] •coûleiise[^] mais qu'importait a l'artiste ? il eût perçu ses honoraires et le peuple eût payé. ' Ob }iiète»d qu'«n génàrai les sa vans sont nmiiiB adulateurs qoe les gens de lettres. Napoléon a pu âtevBv des doutes k cet égard , car à ses pieds de sont traînés des hommes distinguéb êmu% tôwtes lés iinancbes ides (Coiïnaissances ha

144 I>£S SECTES RELIGTEUSES. et même un étranger (Hedwig) a fait une Lapageria en Thonneur de Joséphine Lapagericy la très'Sainte épouse du grand Napoléon \ Les navigateurs et les géographes ont aussi payé leur tribut. Ouvrez le Voyage de découverts aux Terres Australes j de 1800 à 1804 , vous y trouverez une terre Napoléon , la baie Hortense y la baie Marety le tap Jérôme , les (les Elisa , Pauline , Caro^ Une y Eugène , qui probablement se sont englouties dans l'abime de 181 4* n était aussi adulateur, ce grand astronome Halley, qui détacha quelques étoiles de la constellation du Navire j pour former son Chêne de Charles II. La planète Uranus , découverte par Herschell , fut d'abord nommée par lui Sidus Georgium, en Thonneur de Georges III. L'université de Cambridge, en J789, proposa pour sujet de prix une ode latine en Thonneur du Sidus Georgium , et le Nautical'Almanack continue de l'appeler le Géorgian. Bode, en Prusse, ayant découvert une constellation, la nomme i Honneur de Frédéric (Friede^ richs'éhre). Avant eux , Galilée avait appelé Sidéra Medi^ Gênera plantarum , ^etc, ; editio no^a , revisa et aucta par Hedwig, in-8 ., Lipsiae, 1806, pag. 287, num. 968.

The text on this page is estimated to be only 29.33% accurate

fiASILÉOtATRIE. tJ^O tta, en Tfaonueur des Médicis, les satellites Je Ju* pitèr qu'il avait découverts. A son exemple , sous Louis XIII, des astronomes ayant pris pour des astres les taches du soleil , en firent des Sidéra Bùt4x)niùà. Cassini, ayant découvert les satellites de Saturne , les nomma Sidéra Lwiovicea y et de nos jours ce bon Messier, appelé par Lalande le dénicheur de comètes y en trouve une dont Tap^ parition, sous Tan 1769, correspond presque à la naissance de Napoléon; vite il proclame comme merveilleuse cette coïncidence , et délaie son compliment dans une brochure adulatrice \ Le célèbre baron de Zach verse le mépris sur ces honteuses flagorneries qui , portant , dit-il ^ la corruption jusque dans le ciel , y répandent à pleines mains la fausse monnaie de ce bas-monde , les complimens ^. Il est dans Tordre des choses que le despotisme y arrivé à son apogée , tombe écrasé sous ses propres déblais* Cet inévitable résultat est , pour les gouver^ nemens absolus , un avertissement dont aucun n'a profité y dont aucun ne profitera. Nos basiléolâtreSy d'abord consternés des événemens de 1814 > prirent lestement leur parti. Dès le lendemain y ^ Voyez sa brochure in-4®, Grande comète qui a paru à la naissance de Napoléon-le-Grand, découverte et observée pendant quatre mois par Messier ; présentée à sa majesté impériale-royale , le dimanche 1 4 février 1808. ^. Correspondance astronomique, etc., du baron de Zach, ia-80., Gènes, 1823, tom. VIII, pag. 174 et 175. IIL 10

The text on this page is estimated to be only 25.59% accurate

14^ DES SECTES RELIGIEUSES. exactement le lendemain, un journaliste couvrit de sa bave l'homme qu'il avait encensé la veille, et qu'il avait préconisé dans son discours de réception académique. Un autre caméléon avait dit : « // faut aimer)) ce qu'on admire. La vérité, ce besoin des âmes » élevées, est d'un haut prix pour le prince qui » nous gouverne. Votre majesté a mérité toute » sa gloire pour les sentimens de justice qui l'ont mérité, et le besoin qu'elle éprouve que sous son » règne nul ne soit opprimé ^ » Napoléon tombe, et sur-le-champ paraît du même auteur un pamphlet dans lequel il s'extasie de joie en voyant briser le trône du plus éternel despote qui ait existé sur la terre. « Ailleurs il parle des crimes de cet homme impitoyable qui ont causé une désolation générale ^i> Kl « (H>ur accréditer sa diatribe, il y joint courageusement des injures contre des hommes qu'il ^upihvs^^ n'entre pas en faveur près du nouveau gouvernement. L'un d'eux écrivait à cette occasion : Bergasse, dit-on, est pieux, ne serait-il que dévot? Pour atteindre son but, l'idolâtrie politique 1 Observations préliminaires de M. Bergasse dans l'affaire de M. Le Mercier, pag. i5 et pag.xii des pièces justificatives. . 2 Réflexions de M. Bergasse sur l'acte constitutionnel du sénat, pag. 2, 3, 6 et i3.

BASILÉOLATRIE. l4y adopte sans difficulté le masque de toutes les vertus et la réalité de tous les forfaits. Quand , près des rives de la Garonne, en 1798 , certain liomme aujourd'hui en haute faveur s'affublait du costume de la démagogie; Quand , sous lempire , un sous-préfet, pour décacheter les lettres, voulait établir un cabinet noir de concert avec un autre sous-préfet, qui repoussa ce projet avec horreur ; Quand, à Angers, le {vénérable d'une logemaçonique proposait de fonder un nouveau grade, des chevaliers de saint Napoléon : Aces diversesépoquesilscourtisaientla puissance du jour. Successivement démagogues,impérialistes, royalistes, ils la courtisaient également' quand, devenus représentans du peuple, ils vomissaient a la tribune nationale d'infâmes calomnies contre l'innocent qui n'était pas là pour se défendre; en offrant la victime égorgée au nouvel objet dé leur culte, ils espéraient que cette manifestation de dévouement obtiendrait pour salaire des faveurs nouvelles. Vous les connaissez, quai -je besoin de les nommer? On conçoit dès lors qu'il y a consanguinité morale entre l'adulation et la plus lâche comme la plus atroce perversité. Sous le régime impérial on avait épuisé les formules de soumission ^ d'amour, de respect, il fallait se résoudre a des redites. Le verbe dai-gfier, conjugué dans tous ses modes et ses temps, le sera de même sous le régime royal. r 10.

148 DES SECTES RELIGIEUSES. Le grand-maître de l'université, Fontanes, dans, un compliment à Napoléon ^ avait parlé de cette jeunesse qu'il formait pour lui obéir et Faimer : la même phrase textuellement sera par le même adressée à Louis XVIU. Lors du mariage de Napoléon avec la fille d'un empereur, un poète avait dit : « Tout proclame Thy-men et la fête du monde : » ^ Le sacre du roi Charles X sera également « La fêle da ciel et U fête du monde. » Si Ion en croit nos Janus à trente faces , tous étaient royalistes de cœur, et , comme les vicairesgénéraux de Paris ^ ils avaient soupiré après le retour de l'ancienno dynastie; c'est pour hâter ce retour qu'ils s'étaient résignés douloureuse^ ment h recevoir de la nouvelle des titres, des places, des pensions, des dignités. Tel d'entre eux,. comblé de bienfaits de Napoléon, déclare dans un écrit public n'avoir pas été un seul jour sans con&pirer contre lui } ce genre de loyauté est sans doute puisé dans un autre Evangile que celui des chrétiens. La chute du colosse impérial opéra des chan-^ gemens de toute espèce. Aussitôt sont cachés ou brisés des portraits, des statues, des bustes , commandés par la flatterie et chèrement payéi»

BASILÉOLÂTBIE. 149 avec Fârgent du peuple ^ pour faire place à d'autres portraits , bustes et statues commandés et payés de même. Des villes, des rues^ des places, des canaux , subissent une nomenclature nouvelle4 Des bords de la Méditerranée (terre natale de Thyperbole), une députa tion i^arseillaise viendra manifester les transports de joie qui ont éclaté lorsqu'on a permis de donner à un port ^ à une digue, des noms aujourd'hui presque déifiés ^ Les chaires , les tribunes académiques et universitaires, les parquets, les préfectures, qui tant de fois avaient ouï chanter la gloire de Napoléon, vont ouïr des imprécations contré lui , et presque toujours par les mêmes personnages. Dans nos sociétés, qu'on dit civilisées, combien d'hommes sont au-dessous du sauvage qui promet des sacri* fices à son fétiche , si la pêche et la chasse sont heureuses , et qui , dans le cas contraire, les traîne .dans la boue ! Dans la vie de madame Elisabeth , Fen^nd , Cuistre d'état, parlera de la majesté de la nation ^ Expressions d'une ju^esse étonnante, car des nations > comme propriétaires , dérive la xkiajesté représentative de leurs chefs; mais conçoit-on que ces mots puissent se trouver sous la pkême d'un partisan outré de l'absolutisme • ' ^ Le I*ilote, le i®*. juillet 1822 , n». 202. - Éloge historique de M"«. Elisabeth de France , paç M. Ferrand, in-S*". , Paris, i8i4, pag. 104.

150 DES SECTES RELIGIEUSES. lorsque des injures sont prodiguées à ces obstinés défenseurs des libertés nationales, qui osent demander la puissance des garanties? Par-là même sera calomniée , persécutée avec fureur , cette minorité presque imperceptible qui avait repoussé l'impérialité , et même l'acte additionnel, parce que des hommes de cette trempe ne sont pas malléables, comme, la tourbe de fonctionnaires qui ont porté toutes les livrées, suivi toutes les- bannières , professé toutes les doctrines , et dont la conscience est douée d'une souplesse qui s adapte à tous les régimes. L'emblème sous lequel on peut les désigner, est extrêmement ignoble, mais on a droit de le citer , car c'est l'Écriture-Sainte qui le fournit, i^{as}à in contumeliam ^ des vases, pour des usages honteux. ' Les décombres de l'empire sont entrés dans la structure d'un nouvel édifice ; des protégés que nous avons vus prosternés aux pieds de Marat , de Robertspierre , du Directoire, de Napoléon, occupent des postes éminens dans les hiérarchies, ecclésiastique, politique et littéraire. Depuis longtemps ils tenaient en réserve des consciences nouvelles , de nouveaux sermens de fidélité im^{iolable} pour servir en cas de besoin. Cette réserve est une mine abondante dont l'exploitation est loin d'être épuisée. On n'apprend pas tout dans les .livres. Gon[^] '^*, adTimoth., 2, 20.

BASILÉOLATRIE. 151 naître les hommes est l'objet d'une étude nécessaire y mais désolante. Les phases très-variées d'une révolution , qui intéressent toutes les classes de la société, ont fait jouer tous les ressorts des passions , montré les caractères sous toutes les faces y et fait tomber tous les masques. Jamais peut-être ne s'était présentée l'occasion de faire sur le cœur humain un cours aussi étendu , ' aussi complet d'expériences, dont j'offre un résultat d'après ma conviction intime. i- Les trois classes parmi lesquelles on trouve plus de lâcheté , d'ingratitude et en général d'immoralité, sont en France : 1°. les gens en place ; 2°. les savans, gens de lettres et artistes; 3°. les domestiques: Ces derniers avec des formes grossières ;; les autres avec des manières cultivées , séduisantes , et par là même plus dangereuses. Je me hâte d'ajouter que ces trois classes admettent des exceptions dans lesquelles peuvent se placer les intéressés. Cette déclaration est simultanément un acte de justice et un bouclier contre les irritations de l'amour-propre. i^g*

iSa DES SECTES RELIGIEUSES. CHAPITRE IX.

ADULATION ENYERS LES PAPES. Les qualifications de vicaires de Jésus-Chri&t et de papes, étaient jadis communes aux évêques. La seconde est encore celle des prêtres de l'Église orientale , appelés Papas en Grèce et Popes en Russie. Dans l'Eglise catholique l'usage actuel réserve ces dénominations au premier des pontifes. La boursoufflure des titres paraît concomitante k ' celle des prétentions et à Texercice de la puissance , même dans ce qu'elle a de légitime. Les hommes peu versés dans les matières ecolésiastiques sont ébahis lorsqu'on leur dit qu'autrefois les curés avaient la faculté d'excommunier; que les évêques accordaient toutes les dispenses sans recours à Rome^ qu'ils avaient même le droit de canoniser, droit présentement restreint au Saint-Siège , depuis le pontificat d'Alexandre IIL Cette réserve n'a excité aucune réclamation; mais une multitude d'usurpations ont limité la juridiction des évêques , surtout d'Espagne, de Portugal et d'Amérique, à tel point, qu'au fond du Chili , un prêtre, devenu chauve, ne. pouvait prendre perruque sans obtenir un rescrit^

BASILEOLàTRIE, 1 53 portant , comme tant d'autres actes émanés de Rome 9 qu'il est délivré gratuitement en payant. Un écrivain , également pieux et savant , remarque? avec douleur que divers papes se sont approprié trois attributs divins ; la souveraineté, l'infailibilité, l'impeccabilité ^ La souveraineté. Ils se sont regardés comme maîtres absolus de l'Eglise : de toutes les affaires , pour les évoquer à leur tribunal; des bénéfices, pour en disposer ; des trônes même , pour destituer les chefs des États : maîtres de tous les pouvoirs, pour les départir et les limiter au gré de leur politique : maîtres des règles établies par les conciles^ pour les modifier, les abroger, et leur substituer des volontés arbitraires. Citons pour exemple l'établissement des évêques. Il est des idées et des faits dont la répétition peut fatiguer les lecteurs instruits , mais tellement ûnportans , qu'il est bon de les rappeler pour soulager les mémoires labiles , et pour inculquer aux personnes peu versées dans les matières ecclésiastiques des notions justes et des vérités inattaqua-blés. Telles sont les suivantes déjà esquissées dans Iç chapitre V de cet ouvrage. Saint Clément, saint Cyprien, les cardinaux d'Ailly et Cusa, Gerson, Genebrard, Van-Espen, ^ Voyez les Explications du président Agier sur Ezéchiel^ îp-5**., Paris, 1821 , tota. II , pag. 57 et suw.

154 ^^ SECTES RELIGIEUSES. et une multitude d'autres auteurs , déclarent que l'élection des évêques est de droit divin, ou tout au moins de tradition apostolique. Le concile de Nicée , le premier de ces quatre Œcuméniques qui étaient révévés à l'égal des quatre Évangiles , et plusieurs autres , ont reconnu ce droit Le concile de Paris, en 667, défend d'admettre à l'épiscopat un homme promu par le roi; celui de Poitiers, en 1078, défend d'accepter de telles nominations. D'après les mêmes conciles , l'institution des évêques appartient au métropolitain, de concert avec ses comprovinciaux. L'usage de ces droits était pleinement admis par les papes des beaux siècles de l'Eglise. Le grand saint Léon ne voulait pas qu'on tînt pour évêque légitime celui qui avait été promu par une autre voie. Comment donc s'est opéré à cet égard un tel changement , que Rome , dans ces derniers temps , a traité de sacrilèges les évêques élus et institués suivant les règles antiques, que l'Eglise et les papes regardaient comme imprescriptibles? A qui faut-il croire des papes de la primitive Église, ou de ceux qui de nos jours ont frappé d'anathème l'obéissance à ces règles? !2i°. U infailibilité. Aucun pape n'a publié de décret pour se déclarer infailible, mais presque tous, dans les temps modernes , ont toléré qu'on leur attribuât cette prérogative, et protégé les écrivains, tels que Roccaberti, qui militaient pour la soutenir ; ils ont agi comme s'ils étaient infailibles , et par-là même se sont égalés k Dieu , la su

BASILÉOLATRIE. 155 prême vérité. Voyez quelle hauteur manifeste, en 1706, dans un bref adressé au roi de France, le pape Clément XI, contre l'assemblée du clergé de France, qui, en 1703, avait reçu la }nullé ^ Kineam Domini par voie de jugement. Qu'ils apprennent, dit-il, à respecter nos décisions, à leur obéir et non à les juger. 3**. Uimpeccabilité. Grégoire VII assurait qu'un pape, canoniquement élu, devenait tout-à-fait saint par les mérites de l'apôtre saint Pierre; et il ajoutait,. en parlant de lui-même!: Cest ce que nous scu'ons par expérience ^ Bossuet fait observer qu'avant lui aucun pontife n'avait osé tenir un. pareil langage ^ . Grégoire VII présente le phénomène unique d'un pape qui, s'étant lui-même déclaré saint, a- été ensuite placé au nombre des saints par ses successeurs. Mais Gréggire VII, qui, par sa décision sur la sainteté de tous les papes , préconisait par anticipation celle de Lépn X et celle d'Alexandre VI, n'eût jamais voulu sans: doute •inscrire dans le calendrier un monarque quelconque , puisque dans son Épître à Hériman, évêque de Metz , il assure que c'est le diable qui a inventé ^ ce Licet experimento sciamus ad apostolicam sedem » rite ordinatos, meritis beati Pétri meliores esse atque » omnino sanctos , » dit Grégoire VII, epist., lib. 8, epist. 21. ^ ^ Defensio cleri galL, part, i , lib. i , sect. i^ . , cap. XL t

156 DES SECTES RELIGIEUSES. la royaaté et les principautés ^
; et si Bouiface VIII , qui décerna lauréole méritée à un roi de France , avait
pensé comme Grégoire VII sur cet article , saint Louis ne serait encore peut-
être que Louis IX. Ennodius ,. diacre de Rome, ensuite évêque de Pavie,
avait préludé aux prétentions de Gré^ goire VII , en déclarant qu'un pape est
toujours saint, ou par son mérite personnel y ou par la communication des
mérites de, saint Pierre ^ ; et il est à remarquer que le pape Symmaque, en
faveur duquel était rédigé l'écrit d'Enûodius , l'avait fait lire en sa présence
dans ua concile tenu à Rome en 503i Un membre du sacré collège, le
cardinal .de Cusa, croit qu'en exaltaitsi fort le Saint-Siège, on le déprime.
Tandis que des papes s'énonioent avec modération sur leurs pouvoirs , dit le
cardi* nal Turrecremata , de petits docteurs (doctorculi) semblent les égaler
à Dieu. Un autre cardinal , Zabarella , s'indigne contre des flatteurs qui , en
autorisant le pape à faire des cbosez illicites, relèvent même au-dessus de la
Divinité , et sic plus quant Deus ^ Il rappelle aux successeurs de saint Pierre
l'exemple que leur donna cet apôtre, qui, voyant prosterné à ses pieds le
cen^ Labbe, Gohcil., tom. X, èpkt, lib. 8, epist. li. ^ M.-F. Ennodii, etc,
opéra, in*8

BASILÉGLATRIX 167 ténier Corneille , lui dit : Lei^ez-i^ous y
 je tie suis quun homme comme vous^. Le traité du schisme par le cardinal
 Zabarella est un arsenal foudroyant contre les prétentions romaines* Il
 déclare que l'infailibilité n'appar-^ tient qu'à l'Eglise universelle,
 représentée dans les conciles œcuméniques que Rome redoute , et auxquels
 cependant elle doit obéir. Il exprime le désir qu'une assemblée de ce genre
 soit convo^ quée , et que la puissance du pape ait pour limites, non ce qu'il
 veut, mais ce qu'il doit vouloir. L'autorité imposante de ces trois cardinaux
 n'a pas empêché certains canonistes de dégrader rEcriture*Sainte , en
 appliquant au chef de l'Église, des textes qui concernent exclusivement le
 MessiCé Tels sont les suivans : « Toute puissance m'a été donnée dans le
 ciel » et sur la terre ^ . » c(Sa puissance s'étendra depuis une mer jusqu'à »
 l'autre mer, et depuis le fleuve jusqu'aux extré» mités du mondée Sa
 puissance est une puis» sance éternelle ^. » ((Il ouvre sans que personne
 puisse fermer; il » ferme sans que personne puisse ouvrir ^ » ^ Act. 1a , i5 et
 suw. 2 Math., c. Sou 18, V. 18. ^ Zacfaar., 9 , 10. ^ Daniel, 4> ^i* *
 ApocaL, 3, 7.

158 DES SECTES RELIGIEUSES. a En disant qu'il lui a assujetti toutes choses^ » il n'a rien laissé qui ne lui fût assujetti ^. » Les ambassadeurs envoyés de Sicile à Martin IV, lui adressent la parole en ces termes : a Agneau)) de Dieu, qui effacez les péchés du monde ^ don» nez-nous la paix. » Je ne sais quel catholique a tenté de justifier cette apostrophe, que récemment encore des hommes plus sensés ont traitée d'idolâtrie ^ Muso, évêque de Bitonto, dans un sermon appropriait au pape un passage évangélique qui ne peut être détourné du sens que lui donne le Sauveur, en se l'appliquant à lui-même. « Le pape , » disait Muso, est venu dans le monde, mais les » hommes ont préféré les ténèbres k la lumière \)) Le Jésuite Pallavicini entreprend d'excuser le prédicateur, et cette apologie n'est pas surprenante de]a part d'un écrivain qui veut que le pape soit adoré avec le surnom de Très-Saint , comme étant placé entre le ciel et la terre ^. Bzovius, élevant le pape au-dessus de tous les tribunaux de ce bas-monde , le fait juge du ciel et de la terre ^. Bernard Choveron, chanoiae de Vi^ Hebr., 2, 8. 2 Ocios de lo s JEsjpaiiole s, etc., in-80., Lonclon, tom. VI, pag. 5i. ^ Joan., Evang., 3, 19. ^ Pallavicini, Histor., lib. i, c"p. i. ^ Bzovius , de Pontiflce rof/iano , Colon.-Agripp., 161 7 , cap. 32.

BASILÉOLATBIE. 159 viers, étend la juridiction papale même sur le» bons et mauvais anges; s'il était possible^ dit-il, qu'un ange tombât dans Terreur, le pape pourrait le juger et l'excommunier ^ « Le pape n'est pas simplement un homme , selon Fagnan, mais Plce-Dieu ^ il exerce sur la terre la justice du ciel : plus grand qu'un apôtre, il n'est point astreint aux préceptes de saint Pierre, de saint Paul. Ses décisions prévalent sur celles des Saints-Pères, sur celles du monde entier , sur celles des conciles et de l'Eglise même, en matière dogmatique. Il n'est point soumis aux canons. Sa puissance peut changer la nature des êtres , et de rien faire quelque chose. » Il peut sans cause priver un titulaire de son bénéfice, et sans cause dispenser de tout ce qqi est du droit positif; sa volonté tient lieu d'raison, et ceux* qui ont obtenu ces dispenses , sont en sûreté de. conscience devant Dieu. . . » Le pontife romain est le prince des princes , le seigneur des seigneurs. Il peut déclarer la guerre contre les infidèles rebelles à ses ordres. Il peut dans un concile déposer l'empereur même contre la volonté du concile. Il peut , à raison du crime des gouvernans, absoudre les vassaux de toutes les obligations, fussent-elles confirmées par serment. ^ Voyez Bernardi Choveronii, etc., de Publicis concubinariis yf^dig, i38 et 35 1.

160 DES SECTES RELIGIEUSES. Il peut priver les juges séculiers de leur dignité. Il peut administrer les biens temporels de l'Eglise universelle^ en disposer selon son bon plaisir, ôter à l'un pour donner à l'autre , même sans motif , et personne n'a le droit de lui dire : Pourquoi agissez-vous ainsi ^ ? » Des canonistes adulateurs de Rome avaient érigé en maxime ,

The text on this page is estimated to be only 22.37% accurate

BASILÉOLATRIE. iBt archevêque de Rouen, la faculté d'absoudre des censures encourues pour infraction à la bulle *iri cœna domini*, la plus attentatoire aux droits de l'autorité civile[^] ; [^] Essai historique sur les libertés de l'Eglise gallicane et des autres églises de la catholicité, par M. Grégoire , nou

16s DES SECTES liELIGIEUSES. a i CHAPITRE X.

ADULATION DE LA COUR DB ROME ENVERS LES PRIIfCEft. PobR

juger sainement les faits qu'on placera sous les yeux du lecteur, il est essentiel de rappeler un principe incontestable, c'est que les règles de discipline et les commandemens de l'Eglise obligent tous les fidèles sans distinction d'état, de rang, de naissance y d'opulence, de puissance; et ce n'est pas sans surprise que, dans le Traité des dispenses de Carême par le pieux et savant médecin Hecquet, on voit qu'il incline à ce qu'on se relâche facilement sur la loi du jeûne en faveur des princes. Néanmoins ces règles, ces préceptes, n'étant que de droit pi[^]itif, n'obligent pas lorsqu'il est impossible de leur obéir; quand il y a conflit entre deux devoirs qui ne peuvent être remplis simultanément, on doit préférer le plus urgent. Ainsi, la loi du jeûne n'oblige pas le malade cloué sur un lit de douleurs, et le précepte d'entendre la messe le dimanche, n'oblige pas la personne qui lui donne les soins nécessaires à sa situation. On a en général une idée fautive sur les dispenses. Elles ne

BASILÉOLATRIE. !63 sont pas une dérogation aux commandemens de l'Église et à sa discipline. Elles n'autorisent pas à les enfreindre. Une dispense est seulement la déclaration qu'il y a impossibilité de les remplir, ou utilité majeure à les omettre. Les chefs de l'Eglise, devenus princes temporels, associèrent leurs intérêts à ceux des autres potentats', et firent cause commune avec eux. Ils eurent leur cour, à laquelle convient ce qu'on a dit sur les abus auliques, mais quelquefois avec un surcroît de perversité, parce que là, plus qu'ailleurs, les désordres empruntèrent un voile religieux. Entre les papes et les rois se formèrent des coalitions dont le prétexte était la gloire de la religion, dont le but était d'envahir les droits des peuples envisagés sous le double aspect de catholiques et de citoyens. Irascibles ultramontains , mettez la main sur la conscience , et dites-nous si , dans les premiers siècles du christianisme justement appelés Tâge d'or de l'Église , elle était gouvernée comme dans les temps postérieurs. On a toujours reconnu la p^{^^}imauté d'honneur et de juridiction du successeur de saint Pierre ; mais les relations du premier pontife avec ses collègues , la nomination et l'institution des évêques, les fonctions des métropolitains , l'administration des diocèses , ressemblaient-elles à l'état présent? L'histoire ecclésiastique atteste le contraire , et , à défaut d'autres monumens, il suffirait de lire ce fameux Journal des Papes j Liber diurnus Romanorum pontificum , II. «

164 DES SECTES RELIGIEUSES. rédigé au septième siècle , dont la presque totalité de notre clergé ne connaît pas seulement le titre ni même l'existence. On conçoit que Rome avait intérêt à faire disparaître un ouvrage où l'on trouve la profession de foi à faire par chaque nouveau pape , qui , en acceptant les six premiers conciles oecuméniques , reconnaissait l'anathème lancé contre le pape Honorius, fauteur des monothélites. Aussi Rome fit supprimer l'édition donnée par Holstenius , dont il ne reste que l'exemplaire sous la date de 1650 (que nous avons vu à Paris) dans les archives du Vatican , avec le manuscrit. Heureusement le père Garnier jésuite, publia , en 1680 de cet ouvrage, une édition qui est épuisée; il serait important de le réimprimer ^ Dites-t-nous si, dans la primitive Église l'adulation romaine expédiait des caisses de chapelets , de rosaires , d'agnus , de reliques tirées des catacombes, en leur donnant arbitrairement des noms de saints. En 1366, Urbain V bénit une rose d'or qu'il donna à Jeanne, reine de Sicile. Depuis cette époque, s'établit la coutume annuelle que, le quatrième dimanche de carême le pape bénit une ^ Liber Diurnus^ etc., operâ et studio, Garnerii, in-4o., Parisiis, 1680. Il a été réimprimé en Allemagne dans une collection de pièces, par Chr. God. Hoffman, Scriptorum ac monumentorum paucissimorum, etc., collectio in-4°. , Lipsiae, 1783, dans le tom. II. Ces ouvrages sont extrêmement rares.

BASILÉOLi^TRIE. 165 rose d'or pour être offerte à quelque grand' personnage j de même* que Fépée bénite la nuit de Noël ' ; Heidensten fait mention de celle que le pape envoya à Etienne, roi de Pologne ^ . La foi, les vertus chrétiennes sont-elles pour quelque chose dans ces présens ? Il en est de même des layettes et des langes bénis que Rome envoie quelquefois pour un nou-» veau-né de famille royale. Si dans cette occurrence la bénédiction papale a plus d'efficacité que celle d'un simple prêtre , ne faudrait-il pas étendre à tous les enfans des fidèles un bienfait dont la charité ferait; un devoir au père commun dea fidèles ? Au commencement du dix-septième siècle , du Tillet, greffier en chef du parlement, fit le relevé de trois cent soixante-quinze bulles de divers papes adressées à des rois et des reines de France ,(à leurs enfai^s, leurs pfficiers, confesseurs, chape-. Jains, commensaux et domestiques pour leur accorder des dispenses et des privilèges. Quoiqu'il y ait un peu de confusion, et des incorrections grammaticales dans l'exposé sommaire que dt\ Tillet fait de ces bulles, laissons-le parler lui-même. « Pour avoir un autel portatif , choisir confesr ^ Voyez ces bénédictions dans Hoffman, Sacra;ui^ çerimoniarum y lib. i, sect. 7, c. 5 et 6, pag. 882 et suw» 2 De Bello niostcovitiço j par Heidensten , lib. 2 , pag. 363.

166 DES SECTES RELIGIEUSES.)> seurs, pour donner
 Tabsolution de Fautorité » apostolique 9 entrer aux monastères des reli»
 gieuses, faire chanter messes ès-lieux interdits ; » qu'ils ne puissent être
 excommuniez , ni leurs » terres interdites ; dispenses des vœux de manger »
 cbair , tant pour eux que pour leur armée , les » malades débiles, femmes
 grosses, et religieux » en Thostel desdits princes, dispenser des jeusnes; »
 que les officiers et serviteurs gagnent leurs gros » fruicts sans résidence, les
 servant, en étudiant » ès-universités ; que leurs confesseurs , chapelains, D
 curez ou vicaires des lieux puissent administrer » ausdits princes et à leurs
 serviteurs et officiers » domestiques , les sacrements; que les clerks , offi
 ciers desdits princes, puissent se faire promou» voir aux ordres par tous
 prélats : des indulgenD ces à ceux qui prient Dieu pour lesdits princes : »
 rémissions plénières ausdits princes et princes» ses, de peine etcoulpe; que
 leurs confesseurs » permettent à gens de religion parler à table en)) la
 maison desdits princes et princesses , et puis» sent aller à cheval à leur
 suite. Dispense de faire » nourrir ès-monaslères , mesdames , filles des rois
 ; » que les aumônes desdits princes et princesses » servent de restitution ,
 quand il n'est cogneu à » qui elle doit estre faite , etc. , etc. ^ . » . ^ Recueil
 des rois de France , leur couronnement et maison, par G. du Tillet, etc. , in-
 4** . , Paris ^ i6i8, pag. 45i.

BASrL£OLATR^E. 167 Sur la demande de Charles le Bel , Jean XXII autorise ce roi à statuer, par son testament, quoa divisera son cadavre pour répartir ses membres, et les inhumer en diverses églises. Sous les rois de France, Jean et Charles V, les papes accordent une foule de privilèges à leurs chapelles et à leurs confesseurs. Clément VI , en une seule fois , envoie au roi Jean vingt-huit bulles remplies de permissions, tant pour lui que pour la reine et leurs successeurs, à perpétuité. . Quand le roi sera à l'armée, son confesseur pourra permettre aux domestiques de sa maison , aux généraux, à tous les soldats, Fusage de la viande, les jours prohibés par l'Église , à l'exception des vendredis de toute l'année, de la Quadragésime et des Vigiles de certaines fêtes; et il pourra dispenser de l'abstinence et du jeûne le roi et la reine, quand les médecins annoncerons que cela peut être utile à leur santé; il pourra lever les excomniunications encourues /?« a le fait , comme serait d'avoir maltraité des clercs, pourvu que la mort n'ait pas été la suite des seviles ^ Grégoire XI, en iS-jô, autorise le confesseur de Charles V à permettre au roi et à la reine , sur le certificat du médecin , Tusage en Carême des œufs , du lait et du beurre. Les officiers qui leur prépa^ Histoire de la chapelle des rois, etc.,tom. II, liv. 3, cbap. 16, pag. 256 et suiv.

66 DES SECTES RELIGIEUSES. rent ces alimens pourront les
 goûter et en faire Tc^{isai}, pro prohd faciendâ [^]. ; jri|6(|n au treizième siècle,
 on ne trouve pas de dispenses accordées par Rome aux rois pour avoir des
 confesseurs particuliers; et ces dispenses même prouvent que, suivant le
 droit ordinaire, les princes, comme tous les fidèles, doivent se confesser à
 leurs pasteurs 2 Le premier qui ait obtenu cette dispense , pa- raît être
 Philippe le Hardi, auquel Grégoire X permet de choisir et de changer à soi[^]
 gré soq confesseur séculier ou régulier. Martin IV accorde un privilège
 semblable à Magnus, roi de Suède, en y ajoutant que le confesseur a la
 faculté de commuer les vœux , mais non ceui[^] du voyage de Jérusalem et
 de continence perpétuelle. Bor niface VIII avait gratifié de la même faculté
 Edouard P[^], roi d'Angleterre. Ces privilèges exceptaient communément les
 cas réservés au Saint[^] Siège. Jean XXII lève cette exception en faveur du
 roi d'Arménie, et de Jeqne, reine de Sicile. Dans les constitutions
 synodales du diocèse dç JFrasccLtiy sous l'épiscopat du cardinal duc
 d'Yorck, on voit une autorisation donnée à son frère Edouard, rçi d'
 Angleterre (le prétendant), par Benoît XIV, pour communier sans être à jeun
 , [^] Spicilegium de d'Achery, in-fol., Parlsiis, tom. III, pag.738. [^]
 Dissertation historique et dogmatique sur les cqnfessioD[^] pascales, in-8[®].,
 1770, chap. 7, pag. 65 et [^]uiy,.

BÂSILÉOLATRIE. 169 d'après Tavis du confesseur. UAppendix de Touvrage contient un Mémoire raisonné concernant les permissions de ce genre ^ , fondées sur la faiblesse de la complexion. Le^ rois de France jouis^saient du même droit le jour de leur sacre ; Innocent Xin l'avait accordé à. la reine des Romains^ Elisabeth Christine , pour le jour où elle devait être couronnée reine de Bohème. Jules III l'avait accordé à Charles-Quint pour ses dévotions privées; et Pie IV, sous le roi Sébastien de Portugal, avait autorisé les prêtres indiens, dans ses États d'Amérique^ à communier sans être à jeun , soit pour cause de maladie , soit à raison de l'intempérie de l'air. Ainsi , quoique cette permission soit communément réservée aux puissans de la terre, on voit que (très-rarement à la Vérité) elle fut, mais que toujours elle peut être accordée à des hommes, qui, n'étaht pas princes, seraient relégués dans la classe obscure et peu nombreuse des chrétiens fervens et édifiants. Des concessions de même nature , ou du moins analogues à celles qu'on vient de citer , avaient eu lieu pour d'autres princes , spécialement ceux d'Ës« pagne ^ . La recommandation d'un roi castillaa était même assez puissante pour obtenir en faveur ^ Constitutiones synodales ecclesûe îusculanœ , in-^o, , Romse, 1764, tom. II, pag. 454 et suw, 2 Ocios de los Espaholes emigrados , in-8®, London , iSoiô, tom. V, février, pag. i4i et suw.

170 DES SECTES RELIGIEUSES. d'un envoyé de France , des privilèges bien étranges. Bassompierre , qui en était Tobjet , va les raconter lui-même. a Le roi me fit une autre grâce , de me faire D donner une bulle par le patriarche des Indes , » qui est comme un légat à la cour, pour manger » de la chair en carême , moi et cent autres avec » moi ; et de plus , ce qui ne s'était jamais vu en ' » Espagne, pour me divertir, il, permit que Ton » jouât chez moi la comédie , même la défraya^ » Ce qui fit que ces seigneurs et dames qui , en tout » temps, sont passionnés pour la comédie, le fu)) rent d'autant plus que c'était en un temps inu» site, et que les deux bandes des comédiens » du roi s'étaient jointes ensemble pour rendre la » comédie plus complète; aussi leur donnai -je, » outre les trois cents réaux que le roi leur payait » de chaque comédie, mille réaux. extraordinai» rement, et je faisais apporter durant la comédie » quantité de confitures et à'aloja ^ aux dames » qui y venaient , qui étaient de deux sortes ; celles » qui s'y faisaient prier par la comtesse de Bo» raxas , lesquelles se tenaient sur le haut dais , et » avaient le visage découvert; les autres, sur le&' » marches des dais et dans la salle , mais tapadaSy » et couvertes de leurs mantes ^ . » ^ Boisson composée d'eau, de miel et d'épices. 2 Dans la collection de Petitot, in-8<>., Paris, 18:22, 1*, série, tom. XX. Les Mémoires de Bassompierre^ pag. si3^^ 233, sous l'an 1621.

. BASILÉOLATRIE. 171 Dans le nombre de permissions dont on a parlé , on voit que les unes sont scandaleuses; les autres, < par exemple , celles de jeûnes , d'abstinence , etc. rentrent dans les attributions d'un confesseur, d'un curé, d'un évêque. Cette observation dernière s'applique à ce que raconte l'abbé Proyart, dans la vie de madame Louise de France , carmélite à Saint-Denis. Le pape avait autorisé son confesseur à mitiger la règle qu'elle avait embrassée. L'intérêt politique d'une part, et, de l'autre, la vanité, ont cru , sans doute, que la haute dignité de ceux qui accordaient ces permissions, et de ceux qui les recevaient , y attacherait plus de prix et d'importance. Un autre fait , cité par l'abbé Gancellieri , vient appuyer cette remarque. Il y a excommunication prononcée contre quiconque entrerait au conclave sans en avoir le droit; mais un conclave ayant eu. lieu quand l'empereur Joseph II était à Rome , il désira le voir. Les cardinaux décidèrent que la défense ne lui était pas applicable, et il y fut reçu. La complaisance , qui fait acception des grands du monde , et qui , par des privilèges , en a formé une classe différente des autres chrétiens , ne s'est pas bornée à relâcher en leur faveur les liens de la morale et de la discipline. Elle a étendu ses faveurs aux parens , aux enfans légitimes, mais impubères, comme aux bâtards des créatures immondes que des princes associaient à leur libertinage.

17^ DES SECTES RELIGIEUSES On a vu précédemment comment les cardinaux, dans l'origine, humbles curés de Rome, étaient devenus progressivement le collègue ^{mme/i^w^/me}, Regardé comme le sénat de l'Eglise. Or, à ces ^{en}ateurs ou vieillards, l'adulation pontificale aggrégeait quelquefois des enfans même au - dessous de quatorze ans. C'était l'âge fixé en divers pays pour la majorité des rois. Jean-Georges Estor qui, dans le siècle dernier, publia des dissertations sur les cardinaux impubères y en comptait quarante-deux, nommés entre les âges de quatorze et vingt ans; et Ton conçoit qu'ils n'étaient pas de la classe des vilains dont sans doute l'esprit obtus n'a jamais la précocité intellectuelle des races gouvernantes; mais, outre ces quarante-deux, Estor en montre d'autres plus jeunes; Alfonse, infant de Portugal, créé cardinal à huit ans, par Léon X, en 1517. Emmanuel Philibert, de Savoie, né le 8 juillet 1581, créé cardinal par Clément VIII, le 34 mars 1588. Louis, fils de Philippe IV d'Espagne, cardinal à huit ans quatre mois vingt-quatre jours, en 1735, etc., etc. Estor termine son ouvrage par cette apostrophe à la postérité: « Accipe posteritas, quæ post tua sæcula narres [^]. » ! Joan.-Georg. Estor [^] Diatribe de cardinali impubère,

BASILÉOLA tRtEi Iji On peut voir dans les lettres du grand Arnaud, des réflexions très-sages sur le bref papal, qui autorisait un prince de dix-sept ans à posséder simultanément plusieurs évêchés [^]. Il est à la vérité pour certaines gens une réfutation péremptoire à opposer aux raisonnemens d'Arnaud. N'était-il pas ce qu'on appelle port-royaliste, conséquemment un de ces hommes qui refusent intrépidement de froisser les règles ecclésiastiques? Aii delà des Alpes on est plus conciliant, et de là sont parties maintefois des bulles pour autoriser l'accumulation de bénéfices. Pompée Colonna, cardinal archevêque de Monréal, en Sicile, possédait encore huit ou neuf autres évêchés. Jean de Lorraine, élevé au cardinalat en 1613, était archevêque de Reims, Lyon, Narbonne, Albi; évêque de Metz, Toul, Verdun, Téroüane, Luçon, Valence, Die, Maçon, Angers, Nantes; abbé de Cluny, Fescanip, Marmoutier, Saint-Ouen et Gorze. Le cardinal Mazarin avait vingt-neuf abbayes, que dans sa dernière maladie il partagea entre les fils de ses nièces et de ses créatures [^]. in-4°, Venise et Lipsiae, 1787; et sur le même sujet une seconde dissertation réimprimée à Venise en 1742. [^] La lettre 4042 Histoire de Léopold duc de Lorraine, etc., par le comte de Foucault, in-8°, Paris, 1791, pag. 314. * Mémoires inédits du comte de Brienne, in-80., Paris [^] 1828, tom. II, pag. 129 et suiv.

«74 DES SECTES RELIGIEUSES. On pourrait citer par centaines , peut-être par milliers, des infractions semblables , auxquelles il suffira d'ajouter celle du cardinal Dubois , sur les épaules ' duquel , avec la permission de Rome y étaient entassées des abbayes. • Le concordat de Léon X et François I". décide que, pour être évêque, il faudra être âgé de vingtsept ans, docteur en théologie ou licencié en droit-canon. Mais il n'impose pas cette condition aux enfans issus du sang royal y aux personnages d'une haute naissance (consanguineis regis y personis suhlimibus) , parce que, sûrement, ils ont la science infuse. Plus loin, est un article qui règle les préliminaires auxquels sont astreints ces privilégiés; ils doivent faire jM^euve, non de piété, de vertu, de science, mais de noblesse , ce qui , sans doute , est très-important pour la religion \ Les conciles et divers papes défendent de conférer le sacerdoce aux enfans illégitimes. Grégoire VII, écrivant à Sanche, roi d'Aragon, regarde comme absurde l'idée qu'on puisse élever des bâtards à l'épiscopat ^. Le concile de Poitiers, l'an 1078, en les excluant des prélatures, leur avait ouvert la porte des cloîtres; mais le troisième , de Latran , en 1179 , n'admet pas même ce tempérament : il ferme à tous l'entrée des dignités " Labbe, tom. XIV, pag. 291. 2 Grégoire VII, Epistolar, lib. 1, epist. 5.

BASILÉOLATRIE. 178 ecclésiastiques \ Ainsi, les bâtards des princes , communément exclus de la succession politique par le vice de leur naissance, étaient de même exclus du sacerdoce. Telle est la règle dont on ne contestait pas la sagesse. Un magistrat anglais, le rigide et respectable Kenyon , disait : La loi ne respecte personne ^ voilà la théorie; mais beaucoup de gens ne respectent pas la. loi, voilà la pratique. Rappelons - nous la comparaison faite par Montesquieu,. « des lois avec les toiles d'araignée, qui arrêtent les moucheron, et qui sont brisées par des insectes plus volumineux.» Aux enfans des potentats , la bâtardise était même un titre pour aspirer aux places éminentes. De ces bâtards, devenus princes de l'Eglise, des bâtardes devenues abbesses , on formerait une liste énorme. Louis le Débonnaire avait trois bâtards , Drogon , Hugon et Théodoric , tous promus aux dignités ecclésiastiques. Henri, bâtard de Henri H, duc de Lorraine, possède les abbayes de Bouzonville , Saint-Pierremont et Saint-Mihiel. Charles de Rémoncourt, bâtard du duc Charles III (même pays) , devient abbé de Gorze et primat de Nancy ^ . ^ Labbe, Concil., tom. X, Concil.Pictavi., cap. 8, pag. 367; et Concil. Lateran., cap. 19, pag. 1665. ^ Galmet , Histoire de Lorraine, tpm. III, pag. 190 et 747

i^ DÈS SÈCTEi^ . RELIGIEUSES. Bassompierre, bâtard du
 maréchal de ce noiii ^ est évêque de Saintes. Jean d'Armagnac , bâtard de
 Jean II, comte d'Armagnac y élevé au siège archiépiscopal d'Auch çti 1 39 1
 , est nommé cai*dinalen 1 4o8^par Clément Vil. Philippe de Bourgogne,
 bâtard de Philippe lé Bon , est archevêque d'Utrecht. George d'Autriche ,
 évêque de Liège , mort en 1557) était bâtard de l'empereur MaJcimilien.
 Geoffroi Plantagenet^ bâtard de Henri II, roi d'Angleterre, évêque de
 Lincoln en 1191 , passe de ce siège à l'archevêché d'Yorck; En i^J^y
 l'archevêché de Saragosse étant vacant^ le roi d'Aragon veut y placer le
 prince Alfonse , bâtard de Ferdinand , roi de Castille , qui n'avait guères que
 six ans. Le pape Sixte IV consent à lever le premier empêchement, mais
 non le se-^ cond , et nomme à ce siège le cardinal d'Espnch; Le roi
 d'Aragon irrité , fait saisir les biens du cardinal. Le roi de Naples intervient,
 et obtient enfin du pape la nomination à l'archevêché de Saragosse du
 bâtard royal, âgé de six ans, sous le titre d'adirdnistrateur perpétuel de cette
 Église ; ce qui fut (dit Mariana) une nouveauté très-fu-^ neste à l'Église, et
 d'un trèâ-mauvais exemple \ Cet exemjple produisit son fruits II eut des
 imitateurs. Ce même Alfonse d'Aragon, bâtard de ^ Mariana, Histoire
 d'Espagne, tom. IV> liv. 24, ^àus Van i474

The text on this page is estimated to be only 24.90% accurate

BASILJÈOLATUtE. fÇ^J Ferdinand V, prékr̄t libertin , eu* deux
fils ^ui kii succcdèrent sur le siège de Saragosse ^ Jean Bernard Diaz,
évêque de Calahorra , iidrt en 1 536, était bâtard d'une maison
d'ispagùeqtle des historiens appellent ilfùstre. Sous Tan i44^ ' Mariaiid
nous montre un autre Alfonse, bâtard du roi de Navarre > qui dâvieiit
gi^and-maitre de l'ordre de Galatrava ^* Outre le célèbre bâtard de Charles-
Quint^ don Juan d'Autriche qui gagna la bataille de Lépante, un autre
personnage du moine nom, bâiard de Philippe IY, roid'JSspagne , et d'une
comédienne^ est grand'-p rieur de Castil.e* Charles de Valois, bâtard de
Charles IX et de Marie Touchet , est élevé de même qu rang de grand-prieur
de France. Henri III , en i586, lui donne la riche abbaye de la Chaise-Dieu.
Antoine de Bourbon, comte de Moret, bâtard de Henri IV et de Jacqueline
de Beuil , eut les abbayes de Savigny, Saint - Etienne de Caen et Saint-
Victor de Marseille. C'est, dit-on, ce comte Moret qui, sous le nom de frère
Jean^Baptiste , se fit hermite en Anjou , et mourut très-âgé en 1693 \ ,
Alexandre, dit le chevalier de Vendôme, bâ^ Annales d'Aragon^ par D.-B.
Léon de Argensola . pag. 884. 2 Mariana, Hist., etc., Paris, 1725, tom. IV,
liv. 21, pag. 363. ' Voyez la Vie du frère Jean*Baptistë , par Grandet. III. 12

1^9 DES SECTES RELIGIEUSES. tard de Henri IV et de Gabriel d'Elstrées, était encore enfant lorsqu'il fut nommé chevalier de Malte. La mémoire lui manqua au moment où il devait prononcer ses vœux en présence de toute la cour. Henri IV descendit du trône et les prononça lui-même. Ce bâtard devint à son tour grand-prieur de France ^ Cette place semblait être réservée aux bâtards; en 1708, une demoiselle de Sery fit légitimer un fils qu'elle avait eu du duc d'Orléans , sous le nom de chevalier d'Orléans. Il devint aussi grand-prieur de France et grand d'Espagne , avec l'abbaye d'Auvillé et plusieurs autres Dans le's sept bâtards de Louis XIV avec la Montespan, était un comte du Vexin, mort jeune , qui , destiné à F église , dit M**, de Caylus , avait déjà plusieurs bénéfices , entre autres l'abbaye de Saint-Denis ^. Les filles bâtarde de princes avaient part à cette dilapidation du bien des pauvres et devenaient abbesses. On se borne à citer une bâtarde de Henri IV et de Charlotte des Essarts , légitimée en 1607, qui fut abbesse de Fontevraud. ^ Voyez GoUection de mémoires relatif à l'histoire de France, par Petitot, in-8®, a*, série, tom. V, chap. a6, pag. 400 ; et tom. XXI bis, pag. 29, note première. 2 Souvenirs de M"« de Caylus dans la collection de Petitot, etc.^ tom. LXYI, in-8^.^ Paris, 1628 > pag. ^6.

BASILÉOLATRIE. 1⁹ La France est peut-être le pays où plus fréquemment ont été enfreintes sur cet article les règles ecclésiastiques. - Roricon, évêque de Laon, mort en 976, bâtard de Charles-le-Simple \ Arnoud, archevêque de Reims, bâtard de Louis d'Outremer. Gaüsselin, bâtard de Hugues-Capet, abbé de Fleury sur Loire et archevêque de Bourges en 1013. Pierre Chariot, bâtard de Philippe-Auguste, mort évêque de Noyon en 1249. Charles III^e. du nom, bâtard d'Antoine, roi de Navarre, successivement évêque de Comminges, de Lectoure, puis archevêque de Rouen. Charles de Saint-Albin, bâtard du régent, successeur à Cambrai du cardinal Dubois. ' L'abbé de Romans, Tun des nombreux bâtards de Louis XV; l'abbé, l'abbé, etc., etc., etc. Une des dispenses les plus scandaleuses est celle dont parle le cardinal de Bausset, dans son Histoire de Bossuet, mais qui est plus détaillée dans d'autres auteurs. Henri de Bourbon, duc de Verneuil, bâtard de Henri IV, né en 1601, fut nommé évêque de Metz à l'âge de sept ans, et chargé du poids de dix riches abbayes. A l'âge de vingt-un ans, il exerça la ■ ^ Voyez Manuel historique du département de Taisne, P^g 9 y par Devisme, in-S», Laon, 1826, pag. 358. . . * 11

180 DES SECTES RELIGIEUSES. juridiction épiscopale , en vertu d'une dispense du pape, quoiqu'il ne fût pas engagé dans les ordres sacrés; ensuite il abdiqua[^] pour épouser la fille du chancelier Séguier. • Si une telle dispense était légitime, si les actes qui en résultent étaient valides, si la juridiction épiscopale pouvait être transférée à quelqu'un qui n'est pas dans les ordres, elle ne serait plus qu'une délégation , dont pourrait être investi un person-[^]nage laïc , baptisé ou catéchumène , mâle ou femelle, adulte ou impubère. Certaines genâ ne manqueront pas de dire que ce sont là des hipo-* thèses révoltantes et fantastiques; mais que répondront-ils à l'exemple qu'on vient de citer et aux suivans? Le pape Urbain V, ayant conféré le titre de légat a latere , à Etienne , roi de Hongrie , à Roger, comte de Sicile /et à ses successeurs les princes Siciliens, ils pouvaient fonder des évêchés, ériger des métropoles, transférer des évêques, circonscrire des diocèses , décider diverses causes portées par appel au Saint-Siège ; le comte Roger usa amplement de cette faculté, qui fut confirmée par plusieurs successeurs d'Urbain; entre autres par le pape Lucius U en ii44 [^]* Combien ne pourrait-on pas citer de bénéfices [^] Voyez Considerazioni sopra la storia di Sicilia, etc. y del canonico Gregorio, in-4*[^]. , Palermo, i8o5, tom. I , pag. 143 et suw.

ilASILÉOLATRIË. 181 coiiférésy de mitres accordées par
 rintermédiaire de femmes...! et quelles femmes ! Par cette voie odieuse
 s'étaient élevés les càrdi-^ naux le Verneur, de.Givry, de Meudon, de
 Joyeuse , de Sourdis et ôl autres de notre temps y dit Tavannes dans ses
 Mémoires ^ il s'af&ige de la facilité avec laquelle Bonle se prête à de telles
 nominations ^ Anne dé Pisseleu y duchesse d'Étampes , était une des
 maîtresses dé François I*'. ; par son crédit deux de ses sœurs furent
 abbesses; son oncle maternel , Antoine Sanguin , fut abbé de Fleuri , puis
 évêque d'Orléans , cardinal et archevêque de Toulouse. Son second frère ,
 Charles Pisseleu , eut Tabba je de Bourgueil, puis Fêvêché de Condom.
 François, son troisième frère, fut abbé de SaintCîorneille de Compiègne,
 puis évêque d'Amiens. François d'Esconbleau de Sourdis, était un homme
 de mérite ; mais il est à regretter que par le crédit de sa cousine , Gabriel
 d'Estrées , il soit devenu cardinal et archevêque de Bordeaux, ce qui était,
 selon le chancelier de Châverny, un grand honneur pour la maison des
 Sourdis. ^ Voyez dans la Collection de Petitot, i". série, in-8o. , Paris, 1822,
 tom. XXIII, pag. 3ii. Les Mémoires de Gaspard-de-Saulx seigneur de Ta
 vannes. 2 Voyez Lettres du cardinal d'Ossat, tom. III , pag. 297, cote 3.

The text on this page is estimated to be only 18.46% accurate

/0> OeS «CCTE» ftCJLlClCCJSES. DiM o^ fiit«, modique échandllon d'unet moliiimle cTautres sembbbles, on voit des bénéf ii^onféri b de« impubères, pluralité de nccumuléft sur la m^ine tête, admission de bâtards k TépiN^^opat f translation de siège à des sièges plus vicheik, nomination aux éminentes dignités par le la cîréiJit de prostituées; dispenses de légitimité, (Vàaei, da science, de résidence, etc. /etc. Toutes cas violations des règles de TEglise eurent pour iiuturs des princes et des papes; mais si le pape pouvait arbitrairement bouleverser la discipline uuivHVSt^llo , h quoi bon une hiérarchie? Ce mot u*Huraii plusi ileseus réel, et cependaijit les abus %\\\\m\ viout do signaler étaient approuvés par Ro\\\\^i H \\\k\\\\i\ les rt'présentans de la nation franVaiî»e , ou 1790» vmdurent ramener diverses règles di) rauù)Ut» disi^ipliue et opérer des réformes demau\Us^)uir les cahiers des bailliages, la mauvaise lUi %U rif^uorance se pressèrent de crier au schisuu^ il riiéi'ésie, à lanathème; Tignorance et la iu«uivai)ttY loi firent écho, et l'écho répétera jusqu'à IVp«H|UO tardive où l'intérêt et l'orgueil amortis |iiMiUt*tlront à la raison de reprendre son empire.

BA8ILB0LATBIE. 183 CHAPITRE XI. l'idolâtrie politique
 EirviSAG^E COMME VICE ET GOMME CRIBIK. SON tSORMITÈ. Un
 ItalienQy François Baitelli, déclare qu'il. est, indispensable de flatter les
 princes, et que lé eom-. ble de la folie serait de ne pas se conformer ii la:
 volonté de gens entre les mains desquels se trouvent notre fortune et notre
 vie. Il veut même qu'on' applaudisse à ce quils font de mal, parce queh*
 gardant le silence , on^ourt le risque de les exciter à se montrer encore plus
 cruels. A lappui dé' son assertion; il cite Burrhus^ qui assembla les grands
 de la cour de Néron pour le féliciter après l'assassinat de sa mère. L'exemple
 de Burrhus, invoqué par l'écrivain, ferait frissonner d'horreur, si la lecture
 du discours ne révélait combien ce qp'il pense est distant de ce qu'il dit;
 mais les contre-vérités devraient avoir une teinte plus décidée pour rendre
 l'ironie plus saillante \ Un théologien français du dix-septième siècle, ^
 Discorso delV adulazionediFr. Baiiellif etc, dans le Conservateur, in-ia,
 Paris, mars 1757, pag. 160 et suw.

The text on this page is estimated to be only 24.97% accurate

184 I)£S SEOTES BEtUQIEUSE^ . qui a fait une très-mince dissertation sur V idolâtrie politique, condamne l'adulation ; mais, composant avec les principes , il autorise les caresses , -les insinuations flatteuses. Voici sa phrase : « Principi » adulandum esse n^as d^po ; hlandiendum » esse contendo ^)» On peut (Conclure de là que Filesac n eût pas été un flatteur sans vergogne, mais que néanmoins il eût été flatteur. Dieu y par la bouche du prophète Osée , menace les Juifs de leur donner des rois , dans sa colère ^ . Saint bidore de Séville, expliquant ce texte, dit qu'un bon prince est un présent de Dieu , qu'un mauvais est une punition des péchés du peuple ^ . Filesac venchérit sur cette interprétation : si le prince commet des crimes , o'fst , dit-^il , la faute du peuple ^ Quels que soient les ipai^ qui affligent l'humanité , dans les vues de Dieu , ils sont ou une épreuve, ou un châtiment; dans l'un ou l'autre cas, il faut les afx^epter avec résignatioi;i à sa volonté suprême ; les méchants sont ui;i instrument dont il se sert; mais personne a-t-îl jamais déliré au point d'attribuer leurs crimes à ceux qui en sont les victimes? Imputer à une nation la perversité de ses chefs., aggraver les torts des persécutés pour en dér 0 ^ C. 8, pag. 60. 2 Osée, c. i3. ^ Saint Isidore, lib. 3, c. /^S, ^ Filesiiic , pag. 86.

The text on this page is estimated to be only 25.81% accurate

BASILÉOLATRIE. 185 charger les persécuteurs[^], c'est manquer de bonfoi ou déraisonner. L'adulation est-elle un vice? est-elle un crime? Pour fixer^{^^} les idées sur cette question[^] jugez-la par les principes de la raison, de la révélation, et par les résultats. On est idolâtre, non seulement en adorant comme dieux y de» créatures, mais encore en transférant à la créature le culte réservé à Dieu, et le droit incommunicable d'être seul adoré. Le but que se propose l'adulateur, c'est d'obtenir une faveur quelconque. Son obtention fût-elle un acte de justice, le moyen employé pour l'atteindre est coupable, et cette culpabilité paraîtra plus grave encore en considérant les effets qu'il produit, 1°. sur l'adulateur qui déroge à sa dignité d'homme en insultant le Créateur dont il est sur la terre le plus bel ouvrage; 2°. sur celui auquel s'adresse la flatterie dont elle alimente l'orgueil; car presque toujours celui que l'on flatte, attache plus d'importance[^] aux éloges qu'il reçoit que celui qui les donne. Il savoure l'encens et mesure l'estime qu'il conçoit de lui-même, d'après l'opinion qu'il suppose[^] aux autres. Les potentats se méprennent sur le motif qui agglomère autour d'eux une population nombreuse, en attribuant à l'affection ce qui n'est que crainte ou curiosité. On leur donne des fêtes. Citez-nous un seul tyran qui n'en ait pas eu. 1 N'en donnait-on pas, en 1793, à certains proconsuls qui,

I'd6 DES SiiCTES RêLIGIÏ:US£S. précédés par la terreur , escortés par la hache des supplices , parcouraient les départemens ? La cupidité , Tambition et la crainte ont rédigé plus de oomplimens , érigé plus de statues , décerné plus de couronnes , que ladmiration , Tamour et la reconnaissance. ' Très-peu d'hommes ont une manière de penser étayée de principes. Leur caractère est communément le produit des compagnies qu'ils ont fréquentées , et des exemples qui ont passé sous leurs yeux. Pour imiter ce qui est vertu ^ il faut lutter contre la propension de la nature dépravée et nager contre le courant ; pour imiter le mal , il suffit d*aller à la dérive. On conçoit dès lors pourquoi les bonnes actions ont moins d'influence que les mauvaises; celles4à, d ailleurs, sont plus rares dans les fastes du genre humain , tandis que ThistoiiT surchargée de vices , de forfaits , en charrie lo récit aux siècles suivans; ce sont des germes, qui , déposés dans le sein de l'avenir, produiront lies calamités nouvelles. Quand sur le tombeau d'Achille, Alexandre lui enviait l'avantage d'avoir trouvé un Homère pour chanter ses exploits, il espérait, en marchant sur ses traces, trouver un autre Homère; ainsi Achille, par son exemple, égorgeait encore les Perses dans les plaines d'Arbelles. Celui d'Alexandre et de César a suscité d'autres égorgeurs qui ont commandé les massacres à Pultava , à Rosl>ack, à Moscow, à Waterloo.

BASILEOLATRIE. 187 : Ces crimes sont , par leur nature ,
restreints à la classe de[^] potentats auxquels est livrée la destinée des
nations. L'exemple est Lien autrement contagieux et funeste, lorsqu'il égare
les esprits par des doctrines subversives de toute , morale , ou lorsqu'il
déprave les cœurs , en simulant pour les théories religieu3es et morales un
respect démenti par la turpitude des actions. . ' Les ouvrages oLscènes de
certains écrivains corronipront encore les; générations futures. A cette
dégradation contribueront aussi les anecdotes scandaleuses des cours; ainsi ,
par leur conduite , François I"., Henri IH, Henri IV, Louis XIV, Louis XV,
etc. , etc. , etc., exerceront des ravages sur la postérité la plus reculée. Le
cérémonial de la cour papale est consigné dans un livre maintefois imprimé
à Rome et ailleurs ; c'est une espèce de rituel politique et civil, aussi bizarre
que celui des autres cours. Cet ouvrage de Lunadero, peut être compai[^]é à
ceux qu'ont publiés en France Trabouillet, le père Ange de Sainte - Rosalie
et Waroquier. On y exprime le désir que les cardinaux n'aillent jamais à la
comédie; cependant, s'ils y vont, on leur conseille d'imiter Léon X, qui se
plaçait dans une loge grillée [^]. Le modèle , comme on voit , est bien choisi
; d'après cela , prédicateurs, pérerez sur [^] Relazione délia corte di Roma,
etc. De' riti, del cav. G. Lunadero[^] in[^]i2, Roma, 1698, pag. 157 et suw.

188 DES SECTES RELIGIEUSES. la mm^{ale} du théâtre > et sur l'hypocrisie qui échappe au LI^{ame} par la clandestinité. Pérorée sur les devoirs de la maternité, quand vous aurez lu dans la Vie de Montausier par le père Petit , jésuite ^ que ce duc ayant été dans son enffuice indocile envers ses mattres , sa mère vonlut Lien s'abaisser jusqu'à lui montrer eHemême à lire ^ Golbert avait fiiit imprimer , à Tusage de sa famille , un bréviaire qu'il récitait en voiture dans ses vojrages de Versailles ; mais le même Golbert allait au monastère de Chaillot enlever La Vallièpe, pour la ramener dans les bras de Louis XIV. La dévotion de ce ministre était assortie à celle de la Montespan, qui, en continuant son métier de cojf^{cubine} royale , observait ponctuellement les jeunes prescrits ppr l'Église; assortie également à celle du monarque; les prologues d'opéras, les épîtres dédicatoires, les académies, les tribunaux , les chaires prônaient sans relâche et sans restriction ses vertus et sa piété. L'effet naturel de cette apothéose était de pervertir fintelligence, de fausser le jugement des personnes peu éclairées (c'est le très-grand nombre), et de faire croire que si l'impudicité est un vice, on en avait exagéré la gravité; que d'ailleurs elle était compatible avec la dévotion, puisqu'on canonisait en quelque sorte ^ La Vie de M. le duc de Montausier, par le père Petit, jésuite , in-i2 , Paris , idSg , pag. lo et ii .

BAÎLÉOLATRIE: t8g un prince très-lubrique » et qu'autour de lui, même sui* les marches du trône, de hauts per-' sonnages Fimitaient sans perdre ni sa faveur, ni ce qu'on appelait considération publique. Après avoir traversé les époques fangeuses de la régence et de Louis XV^ pour arriver à des temps plus rapprochés du nôtre, on voit que la chroni" qtie scandaleuse a grossi son répertoire à Cobléntz> Londres, Edimbourg et quelques autres villes &-> meûses dans l'histoire dé l'émigration. Louis XYXII, qui> dans ses discours publics, rappelait souvent le panache de Henri IV ^ avait conservé d'autres souvenirs de ce règne, pui ft^ que d'après son ordre fut envoyé, comme pré* sent à la ville de Laon, le buste de Gabrielle d'Ëstrées. L'acceptation de ce monument honteux ^ contraste avec le refus honorable de la ville de Rennes, à qui l'on avait offert la statue de Morëau; Les guirlandes tressées par le libertinage son^ elles moins souillées que les lauriers flétris par la trahison? Un écrivain ^ célèbre ne veut pas que, dans la patrie d'Agnès Sorel et de Gabrielle, on juge se-* vèremment ce qu'il appelle les faiblesses de l'amour ^ Les deux femmes dont il cite les noms, réveillent le souvenir d'attentats odieux contre la sainteté du mariage, la paix des familles^ le bon or* ^ Mémoires sur la vie du duc Berri, par M. de Château^ brian, liv. 3, chap. 3.

'9^ DES SECTES RELIGIEUSES. dre de la société. Quand on est si chatouilleux sur la légitimité politique^ ne pourrait-on pas déployer un peu de zèle pour défendre la légitimité conjugale, et même la légitimité littéraire , qui de nos jours a été foulée aux pieds sous le ministère du Meaupou de, la littérature? Des écrivains,* des poètes surtout s'efforcent vainement d'embellir parla pompe des images,une passion qui, lorsqu'elle n'a pas]a sanction de la morale, n'est que débauche. Ce qu'on aipeQe/ àiblesses de tamour, est-il moins hideux que]esjaiblesses de l'ivrognerie , de l'avarice, du vol , delà vengeance, de la fourberie , de la lâcheté, mais surtout du parjure, qui devint une ntiaxime pratique, quand aux orgies de l'athéisme , vers la fin du siècle dernier, succédèrent dans celui-ci les scandales de l'hypocrisie dévote? Or les hommes préposés à la direction des affaires publiques, ne pèchent jamais seuls. Quand leurs méfaits ne sont pas ensevelis dans un mystère impénétrable, leur exemple tient lieu de permission aux subordonnés. Le vulgaire, trompé par les illusions de la perspective , envisage sottement les grands de la terre comme des ntiodèles à la suite desquels on risque rarement de se fourvoyer. L'obéissance passive devient un dogme lorsqu'elle est imposée par un clergé ignorant ou astucieux, qui, avec les gouvernans, partage les profits et les honneurs ; mais aussi qu'arrive-t-il de celte confédération sacrilège ? c'est qu'alors le peuples , froissés entre leur conscience et le senti

BASILÉOLATRIE, ^91 ment inné de la liberté , n envisagent plus guères la religion que comme une institution humaine , dont on peut secouer les pratiques et les devoirs. Les princes absolus s'applaudissent de ces erreurs populaires; il est si commode de croire que, maîtres des biens , des forces , du temps , de la vie même des sujets, ils peuvent en disposer ! Ne sont-ils pas assurés d'ailleurs de trouver toujours des chanceliers Poyet, des prélats comme l'évêqu anglican Neal , des confesseurs comme Le Tellier, et d'autres casuistes , prêts à fournir des consultations qui mettent au large les consciences ? S'élancer sur la brèche, s'y cramponner pour soutenir les droits du^yple , est un genre de courage rarement impuni ; le peuple abandonne ses défenseurs, et le despotisme les frappe , car jamais il ne manque de séides , aveugles automates dans la main de l'autorité. Honnêtes gens selon le monde, ils ne déroberont pas votre montre, ils n'iront pas la nuit escalader votre demeure ; mais les propriétés , la liberté de leurs concitoyens ne leur inspirent qu'un intérêt subordonné à l'intérêt individuel. Quand Napoléon allait visiter les départemens , pour fêter le voyageur couronné , que de dépenses commandées par des préfets , sous-préfets , maires^ adjoints qui désiraient, qui espéraient un ruban , un . titre ou une place lucrative ! Arcs de triomphe, illuminations, feux d'artifice, banquets somptueux , rien n'était épargné ; et ces dépenses

DES SECTES RELIGIEUSES. dévoraient les revêtus des villes, des villages réclamés par les hospices ^ les écoles et les routes dont la dégradation entraînait des malheurs sans nombre. L'inauguration solennelle d'un portrait, d'un buste dans chaque administration ajoutait de nouvelles dépenses à celles dont les budgets locaux étaient grevés, et leur pénurie est devenue plus désastreuse par la répétition des mêmes actes sous divers régimes; ces dilapidations étaient solennisées dans le Journal des Maires, que personne ne lisait, et dans celui du préfet dont il était le panégyriste obligé et auxquels les communes étaient forcées de souscrire volontairement. Lecteur, j'interpelle de nouveau votre conscience : cette diversion dans l'emploi des fonds communaux, est-elle autre chose qu'un vol, à la réparation duquel sont astreints solidairement, comme complices, tous ceux qui ont provoqué et approuvé ces dépenses ? Dans la même catégorie doivent être classés tant de fonctionnaires qui ont concouru à des lois, à des décisions funestes au repos des citoyens, attentatoires à leurs droits, à leurs moyens d'existence \ La probité politique est-elle donc une chimère? Tel homme dont on vante la droiture est incapable de voler avec effraction, de détrousser les voyageurs-^ il est soigneux d'acquitter ses dettes" *
Isaïe, lo, I.

BASILÊOLATRIE. Ig} tes; mais n est-il pas très-coupable , si, dans les ibnctioDS ecclésiastiques , sénatoriales, judiciaires , législatives, ministérielles, administratives, il a sacrifié Tintérêt public k des considérations per^ sonnelles ? On se récrie contre les hordes barbares dont le iDulte superstitieux admettait des sacrifices humains; Fassentiment à des conscriptions muhi-* pliées, qu'on pouvait appeler proscriptions, était* il autre chose? Était- il moins révoltant que Timmolation des veuves iiu Malabar? Les pervers quon vient de signaler, le soiit-îls moins que les écumeurs de mer, et les voleurs de grands chemins? Mais voyez comment sont réj^lées ou plutôt dérégées les affaires de ce bas monde I Ceux-ci, traduits aux assises, . livrés aux écha fa uds ou traînés aux galères, y expient leurs forfaits; tandis que des forfaits plus énormes obtiennent quelquefois des récompenses. Diaprés ces observations, qu'on trouvera peutêtre exagérées , et qui ne sont que justes , je maintiens qu'une foule d'hommes titrés , brevetés , chamarrés, décorés, qui brillent dans les salons, et qu'on vante, sont plus criminels que beaucoup de forçats entas.^és dans les bagnes. Si quelqu'un se récrie contre cette assertion, on l'invite à méditer cette phrase d'Erasme : Qui se læsum clamabit^ is conscientiam suamprodet. Misérables et vils adulateurs, couverts d'or et de forfaits, alfcoUz plutôt unsienlce dédaigneux qui bimulcrinnocence. III. ' rv

194 DES SECTES RELIGIEUSES. Les notions que nous fournit la lumière natu« relie sur la flatterie et les désordres quelle entraîne, sont pleinement ratifiées par la révélation. Saint Jude caractérise les faux docteurs en ces termes : « Ils se font admirateurs des personne^ selon qu'il convient à leurs intérêts))^ «Je ne cédrâi ma gloire à personne , dit le Seigneur , par la I)ou<:be d="" ni="" les="" hommages="" qui="" me="" sont="" dus="" des="" idoles="" de="" ceux="" ont="" tent="" usurper="" ce="" bas="" coups="" la="" justice="" divine.="" actes="" ap="" en="" montrent="" un="" exemple="" m="" h="" harangue="" une="" populace="" s="" ii="" parle="" non="" comme="" homme="" mais="" dieu.="" aussit="" enivr="" ces="" applaudissemens="" est="" frapp="" mort="" ignominieuse="" parce="" qu="" il="" u="" a="" pas="" rendu="" gloire="" dieu="" lespuissans="" seront="" puissamment="" tourment="" dit="" l="" avec="" conducteurs="" aveugles="" conduits="" au="" pr="" o="" ils="" tandis="" loue="" ne="" pas.="" cette="" r="" saint="" augustin="" sert="" commentaire="" parabole="" du="" mauvais="" riche="" livr="" aux="" flammes="" que="" lazare="" arriv="" terme="" son="" p="" voyage="" repose="" dans="" le="" sein="" ep="" jude="" v.="" i6.="" isa="" f="" act.="" y="" sapient.="" />

BASILEOLATRIE. igS Le vrai chrétien, passager sur la terre, nest point avide des postes éminens; il accepte même avec inquiétude des faveurs qui imposent une grande responsabilité devant Dieu et devant les hommes. A son secours il appelle l'humilité, en pensant que les biens terrestres , convoités par les mondains , leur sont accordés quelquefois comme punition anticipée de leurs vices. Ces biens sont la récompense que le démon, dans le désert, promettait à Jésus-Christ, s'il consentait à ladorer. Satan renouvellera cette tentative dans la grande persécution qui précédera la fin des siècles. Les livres sacrés assurent d'une manière positive que l'Ante- Christ s'assiéra dans le temple de Dieu, voulant lui-même passer pour Dieu \ «Nous avons vu dernièrement, dit » M . Agier, un homme extraordinaire, remarquable)» par ses immenses talens, ses succès inouïs, son » énorme puissance, son apostasie déhontée, et » jointe néanmoins à la prétention non-seulement » de demeurer dans l'Eglise, mais (Vy dominer)> aussi-bien que dans ses Etats. Ou l'aurait pu » croire, sous bien des rapports, destiné à former i> TAnte-Christ ; il ne Tétait pas, sa commission » se bornait à lui préparer la place. Après que » d'éciantes victoires l'eurent rendu maître de l'Itan lie, toute la terre, suivant l'expression de l'Apo» calypse, courut après lui, le combla d'homma^ a.. Thessalon.y ^, 4 î Apocalyp., i3, 4 — 12. i3.

196 DES SECTES RELIGIEUSES.)i ges excessifs^ et parut presque disposée ci lui » déferer les honneurs divins ^ » Le nfodcr&e César s'élevait à la hauteur des cèdres du Liban. Lors de son sacre à Notre-Dame/ en 1804 f son trône, bien plus élevé que le maitreautel en face duquel il était placé , semblait rivaliser avec le Très-Haut. La cérémonie fut terminée par un chaut triomphal, dont le refrain trèsbruyant et répété jusqu'à satiété, était : Quil vive, quil s^ive éternellement ! Vivat ! vivat ! vivat in œtemumlMah le voyageur n'a fait que passer, il n'était plus^. L*Ante-Christ a des précurseurs en ce monde. De ce nombre sont les flatteurs , surtout lorsque , gardiens et sacriOcateurs dans le temple de l'Éternel, ils veulent usurper les hommages décernés à celui dont ils ne sont que les ministres. Un préjugé très-répandu restreint l'acception du mot simonie à, celle de transaction pécuniaire; mais les caresses, les souplesses, les sollicitations, pour arriver au même but , ont le même caractère; c*est ce que les théologiens appellent munus à linguâ , munus ah obsequio. Et là se vérifie pleinement cette pensée de JBossuet : « On courbe la règle, et la cupidité résout le cas de ^ Commentaire sur TApocalypse (parle président Agier), in-80., Paris, 1823, tom. II, pag. 89 et suw. 2 Psalm., 36, 35 et suu\

BASILÉOLATRIE. I97 conscience ^ » L'illustre évêque de Meaux signale en ces termes les faux docteurs dont saint Pierre dit qu'ils trafiquent des âmes pour satisfaire leur avarice ^, Le cardinal évêque d'Ostie , Pierre Damien , dans son admirable Traité contre le clergé aulique f déclare simoniaques les prêtres courtisans qui s humilient pour s'élever , qui se traînent à la suite pour obtenir de marcher en avant. Tel, dit-il, qui aspire au titi*e d'évêque, joue d'abord par ses caresses le rôle d'un parasite. Si , pour un bénéfice, d'autres pactisent pécuniairement, eux en adulant se donnent eux-mêmes pour prix du contrat. Arriver aux dignités ecclésiastiques, par de tels moyens, n'est-ce pas toujours vendre et acheter^? Long-temps auparavant, saint Grégoire de Naziance s'était élevé avec énergie contre les prêtres adulateurs, qui, avec deux poids et deux mesures, font la guerre à l'Église en simulant de la défendre; qui, placés sur le chandelier, ne donnent que â ^ Bossuet , Elévations sur les mystères , tom. II , pag. 338. 2 2a. Pétri, a, 3. ^ « S. Petr. Damiani opéra, in-fol., pag. 10^ et suw,, » contra clericos aulicos, Humiliantur ut postmodum » impunè superbiantur. Se pedissequos exhibent ut prae» cédant. Dant alii nummos, isti dant pretium semetipsos. » An non est pretium sedulum subjectionis obsequium ? » etc. »

'9^ DES SECTES RELIGIEUSES. de la fumée au lieu de lumière
^ , et dont on peut dire, comme un autre docteur , qu'ils sont des ministres
de Dieu au service du diable. Terminons ce chapitre par une observation
éga* lement certaine et douloureuse , fruit de quarante ans d'exercice dans
la conduite des âmes; c'est que l'adulation et l'ingratitude sur lesquelles les
catéchismes et les livres ascétiques donnent à peine des notions succinctes ,
sont deux vices très-communs et dont presque jamais on ne dépose l'aveu
dans l'oreille d'un directeur. ^ Saint Grégoire de Nazianze^ son Traité du
sacerdoce, félicitos t6èt iQ.

The text on this page is estimated to be only 29.70% accurate

BASILEOLATRIE. IQ^ CHAPITRE XH. fROrZS^lOtf -DES
PEVPLES A l'iOO LATRIE POLITIQUE, MOYEITS DE LA
COMBATTRE. ' L'idolâtrie politique , maladie invétérée, désastreuse, et
tenace chez presque tous les peuples,, 9^ vicié le langage, les lois, Topinion
et les mœurs. En signalant les effets de cette calamité , on a constamment
indiqué les causes dont la connaissance porte avec soi l'indication des
remèdes. Quelques remarques sur leur emploi seront Tobjet de ce chapitre.
Si Ton objectait à Tauteur que, d'après son dire, cette maladie en France est
incurable , il répondrait, que la lecture de son ouvrage n est pas réservée
exclusivement à un pays, et que les traits généraux par lesquels on
caractérise un peuple, n'ayant jamais la précision rigoureuse d'un calcul
arithmétique, admettent quelques exôptions. « Apparent rari nantes in
gurgile i^asto, >» D'ailleurs, portons des regards d'espérance sur ces
générations qui arrivent à la vie , ou qui en

200 DES SECTES RELIGIEUSES. ont seulement goûté les prémices , et auxquelles Tavenir appartient comme héritage ; une éducation soignée peut les prémunir contre l'invasion d'un mal dont elles ne sont pas encore atteintes. L'empereur Julien, parlant des Gaulois clans son Misopogoriy assure qu'il ne savent pas flatter. Cet éloge même ne serait-il pas une flatterie envers un peuple dont il voulait se ménager l'affection? Cependant, s'il est mérité, il faut que leurs descendants aient subi une étrange métamorphose , caria France est le pays le plus fertile en adulations et en compliments. Un Anglais prétend que, toujours courbés aux pieds des monarques et de leurs concubines, il faut aux Français des chaînes de fer où de fleurs. On cite , en riant, la niaiserie de ce rustre qui , sous Louis XIV , étant venu à Versailles et retourné dans sa province, disait, en se rengorgeant; je l'ai vu, ce grand roi, qui se promenait lui-même! et celle d'un soldat français, » 7 dans les troupes envoyées , sous Louis XVI, au secours des Américains du Nord , qui, ne concevant pas l'idée d'un gouvernement populaire, disait à ses camarades : a Je sais , moi , pour qui je me » bats, c'est pour mon roi; mais ces Américains , » pour qui. donc se battent-ils? » Ces anecdotes provoquent le ricanement des Français actuels, surtout des Parisiens, auxquels on peut rappeler l'apostrophe du fabuliste : Quid rides ? de te fabula narratur. Cet apologue est votre histoire; au culte du vrai Dieu cent fois vous avez

BASILEOLATRIE. 20I associé des idoles , depuis la déesse Isis , dont le temple occupait le sol où fut ensuite construit Saint-Germain-des-Prés , jusqu'à Louis XIV, Napoléon, etc. Vos ancêtres , en 1467, offraient à la reine, femme de Louis XI, un cerf de. confitures y ayant les armoiries de France et de Savoie pendues à son cou ^ Cette courtoisie est-elle plus ridicule que de voir un parlement, des tribunaux , des députations d ecclésiastiques et de laïcs au berceau d'un dauphin nouveau-né, ou d'un roi de Rome, pour adresser des félicitations à un enfant à la mamelle, qui avait déjà des aides-de-camp?*... Des aidesrde-camp à cet âge ! et pourquoi pas aussi un maître d'escrime et un barbier? Sous la république , la France s'enivra de gloire : chaque citoyen s'identifiait au triomphe de ses défenseurs ; l'affection et l'admiration étaient au plus haut degré. Sous Napoléon, le second sentiment prédomina , et progressivement le premier s'amortit; il était presque éteint quand, dans ce Moniteur^ qui a subi toutes les phases de la révolution , professé toutes les doctrines et parlé le langage de tous les partis , le vainqueur de M arengo dé* clarait que l'état militaire est le premier de tous; ce qui en d'autres termes signifie : l'art de détruire les, hommes est plus honorable que celui de les conserver, et le glaive meurtrier . est préférable à la. charrue nourricière. ^ Histoire de France, par Villaret, in-12, Pai'is, 1767, pag. 252 et suisf.

The text on this page is estimated to be only 21.79% accurate

A09 DES SEXTES RELIGIEUSES. Od s'enthousiasme facilement pour la gloire associée aux idées de liberté et de bonheur; cette illusion se fane quand la gloire sourit au despotisme, quand elle impose forcément des sacrifices sans utilité; et tels sont ceux dont parlait à la tribune des députés le 'ministre des affaires étrangères y à . l'occasion de la guerre d'Espagne. Les sacrifices, dit- il ^ ont été grands, mai^ nous y avorta trouvé de la gloire ^ Cette guerre a dévoré Une somme de 300,000,000, et des milliers d*homftied^ conséquemment appauvri la France et f^it couler bien des larmes ; mais nous f avons trouvé de la gloire. Compensation admrirable ! et Ton s'en contente ; car je no vois pas que ce dis^ cours ait subi aucune contradiction. Il est si accommodant ce peuple Français ! Depuis deux siè^ des , même dans les temps de famine , on lamusait en lui citant le propos du Béarnais, sur \ik poule au pot y qui n'est pas encore née. Voyez avec quel empressement il atcourt aux s]pectacles, aux joutes, aux danses ^ et même aux acrobates quW paie à ses frais. La magnificence des illuminations, la somptuosité des fêtes éblouis^ sent ses regards ; des journaux stipendiés en font des descriptions pompeuses, ils embouchent la trompette pour célébrer une générosité qui a en^ ^ Dans les journaux du temps le discours prononcé à la chambre des pairs le i5 février 1828, par M. de la ^eronuays^ ministre des affaires étrangères.

The text on this page is estimated to be only 27.80% accurate

BASILÉOLATRtE. So3 voyé quelques secours ^ distribué quelques aumô^ nés; et jamais ce bon peuple ne s'est avisé de penser que ses sueurs remplissent la bourse d'où sortent des largesses tant vantées. Le penchant à la flatterie a tellement imprégné le caractère français , que les départemens se con-^ sidè:ent , en quelque sotte / comme tributaires de la capitale. Leurs regardé , dirigés sans cesse vers Paris ^ semblent attendre le signal pour savoir com-< ment ils doivent penser, parler, agir. Les travers, les modes ^ les usages de cette ville ont fasciné les esprits k tel j^oint , qu'en imitant même ce qui est bon et utile , ce n'est point parce qu'il est utile et bon , mais parce qu'il est de Paris. On entrevoit cependant une propension à répudier cette espèce d'idolâtrie^ qui a gangrené même les pays étran-* gère. Un Allemand , venu en France ^ a publié en deux volumes la relation de son voyage , sous ce titre : Et moi aussi j'ai été à Paris. Aux Romains avilis sous Auguste, aux Parisiens sous divers règnes , ne suffisaient plus le pain et les spectacles ; car^ outré le panem et circensesy ramper était un troisième besoin; mais est-il donc impossible aux Français de mériter l'éloge dont Julien gratifiait leurs ancêtres? Les sources du mal sont connues , sont-elles intarissables ? Une des principales est l'ignorance. On conçoit difficilement à quel point elle existe encore, nonseulement dans nos campagnes, mais, dans les villes, même à Paris , où jusque dans les salons de

204 DES SECTES RELIGIEUSES. Fopulence et sous la parure la plus recherchée , on voit des personnes qui ne savent ni lire, ni écrire. Entre Thomme tel quil est, en général, et ce qu'il pourrait être au moyen d'une éducation perfectionnée, la distance est énorme. Presque toujours l'ignorance et la corruption des peuples accusent ceux qui les gouvernent dans les deux hiérarchies politique et religieuse. Celle-ci, au dix-septième siècle , offrait à la France, le clergé le plus vertueux et le plus savant de la catholicité. Celui de l'époque actuelle en est-il l'ombre ? A peine trouve-t-on quelques débris de cette illustration l On peut lui appliquer l'expression que la douleur arrachait à Grégoire de Tours : Perierunt ruinæ* Dans la multitude des faits qui , à l'appui d'une vérité si affligeante , se présentent sous ma plume, je me bornerai à une citation qui décèle la plus grossière ignorance. C'est au milieu de Paris , le 25 juillet 1827, qu'un aumônier d'hôpital, parlant à des forçats, au moment du départ pour le bagne , leur recommande d'invoquer Dieu , et surtout la Sainte-Vierge. Ce mot surtout y me disais-je, peut n'être qu'une bévue typographique ; mais que penser quand on le trouve dans divers journaux de la même date , qui donnent un extrait uniforme du discours adressé aux condamnés ^? ^ Voyez Quotidienne, u°. 207, du 16 juillet 1827, et les autres journaux.

BASILÉOLATRIE. 50 Un journal protestant imprimait dernièrement , que le roi de Sardaigne , dans une lettre écrite il y a quelques années aux évêques de son royaume, les recommandait à la grâce de Dieu, et surtout de la Sainte-Vierge • . Ainsi le monarque et l'aumônier sont sur la même ligne en savoir théologique; il est à regretter qu'ils aient l'un et l'autre oublié leur catéchisme. Les Protestans, après avoir imprimé et répété quelques milliers de fois que les catholiques adorent les saints, avaient enfin, dans ces derniers temps, laissé reposer cette calomnie. Mais, telle est l'ignorance de certains prêtres, que, dénaturant la doctrine orthodoxe , ils fournissent à l'hérésie un prétexte nouveau d'attribuer à l'Eglise catholique l'égarement de quelques-uns de ses ministres. Quoique l'ignorance soit une des sources les plus fécondes de l'idolâtrie politique, la propagation des lumières est insuffisante pour écarter un vice auquel tant de fois les talens, et même le génie, se sont prostitués; triste résultat de ce qu'on appelle si improprement éducation. Ce mot, dans sa véritable acception, présente la double idée du développement intellectuel dans toute son étendue ; mais aussi le développement pratique des sentimens moraux portés aussi loin qu'il est possible. Malheureusement on s'occupe beaucoup plus à former l'esprit qu'à former le cœur, en France, ^ Archives du christianisme, 1828. août 1828^ pag. 362.

ao6 DES SECTES BELIGIEUSES. surtout, où le bel-esprit reçoit toujours un accueil et des succès que n'obtiennent jamais les vertus réelles. Qu'en arrive-t-il ? Les lumières > au lieu de servir d'appui à la vertu, deviennent des armes contre elle. Les nations modernes, plus avancées en connaissances usuelles qu'en morale pratique, ne jouissent pas de tout le bonheur dont elles sont susceptibles. Il en sera de même tant qu'on suivra la routine d'une fausse civilisation, où les talents et les vices sont alliés. Veut-on sincèrement y remédier ? Il faut s'emparer des générations nouvelles, leur inculquer simultanément des idées saines et des sentimens purs, en leur donnant pour support le pivot religieux ; car, suivant l'expression même d'un philosophe païen, il serait plus avisé de bâtir une ville eu l'air, que d'organiser un Etat sans culte. Montrer aux hommes l'esprit, la science, les talents, comme but, c'est les égarer ; ils ne peuvent être envisagés que comme moyens. Pour l'homme qui connaît la dignité de son être et sa destination, son passage rapide sur la terre est le prélude d'une vie nouvelle, à laquelle se rattachent toutes ses actions et ses espérances. Les places éminentes sont conférées presque toujours en ordre inverse des qualités propres à les remplir ; il y a foule de concurrens pour les obtenir, quelques hommes seulement, sans les chercher, travaillent à les mériter. Les rois, dit l'auteur du Gulistan, ont besoin du conseil des

BA81LE0LATR1E. ^©7 sages , les sages peuvent se passer de la faveur des rois. Mais comme il est très-rare que les chefs de» états s'occupent à découvrir le mérite qui ne les courtise pas , il en résulte que Tintrigue et le vice sont écbellonnés dans les hiérarchies ecclésiastique, politique y civile et littéraire : et le vulgaire règle sa conduite sur celle de ses conducteurs, car il voit toujours la religion , les lois, la justice à tra* vers la robe sacerdotale et la toge magistrale. Quand les dépositaires de Tautorité ne sont pas des modèles de droiture, tôt ou tard la dis^ solution sociale en est la suite; et d'après ce qui, pendant bien des années , s'est passé sous nos yeux , on peut redouter de nouvelles catas-» trophes pour un pays où, en parlant sans cesse de dévotion et de morale , l'hypocrisie et la fourberie ont été stimulées par promesses, par menaces, par récompenses. Des conspirateurs ligués ppur ensevelir l'état sous les décombres de l'anarchie , eussent-ils agi autrement ? Ces attentats contre la liberté des peuples aboutissent communément à des précipices, car, en politique , rien n'est stable que ce qui est juste et vrai. Un peuple admirateur , adulateur, complimenteur, ne sera jamais un peuple libre. Ce peu de mots , présageraient - il les destinées futures des Fran** çais ? On prétend qu'ils sont moins éblouis qu'aufois par les prestiges du luxe , des fêtes , des titres et de l'opulence. A cet égard, l'opiniof^, P"*^" sance très-active et contre laquelle on ne peut

208 DES SECTES RELIGIEUSES lancer des réquisitoires, a fait quelques progrès ; qui seraient plus rapides ^ si elle était secondée par la force d'inertie, puissance négative en apparence , mais très-réelle , qui ne redoute pas la sellette des Cours d'assises et qu'on ne peut traduire en jugement y puisqu'elle se borne à ne pas faire ce à quoi on n'est pas obligé. La force d'inertie envisagée sous cet aspect , et employée dans tous ses détails y amènerait sans secousses des réformes salutaires. Il importe d'éveiller l'attention des publicistes dont le silence sur ce sujet est très* remarquable. C'est une lacune à remplir ^ Quaiid, d'après les données acquises sur le présent , on porte des yeux scrutateurs sur l'avenir , peut-on se refuser à croire qu'à une époque qui rapidement s'avance, un nouvel ordre de choses modifiera notre continent ? Deux cent vingt - sept millions d'hommes n'y seront plus la curée de quelques milliers; la liberté traversera l'Atlantique, et l'Europe décrépète se rajeunira. Certaines maximes , actuellement réputées dogmes politiques , seront reléguées parmi les aberrations qui ont fait le malheur de l'espèce humaine. Plusieurs de ceux qui avaient tenté de dessiller, à cet égard , les yeux de leurs contemporains, auront été par " On se propose de publier des observations sur la force d'inertie en politique, et sur la démoldtrie^ car les peuples aussi ont leurs flatteurs. C'est une calamité contre laquelle doivent se prémunir les gouvernemens représentatifs.

BASILEOLATKIE. "Si Og lies bouches impures, calomniés, vilipendés, jetés dans les cachots, chargés de fers, traînés à Técha*- faud ; mais leurs soupirs retentiront dans la postérité qui réhabilitera leur mémoire, et les pages de Thistoire, mouillées de leurs larmes, rougies de leur sang, produiront sur les générations futures, le même enthousiasme que la chemise ens^nglan* tée du docteur Warren, sur les yeux des Aaiéri^cains dans la guerre de la révolution. Si les autocrates qui, en cette qualité, devraient être par les lumières en avant de leur siècle, étaient seulement au niveau des progrès de Tesprit humain, au lieu de cette raison d'état qu'un pape appelait la rcdson du diable, et qu'un érudit, d'Allemagne appelle la grande idole ^, parce que, gouvernant sans frein, elle sert de voile à de grandes iniquités; au lieu de cet espionnage plus, avilissant encore pour ceux qui le soudoient que pour ceux qui l'exercent; au lieu de trames scandaleuses, de manœuvres occultes, pour égarer Topinion; au lieu de promesses fallacieuses et de parjures; au lieu de millions dépensés et d'égor* gemens exécutés de sang-froid pour refouler les peuples dans les ornières de la féodalité %t du moyen âge, pour faire rétrograder Fesprit hum^n, qui ne rétrograde pas et qui dépasse toutes les ^ L»-Frid,-Ern. Kettneri, etc., Exercitationes historicO'theologicæ de religione prudentium, in-4"., 1701» pag. ^6. III. i4

210 DES SECTES RELIGIEUSES. intelligences imbues des préjugés de Tancieii régime : Si, dis-je, les conducteurs des peuples connaissaient leurs véritables intérêts, eux-mêmes seraient les plus ardents à provoquer des réformes dont l'effet serait de consolider leur existence en leur conciliant l'affection générale; de prévenir l^s bouleversemens politiques, et d'arriver par une marche progressive à toutes les améliorations[^] sociales. Alors les dépenses, par une réduction sévère, seraient calculées sur les besoins. On s'occuperait des moyens de porter les consolations et l'aisance jusques dans les chaumières. La prospérité territoriale n'est pas le seul lien qui attache les citoyens* à leur patrie. Le peuple réintégré dans ses droitsaudit pour ses administrateurs et ses magistrats confiance et amour, car ils seraient son ouvrage ; et d'ailleurs il trouverait une nouvelle garantie dans des fonctionnaires qui, indépendans des ca* pricesdela puissance, ne dépendraient que de la loi. Alors disparaîtraient ces légions de solliciteurs faméliques qui, encombreent les gouvernemens.. Ils n'aurafent plus à nommer que les agens nécessaires à lcsurs travaux, et ces places, au lieu d'être des faveurs distribuées par le népotisme , seraient décernées au mérite. Cette considération réglerait seule l'ascension aux grades supérieurs , ainsi que la quotité pécuniaire des retraites pour services rendus.

BASILEOLATRIE. 211 • Des récompenses, regardées jadis comme honol'ables j sont dépréciées , en devenant le salaire de la bassesse et d'un dévouement aveugle. Telle est actuellement la prévention contre celte prodigalité de décorations et de titres, que des hommes^ auxquels des services effFectifs les ont procurés , craignent de les porler par la crainte d'être assimilés à des intrigans sur lesquels planent des bruits défavorables* La valeur de ces décorations serait promptement centuplée si un jury impartial et intrépide était chargé d'opérer le triage, parce que dans ses décisions il serait l'interprète de la volonté nationale. Alors seraient reléguées dans le rituel du mensonge , les phrases ampoulées et banales du despotisme , lorsqu'il parle de sa protection, de sa paternité. Dans les pays vraiment libres on ne réclame des chefs de l'état, ni paternité, ni protection, on ne leur demande que justice; c'est la loi seule qui protège. Mais cette hypothèse qui caresse l'imagination des amis de la liberté est-elle autre chose qu'une utopie? Qes désirs sont encore plus fantastiques, quand on les applique au clergé. Depuis que les papes et les princes ont confisqué les droits de la société catholique pour la promotion aux offices ecclésiastiques , l'adulation et la protection , consanguines Tune et l'autre à la simonie , ont ravagé la vigne du Seigneur. Pour colorer ces usurpations on a fait intervenir le paralogisme qui offusque la raison , et la force qui la fait taire. La subversion i4.

212 DES SECTES RELIGIEUSES. des principes avait été réduite en système par l'introduction des fausses décrétales. De ce fond)utride sortit l'ultramontanisme sur lequel fut eût le jésuitisme 9 qui, corrompant la morale, ahérant le dogme, ont fourni des prétextes à Tincrédulité , à l'hérésie pour déchirer le sein virginal de l^glise. Les réserves au premier pontife ont anéanti, non en principe, mais en pratique , une {Mirtie des droits des évêquçs et de leurs métropolitains. Les papes , révoltés contre la décision des pères de Constance , qui leurs prescrivent de convoquer , chaque dix ans , le concile œcuménique , ont toujours redouté ces assemblées destinées à opérer les réformes nécessaires dans le chef, comme dans ses membres : ils ont même favorisé la désuétude des conciles provinciaux, nationaux y régionnaires, et presque détruit le gouvernement représentatif de l'Église, modèle admirable sur lequel s'étaient calquées les assemblées de l'oidre civil. Les décrets de l'Assemblée constituante avaient extirpé des désordres dont quelques-uns ne peuvent renaître ; mais les concordats brassés clepuis le commencement du siècle, ont ouvert aux autres une porte nouvelle. Les vrais chrétiens, en réclamant le retour à l'ancienne discipline, sont-ils donc condamnés irrévocablement à ne faire entendre que des vœux inefficaces? Les abus eurent toujours des apologistes ; mais en aucun temps la règle ne manqua de défenseurs, qui par la compromettaient leur repos, leur repu

BASILEOLATRIE: 213 talion , et même leur vie. La crainte de la perdre empêcha-t-elle le précurseur du Messie de reprocher à Hérode son adultère? Il y a un courage de résignation, c'est celui d'Éléazar, des sept frères Machabées, et de leur mère ; c'est celui des martyrs qui confessaient Jésus-Christ au milieu des tourmens; c'est celui auquel exhorte saint Ignace (martyr lui-même), par ces mots : Soyez inébranlables comme Tenclume sur laquelle on frappe. Il y a le courage d'autorité ; c'est celui des prêtres et des évêques dignes de ce nom , qui , jusque dans les palais, faisaient retentir les vérités saintes. Le prophète Nathan , adressant des reproches à David, emploie une parabole dont ce roi tire la conclusion , et par là même prononce sa sentence. C'est alors que Nathan , loin de le flatter, lui dit : Tu es comme lui. Vous êtes, cet homme \ Quand l'empereur Théodose , arrêté à la porte de l'église par le pape qui l'empêche d'entrer , veut excuser son crime, en disant que David aussi a péché. Saint Jérôme lui répond : Vous l'avez imité dans sa chute , imitez-le dans sa pénitence. Le même père , dans un de ses écrits , rappelle cet événement , en disant : « David a péché ; ce que les rois ont coutume de faire , mais il a fait pénitence , » ce que les rois n'ont pas coutume de faire . » ^ Lib. 2 Récit, cap. 12 , v. 7. ^ Saint Anibroise , de Apologie David ^ c. 2.

214 DfS Sectes religieuses. L'histoire ecclésiastique abonde en récits, qui attestent l'intrépidité des pontifes vers la même époque. Tels furent les Gyprien , les Césaire , les Hilaire , les Augustin , les Théodore Studite , et cet Athanase qui , pendant un demi - siècle , fut traîné d'exil en exil, et que le pape, saint Célestin , proposait pour modèle à l'église d'Orient ; et saint Chrysostome

BASILEOLATRIE. 215 vivement censuré , d'abord par Voltaire , et ensuite par le haron de Bésenval , dans ses mémdves. Leurs sarcasmes contre ce vertueux pontife sont un fleuron de plus à sa gloire. Les faits qu'on vient de citer, sont dans la sphère des fonctions pastorales. Ils n'ont aucune analogie avec l'esprit de domination justement reproché à des membres du clergé, actuel qui ont soulevé. un cri général. Vainement il voudrait cacher sous un motif religieux des prétentions mondaines ; la transparence du voile révèle le projet de ressaisir un ascendant politique échappé de ses mains» L'histoire atteste que, quand le clergé a gagné en opulence, en puissance politique , la religion a perdu. Fille du Ciel, a-t-elle besoin d'un bras de chair ? Une main divine la soutient. Par la certitude de ses dogmes, et la sainteté de sa morale, l'Evangile a changé la face de la terre, et son triomphe s'achèvera par la conquête totale de l'Univers. Souvent les explosions d'un zèle qui brûle et et qui n'éclaire pas , ont causé des scandales, et fait gémir les hommes pénétrés de leurs devoirs , ^ comme chrétiens et comme citoyens.. Il importe d'inculquer aux jeunes lévites du sanctuaire que le ministère ecclésiastique n'^a et ne peut avoir par lui-même aucune force coactive; mais la voix douce de l'instruction , les élans d*une tendre charité, et l'exemple de toutes les vertus sont des trésors qu'on ne peut leur ravir , et qui dans tous

216 DES SECTES RELIGIEUSES. Tes lieux y dans tous les temps leur concilieronl laflction , Testime et le respect. L'adulation entre comme maxime dans la conduite des gens du monde ; mais les chrétiens ont pour régulateur le code évangélique. Saint Paul déclare n'avoir pas souillé sa mission par la flatterie ^* S^int Chrysostome, parlant des adulateurs, montre les cours des rois remplies de cette espèce d'bydropiques qui ont le cœur gonflé ^ . Raban-Maur s'indigne contre des lâches qui voulaient es:,cuser un homicide , parce qu'il avait été commis par ordre du prince *. On voit ici le contre*pied de la thèse soutenue , vers l'an 1693, par le jésuite Carascouet. Il autorisait un prince à en faire assassiner un autre qui voulait lui déclarer la guerre. Jean de Sarisberi veut qu'on dépose les clercs adulateurs ^ Le concile de Trente n'impose pas la même peine aux évêques coupables de ce vice , mais il les frappe de réprobation '* . Gerson , l'un des grands hommes à qui la France doit une statue , a fait , contre les flat^ la. ad Thess., 2, 5. ^ Saint Ghrysost., Homili. 24; in epist. ad £ph. ^ Raban-Maur , epist. 4 > ^d Hendeld , cpiscop. Autissiodoi*. * Joan. Sarisberi ,pag. i63. ^ Concil. trid. sess. 25, c. 17. »

The text on this page is estimated to be only 28.05% accurate

BASILEOLATRIË âiy leurs j un discours où Ton reconnaît
Tillustre défenseur des droits de la nation et des libertés gallicaies \ Aux
états de V\^Z, Jean de Rely , chanoine de Paris , si remarquable par
l'indépendance de ses opinions et la sagesse de ses vues, parlant au roi , au
nom des trois ordres, s'élevait avec force contre l^s adulateurs qui lui
disaient :

Sitl8 DES SECT£S RELIGIEUSES. Port-Royal était un boulevard contre l'iiTupt£on des casuistes relâchés; à ce titre, il méritait l'anihiadversion des jésuites, tout-puissans à la cour par rentrémise des La Chaise, des Le Tellier, et il fut immolé à la haine sous prétexte de ce jansénisme dont parlent encore aujourd'hui des dévotes ignares et des tartufes qui seraient fort embarrassés de dire en quoi consiste le jansénisme. Une remarque sur laquelle il importe d'appeler Tattention des lecteurs, cest que les casuistes relâchés furent toujours partisans des abus de la cour de Rome , et des prétentions ultramontaines ; tandis que les écrivains de Port-Royal et leurs nombreux adhérens, toujours soumis canoniquement au successeur de saint Pierre , fixés sur la ligne séparative entre l'autorité légitime et l'abus qu'on peut en faire , combattaient sans relâche une multitude d'innovations , de pratiques inconnues à la primitive Eglise, et s'efforçaient de faire revivre ces jours de gloire du christianisme qui n'existent plus que dans les monumens historiques et dans nos regrets. Les vœux qu'on manifeste ne sont qu'une redite de ceux des amis sincères de l'Eglise , surtout dans ces derniers siècles. Tels furent les papes Adrien VI etClémentXIV, les évêqueset les prêtres les plus éclairés, comme les plus zélés, tels que Robert Grosse-Tête , Solis , Gaerrero , Barthelemides-Martyrs , Zabarella , Cusa , Pierre d'Ailly , Aleman , Clemengis , Gerson , Major, Almain , et à

BASILÉOLATRIE. 219 leur suite une tbule d'ecclésiastiques et de laïcs vertueux , dont on pourrait conduire la liste jusqu'à l'époque actuelle. Comme eux nous crions dans le désert, et cependant crier est un devoir. D'échos en échos ces réclamations arriveront jusqu'à la dernière postérité , et d'avance elles sont l'acte d'accusation contre les lâches que l'intérêt courbe toujours aux pieds de la puissance. Il est très-remarquable que l'Écriture Sainte place les timides ou lâches dans la même catégorie que les incrédules, les exécrables, les homicides , les fornicateurs , les empoisonneurs, les idolâtres, les menteurs, et leur annonce qu'ils subiront la même punition ^ Le caractère faible, on l'a dit maintes fois , est le plus commun , mais aussi le plus méprisable. Il suppose tous les vices, puisqu'il les sert tous. Il sert le despotisme qui recloute et repousse les hommes d'une probité inflexible. Ce sont les esclaves qui font les tyrans ; à ceux-ci conviennent les hommes dont la souplesse est une cire molle susceptible de toutes les empreintes ; comme tous les apostats ils deviennent ensuite les plus acharnés contre le drapeau qu'ils ont déserté. Dans les crises religieuses ou politiques , pour se dispenser de braver les dangers, ils ne voient rien de nécessaire que le silence, et couvrent leur défection sous les mots spécieux de paix , de cha^ Apocalyp,, 21, 8.

220 DES SECTES RELIGIEUSES. rite, de soumission , comme si la soumission, la charité, la paix, pouvaient s'asseoir sur d'autres fondemens que la droiture, la justice, la vérité. 'Une faction dominatrice , ou qui aspire à dominer, les abrite sous son égide , leur prodigue ses éloges, ses faveurs. Des calomnies , des outrages , des persécutions sont le partage de ceux qui revendiquent les principes. Mais devant Dieu quels sont les plus tranquilles, ceux qui vivent des abus, ou ceux qui les combattent ?

SECTES judaïques. 221 LIVRE CINQUIÈME. SECTES
JUDAIQUES. CHAPITRE PREMIER. INTRODUCTION. L'écriture sainte
nous montre les Hébreux divisés en Juifs et en Samaritains. Ceux-ci avaient
rompu l'unité religieuse, les autres étaient subdivisés en Pharisiens et en
Saducéens, qui conservaient entre eux l'unité extérieure de culte. Des
peuplades, d'origine étrangère, et qui, sans doute avaient adopté la loi
mosaïque, remplissaient de bas offices au service du temple. Il y avait les
Gabaonites, les Nathinéens, et peut-être aussi les Giniéens, pères des
Récabites. Sur ces dénominations les commentateurs dissertent
longuement, et cherchent des faits à l'appui de conjectures. Qui pourrait
nous dire quelle était cette classe de Juifs appelés Tubianéens, dans

aaa DES SECTES RELIGIEUSES. le second livre des
 Macliabées ^ ? Qu'étaient ces Hérodiens dont il est parlé dans l'Évangile?
 Tertullien croit qu'à leurs yeux Hérode était le Messie, saint Jérôme est
 d'avis contraire. Divers auteurs prétendent qu'ils étaient anti-monarchistes ,
 qu'ils formaient une secte plutôt politique que religieuse, et par la même
 presque identique à ces Galiléens dont Judas Gaulonite ét^it le chef. Après
 les Pharisiens et les Saducéens viennent ces Thérapeutes , ces Esséniens sur
 lesquels , depuis Philon , on a tant écrit. Jamais on n'est parvenu à éclaircir
 tous les doutes historiques qui les concernent ; mais leur nom réveille des
 souvenirs de bonnes mœurs. Persuadés que la servitude est injurieuse à la
 nature humaine, ils n^avaient pas d'esclaves ^ , et cette dérogation à la
 pratique générale de leurs contemporains, est un titre de plus à l'estime.
 Offerhaus a publié un écrit sur les sectes fictives du Judaïsme ^ ; car on a
 mal à propos envisagé , comme sectes, des factions éphémères. Suivant
 Eusèbe, le nombre des sectes Judaïques est de sept; saint Épiphane l'élève à
 onze ; Philastre en compte vingt-huit ; et enfin, Sérarius prétend qu'il y en
 avait ^ V. 2, Machab., 12, 17. 2 Joseph, Orig. , 1. 18, c. a; et Drusius , de
 Tribus sectis , tom. I , pag. 332. ^ Défiais Judæorum hæresibus, c. 5., autor.
 Oïïerhaus, in-4°. , Franequeriae, 1694

SECTES judaïques. 213i3 au moins trente-cinq ^ sur la plupart
 desquelles on n a que des notions vagues et contradictoires. Telle est celle
 des CœlicoleSj qui, suivant quelques auteurs, étaient Juifs, tandis que
 d'autres le nient ^. Ces branches détachées de la tige Mosaïque n'existent
 plus , excepté les Samaritains et les Caraïles ; ces derniers fixent l'époque
 de leur séparation de la nation juive au retour de la captivité de Babylone.
 Dans le chapitre qui les concerne, on verra que la plupart des érudits les
 croient beaucoup plus récents. En Asie se sont perpétuées des sociétés
 religieuses , qui ont plus ou moins d analogie et d'usages communs avec les
 Juifs; par exemple, les Chrétiens de saint Jean-Baptiste qui , peut-être, sont
 les descendans des Hémérobaptistes; les Sabsaïdes, société mystique à
 laquelle, dans le Christian ob^ server j on attribue des idées bizarres et
 absurdes, mais sur lesquels on manque de renseignemens ^. Dans le même
 ouvrage , on partage en trois çlaeses les Juifs de l'Inde. . i"". Une multitude
 mélangée et issue de ce petit peuple qui , parti d'Egypte avec les enfans
 d'Israël^ ^ Trium scriptorum illust, de tribus judæorum sectis syntagma ,
 etc. , in-4®, Delphis , 1702 , tom. I , Nicolai Serarii trihœresium , lib. i,
 chap. 4> pag« 7^ Historia cœlicolorum , de judæis cœlicolis ,
 etcprœsideSchmid^ in-4°> Helmestadii, 1704. ^ Christian obsen'er, tom.
 XIX, pag. 55.

2^4 DES SECTES RELIGIEUSES. murmurait dans le désert de n avoir pas de viande à manger ^ ; 2*". Ceux qui se prétendent issus de la tribu de Juda; 3**. Les descendants des dix tribus transpor-* tés, puis dispersés dans les contrées orientales, tels que les Afghans qu'on croit d'origine hébraïque ^. Malcolmⁿ et d'autres voyageurs ne trouvent aucune affinité entre Vhébreu et le pushtoo , qui est le langage actuel des Afghans ^ Cette opinion est combattue par des missionnaires protestans de Serampore qui , dans un long séjour chez les Af-> ghans y ayant étudié l'idiome du pays , déclarent avoir trouvé dans le pushtoo plus de racines hébraïques que dans aucune langue orientale. Un autre voyageur a formé un faisceau de probabilités qui rattachent l'origine des A%ghans aux dix tribus transportées par Salmanasar *. Pour échapper à Id persécution , ils professent extérieurement le mahométisme , auquel ils mêlent des usages empruntés du Pentateuque ; par exemple , la loi du Levirat et l'habitude de n'épouser que dans leur tribu. Toutes les relations s'accordent à reconnaître ^ Numer. , c. XI , v. 4^ Asiatics miscellanies , tom. II. ^ Malcolm , tom . I , pag. 697 . * Voyez dans Asiatic miscellanies , tom. II, une dissertation sur cet objet.

srcTKS judaïques. , 2a5 en eux la Taleur guerrière^ et les qualités propres aux grandes entreprises. On les cite comme les moins intolérans et les moins vicieux ^es peuples de rAsio. Ils traitent bien leurs femmes , parmi lesquelles il en est de fort instruites; en consé* quence le divorce est rare. Charitables, hospita- <> liers envers les étrangers ^ iU sont très-humains envers leurs esclaves, et souvent ils les affran-* cbissent ^ • Les Juifs opprimés en Perse , surtout à Schiras , par le Schah, qui fait quelquefois enlevei^ leurs filles pour son harem, ont une propension à se faire musulmans. Les voyageurs parlent d'autres peuplades originellement juives, qui, pour se soustraire aux avanies de tout genre, simulant le mahométisme, transmettent à leur postérité l'habitude de- professer extérieurement ce culte, et secrètement celui de leurs ancêtres. Tèl§ sont les TurcoJuifs de Thessalonique , dont il sera- parlé ci-* après. La stupidité musulmane s'applaudit de ces conquêtes opérées par la terreur ; mais les convertis au mahométisme, chrétiens ou juifs , sont toujours chiens à ses yeux , et surtout les Juifs. Son aversion est plus grande encore envers les renégats , qui, dans les états barbaresques., sont presque ^ Jeys^isch expositor, tom. I, pag. aoi et \$uw.'^ tom. III , pag. 84 > et tom. IV , pag. 7.36. III. i5

ââ6 nus seotes religie'uses. tous Juifs de naissance ou d'origine. Les Maures n'ont pour eux aucune considération , en sorte que, repoussés de la société par le mépris^, ces renégats sont réduits à s'allier entre eux ; cette nécessité a si bien perpétué leurs traits natifs y. qu'on ne peut se méprendre sur la descendance de ces familles qu'on appelle TournadiSy et qui sont en grand nombre V Je tiens du capitaine Humbert, qui a fait un très-long séjour en Afrique, que les musulmans admettent dans leurs cimetières les cadavres des chrétiens apostats, mais jamais ceux des renégats juifs. Le voyageur FoAes cite une tribu nommée les Borabs, qu'on trouve en grand nombre à Barochi , Surate, Bombay, etc, , dont les membres sont considérés comme une espèce de musulmans juifs; ils s'appellent /s/77ae//tfÂ , du nom d'ismaël, prophète qu'ils disent avoir fleuri environ un siècle après Mahomet. Ils sont très - répandus dans le Decan, et livrés au commerce. On en compte six mille familles à Surate; mais leur chef- lieu est Burhan-Poor,' où réside le grand-prêtre, qui jouit de grands revenus. Il a les clefs du paradis , où Ton- n'entre que sous ses auspices, ce qui ^ Recherches historiques sur les Maures, etc. , par M. de Chénier, in-S'*. , Paris, 1787 , tom. III, pag. iSo et suw.; Journal des Voyages, etc., in-8^ , Paris, 1822^ tom.XV. • Kotice sur l'empire de Maroc , par Lesseps.

SECTES judaïques. ^J Juî donne de Finflueiiee ^ même dans les affaires civiles \ Gepeadant la conformité de certains usages entre des peuples diffirens n indique pas toujours une origine commune; sinon les Indiens aussi seraient issus de la tige hébraïque : le missionnaire Perrin trouve chez eux divers rites semblables à ceux des JuiHs ^. Cette observation s'applique spér cialement à certaines impuretés légales , puisque sur cet objet Topinion et la pratique sont les mêmes chez plusieurs sectes chrétiennes de l'Orient, et qu'on les retrouve jusque chez les sauvages du Nouvea u -Monde. Le rabbin Menasseh-Ben-Israël a soutenu queles Américains descendaient des dix tribus. Il appuie son opinion sur des récits de voyageurs et Tidentité de quelques pratiques ^, dont parle Uiloa. Des Caraïbes se sont imaginé pareillement qu'ils descendaient des Juifs, « parce que leurs parentes leur » sont naturellement destinées pour femmes, et » 'qu'ils ne mangent pas de porc *. » Cook aussi prétend avoir trouvé des traces de judaïsme dans les îles de la Société. ^ Forbes, tom. II, pag. 228. ^ Voyage dans TIndostan , par Perrin , ancien missionnaire, in-S®: , Paris, 1807, tom. II, pag. 3i et suw. ^ Esperança de Israël, in-12, Amsterd., ano5 {io. * Voyage de MÉpériq lie , par Hennepin et Labordc, in-80., Anisterd.^712, chap. I , pag. 521. i5.

The text on this page is estimated to be only 17.55% accurate

m8 des sectes religieuses. Une conjecture mieux établie est celle des Za&* Ibrahim , à Madagascar , qui , dans Abraham ^ Moïse et David , révèrent leurs ancêtres. Rochon les croit effectivement issus des Juifs et de pirates européens ^ . * Annales des Voyageurs ^ etc., par Malte-Bran, în 8^.^ Piiris^ 1810, tom. XI, chap. 3i à 33, pag^ i5. #

The text on this page is estimated to be only 28.91% accurate

jilECHAiT.is. aâ9 id«BaBHBBH^BBBB=BBB==«=S=^aB
CHAPITRE II. RECPABITES^ JUIFS BÉVI-KHAIBE, BÉm-KHEIBAR,
BÉNI-ISRAËL. Dans un pays où malheureusement si peu de personnes
lisent l'Écriture-Sainte , il est douteu^t que sur mille on trouvât deux de n s
prétendus chrétiens qui aient la moindre notion de Rechabites y ni même
qui en connaissent le nom ; il est donc non-seulement utile , mais
indispensable, de placer sous les yeux des lecteurs ce que la Bible nous
offre de plus détaillé sur cet objet. Les Rechabites étaient Cinéenés comme
Jethro , beau-père de Moïse , dont ils étaient alliés. Les Hébreux , sortis de
l'Égypte , trouvèrent en eux des amis qui , suivant l'expression du roi Sàûl ,
usèrent de miséricorde envers les enfans dl-raël"^ . Les enfans de Jethro,
ayant suivi les Hébreux, s'étaient fixés avec les enfans de Juda dans la partie
du pays de Chanaan échue en partage à cette tribu On lit dans les
Paralipomènes, que les Cinéens, ^ 1°. Reg. i5, 6. ^ Numer. 10, 29 et sui>.\
Judlc. i, 16 et 4» i*

213o DES SECTES BELTGIEU9E9. descendus de Hamath , chef de la maison de Recbab , sont des docteurs de la loi qui se retirent soQs des tentes où ils chantent les louanges de Dieu avec la vo.ix et sur les instrumens ^ Jonadab, leur père , fils de Recbab, leur avait fait ce commandement : u Vous ne boirez jamais » de vin y ni vous, ni vos enfans, vous ne bâtirez)) point de maison , vous ne sèmerez point de » grains , vous ne planterez point de vignes , et » vous n'en aurez point à vous ; mais vous habitez » sous des tentes , tous les jours de votre vie ^ afin » que vous viviez long* temps sur la terre, dans la» quelle vous êtes étrangers. » Ils obéirent ponctuellement à l'injonction de leur père Jonadab; mais l'invasion de la Palestine , par Nabuchodonosor , les força de quitter leurs demeures champêtres et d'entrer dans Jérusalem. Ils y étaient encore quand le prophète Jérémie, reprochant aux Hébreux leur désobéissance aux ordres de Dieu , opposait en contraste la soumission invariable des Rechabites à l'ordre de leur aïeul , et disait à ceux-ci : Parce que vous avez obéi au précepte de Jonadab, votre père , et que vous avez gardé ce qu'il a commandé, voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël : La race de Jonadab , fils de Recbab , ne cessera point de produire des hommes qui se tiendront toujours en ma présence ^ . ^ 1°. Paralip. 7. , 55. 2 Jérémie, c. 35.

RECHABITES. l'5t Boulaager , dans son Antiquité dévoilée
 ^r^ tend que la vie errante des Rechabites était inspirée dans Torigine
 par le dégoût du monde, fondé sur une doctrine apocalyptique, et sur l'esprit
 mystérieux des anciens temps •. Dans cette assertion, dont il n'offre aucune
 preuve, on ne voit que le désir de plier les faits à son système. Benjamin de
 Tudèle, qui, au douzième siècle, voyageait en Orient , raconte , dans son
 Itinéraire , que les Rechabites s'étaient maintenus, et que leur population
 nombreuse occupait un vaste territoire couvert de villes et de villages* Ce
 voyageur est généralement décrié , et le texte même de son récit prouve
 qu'il est fabuleux. Tout ce qu'on pourrait en conclure , c'est qu'il aura osé
 parler de certains Juifs qui, se disant issus des Rechabites , comme eux ,
 s'abstenaient de vin , ne cultivaient pas la terre, ne bâtissaient pas de
 maisons et vivaient sous des tentes ; ou il aura pris pour Rechabites certains
 Brames qui s'abstiennent de vin et de viande. Menasseh-Ben-Israël , dans
 son livre Y Espérance d'Israël, répète comme vraisemblable le récit de
 Benjamin de Tudèle. Serarius présume que les prétendus Rechabites de
 Benjamin de Tudèle sont des espèces de tribus nomades comme les Arabes,
 souvent à cheval, ^ L*Antiquité dévoilée par ses usages, tom. I, liv. 2 . c.
 2 , et tom, II, chap. 2, pag. 81.

aSa DES SECTES RELIGIEUSES. auxquels rhabitation mobile
 des camps permet de chauger fréquemment de demeure. Examinant ensuite
 la promesse : « Que la race de Rechab » ne cessera pas de produire des
 hommes qui se » tiendront toujours en la présence de Dieu y » Serarius , et
 avec lui Scaliger , pensent qu'il faut entendre ce texte., non à la lettre, mais
 dans un sens spirituel. Saint Paul aux Romains discerne des Israélites , les
 uns selon la chair , les autres selon t esprit. En appliquant cette
 interprétation au texte de Jérémie, on pourrait dire que les ordres
 monastiques sont (igurément de véritables Rechabites \ Cette idée coïncide
 avec celle d'un écrivain de nos jours, dans sa traduction nouvelle de Jérémie
 avec des explications. Quand le prophète annonce que la race de Jouadab ,
 fils de Rechab, ne cessera pas de produire des hommes qui se tiendront
 toujours en présence de Dieu ; ces expressions, dit le président Agier, sonf:
 semblables à celles dont se sert le même prophète, pour annoncer la
 perpétuité du trône de David et du sacerdoce lévitique. « La tige de David
 ne)» manquera jamais d'un homme qui soit assis » sur le trône de la maison
 de David , in. la race » des prêtres descendus de Lévi , d'un homme qui D
 porte rholocauste sur mou autel , qui brûle de» vaut moi IcjoTrande de
 farine , et qui offre le » sacrifice tous les jours ^ . » Cet homme est Jésus"*
 Nicol. Serarii Trihaeresiiim lib. 3 , c, u. 2 Jérémie,c. 33, v. t^ — :8.

The text on this page is estimated to be only 23.56% accurate

BECUABITBS. it!³ Christ y roi. et prêtre éternel , qui d rempli dans 6a personne 9 aussi^{bien} que par ses ministres , ta vérité de ces promesses figuratives j et c'est égalér lUent dans les religieux de la loi nouvelle que la promesse de perpétuité faite aux Bechabites a reçu son accomplissement [^] . Voîlfa donc la prophétie accomplie dans le sens spirituel; mais elle le serait encore littéralement, si quelques récits arrivés des Indes - Orientales sont véridiques. Des missionnaires de la société établie à Londres, pour amener les Juifs à lel connaissance du christianisme , assurent qu'ils ont trouvé dans l'Orient des familles de Reeha-* biles [^]. En admettant cette nouvelle comme cer[^] laine j il est naturel de demander si ces Recha-[^] bites[^] descendent directement de ceux qui portaient ce nom , il y a trois mille ans j ou s'ils ne sont qu'une société organisée d'après le même régime[^] leur existence serait un phénomène religieux qui a du convenablement trouver place dans une histoire des sectes , et qu'on lira sans doute avec intérêt. Ces Rechabites, vrais pp prétendus , paraissent être les mêmes que les Juifs, nommés Béni[^] La nouvelle traduction de Jérémie avec les explica* tiens, etc. (par le président Agier), in-8®, Paiîs, i8ai, pag. 232 et suiif, 2 L'Eclairé ur , recueil de pièces destinées à concourir au rétablissement du règne de Dieu et de son Christ , in-8®4 , Paris , 1822, n**. i, pag. fyi et suw,

The text on this page is estimated to be only 24.10% accurate

%i6 DES SECTES tleLIEUSES. îA leraâi pêche encore , si le temple est rebâti ^ puis on l'envoie avec des présens à Sanaa. Joseph Wolf 9 juif baptisé , missionnaire anglais en Orient, y a recueilli sur ces Juifs des renseignemens nouveaux. Les Béni-^Khaibf , au nombre de soixante mille, forment, non loin de la Mec^ ^pie , une tribu répartie en trois oasis : ils vivent sous des tentes et dédaignent la culture des terres ; ils sont circoncis, professent le judaïsme, possè* dent le Pentateuque, les livres des Rois , Isaïe, Jérémie , ^t quelques autres prophètes. Ils parlent arabe et savent l'hébreu. Ils sont excellens cavaliers^ et mettent à contribution les caravanes. Joseph Wolf croit que les Béni -Khaibr sont descendans des anciens Bechabites ^ On assure que c'est également l'opinion de tous les Juifs aux environs de Bagdad ^. On compte à Bombay trois ou quatre mille Juifs gouvernés par un magistrat appelé le Cazf' d'Israël. Autrefois ils étaient censés musulnians , sans doute parce qu'ils ont avec eux des relations fréquentes. Ils s'occupent du commerce de détail. Plusieurs servent comme soldats ou sepoys de la marine \ Dans le faubourg de Bombay , des Juifs Béni^ Jewish expositor, septembre 1825, pag. 344» 2 /^i^.,juin 1825» pag. 222. ^ Supplément au 3^^. volume du Monthly Magazin, janvier 1813, pag. 633.

4£ca,ABiT£s. aSy Israël, différeas de ceux de la yilW> ont une synagogue et n'ont pas le Pentateuque ^ maia quelques prières manuscrites. Beaucoup d'iildividus de Ta même secte , disséminés entre cette ville et Cochin^ parlent indoui aiment la musi^ que, ^nt courageux* Les uns cultivent la terre ^ d'autres, en grand nombre , sont incorporés à l'armée anglaise. Us se prétendent issus d'Abraham , Isaac et Jacob , par Ruben , ou descendants des serviteurs de Salomon , dont il est fait men* tion dans les livres d'Ësdras \ Mais l'opinion com^ mune les fait descendre des tribus déportéeii et chassées de la Palestine après la destruction du second temple. Serait-il vrai que chacun d'eux ait secrètement une petite idole ? C'est un serpent d'argent auquel ils offrent de l'encens, et ils observent le sabbat,' quoiqu'ils n'aient pas de rabbins. Us lavent les corps des décédés, puis les habillent en blanc. A l'inhumation , ils chantent le cantique du Deu* teronome , Écoute , Israël ^ . Le septième jour ils vont au tombeau et font une prière pour l'âme du défgnt. Us attendent le Messie , avec lequel ils retourneront à Jérusalem. Les Béni-Israël de l'armée anglaise, étant à Cochin , ne fréquentaient que les Juifs blancs, chez lesquels ils font circoncire leurs enPans. Ils gardaient le sabbat jusqu'à trois heures ^ i». Esdrae 2,58 j et a**. Esdrae 7 , 67, et 60. * Deuteron., 6, 4-•. r*

The text on this page is estimated to be only 25.75% accurate

^38 DES SECTES RELIGIEUSES. de Taprès-midi , puis ils retournaient à leur service militaire ^ Les détails qu'on vient de lire n offrent rien de très-précis y et plusieurs se contre-disent. Espérons que des recherches ultérieures éclairciront les doutes, rectifieront les récits, et fixeront les idées sur ces débris d'Israël. ^ Jewish expositor, juin 1845, tom. VI, pag. 467 et suiv.; The Asiatic journal, 1820, de janvier à juin , pag. 337 et suiv.; et Christian Observer, tom. XIX, pag. 876 et suiv. •«»-^^

SAMARITAINS. ^Sg CHAPITRE m. SAMABITAINS. Samer-Elad, roi de Mossul, 340 ans avant Jésus-Christ, ayant conquis la partie de la Sjrîe qui était habitée par les dix tribus séparées de Juda et Benjamin , il emmena les habitants captifs , et repeupla leur patrie d'une colonie de ses sujets. Ceux-ci, tourmentés par les bêtes sauvages, se plainquirent au roi de ne pouvoir fléchir les Dieux du pays. Samer-Elad leur envoya des prêtres initiés dans le judaïsme; les colons le mêlèrent de leur idolâtrie. Telle est la tradition actuelle des Juifs d'Alep sur l'origine des Samaritains. On peut conférer leur récit avec celui de l'historien Josèphe, dont il se rapproche, sauf les altérations de noms et de dates ^ , et avec celui des auteurs qui se sont occupés des Samaritains et de leur Pentateuque, Cellarius, Reland, Hottinger , Morin , Richard Simon, Martianay, Serarius, etc., etc. Ce dernier présente, sur l'origine des Samaritains, les opinions de plusieurs rabbins, dont l'un soutient q-i'Alexan'* Joseph , Antiquités jud., Uv. 9, c. i3j ctLuc, liv.12, t:ha|). 7.

240 DES SECTES BELtOIEUSES. dre^e-Grand, étant arrivé dans la terre d'Israël^ Sanaballat-Horonites et les autres chefs des Cuthéens ou Samaritains, lui demandèrent et obtinrent la permission de bâtir sur le Garizim un temple à leur usage et pour tous ceux qui, ayant épousé des femmes étrangères, ne voulaient pas les quitter ^ Les Samaritains ont peu figuré dans l'histoire. On cite parmi eux un homme distingué^ le philosophe Marin , au cinquième siècle. Epars , en petit nombre , dans quelques contrées de rOrient, ils avaient des synagogues au Caire, à Damas, Jaffa, Gaza, Ascalon, Césarée; maii», depuis la destruction de Samarie, leur chef-lieu fut toujours Naples ou Naplouse, l'ancienne Sichem , patrie de saint Justin , martyr , à quelque distance de Samarie, avec laquelle elle a été confondue mal à propos par Herbelot, fondé sans doute sur le témoignage d'Etienne de Bysance ^ tandis qu'il pouvait s'en tenir à celui de saint Jérôme , qui a vécu en Palestine. M aundrelle , et avec lui tous les géographes modernes, placent Naplouse ou Sichem entre l'Hébal ou Mont-Maudit , et le Garizim ou Mont-Bénit, qui est sacré pour les Samaritains; ils prétendent qu'il s'agit du Garizim dans ce passage du Deuteronome , qui enjoint à tous les individus mâles de se présenter trois fois l'an devant le Seigneur ^ . ^ Serarii Hœresium , lib. a , c. ao. 2 jPeuteronome , XVI, i d.

SAMARITAINS. ⁱⁱ Benjimin de Tudèle dit n'avoir trouvé qu'une centaine de Samaritains pauvres ^t misérables a Sîchem , où ils continuaient d offrir des sacrifices. Mais il en comptait trois cents à Ascalon. Simon ^e de Sarebruche, en iSgS, vit à Gareza (Gaza), « une espèce de mécréans que l'on appelle Sama-> » ritains y et d' icelles personnes ne peuvent être » au monde vivans que mille personnes , comme » il nous fut dit. Ainsi l'ordonna notre Seigneur » à la prière de Moïse. » Pietro délia Y^e place des Samaritains à Damas, où présentement il n'y en a plus. Henri de Beauveau^{qui a vu} Naplouseau commencement du dix-septième siècle, assure que le nombre des Samaritains n excédait pas deux cent cinquante personnes. Ce sont , dit-il, d'assez beaux hommes» Ils portent des robes et un bonnet rouge , ne font aucuQ trajBc^e écrivent pour les bâchas, voilà ce qu'il a. vu ; mais faut-il ajouter foi à ce qui suit? c.Le jour de Pâque ils brûlent un veau, et avec » les cendres se lavent le corps pour la rémission » de leurs péchés; ils placent les mourans dans » un lieu ouvert par dessus , afin que leurs âmes » aillent droit au ciel; font enlever leurs morts » par d'autres , et ne mangent pas même des ali^e Voyez Journal contenant le voyage^e fait en Hierusalem, etc., par Simon de Sarebruche, etc., in-i6 , Troyes, 1621. III. 16

The text on this page is estimated to be only 21.80% accurate

%^Tt DES SECTES RELIGIEUSES. »> mens touchés par des personnes qui ne sont pas » de leur religion. Ils ne se revêtent de leurs habits)) qu'après les avoir mis dans une boîte bien fer» mée qu'ils plongent sept fois dans Veau ^ , etc. >» Ce sont là , sans doute , des récits que Beauveau recueillit .sur les lèvres de gens qui n'étaient pas Samaritains. Je ne reti ouve aucun de ces détails dans la relation d'un voyageur qui a visité l'Orient un siècle après Beauveau , son compatriote , dont saus doute il connaissait l'ouvrage; Morisop > chanoine de Bar ^ qui logea chez u]\ Samaritain à Naplouse, compte cinq ou six familles de la mémerè> ligation à Samarie : il se borne à dire qu'ils sont grossiers, et qu'ils haïssent les chivtiens^^ mais sans d'autres détails. La chronique des Samaritains rapporte qu6 ^ du temps d'Adrien , on mit sur le sommet du Garizim la figure d'un pigeon , qui se faisait entendre lorsqu'un Samaritain venait prier ^ur cette montagne, et que sur ce prétexte les Juifs les ont accusés d'adorer une colombe'. On voit par le quatrième livre (les Rois , par celui d'Esdrâs*, et ^ Relation journalière du voyage du Levant , par Henri de Beauveau, in-4"*i Nancy, i6i5, 3*^. partie de son vayagc, pag. 112 6/ 8UW, ^ Relation historique d'un voyage au Sinaï et à Jérusalem, par A. Morison, chanoine de Bar-le-Duc, etc., in-4". , Toul, 1704, chap. 8, pag. a^S, et chap. 10, pa-ç. i3^. ^ Basnage, Histoire des Juifs, tom. If, pag. 3i, ^ 4 1^6*» c- *7 î Esdias, c. 4

The text on this page is estimated to be only 27.88% accurate

SAMARITAINS. ^43 par Flavius Josèphe ^, que la haine entre ces deux]]eupJes date de très-loin. On reproche aux SamaHtâÎDs leurs tentatives pour empêcher les Juifs de rebâtir le temple de Jérusalem. Manger du pain des Samaritains serait aussi coupable que de manger de la viande de porc. Ils n'auront aucune part à la résurrection, ils ne peuvent pas même être prosélytes dlsraël. Telles sont les décisions d'anciens rabbins contre les Samaritains, comme étant issus des Cuthéens. Les Samaritains démentent cette origine dans leur lettre à Scaliger, dont il sera parlé ci-après. Des Samaritains, transférés en Egypte par Ptolémée Lagus, y devinrent très-nombreux, et ils établirent des colonies^. Le Géographe de Nubie indique^ dans la mer Rouge, l'île Samerei, habitée par des Juifs-Samaritains ^. Une lettre de l'empereur Adrien, dans Vdpiscus, les montre dispersés en Orient et même en Occident, i à Constantinople et dans les États romains; ils sont mentionnés dans le code Théodosien avec les Coëlicoles ^. Une lettre de Cassiodore atteste qu'ils avaient une synagogue à Home ^. En général il\$ se livraient au négoce et quelques-uns à l'agriculture. ^ Josèphe, Antiquités jud., l. ii, chap. 7 et 8. 2 Ibid., liv. 12, c. I. ^ Geogr. Nubiens., part. 5, climat. 2, 1 * Cod. Theod., leg. 16, 28; et les No^Telles. * Cassiodore, liv. 3, épît. 45.

⁴⁴ ^F ^S ^C ^T ^S RELIGIEUSES. Cc[^] fWits sont répétés clans
 le Nomo-Canon de Photius ^ Joseph Scaliger ayant écrit aux Samaritains du
 Caire et de Naplouse , en reçut, lan 1690, des réponses en hébreu , que le
 baron Silvestre de Sacy a traduites en latin , sur les autographes déposés à la
 Bibliothèque du Roi, et qui ont été insérées dans un journal de littérature
 biblique et orientale ^ . est ta foi : tu declares que dès ta jeunesse tu as »
 aimé noire loi ; nous we pouvons te transmettre, » par les mains d'un
 incirconcis, l'exemplaire » que tu demandes. Envoie-nous deux hommes yt
 probes, pieux, prudens et savans, si tu veux » connaître notre loi : envoie
 aussi des aumônes » pour le trésor d'Israël. » De la part de leur
 grandprêtre, ils lui demandent un présent d'étoffes pour ses vétemqns
 sacerdotaux : ils se disent de la tribu de Joseph par E[^]phraïnl , et se vantent
 d'avoir un grand-pontife delà race de Phînées, iilsd'Éléazar, fils d'Aaron. Il
 est le deux cent vingtième en remontant à Âaron; il a un 61s nommé comme
 lui Phinéés , et jamais ils ne sortent de l'enceinte du temple. Les Samaritains
 offrent des victimes : ils donnent au sacrificateur l'épaule, les mâchoires 1
 Nomo-canon, Photius, liv. 4 > c. 3; et Tel. 10, c. 8. ^ Repertorium fur
 biblische und morgenlandische litera/ttre, in-8

SAMARITAINS. a45 et le ventre» Ils ont sept fêtes : à celle des tabernacles , ils font des tentes , et vont sur le Garizim ; ils sont monogames ; ils pratiquent les ablutions lorsqu'ils ont contracté des souillures légales ; ils reprochent aux Juifs de ne pas garder la continence, de sortir de la ville , d'allunier du feu le jour du sabbat; de ne pas faire jeûner les enfans au-dessous de sept ans, aux jours prescrits par la loi , tandis que chez les Samaritains on n'excepte de cette obligation que les enfans à la mamelle. Cet extrait de la réponse des Samaritains à Scaliger prouve que| Christophe Cellarius se trompe quand , dans sa Collection de monumens sur l'histoire Samaritaine , dédiée à Ludolphe, il le félicite d'être le premier qui ait eu des correspondances avec les Samaritains \ Un Juif de la Palestine étant venu à Francfortsur-le-Mein en 1688, Ludolphe lui remit une lettre pour les Samaritains. Il en reçut des réponses insérées , par Morin , dans ses *Antiquitates ecclesiæ orientalis*. La dernière , qui est de 1689, ne lui parvint qu'en 1691 ; ils lui demandent s'il y a dans son pays des Samaritains? Nous sommes ici, disent-ils, en petit nombre et pauvres. Ils le remercient d'une aumône en argent qu'il leur avait envoyée, et réclament de sa part de nouveaux secours pour rétablir le lieu saint. ^ Voyez Christoph, Cellarii *Collectanea historiæ samaritanæ*, etc, in-4^o *-'. Eizac, 1688⁴ P⁴ S⁴.

The text on this page is estimated to be only 23.84% accurate

^6 DES SECTES RELIGIEUSES. . LudoJphc , qui avait hérité de Scaliger le désir ardent de renouer cette correspondance , en eut une autre, à leur sujet, avec Robert Huntington. Celui-ci , né en 1636 et mort en 1701 , étaû aumônier de la factorerie anglaise à Alep. En parcourant la Palestine, il visita Naplouse, où il trouva une trentaine de familles sanitaritaines. Il y en a, dit-il , peut-être autant à Gaza. Le Caire en avait aussi. On le voit par la lettre que reçut d'eux Joseph Scaliger; mais Huntington n'y trouva plus qu'un pauvre homme et sa femme. Les Samaritains de Naplouse (c'est Huntington qui parle), se disent seuls Hébreux et Israélites : ils méprisent, haïssent et fuient les Juifs de peur d'être souillés; ils observent religieusement le sabbat. Un jeune Samaritain , à qui il avait proposé de venir en Angleterre, et qui désirait faire ce voyage, n'osa l'entreprendre, parce qu'il aurait fallu voyager le jour du sabbat. Ils ont deux calendriers, l'un grec et le comput des Grecs : ils paraissent n'avoir pas d'idées précises et fixes sur le Messie; mais leur chronique fait une mention honorable du Sauveur \ Dans leur petite et mesquine synagogue, Huntington trouva deux exemplaires de la Loi , qui paraissaient avoir cinq cents ans ; ils lui soutinrent qu'un des deux exemplaires * Voyez Admodum reverendi et doctissimi viri D.-Rob, Huntington Epist, etc., 1688 , Londini, 1704, pag 5' , passim.

The text on this page is estimated to be only 23.86% accurate

SAMARITAINS. %4j plaires était Toriginal écrit par Abisba, petit-fils d'Aaron , et que ce fait était énoncé k la fia de l'ouvrage. Huntington leur ayant prouvé la fausseté de cette assertion, ils se retranchèrent à dire qu'autrefois la méchanceté avait arraché les derniers feuillets. Ces Samaritains, qu'il eut occasion de visiter deux fois h cinq ans d'intervalle , étaient h Naplouse, à Joppe, à Gaza , scribes du pacha, et sesagens pour la levée des impôts, comme lç sont les Gophtes en Egypte, et le\$ Juifs dan^ diiFé^ rentes contrées de Fempire ottoma-n : il\$ étaient habillés aussi décemment que le permettait leur misère , surtout Merchib-Ben-Jacob. Ils demandèrent à Huntington s'il y avait des Hébreux dans son pays; il répondit affirmativement, et ajouta qu'on appelait Juifs ceux d'Angleterre. JMais comme je lisais , dit-il, facilement le samaritain , ils prétendirent que des Samaritains seuls pouvaient me l'avoir appris , et qu'ainsi les Hébreux d'Angleterre étaient leurs frères. Il n'est donc pus vrai que je leur aie persuadé qu'ils avaient des frères dans mon pays : j'ai soutenu le contraire, mais ils n'ont pas voulu me croire ^ Dans cette persuasion , les Samaritains lui envoyèrent, en 16*72 , à Jiàrusalem , un exemplaire 4 le la Loi pour \eurs/fères de la Grande-Bretagne, avec une, lettre en langue hébraïque (caractère ^ Voyez ibid., pag. 5o et suw.

^4^ DES SECTES RELIGIEUSES. samaritain) , écrite par le plus distingué d'entre eux, Merchib-Ben- Jacob, nomoié vulgairement Mopherré : elle est écrite de Naplos , vis-à-ins le Garizim , habitation de Dieu , et adressée à leurs frères dans la ville d'Angleterre. Ils leur demandent s'ils sont Samaritains , s'ils croient à la montagne sainte de Garizim ; ils sollicitent des présens, comme les chrétiens et les Juifs en envoient à leurs saints lieux. Huntington s'empessa de transmettre le tout à Thomas Marshall, professeur à Oxford, qui leur répondit et entretint correspondance avec eux jusqu'en 1 685, époque de sa mort. Marshall leur parle de la désobéissance du premier homme, qui nous rend tous enfans de Béliar, et par laquelle sont descendues sur nous la mort et la malédiction ; il les questionne sur le Silo, leur rappelle la promesse d'un libérateur, et les conduit insensiblement à reconnaître Jésus-Christ. De leur côté, les Samaritains exposent leur doctrine , déclarent n'avoir pas d'images, repoussent le reproche d'idolâtrie , et l'accusation d'adorer une colombe. Un article que jamais ils n'oublient , c'est de solliciter des aumônes. Leurs lettres, traduites en allemand par Schnurrer, professeur de Tubingue ^ , sont au nombre de trois. Le soin avec lequel ils ont conservé le Pentateuque samaritain en garantit l'authenticité
Yoyez Samaritanischer Briefwechsel ^ herausgegeben von Ch. Fr. Schnurrer,

SAMARITAINS. ^^9 cité. Huntington reconnaît ici la divine main de la Providence, qui a ménagé par-là une preuve déplus à la religion, et un argument de plus contre l'incrédulité avant l'extinction de cette faible colonie, il croyait que cette époque était peu éloignée ; les détails suivans prouveront que sur ce dernier article il s'est trompé. * Occupé de recherches sur la nation hébraïque , et ne trouvant rien dans l'histoire moderne concernant les Samaritains, depuis leurs lettres à Joseph Scaliger, Huntington , Marshall et Ludolphe, dont les dernières ont plus d'un siècle de date , je rédigeai une série de questions que le ministre des relations extérieures eut la complaisance de transmettre à MM. Pillavoine , Guys et Corancés , consuls de France à Saint-Jean-d'Acre , Tripoli de Syrie et Alep , qui s'empressèrent de recueillir des renseignemens. Leurs réponses, arrivées en 1808, attestent un zèle éclairé et officieux. Les Samaritains (dit le consul de Saint-Jean-d'Acre) persistent à croire que les Juifs anglais sont de leur secte. Ils sont dévorés par la misère; les deux moins malheureux sont au service du chef du pays. Cet emploi leur donne rigoureusement du pain; les autres cherchent à vivre d'industrie; ils habitent de vieilles masures dans un mauvais quartier de Naplouse. » « Le pupitre , sur lequel ils placent l'Ecriture Sainte, est surmonté d'une figure d'oiseau qu'ils appellent Jchimay mot particulier à cette secte.

The text on this page is estimated to be only 25.11% accurate

25o DbS 8£CTES RELIGIEUSES. Lorsqu'ils invoquent FÊtre Suprême , ils ne disent pas, comme les autres, v^c^o/uz^'; ils disent Achima, De \\\ on a cru qu'ils adoraient la Divinité sous le symbole de cet oiseau , qui a la forme d'un pigeon. » S'ils sont forcés, par le travail , de toucher un étranger ou ses bardes, ils se purifient le plus tôt possible; ils ne se marient qu'entre eux. Les morts sont réputés impurs ; ils font ensevelir les leurs par les Turcs et les Chrétiens. Les hommes ont les mœurs des malheureux de tous les pays, ils sont crapuleux ; quelques-unes de leurs femmes ont une conduite désordonnée, mais sans publicité. » A leur Pâques ils vont annuellement sur le Garizim offrir un nK>utoii en sacrifice. Autrefois chaque famille (ou du moins les plus apparentes) immolait un mouton ou un agneau ; mais , leurs facultés étant plus restreintes , ils se bornent aujourd'hui, et depuis vingt ans, à un sacrifice commun. La réponse du consul de Tripoli de Syrie prouve que, dans la famille de Guys, le goût de la littérature antique est héréditaire. Il examine l'accusation dirigée par les Juifs contre les Samaritains, relativement à l'adoration prétendue de la colombe, et n'y voit qu'un symbole commémoratif de l'oiseau émissaire qui rapporte à Noé le signe de la paix , ce qui le conduit à discuter une accusation trop visiblement marquée au coin de la calomnie , pour ne pas autoriser le scepticisme; c'est qu'elle lui a été répétée par le rabbin juif de Tri

The text on this page is estimated to be only 29.89% accurate

SAMABITAÎHS. ^01 poli , qui appelle les Samaritains les Cuthéens , nom auquel ils répugnent. Ge rabbin donne la mesure de sa charité, en louant la dureté .avec laquelle le Sarrat (Juif) qui accompagne le pacha de Damas dans sa tournée annuelle en Palestine ; pour lever les tributs, sait ménager aux Samaritains des avanies plus cruelles que celles qu'on suscite aux raïas, et particulièrement aux Juifs. Cette haine implacable des Juifs contre les Samaritains se manifeste dans l'Evangile, par le discours de la femme samaritaine k notre Seigneur, et dans les injures des Pharisiens à Jésus-Christ. Etre Samaritain et possédé du démon , est pour eux la même chose ^ Elle se manifeste encore dans la Mischna , où les Samaritains , sous le nom de Cuthéens , sont réputés immondes, et assimilés aux Gentils ^ . Le consul d'Alep marque que « les Samaritains » occupent à Naplouse un quartier séparé qui a » pris leur nom. Ge quartier est un khan assez » vaste, composé de dix à douze maisons corn» muniquant les unes aux autres, dans Tunedes^ » quelles, au premier étage, est la synagogue, ^ Joan. evangel., 8, 4^ . ^ Voyez Siirenhusius, tom. VI, pag. Sgg. Voyez âus&I docteur Millius, de Causis odiiJudæos inter et Samaritanos, clans le llecueil de ses dissertationiiS , Lug.-Batav., 1743, pag. i^^.i et suw,y et de Implacabdijudæorum aique christianorurn erga Samaritas odio , in-8**., WitembergsB, 1756.

a5a DES SECTES RELIGIKUSES. » composée de deux ou trois chambres. La plus » grande a une estrade sur laquelle est placée leur » Bible y cachée par un rideau que le kakhan seul » a droit de tirer. L'assemblée se lève à l'aspect de » cette Bible , sur laquelle est l'image sculptée » d'une tourterelle. » Le premier jour de Pâque, les Samaritains)) célèbrent à minuit la fête du sacrifice. Le kakhan » égorge un mouton dans la synagogue; on y allume du feu dans un endroit préparé pour cela* »' La victime toute entière est, avec sa toison^ » embrochée , grillée , puis partagée entre les assistants , qui la mangent dans la synagogue. » Les Samaritains, comme les Juifs de l'Orient, » ne mangent que la chair des animaux égorgés » par l'un d'eux et avec certaines formalités. Ils » sont séparés des Juifs, des Turcs, des Chrétiens , et ne s'allient qu'entre eux. Ils sont peu » fortunés et sans considération ; plusieurs tiennent boutique et vivent d'un petit commerce. » Il y a aussi parmi eux quelques sérafs (chanteurs), particulièrement le séraf-el-Beled, ou » séraf du gouverneur. Les Turcs de Naplouse » les laissent en repos. Gezar-pacha avait voulu » les molester ; ils lui échappèrent en feignant » qu'ils étaient Juifs. Les Samaritains parlent » l'arabe et un hébreu corrompu. » A ces renseignements , le consul d'Alep, voulant ajouter quelque chose de plus positif, transmet directement aux Samaritains de Naplouse mes

SAMARITAINS. ' a53 questions amplifiées, et obtint du chef de leur synagogue une réponse en arabe, dont voici la traduction française, par Corancés jeune, et revue par Silvestre de Sacy. L'article 21 paraîtra sans doute très-obscur et même inintelligible. ' A M. le consul de France^ Corancés aîné à Alep.

The text on this page is estimated to be only 28.53% accurate

234 I>£S SECTES RKLIGIEUSES. » correspondance avec eux , avec nous et avec ceux)» qui sont en Russie. w Le 14 juillet du calendrier grec , Tan G246 ^ » ère hébraïque, depuis Adara ; et Tan ^256, » depuis la sortie des Israélites d'Egypte-; le » mardis dedjoumadhu I22i3 (deThégire). » Signé Salamé Kahenm Kahenm , de la nation » samaritaine , à Napiouse. » P. S. Nous vous demandons une prompte » réponse. » « Moi , Salamé , fils de Tobia , prêtre lévite h Sicbem. Je loue le Seigneur. Amen ! » i"*. 11 ne se trouve de Samaritains dans nos contrées d'Orient , qu'à Napiouse et à Jaffa ; mais, il j a cent ans, il nous est parvenn des lettres de Gènes , portées par un l^uropéen qui allait à Jérusalem ; il avait une Bible en bébreu, écrite du même caractère que la nôtre. M 2*". Depuis cent ans , il n'y a plus de Samaritains en Egypte. » S"". Les Samaritains qui se trouvent ici montent à deux cents personnes , hommes , femmes et enfans , à Napiouse et à Jaffa. » 4°« Ils forment environ trente familles , et demeurent dans le quartier de JfîAacZera, que noire seigneur Jacob a nommé \anneau des Samaritains , et où il a demeuré, comme il est écrit dans notre Bible sacrée

The text on this page is estimated to be only 20.90% accurate

\$>AMAB1TAIiXS. ' 255 M 5"* . L'origine' des Samaritains remonte aux vrais Israélites. Nous sommes réellement des descendants de notre seigneur Jacob , qui s'appelait Israël y et des reins duquel sont sortis douze tribus, qui entrèrent en Egypte au nombre de soixante-dix personnes , et en sortirent au nombre de six cent mille) après les miracles opérés par son. (miracle en Egypte, et dans le désert par celui de notre seigneur Moïse, fils d'Amram et qui entrèrent dans la terre de Canaan, où nous sommes aujourd'hui : nous, leurs descendants, après les transmigrations qui sont arrivées ; nous sommes de la tribu de Joseph, fils de notre seigneur Jacob l'israélite. » 6". Voici la différence qui existe entre les Juifs et nous : la loi est une et composée de six cent treize préceptes chez eux comme chez nous; il n'y a de différence entre eux et nous que par rapport à la purification que nous observons et qu'ils ne peuvent observer parce qu'ils ne sont plus maîtres de Jérusalem* » 7"". Leur foi est absolument la même chose que la nôtre, depuis le commencement jusqu'à la fin ; mais nous la prononçons autrement qu'eux. » 8*. Notre Loi est écrite en vraie langue hébraïque, qui est l'antique qui se trouvait sur les tables de pierres précieuses sur lesquelles Dieu a donné à Moïse les dix commandements. Des rabbins, Tenus de Jérusalem , ont vu l'écriture de notre Loi ,

^56 DES SECTES RELIGIEUSES. et Font reconnue pour l'antique , FAssyrienne ^ , descendue sur les tables de pierres précieuses.))
Jamais nous n y changerons rien , conformément à la parole de Dieu : Ne V augmentez y ni ne la diminuez. . » 9°. Il n y a donc aucune différence entre notre Loi et celle des Juifs ; le caractère seul diffère. » 10*. L'adoration de l'image d'or d'une tourterelle est la plus grande des désobéissances à la Loi; car Dieu a dit, dans les dix commandemens iJe suis le Seigneur ton Dieu, nen aie point d'uttre en ma présence', ne fais point de statue y ni d image d'aucun des êtres qui sont dans le ciel^ sur la terre et dans les eaux ,• car moi seul suis ton Dieu y le puissant ^ le jaloux. » Après ces défenses , comment pourrait-on adorer l'image d'une tourterelle ? » 11°. Notre culte est celui de Dieu seul , selon ce qu'il a écrit dans la Loi -.Adore le Seigneur ton Dieu. » 12°. Pour ce qui est d'autres oiseau:^ ou animaux d'or y loin de cela ! bien loin de nous ! Dieu nous préserve de marcher contre notre loi! Dieu a dit : Ne te fais point de Dieu dor ni d argent. » Comment adorerions-nous une tourterelle ou d'autres animauxj d'une manière particulière, lorsque Dieu nous l'a défendu ? Nous ne pouvons ado^ L'assyrienne, si on lit atouri; mais peut-être y a-t-il unwari , la lumineuse.

The text on this page is estimated to be only 28.94% accurate

SAMARITAINS. aSy rer que Dieu ; rÉternel qui n'a ni commencement ni fin. Nous savons que c'est Dieu qui a créé les •oiseaux , les hommes , les brutes et les génies. » Dieu a dit encore» dans la Loi : Dieu est votre Dieu , le Dieu des Dieux, Texcellent desexcellens, le puissant^ le grand, le majestueux, qui ne fait point acception des personnes , et ne se laisse point séduire par les présents. » Dieu dit encore, avant ce précepte: «Chaque Israélite doit réciter la loi de Dieu dans tous les temps , en entrant dans la maison^ en chemin , en se couchant, en se levant; la mettre sur ses deux mains , entre ses yeux et sur la porte de sa maison. » Or, cette loi, dont il s'agtt-là , c'est le précepte sacré : Ecoute^ Israël! Dieu est notre Dieu , • il est un , etc. » D'après toutes ces défenses, comment pourrions-nous adorer des images d'or dans une chambre , et dénaturer le culte de Dieu par celui d'une tourterelle, ou d'autres animaux travaillés à la mainP » Dieu a dit encore : a Tu craindras le Seigneur ton Dieu et tu l'adoreras; tu te tiendras dans son culte, et tu jureras parJui. » Ck>mment doue pourrions-nous adorer des images, etc., et oublier ses ordres? U y a encore beaucoup d'autres préceptes semblables. Dieu est notre Dieu , et nous ladorons dans tous les temps. H iS*". Les sacrifices des agneaux et des moutons 6ont le fondement de notre loi , et lepoque du m. il

a56 DES SECTES RELIGIEUSES. tabernacle établi par Moïse ;
il y avait dedans plusieurs autels pour les sacrifices, chacun pour une certaine époque. L'un était l'autel des sacrifices expiatoires, l'autre celui des sacrifices pacifiques. Moïse ordonna que tous les jours les chefs de la tribu d'Israël y fissent un sacrifice le matin et un le soir, de là eut lieu tant que le tabernacle fut debout. Après la fin du temps de grâce, et la destruction du tabernacle, nos prêtres et primats d'Aaron nous ont ordonné, à la place de ces sacrifices, une prière pour servir de culte, témoigner la crainte de Dieu, « et solliciter de lui l'indulgence et le pardon. »

14° - Le sacrifice de Pâque, que Dieu a ordonné à tout Israël, est dans un temps fixé et invariable, veille du 15, au coucher du soleil, il se fait dans l'endroit choisi, qui est le mont Garizim. » On le mange à minuit, selon les rites écrits dans la Loi, et cela une fois l'an. »

15° - Nous offrons nos victimes avec des rites prescrits, comme il est dit : « Vous prendrez un mâle de l'année, entier, soit agneau, soit bouc; vous le garderez jusqu'au 14 du mois; » vous le ferez rôtir dans le feu, et vous le mangerez en hâte et en réjouissance. » Ce sacrifice est encore accompagné d'autres cérémonies, dont le détail serait fort long. »

16°. Les sacrifices ne peuvent se faire que sur le

SSAMÀRtTÀINl ^S|9 titodt GaHzim ; mais depuis vingt ans
 liods les faisons dans la ville , parce que nous ne pouvons en ce moment
 aller à cette montagne. » i']" ^ On fait ces sacrifices en plein air, paiceque
 Dieu a dit à notre seigneur Aloise : a Dis à Pharaon : Notre intention est de
 nous éloigner à trois Journées (de la ville) pour sacrifier à notre Seigneur.
 » » Il a été ordonné dans le principe que ceà sacrifices se fissent dans la
 campagne. Après l'entrée dii peuple d'Israël dans la terre de Ghanaan , le
 mont Garizim a été fixé pour cela, comme Dieu l'a dit dans la Loi. « Ce
 sacrifice de Pàque ne peut se faire » dans aucun des lieux habités que le
 Seigneur » vous aura donnés, mais seulement dans l'en» droit que Dieu a
 fixé pour cela. » Ce lieu est le lieu susdit; cela ne laisse aucun doute : on ne
 peut l'ofrir qu'une seule fois l'an ; ceux qui n'ont pa. ^ ^té présens à cette
 solennité doivent la céléb^er dans le second mois» » 18". A la demande :
 quand et pourquoi ces sacrifices ont cessé ? nous répondons : Que Dieu
 nous en préserve de les cesser , tant que nous pouvons les faire! mais
 seulement, au lieu de les faire sur le mont Garizim^ nous les faisons dans la
 ville, parce qu'elle est comprise dans le lieu choisi : ainsi nous observons
 exactement les rites prescrits. » ig"". Nous avons un prêtre lévite de la race
 de Lévi ^ mais sans iman ou grand-pontife ; dan^ ' >7

The text on this page is estimated to be only 27.97% accurate

u6n T)T.S SECTES RELIGIEUSES. ce pays nous n'avons plus de prêtres d^ÀaroD depuis t^ent cinquante ans. »ao°. Le grand-pontife s'appelle, dans la Loi, en hébreu , Hakchem Haggadol^ et en arabe, te chef illustre (Raies tt DjalU). Ses fonctions sont prescrites dans la loi, pour lui et toute la tribu de Laoui'j il peut prendre la dlme de nos sacrifiées et de nos biens. Il doit juger suivant ce qui est écrie dans la Loi* Il a encore d'autres attributions dont le détail serait trop long* » 2i\ Vous demandez si les Samaritains sont divisés en diverses

The text on this page is estimated to be only 27.30% accurate

t)» %Z\ Le8 Khassams , noimnés RahbirUstes en français y secte qui se trou?e, dites- vous , en Egypte y nous sont totalement inconnus : il ny en a pas dans notre pays ; nôis navons aucune relation avec eux , ni nous ne savons quoi que ce soit sur leur compte , ni n'avons jamais entendu pra*^ noncer leur nom.)) 24"* Nous sommes séparés de toutes lés nations j même de la juive ; nous avons des temples , des maisons à part. Nous avons déjà dit que le caractère de notre écriture difièrè du leur; ajoutez qu'ils ne lisent point celui-là ni nous celui-ci. Telle est la différence qui existe entre eux et nous. ' » Il y a en outre des articles de leur loi qu'ils ne peuvent observer hors de Jérusalem^. » ^iS"". Nos usages dans nos maisons sont l'adoration et la glorification de Dieu en tout temps, l'observation des règles de la Loi et Tabstinence de tout ce qui est contraire à ces paroles de Dieu dans la Loi : « Ne faites pas entrer le mal dans vos maisons, » dont le sens esl de (l'y admettre aucun culte que celui de Dieu. » Noijis n'avons pas non plus d'images ; notre seule occupation est la lecture de la Loi toute nôtre vie. » Voici quels sont les rapports entre les pères et les en fans, les fenunes et les maris. Le père est obligé d'enseigner à ses enfans les règles de la justice, et de leur apprendre à les lire. Ceux-ci doivent honorer leurs père et mère, comme il est écrit dans le Décalogue.

^6^ DES SECTES RELIGIEUSES. » Nous ne pouvons nous marier que conformément aux règles, et dans les degrés permis parla loi, » 26*ⁿ. Notre costume est différent de celui de toutes les autres nations* Nous portons toujours un turban; mais les jours de sabbat et de fête, quand nous allons au temple, nous sommes tout en blanc« » a^^{'''}. Notre population était répandue en Egypte, à Damas, à Gaza , à Ascalon et à Césarée ; mais ceux-ci ont été emmenés parles Francs, il y a six cents ans,, et se trouvent aujourd'hui dans leur pays, » Telle est la cause de la diminution de notre population. Nous avons été réduits par les transmigrations qui ont eu lieu dans les siècles passés par la volonté de Dieu. » aS**ⁿ. Nos usages sont l'observation des commandemens sur les fêtes et les jours de sabbat; l'observation des degrés permis ou prohibés , en fait de mariage ; la prière , telle qu'elle a été ordonnée de Dieu , et par nos pontifes d'Aaron à la place des sacrifices journaliers abolis depuis la destruc* tion du tabernacle de Moïse. Depuis cette époque on a fixé des prières pour chaque fête, avec des cérémonies particulières. Il y a trois prières pour le jour du sabbat ; et chaque fête a les siennes , comme la Pâque a les siennes ; la fête des sept jours, où Ton mange le pain sans levain ; le pèlerinage sur le mont.Garizim; la fête de la Pente-*

SAMABITAINS. a63côte) qui s observe |)etidant un nombre de jours déterminés , et se' termine par une fête* solennelle, et où Ton doit se présenter devant Dieu : nous ne dormons point ce jour-là y. et nous ne ces. Le 1 5 juillet, grec , an 1808 de Jésus-Christ.»

The text on this page is estimated to be only 26.89% accurate

dfi4 DESSECTES BELÛGIEUSES. La lettre des Samaritains au consul d'Alep énonce le désir d'entretenir avec moi une corres[^]pondance suivie. En conséquence , je leur adressai ime lettre et des questions nouvelles , de concert avec le très-savani Silvestre de Sacy, qui eut la complaisance de les traduire en arabe. Elles furent envoyées le 3 août t8io, et recommandées[^]M[^] nouveau consul d'Alep , Rousseau , très-versé dl[^]l les affaires de l'Orient, et auquel on doit une dies[^] cription t[^]urieuse du pacbalick de Bagdad. Je lui mrarquai que si, pour obtenir des Samaritains l'objet de mes demandes , quelques frais étaient nécessaires, je m'engageais à cet égard jusqu'à la. concurrencé de siiL cents francs. Quand je reçns la seconde réponse des Samaritains , elle fut également traduite par Sacy ; et, d'après le désir qu'il a manifesté, je lui ai donné les originaux. Scbnnrrer de Tubingue, auquel, de mon consentement, une copie avait été envoyée, en avait donné une notice dans les Mines de t Orient [^] publiées[^] à Viwme en Autriche ; mais ces questions nouvelles ; et la réponse que j'ai obtenue, n'ayant jamais paru dans notre langue , je les insère ici , en y joignant des notes du célèbre traducteur, qui éclaircissent les ré* ponses des Samaritains. Ces réponses , comme les. questions, paraîtront un peu longues, quoiqu'on en omette plusieurs, entre autres de celles qui sont purement grammaticales ; mais cet inconvénient est compensé par fes[^] détails extrêmement curieux, qu'elles contiennent, et qui entrent dans la chaîne'*

The text on this page is estimated to be only 26.31% accurate

traditionfielle des monumens Felatife à cette peu* plade. uiu très-honoré seigneur , notre cher frère , et notre and distingué y M. Salakëth, fils de Tobie , caheu de la nation samaritaine (que Dieu la mutiplie !). A Naplouse , la bien gardée. Après vous avoir offert nos salutations amicales et nos vœux les plus sincères , et avoir prié Dieu quil accorde à vous et à tous les Samaritains les bénédictions de vos pères Abraham , Isaac ^l Jacob , nous vous donnons avis que M. Corancés , ci-devant consul général de France à Alep , nous a fait tenir votre lettre, en date du i5 juillet grec 1808 , an 6^4^ de Fère des Samaritains , et qu'elle nous a fait le plus grand plaisir. JNfous aurions voulu vous répondi^e sur-le-cbamp; mais^Jes communications entre notre pays et le vôtre étant difficiles y ài cause de la grande distance des Y]£\x\ et de la guerre, nous avons été obligés d attendre une occasion favorable. Peut-être n ignore&-vous pas qu'avant moi , et il y a plus d*un siècle , plusieurs savans du pays des Francs ont entretenu une correspondance avec les Samaritains établis à JN^apIouse. Ces savans se nommaient Jçseph SuUami, Job Ludolphe, Robert Huntington et Thomas Marshall. Ces deux derniers ont reçu de la pai^t des Samaritains des ré

%66 DES SBJES RI^LI^GrEUSES. penses écrites par Mirchib-Ben- Jacob , à qui Dieu fasse ' miséricorde. Les savans dont je parle ont feint, dans leurs lettres, qu'ils vous écrivaient «n nom de vos frères établis en grand nombre dans le pays des Francs ; mais la vérité est qu'il n'y a point de Samaritains dans aucune partie du pays des Francs. Les Juifs sont en très-grand nombre, et parmi eux il y en a quelques-uns de ceux qu'on nomme Karaïtes. Ceux-ci diffèrent des autres en ce qu'ils ne reçoivent que la Loi et les autres livres écrits par les anciens prophètes , et ne tiennent aucun compte de la Mischna et du Talmud; mais ils ne sont pas Samaritains. Vous me dites , mon cher frère , que votre nation était autrefois très-nombreuse en Syrie ; mais que son nombre est extrêmement diminué , parce que beaucoup de vos frères, qui demeuraient à Césarée, ont été emmenés par les Francs dans leur pays , il y a six cents ans. C'est là une chose que nous n'avons vue jusqu'ici écrite, ni dans nos chroniques, ni dans celles des Arabes. Si vous avez des chroniques anciennes où cela soit écrit , marquez-le nous , et nous ferons nos efforts pour savoir où ces Samaritains se sont établis dans le pays des Francs, et ce qu'est devenue leur postérité. Quant à ce que vous nous mandez d'une congrégation de Samaritains établie dans le pays des Djenaouz , et qui vous a adressé une lettre il y a environ cent ans , cela nous a surpris. Nous

SAAAtARTTAIIVS. ^Sj pensons que vous voulez parler, sous le nom de Djenaouz , des habitans de la 'grande ville de Gènes y située sur la côte de la Méditerranée , et qui est aujourd'hui sous la domination de Temperçur des Français. Les habitans de Gènes sont chrétien^ comme nous. H y a à Gènes quelques Juifs, mais il n'y a point de Samaritains. Si vous avez conservé la lettre dont vous parlez , envoyez-nous-en une copie, pour que nous tâchions d'en connaître la vérité et que nous vous l'écrivions. Dans votre lettre précédente , vous dites que vous avez des divisions établies parmi vous , et que ce sont }es engagements contractés par Dieu avec vos pères Abraham , Isaac et Jacob , ainsi qu'avec Noé et Phinéas. Quels sont ces engagements et pour quelle raison les appelez-vous des divisions ? Que voulez-vous dire par les trois engagements de Moïse dont vous parlez ? Nous n'avons pas bien compris ce que vous entendez par la mer Hébraïque qui paraît dans les éclipses du soleil et de la lune. Peut-être celui qui a copié votre lettre a-t-il corrompu ce que vous aviez écrit. Expliquez - nous cela plus clairement. Mon intention, en vous faisant ces questions, est de vous témoigner combien je prends d'intérêt à tout ce qui vous regarde , et de faire connaître à tous les habitans du pays des Francs, que votre nation (que Dieu augmente)! observe fidèlement la Loi que Dieu a donnée par la main de Moïse^

The text on this page is estimated to be only 21.29% accurate

Sifis. DES SEOTSS RKIIGIFIUSES. qa elle n'adore poiat d autre chose que Dien y et qae tcms cefax qui ont dit le contraire , ont menti; Nous recevrons votre réponse avec beaucoup.de joie, et si vous nous faites quelques questions^ BOUS y répondrons clairement et avec vérités Nims^ prions Dien quil vous conserve en santé ^ qu il rende vos jours heureux , et que voa yenx voient vos entans et les en&ns de vos enfans; nous vous offrons nos salutations. I. Ce que vous dites , que vous ne reconnaissez quun seul Dieu, créateur du ciel et de la terre, qui vous a donné sa Loi par le ministère du prophète Moïse, fils d'Amram , est entièrement conforme à l'opinion que nous avons de vous; et comment 9 en effet, pourriez-^ous adorer quelque créature ? puisque vous reconnaissez que Dieu lui-même a dit : « Je suis le Seigneur ton Dieu ; tu M n auras point d*autre Dieu devant mioi ; tu ne te » feras point de statue, ni d'image d aucun des » êtres qui sont dans le ciel , sur la terre et dans ^ les eaux , pour les adorer. » Nous savions hien , nos chers frères , que vous n'adoriez point la figure d'une colombe : un tel crime est bien loin de vous ; mais quelques habitans du pays où vous demeurez , et quelques voya* geurs qui sont allés du pays des Francs dans la terre que vous habitez , nous ont assuré que vous avez, dans votre synagogue, un lieu sacré où vous

The text on this page is estimated to be only 20.07% accurate

gafrdeiK le livre de la Lioi ; que ce livre sacré est H>*ottYert
d*un rideau ; que, quoad vous êtes assem^ blés , le prêtre lève ce rideaa, et
montre le Livre à rassemblées qu'eu ce moment , tous ceux qui "Sont
présens, se lèvent et adorent le «aint Livr^. Us ajoutent que , sur la
couverture extérieure du livre de la Loi , est gravée ou ^ulptée la figure
d'une colombe. Des gens grossiei*B ou méehans , voyant que vous vous
prosterniez deVant la sainte Loi de Dieu , ont cru ou ont dit méchamment
que vous adoriez Timage de cette colombe. Nous savons bien , nos frères ^
que vous n'adorez que Dieu ; mais nous vous prions de nous instruire si ce
qu'on nous a raconté est vrai ^ et si effectivement il y a une figure de
colombe sculptée sur votre saint Livre. Nous vous le répétons, nos chers
frèr res, nous sommes bien éloignés de croire que vous ^orez la figure d'une
colombe ou d'un autre ani«lal; dkes-pnoub donc , sans crainte, si la figure
d'me colombe se trouve comme ornement, soit dans votre synagogue , soit
sur le livre de la Loi. 2. La Loi que vous avez est écrite en langue hébraïque
; elle est la même que celle qui est entre les mains des Jnifs , si ce n'est qu'il
y a en certains endroits quelques légères différences entre l'exemptaire des
Juifs et le vôtre. Vous avez plusieurs eopies de la Loi , et pourriez*vous
nous en donner ime? Nous vous ferions, en échange, un don qui

\ 370 DES SECTES HELIOIÈUSES. VOUS serait remis de notre part, par M. Rousseau^ consul de France à Al|?p. Nous vous prions de ne point nous donner une copie nouvelle , mais plutôt une ancienne copie , pourvu qu'elle soit complète et qu'il n'y manque rien. JNous ne vous demandons pas, nos chers frères, de nous vendre votre saint Livre, comme les choses communes et ordinaires^ que l'on vend et que l'on achète à prix d'argent. La Loi est trop sainte pour la vendre ainsi« Nous vous disons : Donnez-nous une copie de la Loi, par libéralité, et par amitié pour nous, afin que nous la lisions^ et que notre âme vous bénisse; et nous, de notre côté, nous vous donnerons ce que nous pourrons , afin que vous vous souveniez de nous, et que vos besoins soient soulagés « 3. Nous pensons que la langue hébraïque, dans laquelle est écrite la Loi , n'est plus entendue parmi vous que des savans et des prêtres. Vos pères parlaient hébreu; mais depuis que les Arabes ont conquis la Syrie , votre langue est la langue arabe. Dieu vous ayant ordonné de conserver ses commandemens dans votre cœur, et de les méditer lorsque vous êtes assis dans votre maison , et lors-^ que vous marchez dans le chemin , quand vous veillez et quand vous dormez, nous croyons que vous avez une traduction de la Loi en arabe, dans laquelle vous lisez vous et vos enfans. Dites-nous si vous avez, une traduction de la Loi en arabe.

SAMAKITAÎNS. ^yi par qni elle a été faite , et en quel temps ; envoyez-^ nous^en une copie, dont le prix vous sera payé par Mr. le consul de France à Alep, Vos docteurs et vos prêtres, instruits dans la connaissance de la Loi, ont sans doute écrit des commentaires sur la Loi , comme les docteurs des Juifs en ont composé, et comme les prêtres des chrétiens en ont écrit sur TEvangile , et les scheikhs musulmans sur le livre qu'ils nomment Koran. Il y a eu parmi vous, dans les temps passés, des hommes très-savans qui ont été, comme le diadème sur le front du temps , et comme les astres qui dirigent le voyageur durant la nuit. Nous désirons que vous nous fassiez connaître leurs noms , le temps où ils ont vécu, et le titre de leurs ouvrages. Dites-nous aussi si leurs ouvrages se trouvent aujourd'hui entre vos mains, ou si le temps «t les maux que vous avez éprouvés les ont anéantis^ Avant que les Arabes eussent conquis la Syrie^ vos pères, qui habitaient Naplouse et d'autres villes, et qui étaient en aussi grand nombre que les étoiles du ciel , ne parlaient point encore la langue arabe; mais cependant leur langue n'était plus la langue hébraïque pure , dans laquelle la Loi est écrite. Ils parlaient un langage qui est connu parmi nous sous le nom àe langue sama^

^7^ ^'ETS SECTC8 BELIGIEUSES. ritaine; vos pères avaient une traduction de cette Loi en cette langue. Dites-nous si vous connaissez encore aujourd'hui cette langue , si vous avez des exemplaires de cette traduction de la Loi, et si vous avez un dictionnaire où les mots de cette langue soient expliqués en arabe* 6. Comme vous ne pouvez plus offrir les sacrifices prescrits dans la Loi , vos docteurs et vos prêtres les ont remplacés par des prières que vous récitez dans votre synagogue ou dans vos maisons les jours de sabbat et les jours de fêtes. En quelle langue sont écrites ces prières , est-ce en hébreu ou en arabe? J'Envoyez-nous-en une copie, dont le prix vous sera payé par M^{re} le consul de France. Dieu vous a ordonné de célébrer la Pâque le 14 du premier mois, et d'offrir à Dieu les prémices de votre récolte, le second jour de la fête des semaines. Votre année ne doit donc point être comme l'année des musulmans, dont le premier mois tombe tantôt en hiver, tantôt en été , tantôt dans le temps où l'on sème, tantôt dans celui où l'on moissonne. Quelles règles suivez-vous pour fixer le commencement de l'année, duquel dépend l'ordre des fêtes et leur époque? Imitiez-vous les chrétiens qui se règlent par l'année solaire? ou les Juifs qui suivent l'année lunaire, mais se servent d'une intercalation?

8. . Moïse a dit : « Dieu vous enverra un prophète "» comme moi du milieu de vous; écoutez-le •: » celui qui n'écouterà pas ce prophète sera exterminé. » Il dit encore en un autre endroit, en adressant la parole à Dieu : « Seigneur, envoyez » celui que vous devez envoyer. « Les chrétiens croient que ce prophète est Jésus, fils de Marie. Les Juifs pensent au contraire que ce prophète est le Messie qui doit venir, et qui rétablira les enfans d'Abraham dans l'héritage de leurs pères. De qui pensez-vous que Moïse a entendu parler ? 9 Jacob, en bénissant ses enfans ; adresse à Juda ces paroles : Le sceptre ne sortira point de Juda, » ni le législateur d'entre ses drapeaux, jusqu'à 1) ce que vienne Schilo. » Les commentateurs ne sont point d'accord sur le sens de ce dernier mot. Ce que nous demandons de vous , nos chers frères, c'est que vous nous disiez ce que ce mot signifie à votre avis, et s'il désigne un homme saint, aimé de Dieu, et envoyé par lui pour appeler les hommes à son culte, ou bien un méchant ennemi de Dieu et de la Loi. 10. Que dites-vous des anges dont il est parlé dans la Loi? Faites-vous une distinction entre les anges i8

It74 t>ES SE'CtES RELIGIEUSES. ges et les génies, et croyez-vous qu'il y ait entre les anges des bons et des mauvais, et de même de bons et de mauvais génies? N'y a-t-il pas un ange que vous désignez sous le nom du Grand* Ange? ï I. Les Juifs , leschrétiens et les musulmans croient que les morts ressusciteront un jour, que les âmes se réuniront aux corps qu'elles ont animés en ce inonde , et qu'alors les hommes comparaîtront devant Dieu; que Dieu les jugera; qu'il fera entrer ceux qui auront fait de bonnes œuvres dans le paradis, où ils demeureront éternellement, et jettera les méchants dans l'enfer, où ils souffriront des peines éternelles. Parmi les philosophes anciens, il y en a qui ont cru que les corps ne ressusciteront point, d'autres ont pensé que les tourmens de l'enfer ne dureront point éternellement. Quelle est à cet égard la croyance de vos pères et la vôtre? La Loi vous prescrit d'immoler à k fête de Pâque un agneau , soit le petit d'une brebis, soit le petit d'une chèvre. Quelques Francs qui ont voyagé dans votre pays, nous assurent qu'il y a plusieurs espèces de brebis* Parmi ces espèces y en a-t-il une que vous préféreriez aux autres, pour y prendre l'agneau pascal? A quoi la distingue-t-on des autres espèces? ^

,5. Vous immolez Tagneau ainsi que Dieu l'a ordonné, en mémoire de ce que Dieu, pour faire sortir vos pères de l'Égypte, a frappé de mort les premiers nés des Égyptiens , et épargné «eux des enfans d'Israël , dont les portes étaient marquées du sang de l'agneau. Dans quel lieu immolez-vous cet agneau et le mangez-vous? Est-ce dans vos maisons ou dans votre synagogue ? 14. Outre cet agneau qui est immolé pour obéir à l'ordre de Dieu, vous en immolez un autre, à ce que nous avons appris, sur le mont Ebel, près du sépulcre d'un saint serviteur de Dieu. Quelle est l'origine de cette pratique , et quel est le nom de ce serviteur de Dieu ? 15. Quelles sont les herbes potagères que vous mangez avec l'agneau pascal, conformément à la Loi qui vous prescrit de le manger avec des herbes amères ? 16. Dieu a ordonné dans la Loi que Ton brûlât une vache rousse, dont les cèdres mêlés dans de Tçau serviraient à la purification des personnes impures. Cette pratique est-elle encore en usage 18.

'1;^ DÎS SECTES RELIGIEUSES. parmi vous? Si cela est, y a-t-il un jour fixé dans l'année pour la faire, et comment se fait-elle ? La Loi permet à un homme de renvoyer sa femme en lui donnant une lettre de divorce. Cet usage se pratique-t-il parmi vous? Quelles sont les causes qui autorisent le divorce? et quelles formes faut-il observer? Un homme peut-il avoir plusieurs femmes? 19 Suivant la Loi, si un homme marié meurt sans enfans, le frère de cet homme doit épouser sa veuve pour lui susciter des enfans. Cet usage se pratique-t-il parmi vous? Et si le défunt n'a point de frères, le plus proche parent est-il obligé à épouser la veuve? Cette obligation tombe-t-elle sur un homme qui serait déjà marié ? 20. Quel est le sens de ce que Dieu ordonne aux enfans d'Israël, d'attacher les paroles de la Loi sur leurs mains, comme si c'était un bracelet, et de les mettre sur leurs fronts? Comment exécutez-vous ce précepte ? 21. Comment exécutez-vous ce qui est dit dans la

SAMARITAmS. ^JJ Loi, que les enfans d'Israël feront des franges au bord de leurs vêtemens, et qu'ils mettront sur le sinit un fil de tekeleth ? 22. Outre le livre de la Loi sainte, quels sont les livres que vous avez ? Y a-t-il parmi vous des annales par lesquelles on puisse savoir ce qui est arrivé à vos pères et à vos aïeux dans les siècles passés, soit avant la domination des Arabes, soit du temps des califes ? Dites-nous les noms de ceux qui ont composé les histoires, quand ils ont vécu, les titres de leurs livres, et en quelle langue ils sont écrits. Vous n'ignorez point que les Juifs sont divisés en deux sectes : Tune est nommée Karaïtes, parce qu'elle ne suit que le texte de la Loi ; l'autre, celle des Rabbanistes, suit la Loi orale et les traditions. La doctrine des Karaïtes a plus de rapport avec la vôtre que celle des Rabbanistes. Connaissez-vous dans votre pays des Juifs de ces deux sectes, et entretenez-vous quelques liaisons avec les uns ou les autres ? Mangez-vous avec eux ? Souffrez-vous qu'ils entrent dans vos synagogues ? 24. Y a-t-il parmi vous des diversités d'opinions, comme il y en a parmi les Chrétiens, les Juifs et les musulmans, en sorte que parmi vous Fun dii^

2^8 DES SECTES RELIGIEUSES d'une façon et Tautre d'une autre? On lit dans les histoires qu'il y avait autrefois , parmi les Samaritains , des gens qu'on appelait Doustan, qui enseignaient une doctrine particulière; ils défendaient de nianger des œufs, et ils avaient leurs synagogues et leurs prêtres différens de ceux des Samaritains.

^Connaissez-vous ces gens-là , et existent-ils encore aujourd'hui ? Allumez-vous des lampes dans vos maisons le jour du sabbat? 26. Vous appliquez-vous à la culture de la terre ou au commerce? Possédez- vous des champs et des maisons ? ou bien habitez-vous comme étrangers parmi les musulmans? 27. Payez-vous le Kharadji? Etes-vous dan» l'usage de faire des testamens? 29. Quand un d'entre vous est mort, par qui le faites-vous ensevelir ? est-ce par un de vous , ou par un homme d'une autre religion? Avez-vous un cimetière distinct de ceux des chrétiens , des Juifs et des musulmans? Priez-vous Dieu pour ceux qui sont morts , afin qu'il leur pardonne leurs péchés.

SAMARITAINE. 279 3o. Quelles règles suivez-vous dans le partage des successions? 3i. Avez-vous des écoles pour y instruire les enfans et leur apprendre la langue de vos pères et la Loi, afin qu'ils la pratiquent et qu'ils se rendent agréa* Lies à Dieu ? 32^ . Célébrez-vous les jours de nouvelle lune, et avez-vous des prières pour ces jours-là ? Comment fixez-vous les néomenies ? Est-ce par la vue de la nouvelle lune, ou par le calcul ? Avez-vous des tables astronomiques ? 33. Quelle est la raison pour laquelle depuis quelques années vous avez cessé d'aller adorer sur le mont Garizim? Sont-ce les musulmans qui vous en empêchent ? ou êtes-vous obligés de payer un droit pour obtenir cette permission ? Réponse de Salamek. Au nom de Jéhova , notre Dieu et le Dieu de nos pères, c'est par son nom que nous commençons, et c'est en faisant mention de lui que nous finissons toutes les œuvres de nos mains \ * Le langage de cette réponse est un mauvais hébreu >

%8(0 DES SECTES RELIGRÉUSES. Après vous avoir salué , mon cher et bien aimé frère, dont Vamitié est solidement établie dans mon cœur , (que Dieu vous garde et prolonge vos jours); après vous avoir offert mes salutations, je vous donne avis que vôtre lettre nous est parvenue, et ça été pour nos cœurs un grand sujet de |oie : ce que vous nous dites dans cette lettre était déjà dans nos cœurs. Dans cette lettre étaient des questions que vous nous proposiez en langue arabe, et qui ont pour objet le langage hébreu. Ce langage, le langage hébreu, n'est connu que de ceux qui sont comme moi et qui croient à la Loi et à ce qu'elle prescrit. Vous dites , mon frère , qu'il ne se trouve parmi vous personne d'entre nos frères qui gardent la Loi de Moïse ,^ notre prophète; c'est là une chose que nous ne croyons pas, parce que nous possédons ici des lettres et un livre de la Loi que nous ont envoyés nos frères qui habitent votre pays ; le nom de la ville d'où ce livre est venu , c'est Aschlenaz \ au royaume des Francs. Vous dites qu'il ne se trouve point parmi vous un seul homme d'entre eux. Ce discours, mon frère , est faux , car nous savons certainement qu'il s'en trouve un grand nombre. Vous nous priez de vous envoyer la lettre mêlé de formes chaldaïques et syriaques , et de mots arabes ; ni Torthogi'aphe , ni lagrammaire n'y sont observées^ ce qui rend souvent le sens incertain. ^ Les Juifs désignent rAllemagne sous le nom d'Âscb-^ l^enaz.

SAMARITAINS. a8l qui nous est parvenue^ et daps laquelle il est dit qu'elle vient de nos frères susmentionnés. Elle est écrite, mon frère, dans la même langue queJa présente; quant à celle que nous avons reçue de vous, et qui contient vos questions, elle est écrite en langue arabe, et il s'y trouve des qliestions embrouillées. Quelques-uns des mots*étant proches (c'est-à-dire peut-être yàa/e^ à entendre)^ et d'autres mots étant éloignés (^difficiles à entendre^ ^ nous ne savons pas qui est-ce qui a fait cela; si c'est vous ou bien celui qui est chargé de vos commissions dans la ville d'Alep. Dites-nous le vrai en langue sainte (hébraïque), pareille à celle de cette lettre, afin que nous y ajoutions foi et que nos cœurs se réjouissent. Après ceci nous allons répondre à vos questions. Vous nous faites part que notre lettre, où étaient renfermées les réponses aux premières questions que vous nous aviez adressées, vous est parvenue; et vous dites, en parlant des sept sermens ^ que nous vous avons écrits, que ce sont ceux que Ton appelle cassant. Sachez, mon frère, que ce ne sont point là ce qu'on appelle kasam, mais que ce sont les alliances des trois justes de ce monde ^, et l'alliance avec notre seigneur Moïse. Nous vous ^ Les sept sermens sont certainement les sept alliances^ dont il va^être parlé en détail. 2 Ces trois justes paraissent être Noé, Abraham eti Phinées.

.28:1 DES SECTES RELIGIEUSES. expliquerons ce que c est que ces alliances Tune après l'autre. La première est Falliance avec notre père]Noé , au sujet de laquelle Dieu dit : Je mettrai mon arc dans les nuées \ et il sera le signe d'une alliance entre moi et la terre. La deuxième est l'alliance avec notre père Abraham , relative il la circoncision au sujet de laquelle Dieu dit de rincirconcis : Toutmàle qui n'aura point circoncis la chair de son prépuce au huitième jour , cette personne-là sera retranchée du milieu de son peuple , elle a enfreint mon alliance ^ . La troisième est celle du sabbat , au sujet de laquelle Dieu a dit, par le ministère de Moïse : C'est là un signe entre moi et les enfans d'Israël, un signe pour toujours ; car Dieu a fait les cieux et la terre en six jours, et au septième jour il s'est reposé '. La quatrième alliance est celle des deux tables de la Loi, La cinquième est l'alliance du sel * pour toujours pour les enfans d'Israël, conformément à tout ce que Dieu a fait avec Moïse. La sixième alliance est celle de l'offrande pascalle, au sujet de laquelle Dieu a dit : C'çst ici une règle pour tou^ Genès., chap. g^ v. i3. 2 Ibid., chap. 17, v 14. 3 Exod., chap. 3i, v. 17. * Alliance du sel pour toujours : ces mots sont pris du Uvre des Nomhres , c. 18, v. 19, et se rapportent à la portion des sacrifices qui est assignée aux prêtres et aux lévites. Peut-être l'auteur de la lettre entend-il par-là les sacrifices en général et les rites prescrits par la Loi.

SAMARITAINS. 2^{&I} jours. Au premier mois, au quatorzième jour du mois, entre les deux soirs, est la Pâque du Seigneur ; nous prenons en ce jour-là, soit d'entre les moutons , soit d'entre les chèvres , un agneau sans défaut, mâle, âgé d'un an, et nous l'immolons entre les deux soirs , à moins que le jour ne tombe au jour de sabbat, dans le lieu dont Dieu nous a dit : Vous chercherez sa demeure au milieu de la nuit. Nous le mangeons avec des pains azymes et des herbes amères , comme Dieu nous l'a ordonné , ayant nos souliers à nos pieds et nos bâtons dans nos mains. Nous le mangeons avec précipitation, et nous rappelons en même temps le souvenir de ce que Jéhova a fait en ce jour avec nos pères. Nous nous rendons en pèlerinage ce jour-là au mont Garizim , sur lequel nous immolons; nous mangeons pendant sept jours des pains azymes , et le septième jour nous allons en pèlerinage devant Jéhova. La septième alliance est l'alliance du sacerdoce de Phinéas, au sujet de laquelle Dieu a dit : Je lui ai accordé mon alliance, une alliance de paix , ce sera pour lui et pour sa race une alliance de sacerdoce pour toujours ^ . Vous nous demandez de vous instruire de la véritable supputation dont nous faisons usage y sachez que ce sont des calculs de jours , dont le produit donne telle conjonction du soleil et de la lune , et les éclipses de ces deux astres; et par-là ^ Nomb., c. 25, v. 12 et i3.

1 2iS4 DES SECTES RELIGIEUSES. nous connaissons Tépoque de no^ fêtes et de nos jeûnes. Quant à ce que vous nous dites , que nous avons fait sur le voile qui couvre le Livre saint , la figure d'une colombe, c'est là une chose, raon frère, que nous ne faisons point, parce que Dieu a dit : Vous ne les construirez point (les autels) de pierres taillées ^ Il a dit aussi : Vous n'introduirez point d'abominations dans votre maison ^. Bien ayant dit cela , ferions-nous ce que vous dites ? Vous nous demandez que nous vous envoyions le Livre de la Loi sainte. Nous ne ferons pas cela , à moins que vous ne soyez comme nous du nombre de ceux qui observent cette Loi ^ et en gardent les ordonnances. Vous nous demandez encore si nous connaissons la Loi eu langue hébraïque ; nous la connaissons écrite du même caractère que vous avez ici sous les yeux, et nous observons tout ce que Dieu y a prescrit. Vous nous demandez de vous écrire si nos anciens ont interprété la Loi sainte. Cela (cette '^ Exod., c. 20, V. 25. Ce texte semble avoir peu de rapport avec Tobjet dont il s'agit. Sans doute l auteur assimile l'armoire ou le lieu où est renfermé le Pentateuque à Tautel sur lequel on offrait les sacrifices. 2 Deut., c. 7^ V. 26. * C'est-à-dire Samaritains.

SAMARITAINS. a85 interprétation) se trouve parmi nous et éclaircit tout ce qui a besoin de l'être. Vous nous dites qu'il y a eu parmi nous de ^grands hommes qui ont fait connaître tous les mystères de la sagesse et de la science. Mon frère, il y en a eu effectivement parmi nous ; que Dieu les fasse revenir parmi nous et nous verrons ce qu'il fera . Vous dites que nos ancêtres parlaient la langue hébraïque ; il est vrai qu'ils parlaient cette langue , et nous la conservons encore; mais nous ne la parlons pas en présence des nations. La chose est •comme vous nous le dites, par rapport à la tra•duction de la Genèse et de TExode. Cela est tiré de la traduction que Dieu nous a donnée, et qui •existe encore parmi nous aujourd'hui. Vous nous questionnez au suje t du sacrifice per]^tuel. En ce temps - ci nous ne le pratiquons •point, parce que nos prêtres ont composé pour nous des prières au lieu du sacrifice, et nous récitons ces prières dans la synagogue , en langue hébraïque, telle que celle dans laquelle nous vous •écrivons : elles sont composées d'hymnes et de cantiques à Jéhova, le Dieu des Dieux. Nous avons répondu , au commencement de cette lettre , à l'article de la vôtre, qui concerne le sacrifice pascal. Quant à votre question relative aux anges, nous croyons aux saints anges qui sont dans lescieux. Relativement à ce que vous nous dites au sujet du prophète. Cela est comme vous le dite^.

^2^6 DES SECTES RELIGIEUSES. Jéhova a dit à Moïse : Je leur susciterai du milieu de leurs frères un prophète comme vous ^ C'est un grand mystère que celui du prophète qui doit venir et qui manifestera son esprit. Félicitonsnous , car il viendra. Ce que vous dites de Schilo , nous le tenons pour vrai; il a haï la loi de Moïse ^ . Quant à ce que vous nous dites au sujet des morts, qu'ils ressusciteront au jour de la vengeance ; nous reconnaissons la vérité de cela. Ainsi qu'il est écrit : Leurs habits ne s'useront point, et leur odeur sera comme celle de la myrrhe excellente ^ . Quant à ceux qui auront fait du mal , il arri* vera pour eux un temps ou Jéhova dira * : Voyez maintenant que c'est moi qui suis Dieu , et qu'il n'y a point d'autre Dieu avec moi. Je donne la mort et la vie, je frappe et je guéris, et il n'y a personne qui puisse délivrer de ma main. Nous serons heureux au temps dont il est dit : Car Jé^ Deuter., c. i8, v. i8. 2 Dans l'opinion des Samai^tains , Schilo , dont il est parlé dans la bénédiction de Jacob , n'est pas le Messie , mais Salomon , qu'ils regardent comme l'ennemi et le destructeur de la loi de Dieu. ^ Ce passage n'est point pris des livres de Moïse , et les formes grammaticales des mots ne sont pas même de pur hébreu. Peut-être est-il tiré de quelqueune des prières qui composent la liturgie des Samaritains. * Deut., c. 32 , V. 3g.

SAMARITAINS. ^287 hova ^ jugera son peuple, et il se repentira à Tégarde de ses serviteurs ; et au temps dont il est dit : il expiera la terre de son peuple ^ . Quant à ce que vous dites que nous immolons un agneau ; nous le mangeons au même lieu où nous l'immolons, en plein air, dans le lieu où notre Seigneur nous a ordonné de le faire ; mais quant à ce que vous ajoutez , que nous en immolons un second sur le mont Ebel , cela est faux ; nous n'immolons point ailleurs que sur le mont Garizim, qui est le lieu de notre culte. Celui qui vous a rapporté ces choses, vous en a imposé par un mensonge. Sachez bien que nous ne faisons pas cela. Quant au sacrifice pascal, nous mangeons la victime avec des azymes et des herbes amères, comme Jéhova l'a ordonné, en disant : Ils le mangeront avec des pains azymes et des herbes amères^ . Vous nous interrogea au sujet d'un homme qui aurait épousé une femme , et de ce qu'il doit faire si cette femme est insubordonnée, et s'il trouve en elle quelque chose qui lui déplaît *. Cet homme fait alors comme Jéhova l'a ordonné. Il ^ Ibid.f V. 36, ^ Ibid., V. 42. ^ Nomb., c. 9, v. 11. ^ L'auteur emploie ici les termes de la Loi (Deut., c. 24 9 V. \y qui signifient à la lettre invenit in eâ turpitudinem rei, mais sur le sens desquels les interprètes ne sont pas d'accord.

!188 DES SECTES RELIGIEUSES^ écrit à cette femme uo billet de séparation, il le lui met daos la main et la renvoie de la maison. Vous désirez savoir si nous prenons plusieurs femmes; sachez, mon frère, que nous ne prenons que deux femmes, que nous conservons tant qu'elles vivent, et après leur mort, pendant le reste de notre vie , nous prenons une femme après une auti*e ^ Vous nous interrogez au sujet de Thomme qui est mort sans laisser d'enfans, et dont la veuve doit être épousée par son frère. Le sens de la Loi est , que si deux hommes habitent dans le même lieu , et que l'un des deux vienne à mourir, Tautre doit prendre la femme de son frère et faire revivre son nom. Sachez, nion frère, que ce n'est point son propre frère , mais son frère par rapport à la Loi ^. Vous nous interrogez au sujet du précepte qui commence par ces mots : Ecoutez , Israël ^ ; et vous demandez si nous mettons des bracelets à nos mains et des ornemens entre nos yeux ; sachez que nous ne faisons point comme font les Juifs , dont la race soit maudite. Nous mettons ce précepte ^ Le sens paraît être qu'il est permis aux Samaritains de prendre d'abord deux femmes; mais que, si elles viennent à mourir , on ne doit plus en épouser qu'une seule, de telle sorte cependant , qu^autant de fois qu'un homme devient veuf, il peut contracter un nouveau mariage. "^ C'est-à-dire son frère dans la religion. * Deut., c. 6, V. 4 ^^ suÛK

SAMABITAINS. 'iSq dans nos cœurs, et nous le lisons le jour et la nuit pendant tout le temps de notre vie. Vous nous interrogez eu sujet du précepte qui ordonne de faire des sisîot ou franges; sachez que nous ne faisons point cela comme les Juifs; nous faisons des franges, et elles ont un (il de couleur hyacinte ; cela est ordonné ainsi. Le prêtre met sur lui un voile. lorsqu'il porte le iivre de la Loi. Vous nous demandez quel est le nom de Dieu parmi nous ; sachez , mon frère , que ces noms sont Jéhova, Elohini et Schadaï; je suis celui. qui est Adonaï. La chose est, à cet égard parmi nous, comme vous favez dite. Vous nous priez de vous écrire quelques lignes de la Loi; sachez que notre livre est écrit comme la présente que vous avez sous les yeux. Quant à ce que vous ajoutez , en disant comme nos cœurs et vos cœurs ne sont quun ; Sachez, mon frère, qu'un tel discours ne peut être tenu que par une personne qui observe notre Loi , et qui a la même croyance que nous. Vous nous priez de vous faire connaître quels sont les livres que nous possédons outre la Loi ; sachez, mon frère, que nous avons des livres dans lesquels il se trouve des choses intéressantes sur l'histoire du monde, et sur les sultans qui y ont été, ainsi que sur le nombre des rois qui ont régné. Nous les connaissons par les livres que nos ancêtres ont écrits, dont les uns sont en langue hébraïque, et les autres en langue arab?. Du nomIII. ^ i9

^9'^ DES SECTES RELIGIEUSES. luugue ^ y et nous
 renseignons à nos enfans en lan* gue hébraïque, ainsi qu'elle a été donnée et
 écrite sur les deux tables. Nous en possédons un exemplaire écrit par
 Abisha^, fils de Phinéas, fils d'Éléazar , 61s d'Aaron , frère de notre
 seigneur Moïse, fils d'Amram , que la paix de Jéhova soit sur lui. Vous nous
 interrogez relativement à nos fêtes: «achez que, pour ce qui est de nos fêtes,
 nous avons des prières et des cantiques à Jéhova notre Dieu. Chaque fête a
 ses prières particulières , et nous lisons en chaque fête dans les livres ^ des
 passages du traité des fêtes *. Vous demandez , mon frère, si nous réglons
 les néoménies par l'obser^^ation ou par le calcul ; . sachez, mon frère, quie
 les néoménies et toutes nos fêtes sont réglées suivant un calcul exact que
 nous posiséons , et qui a été fait par Phinéas pour la latitude du mont
 Garizim. Nous gardons le manui>crit de ce livre , et tous les dix mois nous
 en tirons '• Il ne faut pas prendre cela à la rigueur, puisqu'il paraît, par ce
 qu'on a lu plus haut , que la version samaritaine du Pentateuque est encore
 entre les mains des Samaritains , et que d'ailleurs ils ont aussi, suivant toute
 apparence, une version arabe. Cela veut dire seulement que dans leur culte
 ils ne font usage que du texte original. ^ Les Samantains n'ont cessé de
 répéter cela dans toutes leurs lettres , mais ils n'ont pu en donner aucune
 preuve à Huntington , qui a vu et examiné ce fameux manuscrit. ' C'est-à-
 dire dans les exemplaires de la Loi* . * Il paraît que cela veut dire du
 Lévitique^

SAAtARITAIHS. 19^ leis règles qui déterminent les néoménies et les fêtes y et noDS les distribuons dans Israël. Nous savons aussi le moment où le dragon vient attaquer les deux astres ^, avec les heures , les minutes, d'une manière exacte. Vous demandez si nous avons des tables astronomiques ; nous nea avons point d'autres que celle dont' nous venons de parler. Vous désirez^ que nous vous informions de là tyrannie que les nations exercent sur nous ;• sachez qu'elles usent de violence envers nous, qu'elles nous empêchent de monter au mont Garizim, qu'elles exigent de nous des contributions ; nous sommes malheureux et pauvres, nous pleurons sur les siècles passés, sur le tabernacle et sur son exaltation.. Depuis vingt-cinq ans nous avons cessé d'offrir des sacrifices devant la montagne , en face des pierres, et nous les offrons dans la ville en nous tournant du côté du moût Garizim , qui est celui de notre culte. Tenez tout ceci pour certain. Cette lettre a été écrite le mardi, sept du dixième mois, c'est-à-dire le vingt-deuxième jour de casliur, en l'année 6348 d'Adam, 3449 de l'habitation des enfâns d'Israël dans la terre de Chanaan. Béni soit notre Dieu dans tous les siècles. Écrit par le pauvre qui a besoin de la crainte de JéhDva et de sa miséricorde, Salameh, fils de Tobie, prêtre lévite à Sichem.

^ C'est-à-dire les éclipses de soleil et de lune.

294 DES SECTES BELIGIEUSES. Vous nous parlez encore de la cendre de l'» Tache , et vous nous demandez si nous pratiquons cet usage; sachez que nous ne le pratiquons point, parce que les nations ont la force et qu'elles nous baissent ; nous savons néanmoins qu'il est ordonné de le faire. Vous nous priez de vous instruire au sujet de» Dosithéens; sachez qu'il n'en est point question dans nos anciens livres , et que dans le temps actuel il ne se trouve pas un seul homme de cette secte. Quant à ce que vous dites du prophète , dont Jéhova a parlé par le ministère de Moïse , saches que nous avons certains prodiges auxquels nous le reconnâtrons lorsqu'il les fera paraître. Nous connaissons son nom conformément à ce que disent les Rabbins ^ . Traduction de la lettre arabe. A notre cher et honoré frère M. Grégoire, que Dieu garde : Après vous avoir présenté nos salutations et nos vœux , nous vous faisons part que votre chère lettre nous est heureusement parvenue, ce qui nous a causé beaucoup de joie et de satisfaction. Nous avons remercié Dieu d avoir établi entre nous * C'est-à-dire que le nom de Messie est connu des Samaritains. C'est ce qu'on sait déjà. Mais les Samaritains ne s'expliquent pas volontiers là-dessus, ils ne le font guère ^ue d'une manière énigmatique.

SAMABITAINsv SqS cette correspondance , qui équivaut à la moitié d'une entrevue ; nous prions Dieu de ne pas nous priver de votre personne et de nous conserver votre appui. Après les vœux que nous formons pour vous jour et nuit dans cette terre sainte , nous vous présentons nos instantes prières pour que vous dai-» gniez jeter un regard sur nous , ne nous point pri» ver de vos lettres, et nous répondre promptement» Nous vous prions^ si vous avez de Tamitié pour nous , de faire seulement un signe que Vautre con>! prendra facilement^; nous désirons que ce qui nous sera envoyé soit une étoffe, afin que cela nous fasse honneur dans 'notre pays et auprès des étrangers lorsque nous ferons la prière , que nous serons occupé au ministère et que nous marcherons par^ mi nos frères qui vous sont chers. Mon frère ^ nous espérons de votre bonté, que si vous n entendez pas notre langage vous nous renverrez notre lettre, afin que nous la traduisions en langue arabe. Nous vous avons envoyé la réponse à toutes les questions qui nous sont venues de votre part , et qui étaient écrites en arabe. Il y avait quelques mots hébreuTc dont les lettres étaient altérées et mal formées, en sorte que nous n'avons pas su comment les prononcer. Il n'y a dans votre pays aucun d'entre nous comme vous nous le dites ; sachez, mon frère , que c'est dans la ville d'Aschkenaz d'Europe qu'il s'en trouve un grand nombre. ^ Salameh demande ici uoe aumône à mois couverts^

^9^ DES SECTES RELTGIÉUSEvS. Nous VOUS prions de prendre à ce sujet deâ informations exactes, comme vous nous le promettiez, et de nous instruire de leur situation, des principes fondamentaux de leur religion , de leurs usages, de leurs lois, de l'ordre de leur culte, et de Kous dire sous quel nom est connue leur secte, quelle religion ils observent , et s'ils sont tels qu'ils nous Font écrit dans leur lettre ou bien autrement. Souvenez-vous de nous faire savoir tout ce que vous pourrez apprendre de cette société des nôtres qui habitent dans la ville d'Aschkenaz. Nous prions Dieu de vous conserver long-temps; puisse cette lettre, dans laquelle est contenue la réponse à vos questions, écrite en langue hébraïque (et non pas arabe), et en caractères hébreux, vous parvenir , s'iè plaît à Dieu, heureusement. Le 22 de canaoun, 1810 de J.-C, 1225 de riiéïçire. Salameli, fils de Tobie, de la race de Samari, prêtre de la nation samaritaine, à Naplouse. Après avoir reçu cette réponse, j'écrivis, le 29 juillet 181 1 , à M. Rousseau. Voici un extrait de ma lettre :

SAMARITAINS. İQJ » Il s*obstine à croire qu'en Europe il y a beaucoup de Samaritains. Il se peut que ceux de Naplouse aient été induits en erreur sur ce sujet par des écrits mensongers , ou qu'ils croient d^ leur secte les Caraïtes de la Turquie, de la Lithuanie , parce que , comme eux , ils rejettent les traditions talmudiques. » Beauchamp , que vous avez connu , m'a raconté qu'étant à Bagdad il avait calculé une éclipse pendant son séjour en cette ville. Il apprit ensuite qu'un Juif l'avait calculée également ; curieux de voir s'il avait rencontré juste, il examina l'opération faite par le Juif: elle était presque conforme à celle de Beauchamp , qui voulut connaître par quels moyens cet Israélite était arrivé à une précision presque rigoureuse, et il eut lieu de s'assurer que c'était en suivant des formules traditionnelles dont ce Juif ignorait les éléments. Je vois, par les réponses de Salameh, que les Samaritains ont pareillement des espèces d'éphémérides; il serait très-important d'en avoir copie.)) Il paraît qu'ils ont des archives, puisque dans leurs réponses de l'an 1808, ils disent avoir reçu des lettres de leurs frères de Gènes , il y a environ cent ans. Il serait bon d'avoir copie de ces lettres. _ - ^ Les mêmes archives doivent avoir conservé la correspondance de Scaliger, Ludolphè, Huntington et Alarshall. » Le prêtre Salameh désire que je lui fasse un présent en étoffes , avec lequel il puisse se costumer

3gS DES SECTES RELIGIEUSES. dans ses fonctions de prêtre. H ne croit pas pou[^] voir me communiquer ses livres religieux , attendu que je ne suis pas Samaritain. Il ne doit pas dès lors être surpris que moi, évêque catholique [^] je ne croie pas devoir lui fournir , pour T[^]xercice deson culte j des étoffes dont la transmission serait d'ailleurs très-difficile. Vous savez , monsieur , ce que j'ai eu l'honneur de vous marquer relativement aux frais de transcription et de correspondance avec les Samaritains [^] je m'empresserai de les acquitter » • Il me reste à faire des vœux pour ces restes[^] infortunés d'une nation jadis nombreuse , et le désir de rencontrer des occasions de leur être utile. Toute relation entre eux et l'Europe avait cessé depuis cent dix - neuf ans , quand je conçus le projet de renouer la correspondance qu'ils avaient eue jadis avec Joseph Scaliger, Ludolphe, Hun[^] tington j Marshall. Elle me parut intéressante pour la religion. Les monumens placés sous les yeux du lecteur, avec leurs dates, portent ce» faits jusqu'à l'évidence. J'en céderais volontiers le mérite , si c'en est un > à un célèbre com-patriote qui publia à Paris, en i8ia, sur l'état actuel des Samaritains, un mémoire où certains faits nuancés semblent rattacher [^] The Jewish expositor and friend of Israël , in-8«. [^] LoodoD, i8m, tom. VII, n°. 79.

SAMARITAINS. 399 eette correspondance uniquement li sa
 per-» sonne; par -là fut induit en erreur un profond orientaliste de
 rAllemagne/Gesenius, qui, en 182a y fit imprimer à Halle un écrit curieux
 sur la théologie des Samaritains i. D'après lui, la même erreur s'est
 reproduite dans le journal d'Iéna ^, et dans un ouvrage savant de Cellerier
 fils, à Genève ^. Il convenait de rétablir les faits par le narré fidèle et
 indéniable qu'on vient de lire. La vérité, qui rectifie les récits, est toujours
 utile. L'ouvrage de Gesenius, sur la théologie des Samaritains, a été suivi
 d'un, autre, du même au- ^ teur, qui fait connaître diverses pièces. de poésie
 samaritaine ^, achetées à Naplouse par le voya-» geur Seetzen. Ces deux
 écrits, utiles aux érudits et aux linguistes, le sont également sous le point de
 vue religieux. Ils prouvent que les Samaritains attendent le Messie, et qu'ils
 admettent l'existence des anges, l'immortalité de l'âme, la résurrection^ les
 peines et les récompenses de la vie future; conséquemment ils combattent
 l'opinion cpn-^ ^ De Samaritanorum theologia ex fontibus ineditis^
 commentatio, in-4®, Halœ, 182a. 2 Février 1824, pag. 277. ^ De rOrigine
 authentique et divine de FAncien Testa^ ment^ in-8®, Genève, 1816, pag.
 i3, note 10. * Carmina Samaritana edidit interpretatione lutinâet cum
 commerUario iUustravit Guil. Gesensus, etc., iii-4^4,, Lipsiae, 1824. •

300 LES SECTES RELIGIEUSES. traire qu'avaient émise saint
Épiphane et qu

SAMABITAIN". 3oi Plus récemment encore ils ont été visités par lin jeune savant, Scholz, professeur de théologie à Bonn% et par le chevalier Frédiani; il trouva d'anciens Samaritains ou Cuthéens en prière auprès dun puits, que par erreur ils croyaient être celui de Jacob. Je leur enseignai , dit- il, le véritable : mais cette instruction, mal appliquée, suscita des troubles; car, me cro3^ant un confrère, ils voulaient absolument me retenir dans le pays, et, qui plus est, ils estèrent que je me fiançasse avec une femme de leur secte. Les Chrétiens deNaplouse prirent m'a défense, et j'eus le bonheur de me sauver à Samarie , où ne se trouve plus ombre de ces importuns Cuthéens ^, Ce que disent les Samaritains des transmigrations de leurs frères amenés en Europe par les Francs, paraît destitué de preuves. Mes recherches^ dans l'Histoire des Croisades ne m'ont procuré aucun renseignement c|ui appuie cette assertion. Dans mes réponses, je cherche à les détromper de Fopinion qu'il y ait des gens de leur secte en Russie, en Allemagne, à Gènes. On nen connaît nulle part en Europe, et tout concourt à l'aire croire que ceux de Naplouse et Jaffa sont Içs seuls existans. Mais leur amour-propre résiste à l'idée ^ Voyez aussi le Christian Spectator, in-8°, NewHaven, 1824, tom. VI, pag. Go^ctsuii^, ^ Voyez Journkl des Voyages, etc., in-B**., Paris, 1822, mat , 4^*, cahier, pag. 240.

30a DES SECTES RELIGIEUSES. qu'ils soient réduits à un si petit nombre. Ils assuraient au voyageur Connor, qu'un chef de leur secte réside à Paris, et ce mensonge ou cette erreur de leur part est rappelé dans les divers journaux qui rendent compte des travaux des missionnaires anglais. Les oracles qui annoncent la désolation d'Israël, et sa dispersion parmi les peuples, montrent dans le lointain l'époque qui terminera leur exil. Jésus-Christ eut qu'il est venu spécialement pour les brebis égarées d'Israël; mais ils sont Israélites aussi ces Samaritains, et le Sauveur, visitant leurs cités, annonçait à la femme samaritaine les vérités du salut. Quand ses disciples, encore charnels et grossiers y appellent le feu du ciel sur une ville de Samarie qui a refusé de les accueillir, il leur adresse des reproches sévères. Quand des dix lépreux qu'il a guéris, neuf se montrent ingrats, un seul vient se jeter à ses pieds pour exprimer sa reconnaissance, Jésus-Christ fait remarquer que celui-là est Samaritain. Dans la parabole d'un homme assailli, sur la route publique, par des voleurs qui le dépouillent et le laissent baigné dans son sang, le Seigneur montre successivement la dureté d'un lévite et d'un prêtre qui, plus instruits que le commun des fidèles, plus obligés par leurs lumières et par leur état de montrer l'exemple, passent leur chemin sans secourir le blessé; mais enfin arrive un Samaritain qui lui prodigue tous les secours qui sont en son pouvoir.

SAMARITAINS. 3o3 Le rapprochement de ces traits épars appelle la réflexion , et semble indiquer , de la part du Rédempteur , une bienveillance spéciale. Non , ils ne sont pas déshérités des promesses, ces Samaritains aujourd'hui réduits à un si ^etit nombre ; «ux ou leurs descendants auront part à ce rajeunissement de rÉglise y qui, pac la conversion des Juifs , la consolera de l'ingratitude et de l'apostasie 4es Gentils.

304 DES SECTES RELIGIEUSES. CHAPITRE IV SBGTE

d'aHAN, GARAÏTE« Au commencement du siècle dernier, Richard Simon se plaignait amèrement de manquer de notions certaines et détaillées sur les Caraïtes[^] Leur origine est un problème qui, discuté par Joseph Scaliger, Trigland, Serarius, et d'autres érudits, n'est point résolu. Tel d'entre eux les fait descendre des Scribes, qui s'attachaient exclusivement au texte littéral et rejetaient les traditions : tel autre les rattache aux Saducéens ; mais cette conjecture est démentie par la diversité de doctrine, puisque les Garaïtes croient la résurrection des morts, ainsi que les peines et les récompenses dans l'autre vie. Morin et Simon pensent que leur secte na commencement qu'au cinquième siècle, à la suite des divisions entre les écoles de Ilillel et Schammaï : celle-là plus nombreuse, suivie par les Rabbanistes ou Talmudistes ; celle de Schammaï plus savante, suivie par les Garaïtes. D'autres écrivains la font [^] Bibliothèque critique, etc., par Sainjore, in-12, Paris, 1708, toru. II, pag. 201 et suiv.

The text on this page is estimated to be only 20.53% accurate

CABAITES. 3o5 encore plus moderne, et lui donnent pour fonda-
* teur Anan, Juif de Babylone, au huitième siècle ^ qui y avec Saïl son fils ,
Tua et l'autre très-habiles, auraient protesté contre le Talmud^ et déclaré
qu'ils n'appuyaient leur foi .que sur la parole de Dieu écrite. Les partisans
du Talxnud, tous Rab-* bins ou élèves des Rabbins, et successeurs des Pha*
risiens , conséquemment attachés aux traditions , entraînèrent la foule dans
leur parti, et firent dé^ clarer hérétiques les sectateurs d'Anan ,. défebeurs
de rÉcriture , qui , en babylonien , se nommaée Ocr«* ra , d'où leur vint le
nom de CaraïteSy c'est^'^ire ficripturaires ou textuaires ^ Anan qui , selon
Trigland, existait vers fan 763*, aurait été le restaurateur et non Finstituteur
ides Caraïtes^. Mais les détails, que donnent iies auteurs sur Anai^ et ^a
diaciplea , :u'oat riendè prévois; ils paraissent tenir ^e. milieit en ti^s
le^lrïa^ mudistes et les Caraïtes ^ , , i -. Ceux-ci, comme les T|a|mtidistQt^,
atteadieBtjlt; Messie qui sera de lfi^;race de David; et, 'O^Nanne eux , ils
défendent d'assigner le teoips de sai^eaott, parce les docteurs n'ont pu
s'accorder sur les causes I > ^ Nouveaux Mémoires d^histoire aitk{ue et
bûéraire , par l'abbé d'Ai'tigny, in-ia, Paris, 1749» tom. I, pag. :i09 et suw, ^
SyfUagma desectis Judœofnun^ etCy iu-f^w, Delphis, 1703, tom. I, de la
Dissertation de Trigland, de Sfictd Caraeorum^ chap. 3>pag> 101 • ' Ibid,,
cap. 3, III. 20

The text on this page is estimated to be only 15.60% accurate

1306 DES SÈCTES RÛUGIÉUSES. c)ui la reta[^]riieiit. Ils admetteDi doncies écrits des prophètes. Divers auteurs se sont trompés , eu i;royant que les Garaïtes ne reconnaissent que le Peotateuque. Trigland reproche aux Rabbanistes d'avoir causé -cette erreur par leur affectation de confondre .liss- «Garaïtes a[^]ec les Samaritains, qui n adoptent que les cinq livres de Moïse ^ LesrCaräites rejettent les traditions , les superstitions et les inepties qui abondent dans le Talmud. Ils diffirent des Rabbanistes sur quelques rites , qûe[^]ucs cérémonies l[^]ales. On ne leur connaît [^]àre-qu[^]iine vaine observance , c est de croire les prières peu efficaces , si l'on n a pas à cété de soi des jQatploffmiix arllumés. Trigland assure que les CaTjuites[^]

The text on this page is estimated to be only 14.89% accurate

CARAÏTES. 307^e siècle, étant chef de la synagogue k Constantinople, les Caraïtes le prièrent de solliciter leur réunion avec les Rabbanistes K L'anec-* dote parart douteuse , et l'on sera tenté de croire quelle n'est qu'une jactance du rabbin, en considérant l'aversion des Caraïtes à l'égard des Rabbafistes , et la haine invincible des Rabbanistes, qui , À ce qui paraît , au douzième siècle , avaient fait chasser d'Espagne les Caraïtes. Toutes les fois que «eux-ci ont voulu se rapprocher d'eux , ils n'en ont reçu que des outrages ^ . Un Caraïte venu- à Francfort eût été assommé si Ludolph ne l'eût soustrait aux fureurs de la synagogue ^ La haine était portée à tel point, dit Drusius, d'après Postel , que si un Chrétien et un Caraïte risquaient simultanément de se noyer, un Rabbaniste devrait faire un pont avec le corps du Caraïte pour sauver le Chrétien*. Cependant on peut croire que ce fanatisme, déjà diminué, s'effacera progressivement parmi les Rabbanistes, la mesure que la civilisation éclairera les ^ Bibliotheca española , etc., su autor D. Rod. de Castro, in-fol, Madrid, 1781, tom. I , pag. 188. * Jean Christ. Wolff, préface en tête de la Notitia Caraeorum ex Mardochei tractatu haurienda /in-^y Ham^ burgi, 1714» pag. i3 et \^ . ^ Réflexions sur l'histoire des Juifs, tom. II, pag. 51 et 5a. ' ' * Postel, in Alphaheth. iti ; et Drusius , de Tribut secti^ Juffœorum , liv. 3 , c. i3. 20

306 DES SECTES RELIGIEUSES. esprits , adoucira les mœurs et répandra les principes de tolérance mutuelle. Il y a près d'un siècle qu'une cinquantaine de familles juives d'Amsterdam voulaient se déclarer Caraites le gouvernement s'y opposa; alors plusieurs de -ces familles se firent baptiser. Des peuplades peu connues sont disséminées en Asie et en Afrique. On trouve dans Léon l'Africain un fait presque oublié et qu'il serait important de vérifier : il dit que vers le mont Atlas il y a des Juifs larmes , bons guerriers , réputés hérétiques par les autres Juifs qui les appellent Carrai^m. Cette double indication paraît s'appliquer* k des Caraites'. Un religieux , dont l'ouvrage fut autrefois extrêmement répandu jusque dans les villages de la France, le P. Boucher, cordelier, auteur du Bouquet sacré, imprimé en 1645, a inséré dans son livre un chapitre sur les Karains (Caraites), dont il ne parle que d'après le récit d'un rabbin, au dire duquel leur principal séjour était alors la ville de Sephetj en Galilée, habitée par eux seuls , où ils n'exerçaient aucun commerce; mais vivaient comme des solitaires, occupés sans relâche à prier,

CARAÏTES. 30g Si les détails donnés par le père Boucher, qui paraît très-crédula, étaient vrais, probablement son récit eût été confirmé par les voyageurs plus récents, surtout par le missionnaire anglican, Joseph Wolf, qui, en 1820, visitant la Palestine, s'occupa spécialement des Juifs. Les Rabbanistes ont à Jérusalem dix synagogues très-nombreuses; mais il n'y trouva que trois familles de Caraïtes; d'autres sont disséminés dans la Syrie, l'Egypte et surtout au Caire. Ils se baignent le vendredi avant l'ouverture du sabbat, et laissent leurs chaussures à la porte de la synagogue. Leur physionomie lui paraît très-différente de celle des Talmudistes. Le Jewish expositor, journal de la Société anglaise pour la conversion des Juifs, compte au Caire soixante familles de Caraïtes; puis, dans le même volume, on élève leur nombre à cent cinquante-neuf. Dans ces contrées, comme ailleurs, ils sont odieux aux Rabbanistes, qui les maudissent, et soutiennent qu'ils sont issus de l'incrédulité saducéenne, quoique la doctrine et la conduite des Caraïtes aient constamment démenti cette calomnie. Joseph Wolf, ayant appris qu'il existait des Caraïtes à trois jours de marche de Bagdad, dans le désert de Hit, alla les visiter. Ils prétendent que de la Terre-Sainte, par le père Boucher, prédicateur observantin, in-12, Troyes, 1645, pag. 625 et suiv. ^ /ewi5/iea:/(wi/or,tom. VIII, pag. 375.

The text on this page is estimated to be only 27.39% accurate

310 DES SECTES BELIOIEUSES. leur établissenaeat dans cette contrée remonte au retour de la captivité r époque à laquelle ils s'isolèrent des Israélites pour se soustraire à leurs vexations. Ces Caraïtes lisent assidûment l'Écriture-[^]Sainte, et se disent eux-mêmes eiifans de la Bible. Ils vivent en pasteurs oomme les Arabes leurs voisins, et se distinguent par Tint[^]rité de leur conduite. Les Caraïtes ont des synagogues à Constantinople, dans la Crimée[^] l'Ukraine , la Lithuanie, la GalÉcie. Halicz, autrefois capitale de cette dernière province [^] a une population de quatre mille àxnes y la plupart Caraïtes. Ils paraissent issus de ces ChaUsiens , sectateurs de la loi mosaïque y qui , au douzième siècle y habitaient la même contrée, et qui sont mentionnés deux fois dans Cinnamus, un des historiens du Bas-Elm[^]pire [^] Le rapprochement des faits répond à Tobjection qu'on pourrait tirer de la difierence entre Chaisiefis et C[^]râr£Ye5.. La géographie offre une multitude d'autres noms propres qui , par la distance des temps , par la diversité de prononciation et de langage y ont subi des altérations semblables et s'écrivent différemment, quoiqu'ils désignent identiquement les mêmes lieux , les mêmes peuplades. Mardochée, Caraïte instruit, répondant, en [^] J. Ginnami Historia, in-Tol., Parisiis, 1670, lib. ^^ c. 8[^] pag. 61, et lib. 5, c. 20, pag. 143.

The text on this page is estimated to be only 25.75% accurate

eàiiAⁱTES. 3ir 9699 , aux questions que lui avait adressées Trif[^]laud, assure qu'autrefois à Troki, non loin de yilna j ses co-religioanairés avaient une magni-* tique synagogue, et des écoles dont la célébrité aidait retenti Jusqu'aux extrémités du globe [^] . Il y a beaucoup k rabattre dans l'exagération de ce récit. Schupart, qui, deux ans après Mardochée, publia un opusculé sur les Caraïtes , ne parle aucunement de cette célébrité qui a retenti aux extrémités du globe: Il se borne à citer Troki et divers autres lieux de la Lithuanie où les Caraïtes sont établis K Je tiens d'un voyageur anglais , qu'à Dubno en Yolhynie, il y en a trois cents qui font l'office en arabe, écrit en caractères hébraïques. Tous les auteurs s'accordent à dire qu'en général les Caraïtes jouissent d'une bonne réputation pour la probité , l'austérité des mœurs , la piété , l'éducation de leurs enfans. Dans le dix-septième siècle, le cardinal Commendon, traversant l'Ukraine, en trouva beaucoup occupés de labourage , et dont les travaux n'étaient pas avilis par l'usure \ Le chevalier Gamba , consul de France à Tiflis , qui a publié en 1826 son voyage curieux dans la [^] Notitia Karaeorum ex Mardochœi tractatu , etc>, pag. 58 et suif, [^] De Secta Karaeorum, etc., studio M,[^]J.-G. Schwpart y 4** - Icnæ, 1701. [^] Yie du cardinal Commendon , par GratiaYii.

il% DES SECTES RELIGIEUSES. Russie méridionale, a VU, prèsde la ville de Kouba, tm village entièrement habité par des Juifs y fixés dans ce canton depuis un temps immémorial. Leurs maisons sont propres; cultivateurs et vivans dans Taisance , ils ne sont pas livrés aux vices qui dégradent une partie des Juifs de VEurope ^ Ce tableau les rapproche tellement des Caraïtes dont parle le cardinal Commendon, qu'on peut les croire de la même secte. Vers le milieu du dix-septième siècle , un relevé approximatif réduisait à quatre mille quatre cent trente le nombre total des Caraïtes épars en divers pays ; et dernièrement Joseph Wolf n'élevait leur nombre actuel qu'à cinq mille. Les détails précédens , et ceux qu'on va lire , portent à croire que ce calcul est très-inférieur à la vérité. Leurs établissemens les plus prospères parais-* sent être ceux de la Crimée. Us racoptent qu'au retour de la captivité de Babylone, leurs ancêtres , qui s'étaient transportés en Bucharie , étant venus de ce pays avec les Ta tares jusqu'en Crimée où ils se fixèrent, cette ancienne liaison leur valut les privilèges dont ils jouissent. Peyssonnel ridiculise ce narré. Ces privilèges, dit-il, leur furent accordés par la reconnaissance envers un médecin de leur secte, qui, dans le quinzième siècle, sauva la vie d'une sultane , sœur du khan alors régnant, ^ Voyages en Russie , par M. le chevalier Gamba, in-8**«, Paris, tom. II , c. i3 , pag. 826 et suw.

CÂRÂITES. 313 Hadgi-Sélim-Gherai. Un écrivain anglais prétend que des documens authentiques font remonter la concession de ces privilèges à une époque antérieure, et que l'anecdote citée par Peyssonnel, loin d'affaiblir le récit des Caraites , y ajoute un nouveau degré de certitude. En fixant au retour de la captivité leur séparation de la nation juive, les Caraites se félicitent de ce que leurs ancêtres ne prirent aucune part à la passion du juste , à la mort de Jésus-Christ. Dans une pétition à l'impératrice Catherine II > ils eurent soin de consigner cette remarque. A quatre werstes de Baktschiserai , ancienne capitale de la Crimée , est le village de Dschoufoutkali , espèce de forteresse , bâtie jadis par les Génois , sur le sommet d'une montagne escarpée. Là les Caraites, séparés pour'ainsi dire du reste du monde dans deux cents maisons, forment une population de onze à douze /bents individus qui s'occupent d'agriculture , mais plus encore de manufactures et de commerce. Ils ont beaucoup de manuscrits , sont instruits , soignent l'éducation de leurs enfans, et sont généralement estimés. Ils ont des jeûnes très-rigides , portent la barbe et s'habillent à peu près comme les Ta tares. Les voyageurs se complaisent à décrire • leurs cimetières, où les tombeaux, de marbre blanc, contrastent avec la verdure majestueuse des bosquets qui les ombragent. Les femmes juives quittent rarement leur demeure, excepté pour aller le soir

The text on this page is estimated to be only 16.76% accurate

314 DES SECTES RELIGIEUSES. OU le matin , enveloppées dans un voile blanc , arroser de larmes la terre qui couvra la dépouille mortelle de leurs parens \ ^ Pailas , tom. II, pag. 29 et 35; Clarke, tom. II de ses Voyages; Lettres de Pinkerton; et le Jewish expositor^ in-8^9 Lond

JUTFS NOIRS. 315 CHAPITRE Y. 4U1FS NOias DE LA CÔTff
 DE MALABAR , JUIFS HOIRS DE LOANOO. L'an 4i3o de la création du
 monde, après la destruction du second temple par Titus , soixantedix ou
 quatre vingt mille Israélites pénétrèrent jusqu'à la côte du Malabar. Le roi
 Cheram-Iberimal les accueille et leur donna la ville de Cranganor , avec
 une certaine étendue de territoire et diverses prérogatives qui furent gravées
 sur des tables) de cuivre. Ces Israélites avaient apporté deux trompettes
 dont se servaient les Lévites dans le temple. Une révolution les ayant
 chassés de Cranganor, dans la suite des temps ils se réfugièrent à Cocbin ;
 tel est en abrégé le récit de Mesech Pereira de Paiva , Juif portugais
 d'Amsterdam , qui , en j 686, était à Cochim, où ses co-religionnaires le
 comblèrent d'amitiés. A son retour en Europe, il consigna les détails qu'on
 vient de lire dans un écrit qui est devenu très-rare ^ . ^ Noticias dos Judeos
 de Gochitn mandado por Mesech Pereira de Paiva ^ a cuya custa se
 iDiprimirao em Amsterdam, in-4**., 544?

31G DES SECTES RELIGIEUSES. Les Juifs du Malabar sont divisés en deux classes, les blancs et les noirs. Quoique le climat ait basané les premiers au point de paraître mulâtres,, ils se croiraient déshonorés s'ils priaient, mangeaient ou s'alliaient avec les Juifs noirs , parce que ceux-ci, disent-ils, descendent d'esclaves Indous , qui , étant au service des Juifs de Cranganor , embrassèrent la religion de leurs maîtres, et furent par eux émancipés conformément à ce que prescrit le Deutéronome ^ Le docteur Claude Buchanan, qui, en 1806, 7 et 8, étant dans cette contrée, s'occupa spécialement des Juifs , conteste cette origine. Il croit que la colonie des Juifs noirs est une branche très-anciennement détachée de la tige hébraïque , et que leur établissement au Malabar est bien antérieur à l'arrivée des blancs. Les noirs étant, par la physionomie, la complexion et les habitudes, très-rapprochés des Indous, il assigne deux causes à cette ressemblance : 1°. L'action lente , mais certaine , du climat, qui , dans le cours des siècles, a progressivement raidi» fié leur existence physique ; 2°. les mariages primitivement contractés par ces Juifs avec des femmes du pays. Par ce mélange fut altérée la pureté du sang d'Israël. Cette considération et la disparité de couleur ont inspiré aux Juifs blancs, contre les noirs , une prévention fortifiée par l'habitude, quoique ^ Deut., i5, 12.

JDTFS NOIRS. 317 tous professent le même culte, mais dans des synagogues séparées ^ . - Les Juifs blancs en ont deux , non à Cochin y où ne résident ni eux , ni leurs frères noirs , mais à Jews-Town (la ville des Juifs) , à un mille de Cochin : les noirs y en ont également une petite ; plus nombreux que les blancs et disséminés dans l'intérieur du pays , ils ont en totalité neuf synagogues. Dans la traduction du voyage du père Paulin de Saint-Barthélemy , il est dit que les noirs forment quatre cent soixante familles ^ . Ce passage est emprunté textuellement du récit de Paiva , qui porte , ' le même nombre de familles juives, et cependant les éléments dont se compose son calcul donnent pour total quatre cent soixante-cinq. Quelques synagogues juives furent détruites par Tippu-Sultan , et la même année où il exerçait ses ravages, la petite vérole enleva environ six cents Juifs blancs et seize cents noirs. Voilà ce que raconte Dawson, missionnaire protestant, qui était à Cochin en 1819. Il calcule que la population juive près de cette ville et des environs s'élevait alors à quinze cent vingt-neuf individus, dont le plus grand nombre était des noirs ; une partie se composait de prosélytes. Une des synagogues de Juifs ^ Two IMscourses^ etc. , etc. , by the rev. G. Buchanan^ etc. , in-8®. , Cambridge, 1811 ; et, à la suite des sermons, Christian researches in Asia , pag. 295 et suiv. 2 Tom. III, pag. 143 — 149.

The text on this page is estimated to be only 15.77% accurate

318 DES SECTES BELIG4EUSES. noirs possédait six rouleaux, une autre cinq. Ce sont autant de copies différentes du Peqtateuque; mais noirs ou blancs ils négligent la langue liéjbraïque, sont ignorants, vicieux et mal vus des autres habitants \ La peinture qu'en a faite le docteur Bucfaanan est moins défavorable, et l'étendue de ses relations avec eux; porte à croire que, les ayant mieux connus, son récit mérite plus de confiance. Ils lui montrèrent les tables de cuivre dont il a été parlé au commencement de ce chapitre. Buchanan en fit exécuter un^ajac sîmiie, actuellement déposé dans la bibliothèque de l'université de Cambridge. Ce document n'est pas^a daté^a mais la tradition en fixe l'époque à Tan 4^a50 de la création, correspondant selon le calendrier judaïque à Tan 490 de Jésus Christ. L'inscription de ces tables en langage suranné du Malabar est presque intelligible les Juifs en conservent une ancienne traduction. Le roi Arvi, Bramine, résidant à Cranganor, accorde à leurs nobles divers privilèges, entre autres celui d'avoir pour monture de^a éléphants, d'être précédés d'un héraut qui les annonce, etc., etc, Joseph Rabban est établi chef des synagogues et gardien héréditaire des tables. L'acte est signé par sept autres rois qui interviennent comme témoins. Les Juifs du Malabar, surtout les blatics, ont^a Extrait du rapport de Dawson^a dans le Journal des Voyages, etc., in-8"., Paris, 1820, page^a. 306 et suiv.

The text on this page is estimated to be only 28.60% accurate

iUIFS NOIBSu 319 ^es Kvres liébr^ux imprimés et manuscrits.
Buchanan en acheta plusieurs, et entre autres un ruu* leau de cuir, ayant
quarantfr*huit pieds de long, -qui contient tout le Peulateuque. Ses liaisons
avec eut Font mis à portée de connaître leur conduite , leur doctrine, leurs
usages. Dans leurs, cimetières , des monumens exécutés avec art

3aO DES SECTES RELIGIEUSE^ . BuschiDg Michaelis,
Zimmerman , Sprengel^ ont disserté sur leur origine* Ce dernier les croit
issus de ceux qui, obligés de quitter le Portugal , seraient allés s^établir en
Afrique; mais telle est l'incertitude à cet égard, que d'autres écrivains ont
nié lexistence de cette espèce de colonie judaïque; et ce qu'on vient de lire k
ce sujet ne se place ici que pour mémoire, en attendant qu'on obtienne des
renseignemens certains.

The text on this page is estimated to be only 26.91% accurate

JUIFS PIÉTISTES. 321 CHAPITRE VI CHASIDIM OU HASIDIM, CAJITS, SAUTUA8 JUIFS, JUIFS PIÉTISTES. Chasid, en hébreu, ou comme d'autres le prononcent Hasid^ signifie bon, pieux, miséricordieux, saint. Drusius conteste cette dernière acception à Serarius, qui le combat par de nouvelles preuves, fondées spécialement sur la traduction grecque des iSep tante ^ Tels étaient, selon la plupart des érudits, ces Assidéens dont il est parlé dans les livres des Ma* chabées ^. Ce n'était point une secte, mais une sodalité ou confraternité d'hommes pieux, voués au service du temple, consacrant neuf heures par jour à la prière, et rigoureux jusqu'aux moindres détails sur l'accomplissement des préceptes moraux. ■ ^ Drusius, de Tribus sectis Judæorum, lib. ^, ç. 12, pag. 3205 N. Serarii Minerval, lib. 5, c. 2, pag. iiSet seq,^ cap, 9, pag. 187 ; et son Traité des Kabbins, liv. 2; Sentpulum'ZS, pag. 355. 2 I**. Mach. 2, 4^, et cap. 7, v. i3 j et 2". Mach. c.*i4, 6. m. 21

32» DES SECTES RELIGIEUSES. Serarius d'après Joseph Scaliger et Drusius, a publié le règlement qu'ils s'étaient imposé ^ L'histoire de ces anciens Chasidim ne se rattache que médiatement à ceux de nos jours. Il suffit de savoir et de se rappeler que , d'après Tétymologie hébraïque, les Chasidim, affectant une vertu plus sévère, une dévotion plus vive, sont aux autres Juifs ce que sont les Piétistes aux Protestans. Eparés au milieu des descendans d'Abraham , ils ne formaient pas une corporation particulière jusqu'à l'époque où l'un de leurs rabbins réunit ses prosélytes sous le nom de Chasidim , appelés aussi Carolins en Lithuanie, du nom d'un village nommé Carolin , non loin de Pinsko , où la secte a pris naissance. Les détails qu'on va lire sont extraits d'une notice publiée, en 1799 , à Francfort-sur-l'Oder , par Israël Loebel , second rabbin à Nowogrodeck , en Lithuanie. Cette notice a été réimprimée , en 1807 , dans la Sulamith, journal intéressant, publié à Dessau , par Fränkel et Wolf , et qui avait pour objet la diffusion des conceptions ^ utiles parmi les Juifs leurs co-religionnaires. C'est Loebel lui-même qui parle; on ne fait qu'abrégé son récit. « Un rabbin, nommé Israël ^ se rendit très^ Serarii Minerval, liv. 5, c. 11, pag. 13g et suiv. 2 Sulamith , Eine zeitschrift zur beforderung der kultur und humanitat unter der j'üdischen nation , in-8

juiFâ ĩ»ietĭsteS. 3a3 Fdmetix à Miedzy vorz , en Ukraine -, entre les années 1760 et 1765. C'était un ambitieux qui, dépourvu de connaissances talmudiques , et ne pouvant se faire un nom par son savoir , chercha , d'autres moyens pour acquérir de l'influence ; il se fit exorciste. «Mon esprit, disait-il , se détache souvent de mon corps pour aller chercher des nouvelles dans le monde intellectuel; il me révèle ce qui s'y passe, et détourne beaucoup de maux dont le monde des esprits menace notre terre. » » Pour réaliser ses desseins, Israël prit le masque d'une piété exemplaire , et ajouta à son nom celui de Bahchem , ou possesseur du nom de Dieu^ La propension des hommes ignorahs et crédules vers les sciences occultes, lui procura en moins' de dix ans plus de dix mille sectateurs, qu'il appela Chasidim. Ce nom désigne des hommes qui, non contents de suivre les lois rituelles de Moïse , travaillent à s'unir plus intimement à Dieu par leur sainteté. Mais bientôt on découvrit que les liaisons, entre le rabbin Israël et ses disciples , ne conduisaient pas vers le but annoncé , et que leurs intentions, leurs actions heurtaient les pripcipes de la piété et de la morale : c'est ce qui engagea le Talmudiste Elias, grand rabbin de Wilna , de concert avec les ailciens de la synngogue de Brod , à écrire contre la nouvelle secte un ouvrage où il prouve qu'elle est nuisible à la religioh judaïque et à l'Etat. Elias, étant près de mourir, enjoignit à tous ceux qui le visitaient de 21.

3114 ^^^ »ECTES Rfi.lâlCnS£8. publier que quiconque aime Dieu et les honinievS doit éviter soigneusement toute communication avec les Chasidim , qui y sous le manteau de Thypoerisie , cachent une profonde immoralité.)) Le rusé Israël Balschem, voyant quil fallait au plus tôt renforcer son parti pour tenir tête aux orthodoxes , s'efforça de gagner les plus riches en publiant un écrit, qui est le code de sa doctrine , et qui contient des principes abominables. Il défend à ses adhérens , sous les peines spirituelles les plus sévères, de cultiver leur esprit. Ceux qui ont des lumières doivent chercher à les étouffer ; car il ^st ' h. dangereux , dit-il , de faire intervenir la raison dans les matières de religion. Il ne veut pas qu'en priant Dieu on verse des larmes , parce qu'un père voit , avec plus de plaisir, ses enfans joyeux que mécon* tens et tristes.)> Mais ces idées sont contraires à la Loi judaïque; car Moïse ordonne d'étudier les lois de la religion et de l'État. Pourquoi Dieu nous aurait-il donné la raison, si nous ne l'appliquons pas à étendre nos connaissances religieuses? Notre destinée spéciale sur la terre n'est-elle pas de tendre à nous rapprocher de laDivinité? Les successeurs de Moïse, dans la dignité du prophète, ont pensé et enseigné 'comme lui. » Si la prière n'était pas accompagnée d'une fervente élévation du cœur à Dieu, que serait-elle, sinon un assemblage de mots insigniSans? Les larmes versées en priant ne sont-elles pas souven

The text on this page is estimated to be only 27.61% accurate

XUIFS PIÉTISTES. 3a5 cîes signes d'uBe véritable. dévotion? LesTalmudistes n enseignent-ils pas que pour f augmenter il faut prier lentement et sans bruit ? Beaucoup de gens 9 à la vérité, soutiennent que la plupart des cérémonies^ jointes à la prière» sont superflues; cependant elles servent à fortifier le recueillement. » Voici un échantillon des maximes de la secte : Si quelqu'un a commis ou veut commettre des péchés , il peut se promettre Tabsolution de la part de son cheF, sans s^astreindre à changer de conduite , à mener une vie réglée. Ce principe détestable, surtout pour les gens qui n'ont pas ou qui ont très-peu d'instruction , accrut le nombre des partisans de Balschem à tel point qu'on en comptait quarante mille lors de sa mort, arrivée quinze ans après la fondation de sa secte. » Alors son régime , tant intérieur qu'extérieur , prit une forme nouvelle ; à un chef unique on substitua plusieurs directeurs, qui, pour défendre leur doctrine, imprimèrent divers ouvrages, après en avoir publié deux posthumes attribués à leur fondateur. » L'un intitulé , Kesser Schemtowy parut à Korstchik et à Zulkiew , en deux parties. Dans la première, il donne à ses sectateurs une absolutipn générale de leurs péchés commis et à commettre, sous k condition qu'ils feront de leurs fils des Talmudistes. Son àme ayant été ravie en extase dans le ciel, l'archange Michael, le protecteur des Juife) lui a déclaré qu'à cette condition tout

3a6 DES SECTES RELIGIEUSES. pécheur pouvait non-seulement obtenir la rémission y mais même une récompense de ses crimes. Dans la seconde partie , il invite ses adhérens à prier Abraham, le pèi*e des Juifs , qui a conduit tant de malheureux à la véritable croyance , et qui la conserve dans l'âme de tant de gens disposés à la quitter. Il condamne toute liaison de leurs enfans avec des hommes qui n'appartiennent pas à la nation, surtout à sa secte. » Un second ouvrage posthume de Balschem , sous le titre , Likute amomir , a été imprimé à licmberg et dans les deux autres villes citées précédemment. Il y enseigne que , pour s'unir à la Divinité, il faut comipettre péchés sur péchés : plus ils sont horribles, plus on lui est agréable; car Dieu étant le premier sur l'échelle des êtres , et le plus grand pécheur' étant au dernier échelon, entre eux il y a une espèce de contiguïté en se ligurant que l'échelle est d'une forme circulaire.)) Baer Medsirsitz, rabbin à Kortschik, et l'un des directeurs de la secte, a commenté les principesdu fondateur par un écrit dans lequel il proscriit tout exercice des vertus ; mais le livre le plus abominable, intitulé : NoamHamelech^ a pour auteur Melech , un autre des directeurs et grand rabbin à Lezanst. Balschem avait accordé l'absolution générale , sous des conditions que l'on ne pouvait pas toujours remplir; Melech va plus loin : il enseigne que chacun des directeui s peut absoudre des plus grands forfaits passés et futurs , si lui , directeur , a la

JUIFS PÏETISTES. 327 volonté de les comniettre : il excite même à sy livrer, en promettant aux coupables que, n'ayant à redouter aucune puissance terrestre, ils maîtriseront la nature par leurs prières, pourvu toutefois que la secte reste fidèle à ses engagements. Dans cet ouvrage , il interdit aux malades l'usage des drogues médicales , vu que celui qui peut leur donner la vie éternelle peut à son gré prolonger la vie temporelle. * » Par ces échantillons, tirés des livres de la secte, on voit combien elle est pernicieuse à l'Etat; et l'on conçoit qu'elle a dû trouver beaucoup d'adversaires. Mais les ouvrages hébreux , publiés contre elle, sont moins des traités polémiques que des exhortations à se préserver des principes contagieux des Chasidim: en les combattant de cette manière, on pouvait espérer de ramener au bercail d'Israël les brebis fugitives; malheureusement ces espérances ont été déçues. En rendant justice aux talents et à la droiture des auteurs, on regrette que, la plupart ayant leur demeure hors de la contrée ravagée par la secte , ils ne l'aient connue que sur la relation d'autrui. » Quand j'étais rabbin à Mohylow , j'ai été à portée de voir autour de moi sa marche et ses progrès , ce qui m'obligeait à faire des efforts pour en préserver la communauté confiée à mes soins. Les Chasidim ayant circonvenu par leurs ruses , et entraîné dans leurs erreurs mon frère unique, jeune homme savant, et jusqu'alors honnête, je

3^8 DES «ECTES RELIGIEUSES. lui écrivis plusieurs lettres pour lui dessiller les yeux par le conttaste de son immcffalité actuelle , dvec la conduite estimable qu'il avait tenue précéilemment ; j'écrivis aussi au principal directeur de la. secte, le fameux rabbin Salomon Witejst , en lui prouvant ses erreurs par des argumens invincibles, avec menace de le combattre publiquement si je ne pouvais ramener mon frère. Mes lettres furent sans aucun succès, ainsi qu'un voyage que j'entrepris dans les mêmes vues : mais, ce voyage m'ayant fourni l'occasion de disputer avec ce directeur, je crus que notre colloque intéresserait beaucoup de monde ; en conséquence, je le fis imprimer en hébreu à Varsovie, sous le titre de Bituach. Enhardi par l'accueil que reçut cette brochure , je publiai , dans la même ville , mon livre Kiwroth hatajrwa^ c'est une critique impiartiale, mais sévère, des ouvrages composés par les Chasidim. Elle obtint lapprobation flatteuse des sa vans talmudistes, soit nationaux, soit étrangers. Je vais donner un précis de ma conférence avec le rabbin SalomonWiteyst, qui , trèsoccupé de me voir , débuta en m'apostrophant d'un ton despotique : » Salomon Wîtejst. Qui vous a chargé de nous attaqiïç ? Êtes - vous plus sage que tant d'autres qui ont échoué dans cette entreprise ? Si vous aviez quelque chose à nous opposer , au moins ne fallaitil pas le divulguer : c'est décréditer notre nation déjà si humiliée.

^VIFS f lÂTISTfïS. 3^ » Israël Loehet. Il faut corriger »es frères errans. Je pourrais tourner la question contre tous; car vous devez savoir qu'il e»t défendu à tout indi* vidu 9 ecclésiastique ou laïque , de fonder et de soutenir une nouvelle secte. Il est dit dans FÉcri* ture-Sainte : Les lois sont obligatoires pour i^os descendans. Jérémie dit : Un homme a-t-il ja* mais changé son Dieu et sa foi ? Pourquoi , dès le commencement , avez-vous affecté une marche clandestine ? Si vous n aspirez qu'au titre de sépa^ ratistes , vivez comme une partie assez considé** rable de notre nation , qui ne suit pas strictement le Talmud : du moins ceux-ci ne haïssent pas ceux qui rejettent leurs opinions , au lieu que vous abhorrez tout ce qui n'est pas de votre secte. Quant à ce que vous dites du mépris qui pèse sur notre nation , discutons cet article. Les Chrétiens ne se vengent plus de la mort du Christ sur lés descendaqs des Juifs. Ils ne croient plus que les Juifs soient obligés de détester tous ceux qui ne sont pas de notre religion. Us ne croient pas que notre religion soit contraire à la morale et à l'État, laperons que désormais on respectera tous les droits de l'humanité. » On reproche aux Juifs des filouteries ; mais beaucoup de Chrétiens ne voient dans cette accusation qu'un prétexte inventé par la haine contre les Juifs. On n'a laissé à ceux-ci d'autre p^'ofession que le négoce , où la malversation est plus facilenient remarquée que dans un autre

330 DES SECTES RELIGIEUSES. état. On a extrêmement restreint cette faculté- de commercer accordée aux Juifs, et on les accable d'impôts ; mais il est connu qu'on trouve parmi eux des marchands très-honnêtes , comme il y a des marchands chrétiens très-fripons. Le Chrétien ne hait donc pas le Juif comme tel; en dévoilant vos maximes contraires à la morale et à l'Etat, je ne fais donc aucun tort à notre nation. Je cix>is tnême que nous devons nous soustraire au mépris, en révélant les crimes de nos co-religionnaires. » Sal. PTitejrst. Tout ce que vous alléguez est sans fondement ; c'est une tentative pour opprimer nôtre secte : mais vous tomberez dans la fosse que vous aviez creusée pour nousy précipiter. » Israël Loebel J'abhorre les maximes de votre secte; car tous vos livres renferment des invitations au libertinage. Dans celui qui a pour titre : Kesser Schemtow , ne lit-on pas que les péchés commis, sous certaines conditions, seront récompensés ? Des orgies sont dans votre système un moyen de salut; vous intimidez les simples par de fausses prophéties; vous défendez aux malades de recourir à la médecine ; et mettant à contribution la crédulité et l'infortune , vous arrachez de l'argent aux malheureux en leur persuadant que vous détournerez de leur tête la colère du ciel. Par vos fourberies et vos rapines , vous avez fait périr des milliers d'hommes , causé des divorces , et jeté le trouble dans la société, etc. , etc*

JUIFS PIÉTISTES. 33f » Cette déclaration franche irrita d'autant plus mon adversaire, qu'il vit que je connaissais les intrigues des directeurs, et dès lors il me jura une vengeance implacable. » Encouragé par la bonté de la cause que je défendais, je partis vers la fin de 1797 pour visiter les contrées où la secte avait le plus d'adhérens, et démasquer ces hypocrites , qui usurpent la réputation de saints. J'emportai quatre cent cinquante exemplaires de mes deux ouvrages. Cbemiù faisant, j'eus la satisfaction de ramener dans la bonne voie, par mes sermons, quelques sectaires. Parvenu à Cracovie , je m'adressai à l'administration , dite de la Révision (Revisionsamt) , pour faire examiner mes écrits et obtenir un certificat d'approbation , qu'elle m'accorda. Je pris alors la route de Lemberg, en continuant partout mes exhortations. Mais, arrivé à Stsechow, où la secte était puissante, on m'imputa le projet de vouloir rendre malades mes Éo-religionnaires; on me reprocha d'avoir introduit des livres du territoire prussien dans un pays soumis à l'Autriche : en conséquence de cette dénonciation, on vint pendant la nuit m'enlever mes ouvrages, dont j'obtins la restitution , en exhibant à la régence de la ville le certificat que j'avais obtenu à Cracovie. J'arrivai enfin à Lemberg en septembre 1798; et, craignant de nouvelles avanies, je me bornai, dans mes premiers sermons , à traiter des sujets de morale sans faire mention de la secte. Mais

a% DES SECTES BELfGIBDSES. bientôt, des cantons que
gavais parcourus j arrivèrent de§ éniissaires, qui, m^ayant signalé aux
rabbins de Lennberg comme ennemi des Chasidîm, on répéta contre moi les
inculpations, on me déroba mon certificat d'approbation que le gouverneur
de la ville me fit rendre ; je retournai à Cracovie , où Ton me montra un
décret de la chancelleriei de Gallicie, séante à Vienne, qui ordonnait la
saisie de mes livres jusqu'à nouvel ordre , attendu que des m^xibres de la
secte des Juifspieux (diefrommen Juden) avaient fait des remontrances
contre ces livres. » Je sentis alors la nécessité d'un voyage à Vienne; en
janvîef 1799, j*y présentai une pétition à l'empereur , avec un exemplaire
de mes brochures , en le suppliant de les faire traduire par des rabbins de la
Moravie et de la Hongrie. Le fruit de ma démarche fut l'interdiction aux
Chasidim de toute assemblée publique , sous des peines sévères , dans la
Pologne autrichienne et dans là Pologne russe. » Plusieurs chefs de la secte
prirent alors le parti demigrer; ils se sont établis dans une autre partie de la
Pologne , surtout à Grodsisk, à Bielsk et à Strikow. » Ici se termine le récit
d'Israël Leobel. Il promet de publier les détails ultérieurs qu'il aura
recueillis concernant les Chasidim, qui serait la secte la plus abominable, si
tous les faits énoncés contre eux étaient vrais. Plusieurs sont combattus par
un

The text on this page is estimated to be only 29.51% accurate

JUIFS PIÉTISTES. 333 Juif polonais très-ignorant et désintéressé sur l'objet dont il s'agit : par exemple , il nie que chez les Chasidim on interdise aux malades de consulter des médecins, de prendre des drogues; il cite même un des riches partisans de la secte , qui , appelant tous les secours de Tart pour guérir sa fille, dépensa plus de cinq mille ducats.

Quelques-uns des crimes imputés aux Chasidim sont ' tels , que leur énormité même appelle le scepticisme ^ et peut-on juger une cause de ce genre sur l'audition exclusive d'un seul avocat ? Plusieurs d'entre eux se sont établis en Palestine , où le major Macworth a eu occasion d'en voir, et dont il parle dans son voyage, sans dire rigor contre eux la moindre accusation. Le Jewish ^xpositor parle des Chasidim comme ayant dans ce pays une synagogue séparée de celle des Pharisiens ^ Joseph Wolf , qui visita la Syrie en 182a , trouva à Jérusalem des Juifs polonais de deux, sortes : des Pharisiens talmudistes, qui s'occupaient entre autres du cours des astres ; et des Juifs hasidim ou spirituels y membres de la secte fondée par Israël Balschem en Pologne, où il est mort il y a environ soixante-dix ans. Ils sont excommuniés par les rabbins, parce que ces Chasidim tiennent pour superflues les cérémonies extérieures, et s'attachent à l'esprit, ^ d'après un texte 4e Jérémie ^ . Ils furent agréablement surpris sur ^ Je ^vish expositor, ^ovii 1825, pag. 297. 2 Jérémie, 3 1 , v. 3 1* — 34«

334 ³ES SECTES RELIGIEUSES. pris d'apprendre que le passage de Jérémie, invoqué par eux pour démontrer l'insuffisance des lois cérémoniales , est précisément un de ceux qu'emploient les Chrétiens pour prouver qu'elles sont abolies. On conçoit dès lors que les Chasidim, ayant secoué le joug des cérémonies légales et des rêveries talmudiques , doivent avoir moins d'éloignement pour le christianisme; aussi le voyageur trouva parmi eux- une disposition marquée à prendre connaissance de l'Évangile ^ Disposition* trcs-opposée k celle des Chasidim polonais , surtout à Przysucha , - qui entrèrent en fureur contre un missionnaire anglais et Tinsultèrent ^ . Un voyageur très-récent assure qu'ils sont ennemis déclarés, non-seulement des Chrétiens, mais encore de toutes les sectes judaïques. Ils rendent des hommages presque divins à leurs rabbins^ qu'ils honorent du titre de justes. L'extravagance de leurs gestes pendant le, service divin leur a fait donner le nom de sauteurs juifs. On les voit tout à coup rompre le silence par des éclats de rire , frapper des mains , sauter d'une manière frénétique, élever leur visage vers le ciel, montrer le poing comme s'ils défiaient le Tout-Puissant de refuser les objets de leurs demandes. Le voya^ Address delivered at Malta by the rev* Joseph^ Wolff. missionary to Jerusalem, in-8°. , London , 1823. 2 Jewish expositor, } eLn\ier i8a5, pag. 28 et suw.

The text on this page is estimated to be only 22.98% accurate

JUIFS PIÉTISTES. 335 gcur ajoute que leur seote s'est tellement accrue dans ces dernières années dans la Pologne russe et la Turquie d'Europe , qu'elle surpasse en nombre celle des Babbanistes ^* ^ Revue britannique , etc., in-8®, Paris, 1827, mars, pag. ia4) ^^ juillet 1828, pag. 61 et suw.

The text on this page is estimated to be only 25.59% accurate

336 DES SÛCTITS BEUGIEUSES. M CHAPITRE VII.
ZABBAtVAÎtES , TURGO-JUIFS / JUIFS DISSIMULATEURS A
THESSALOiriQUE. Apbès avoir rejeté le véritable Messie , les Juifs furent
souvent trompés par des imposteurs qui en usurpaient le titre. Jortin en
donne la notice dans ses remarques sur l'Histoire ecclésiastique \ Le docteur
Jean de lient, dans une dissertation spéciale, compte^ depuis fiàrcpchebaz ,
dix-sept faux Messies jusqu'à Zabbathaï-Zevi , qui eût le dix-^buitième ^.
Ce dernier devint chef d'une secte qui n'est pas encore éteinte. Zabbathaï-
Zevi , Juif deSmyrne, très-versé dans la littérature bébraïque, commence, en
1666^ à dogmatiser et se déclaré le Messie. Il vient délivrer les Juifs
méprisés, foulés aux pieds, particulièrement en Turquie , et les réunir en état
poli^ Remarks on ecclesiastical history, by Jdrtin, in-8°, LondûD, 1767,
tom. II, pag. 36 1 et suw. ^ Schediasma historico-philologicuni de
Judæorum pseudO'Messiis , per Joan. A. Lent , in-4**.> Herbornae^ 1697.

İABBATHAITES. Sij tique qui sera pour eux une ère de prospérité. Quand l'espérance sourit aux malheureux, leur crédulité s'empresse d'accepter des promesses séduisantes. Zabbathai-Zevi trouve parmi ses co-religionnaires une foule d'adhérents et sa réputation se répand au loin. De Smyrne il se rend à Salonique, y épouse une belle femme avec laquelle ensuite il divorce; voyage en Morée, passe en Syrie, prend une seconde femme, à laquelle succède bientôt une troisième. A Jérusalem il abolit un des jeûnes solennels des Juifs, car jeûner eût été inconvenant à l'arrivée de Yépoux. Un nommé Natban, dupe ou complice de sa fourberie, se fait son précurseur, et prophétise que dans deux ans ce Messie ôtera la couronne au sultan et l'enchaînera. Zabbathai se rend ensuite à Gaza, y prêche la pénitence, et inspire un tel enthousiasme aux Juifs de l'Orient, qu'un grand nombre d'entre eux se livrent à des mortifications immodérées pour mériter de participer au règne glorieux du Messie. Jusque-là il était d'usage de prier pour le grandseigneur dans toutes les synagogues; Zabbathai trouve indécent de continuer cet usage en faveur d'un homme qui devait être bientôt son prisonnier; au nom du sultan il substitue le sien. A Smyrne, où il était revenu, quelques incrédules le pressent d'opérer un miracle qui attesterait sa mission et convertirait le monde. La demande était embarrassante; mais le dévouement aveugle l'emporta. 111. 22

3S8 DES SECTES RELIGIEUSES. de ses adhérens le dispense du rôle de thaumaturge.. Peu de temps après il s'embarque pour Constantinople, où il n'arrive qu'après une traversée orageuse, car il ne sait pas commander aux vents et aux flots. Le grand-visir le fait jeter dans une prison, où il est visité par une multitude de Juifs, même des contrées étrangères. L'affluence est telle, que les satellites préposés à sa garde amassent beaucoup d'argent en faisant contribuer les curieux qui viennent rendre hommage à leur libérateur. Déjà les Juifs de Metz, d'Italie, d'Allemagne, de Pologne, se disposaient à tout vendre pour aller le joindre. Du fond de sa prison il intima aux Juifs l'ordre de célébrer le jour de sa naissance par des festins, des Illuminations, des symphonies. Us obéirent, quoique ce jour coïncidât avec une des solennités lugubres de leur rit; c'était, dit-on, l'anniversaire de l'incendie du second temple. Le voyageur Chardin, qui était alors dans la province de Hyrcanie, raconte que ceux de cette contrée abandonnaient leurs maisons, se couvraient de sacs et de cendres, jeûnaient et priaient pour la manifestation du Messie. Le gouverneur de la province, voyant qu'ils renonçaient au travail et n'acquittaient pas les impôts, leur fit dire que cette conduite était absurde; ils répondirent que le libérateur arrivé les dispensait du tribut. Ils conclurent, Jortiu, ibid.

ZABBATISAITÉS. 3⁹ vi&rent cependant avec le gouverneur que, si dans trois mois il n'était pas en Perse avec une armée, ils paieraient cent tomans> ou neuf mille francs d'amende, ce qu'ils exécutèrent quand l'événement les eut détrompés ^ Zabbathiaï ayant été dénoncé comme imposteur au sultan, celui-ci déclara que lui-même reconnaîtrait sa mission divine, si, étant 'mis à nu, il n'était pas percé des flèches que lui décocheraient une troupe d'archers. L'alternative était de faire le miracle ou d'être empalé; Zabbathai, ne voulant pas risquer l'épreuve, se fit musulman, à la grande confusion de ses adeptes; mais soit obstination d'orgueil, soit aveuglement, un grand nombre d'entre eux prétendirent qu'un fantôme s'était substitué au véritable Zabbathiaï, qui avait été enlevé au ciel en corps et en âme, d'où il reviendrait au temps opportun pour accomplir sa mission. Ces rêveries servirent de réponse à une députation que les Juifs avaient envoyée à Smyrne pour recueillir des renseignements concernant le Messie. Dans la population très-nombreuse des Juifs à Salonique, il y a une classe, appelée par le peuple Juifs réformés ou renégats, qu'on a souvent confondus avec les sectaires de Zabbathiaï. J'ai consulté à ce sujet des personnages instruits et véridiques de divers pays, de religions diverses, qui ont ha^ Voyages du chevalier Chardin en Perse, in-S», Paris, 1811, tom. YI, pag. 135 et suiv. '±7.

340 ^S «EICTES RİLIOIEUSİS. bile cette ville. L'extrême divergence de leurs renseignements me prouve (et plus de cent fois j'ai eu occasion de le remarquer) qu'en écrivant sur les sociétés religieuses , l'historien le plus exact risque d'être induit en erreur par des hommes de bonne foi. Dans ces récits contradictoires je choisis, comme plus croyable , celui d'un Grec né et élevé à Salonique, 11 y a environ cent ans que des banquiers juifs furent condamnés par un pacha , pour de légers motifs, à être pendus. C'est un moyen usité en Turquie pour envahir les richesses des proscrits. Ces malheureux , connaissant le précepte du Coran qui absout un individu lorsqu'il ouvre les jeux à la lumière des /wm/ère^, déclarent que le prophète leur a apparu, et qu'ils sont décidés, ainsi que leurs familles , à professer l'islamisme. Quoique le pacha tînt plus à l'or des Juifs qu'à leur prosélytisme , il n'osa braver l'opinion populaire , et révoqua l'ordre fatal. Les Juifs , au nombre d'environ trente familles, embrassèrent le mahométisme , que leurs descendants pratiquent extérieurement , et sans manquer toutefois de se rassembler le soir dans les recoins écartés de leurs maisons pour prier selon le culte hébraïque. Comme ils habitent des quartiers séparés, et qu'ils ne se marient qu'entre eux, ils ont échappé à la punition; mais ils sont toujours soupçonnés et souvent rançonnés. Un auteur remarque, à cette occasion, que les Turcs pardonnent l'exercice particulier d'une

, ZABBATHAITES. 34' autre religion en faveur de la profession publique de la leur ^ Leur costume ne diffère pas de celui des musulmans i ils sont si polis dans leurs manières et leur langage , qu'on pourrait les appeler des Turcs civilisés. Leur nombre actuel est de cent vingt à cent cinquante familles , divisées en trois tribus^ Cette démaï*cation est généralement attribuée à la pratique plus ou moins stricte de la religion juive ; ces trois tribus vivent en bonne intelligence; cependant leurs assemblées se tiennent séparément. Us sont très-industrieux, et commercent avec l'Egypte et Constantinople. Voilà donc une secte de Turco-Juifs ou Juifs dissimulateurs , mais rien ne prouve qu'ils soient Zabbathaïtes. Zabbathaï-Zevi avait eu parmi les Juifs anglais, hollandais, allemands et polonais, beaucoup d'adhérens, qui se sont perpétués en petit nombre jusqu'à nos jours. Un nommé Jonathan ^ né en 1690 à Cracovie , et qui, en 1750, fut élu grand rabbin des trois villes de Hambourg, Altona et Wansbeck , fut accusé d'être sectateur de Zabbathaï-Zevi ; ce qui occasiona une dispute très-animée , et sur laquelle furent publiés beaucoup de pamphlets ^ . En 1756 , une petite société de Juifs , en Podolie , ^ Observations sur la religion , les lois , les mœurs de Turcs, in-8°. , Londres, 1769, pag. 43. ^ j^cta hist, eccles., etc. 9 lySa , pag. 997 et suiv.

34^ïï DES SECTES RELIGFEnSES. s'étant dégoûtée du Talmud, ils firent une déclaration de foi presque chrétienne, ainsi qu'il suit : « Nous croyons tout ce que Dieu enseigne et or» donne dans T'Ancien Testament. — La grâce de » Dieu est indispensable pour entendre l'Ecriture» Sainte. — Le Talmud doit être rejeté, parce qu'il » contient des blasphèmes contre Dieu. — Dieu est » créateur de tout ce qui existe- — Dieu est un en » essence, et triple en personne. — Il est possible » que Dieu s'incarne, et qu'il se soumette aux in» firmités humaines pour expier les péchés. — » D'après les prophéties, il est certain que Jérusalem ne sera pas rebâtie. — Le Messie, promis » dans les Ecritures, n'est plus à venir. — ^Dieu, lui» même, abolira la malédiction lancée sur nos pre» miers pères et leur postérité, et il est le vrai » Messie incarné ^ » Ces Anti-Talmudistes avaient à Lanloron, en Podolie, des assemblées pour lire la Bible et remplir les autres exercices de leur culte. Ils furent accusés par les Talmudistes de se livrer, dans leur réunion, à la débauche, et de s'être agrégés à la secte de Zabbathai-Zevi, sous la direction d'un Juif venu des frontières de la Turquie. Les accusés prouvèrent que ces imputations étaient calomnieuses; et, comme ils étaient sans cesse insultés par les Talmudistes, plus nombreux, qui les avaient excommuniés et proscrits,, ils demandèrent une * Acta, etc, année lyôô..

2;abbathait£S. 343^ sauve-garde à Tofficialité de Tévéq^ue de Kamîniek , qui les déclara innocens. Leurs adversaires furent condamnés à une amende envers eux, et.d^ plus à payer 162 écus d'or de Hongrie pour réparer les tours de la cathédrale de Kaminiek. L'évêquç se déclara protecteur des Anti - Talmudistes ,, en exhortant d'ailleurs les deux partis à vivre en paix y et à chercher la vérité dans les saintes Écritures. Quelque temps après, ces mêmes Anti-Talf mudistes écrivirent à Auguste III , roi de Pologne ; au primat, qui leur répondit affectueusement; et à l'archevêque de Lemberg , en lui déclarant qu'ils reconnaissaient Jésus - Christ pour le Messie ^ ef; qu'ils désiraient le baptême. Ces faits , et plusieurs autres, prouvent à la fois que ces Anti-Talmudistes n'étaient pas sectateurs de ZabbathairZevi , et que l'accusation dirigée contre eux était chez les Juifs,, a cette époque, un moyen de dénigrer ceux de leurs co-religionnaires qui s'éloignaient de. leur manière de penser. Vers la fin du siècle dernier , il y avait à Prague des Juifs qui étaient, ou du moins qu'on disait être de la secte de Zabbathai-Zevi. Le rabbin les excommunia même pour Fautre monde , et leur interdit l'entrée de la synagogue , d'où ils furent chassés avec fureur. Le magistrat , obligé d'interposer son autorité, fit incarcérer leurs principaux persécuteurs, les condamna pendantquelque temps au pain et à l'eau, et l'on administra queïques^^. coups de bâton à des enfans qui ^ à l'imitatioiL

344 ^£S SECTES RELIGIEUSES. de leurs parens , avaient montré un zèle trop ardent pour l'orthodoxie judaïque '. li y a environ un demi-siecle qu'à Mayenee un raU)in fut soupçonné d'être de la secte de Zabbathai; les soupçons se fortifièrent en ne le voyant pas à la synagogue à l'anpiversaire de la destruction du temple , qui , pour les Zabbatbaïtes , n'est pas un jour de jeûne. On l'épiait depuis longtemps , et l'on saisit cette occasion de s'assurer de ses sentimens. Des Juifs accoururent à sa maison , elle était fermée; ils enfoncèrent les portes, le trouvèrent à table, et à l'instant le conduisirent, entouré de sa serviette , dans la synagogue , où il fut hué. En 1 Soft vînt à Paris un musicien , sectateur de Zabbathai-Zevi ; c'est peut-être , depuis longtemps , le seul qui ait paru en France. ^ Annales de la religion , in-S**., i8 vol., Paris^ 1795 — i8o3, tom. XII y pag. 4^5.

■ BaeEaBMbsjBBadB(â0Ba4^aa«H9Bi|rtVBnpHtti. CHAPITRE VIII
 FEANKISTES/ Jacques - Joseph Frank, né en Valachie vers l'an 1728, était un de ces Juifs Anti-Talmudistes, dont on a parlé dans le chapitre précédent, qui, harcelés par les Rahbanistes, déclarèrent à l'évêque de Lemberg qu'ils reconnaissaient Jésus-Christ pour le Messie, et reçurent le baptême. Frank, et une trentaine d'entre eux, allèrent à Varsovie implorer la protection du gouvernement. Mais bientôt se répandirent sur la doctrine de ces néophytes, dont Frank paraissait le coryphée, des bruits si défavorables, que l'autorité publique crut devoir intervenir, et le 26 janvier 1860 commencèrent les informations. Frank fut interrogé, et l'on entendit beaucoup de témoins qui connaissaient sa conduite. De leurs dépositions et de ses propres aveux résulta la certitude qu'il était un fourbe; il soutenait que, dans une maladie grave à Smyrne, Jésus-Christ lui avait apparu, l'avait guéri, et lui avait intimé l'ordre de travailler à convertir ses coreligionnaires. Mais un de ses compagnons, qui ne l'avait jamais quitté, attesta que Frank n'avait pas été malade.

34^ DES SECTES RELIGIEUSES. A Salonique il avait annoncé que TAnteChristr était venu, ainsi que le prophète Élie ; que le jour du jugement était prochain, et que Jésus-Christ y vrai Messie, était peut-être déjà sur la terre. Frank s'était choisi douze disciples, qui, pour représenter les douze apôtres, en avaient pris les noms au baptême; il affectait de leur parler comme Jésus-Christ en paraboles. Il invitait tout le monde à la communauté de biens, telle qu'il l'avait établie dans sa société. Il n'avait pas osé se donner pour le Messie ; mais il tolérait qu'on le regardât comme tel , qu'on lui rendît une espèce de culte , et que, dans des cantiques et des discours, on le suppliât de manifester au monde sa puissance et sa majesté. Le tribunal ayant acquis la preuve de ses impostures, on assembla devant les juges tous ses sectateurs. Le président les exhorta à rompre tout commerce avec lui et à s'attacher à la foi catholique, ce qu'ils promirent. Quant à Frank, il fut enfermé dans la forteresse de Czanstochow , où il resta jusqu'à la prise de cette ville par les Russes , qui le mirent en liberté ^Le général Krasinski, qui a publié, en 1818, un aperçu sur les Juifs de Pologne, assure que Frank , se croyant prédestiné à réunir toutes les " Parallèle des religions , (par Brunet) , in-4"« , Paris-, 1792^ tom. 11,^ pag. 434 ^^ suw^

FRANKTST'ES: 347* ^eetes^ fit un triage de dogmes daits la religion juive, en l amalgamant au culte catholique. A la même époque , un rabbin de Miedzy , en Pologne, imagina aussi de fonder une secte; Frank, craignant la concurrence, s^efForça de donner plus d'ascendant à la sienne , dont il se déclara chef héréditaire. Il établit, eu principe, que dans tout pays un Juif est toujoiirs Juif, pourvu que, dans son intérieur, il observe les rils ïnosaîques. Il peut en public pratiquer la religion du pays; en conséquence, il enjoint à sesiadhérens de se conformer extérieurement aux usages de la contrée qu'ils habitent, et par-là d'enraciner leur société. * Cette doctrine est celle de Maimonides, qui autorisait ses co-religionnaires en Espagne à dis^ simuler. Beaucoup de renégats juifs en ont fait la règle de leur conduite dans l'empire ottoman , surtout ceux de Salonique , parmi lesquels Frank avait demeuré. Sorti de prison , il passa à Brinn en Moravie , où de nouveaux adeptes s'étant joints à ceux qui de Pologne l'avaient suivi , il vint avec eux se filmer à OfFenbach près Francfort-sur-le-Mcin. De là ils répandirent , dans les contrées voisines, des proclamations pour justifier leur schis^ Aperçu sur les 'Juifs de Pologne, par Vincent Corvin , comte de Kraunskî, etc., in-S**., Paris , 1818, pag. 24 tt suw.

3J^ t»ES ffECTBS RE&IGISnSBS. me. Par les secrets de la cabale, ils établirent des correspondances» et tentèrent, mais sans succès, de conquérir à leur secte les Juifs de cette ville. Frank avai^ des gardes , des pages , des cbambelians. Ses sectateurs étaient dans Tusage d'envoyer à sa cour leurs enfans pour y être élevés jusqu'à Tâge de dix-neuf ou vingt ans. Le fondateur étant mort, les Frankiste», ayant en main des psautiers hébraïques^ et formant un convoi solennel , transportèrent son cadavre à l'une des avenues d'Offenbach, où se trouvait une croix sous laquelle ils Tenterrèrent. La société , veuve de son fondateur, fut ensuite gouvernée, dit-on, par sa fille, et Oppenheini devint la capitale de la secte, qui a des partisans dans le Nord , où ils pratiquent secrètement leur culte ; Us ont même encore en Crimée et en Gallicie des synagogues qui n ont rien de commua avec les autres Juifs.

SrGTE3 HitANGÂES. 3⁹ OBSS CHAPITRE IX. SBCTES
MÉLANGÉES DB GHRISTIAMS BTB ET DE ICDAÏSME EN RUSSIE.

La translation des dix tribus a fait demander maintefois où sont leurs descendants. On a vu dans les chapitres précédens que la réponse sur «ette question a beaucoup exercé les commenta» teurs et les historiens. De leurs recherches paraît jaillir une vérité qui concilie la divergence des ^systèmes. La postérité des dix tribus se compose nonseulement des Juifs habitans du pays où furent transférés leurs ancêtres , mais de ceux qui , épars dans diverses contrées dé Fancien monde * v formèrent des colonies encore subsistantes. La disparité de climat , de régime diététique , d'occupations, de gouvernemens, a modifié leur existence physique et morale. Les persécutions, les catastrophes politiques, l'absence de culture intellectuelle ont demême altéré leurs opinions religieuses; ainsi les Afghans , les Béni-Israël , les Israélites de la Chine, du Malabar, dateraient leur origine de la transmigration babylonienne. 11 en serait Je même dautres colonies émigrées en Tartarie ,

350 DES SECTES RELIGIEUSES. et qui progressivement auront étendu leurs ramifications dans les vastes contrées de la Russie. Les voyageurs modernes y ont remarqué , chez diverses peuplades , des usages mosaïques , telles que la circoncision , la loi du levirat , l'abstinence de certains alimens, l'observance des purifications légales. En 1470 un Juif de Kiew , nommé Zacharie/ qui soutenait la nécessité de ces pratiques, annonça que le Messie n'était pas encore venu, mais que son arrivée était prochaine. Il convertit à sa croyance des prêtres du clergé russe , surtout à Novogorod, et devint chef d'une secte formidable. Sous l'Empereur Ivan le Terrible, on voit que le gouvernement déploya contre eux les supplices les plus cruels. Les uns furent brûlés vifs, à d'autres on arracha la langue. La secte parut éteinte , mais elle n'était que comprimée. On assure que parmi les Raskolniks, divisés en tant de branches (voyez ci-après l'article Raskolniks), il en est une qui ne reconnaît pas Jésus-Christ , et qui conserve des rites judaïques. On présume qu'elle descend des sectateurs de Zacharie ^ Vers Toulon on a découvert une peuplade qui observe la circoncision et le sabbat; n'ayant pas de temple, elle adore Dieu en plein air; elle a des "• Beitrage zur Russischen kirchen geschichte, von Philip Strahl, tom. Pr., in-8°, Halle, 1827, pag. 188, 198, 277 et passim.

SECTES MÉLANGÉES. 351 «dhérens dans d'autres parties de la Russie , et même en Turquie et en Pologne. En 1808, un homme distingué par sa vaste érudition et ses voyages, Jules Klaproth , visita dans les montagnes du Caucase le village nommé Obilnoï, situé sur un monticule peu éloigné du confluent du Podkoumok et de la Kouma ; les habitants de ce village, et de plusieurs autres le long de cette dernière rivière, forment une association inconnue jusqu'à présent. Ils rejettent la Trinité, se marient avec leurs filles et leurs sœurs , et admettent des règles de conduite contraires à celles de l'église grecque. Un grand nombre a quitté le christianisme pour embrasser la loi de Moïse, ne lit que l'Ancien Testament, et se réunit dans une synagogue présidée par un Russe converti au judaïsme. Il n'y a pas longtemps que l'on persécutait encore ces malheureux, et qu'on les jetait dans les cachots pour les forcer à renoncer à leur croyance; mais l'empereur Alexandre leur a laissé la liberté de croire tout ce qu'ils veulent , en leur interdisant seulement de faire des prosélytes dans des familles étrangères ^

^ Voyage au mont Caucase, etc. , par Jules Klaproth, 4n-8®, Paris, 1823, tom. I, pag. 160 et suiv.

35 1 DISS SECTES RELIGIEUSES. SKXM.J CHAPITRE X,
XUIFS TALMUBISTBS OU RAVBANISTES. CONSIDERATIONS «UR
LA DISPERSION DES JUIFS, SUR LES ACCUSATIONS DIRIGÉES
CONTRE EUX , SUR LES PERSÉCUTIONS DONT ILS ONT ÉTÉ
VICTIMES. NOMBRE PRÉSUME DES JUIFS EXISTANS SUR TOUTE
LA TERRE, ETC. La dispersion des Juifs est un événement unique dans
l'histoire des hommes. De grands peuples ont été engloutis par de grandes
révolutions. Seulement les restes de quelques-uns forment encore
aujourd'hui des classes isolées, mais peu nombreuses, et répandues dans
leur ancienne patrie ou dans quelques coins de la terre; au lieu que le
soufflet de la colère divine a dispersé sur l'étendue du globe les enfans de
Jacob. La sottise crétulité a parlé d'un Juif errant ; ils le sont tous. Vaincus
par les Assyriens, les Perses, les Mèdes, les Grecs et les Romains, ces
nations puissantes disparaissent, et le Juif, dont elles ont brisé le sceptre,
survit avec ses lois aux débris de son royaume et à la destruction de ses
vainqueurs. Dépositaires des premières archives du monde, et des oracles
qu'il a méconnus , il va , la Bible en

JUIFS TALMUDIStEÔ. 35^ main, vérifier les prédictions de ce livre , et rendre témoignage à la vérité d'une religion qu'il abhorre ; sans cesse il a les yeux tournés vers Jérusalem , ne désirant qu'elle pour patrie, et obtenant à peine la faculté précaire d'habiter cette ville > possédée successivement par les Païens, les Chrétiens et les Turcs. Le sang de Jésus-Christ est retombé sur les Juifs comme ils l'ont désiré; depuis la journée san^ glante du Calvaire, ils sont en spectacle à toute la terre qu'ils parcourent, demandant un Messie qu'ils ont cherché jusque dans Cromwel ^ Voilà dix-huit siècles que , portant en tous lieux leurs larmes et leur désespoir, ils se débattent, se soutiennent à travers les persécutions et le carnage i toutes les nations se sont vainement réunies pour anéantir un peuple qui existe chez toutes les na-^ tions^ sans ressembler à aucune, sans s'identifier avec aucune, : si les tribus sont confondues , la race ne l'est pas; et, dans tant de contrées différentes par les religions, les idiomes et les usages , la race d'Abraham subsiste sans mélange, malgré les persécutions et le mépris, qui auraient dû la porter à se confondre* En un mot, les Juifs, étrangers, chassés, persécutés partout, existent partout. Tel serait un arbre qqi n'aurait plijs de tige, et dont les rameaux épars continueraient de végéter avec ^ Vie de Crorawell , par Grég. Leti. On y trouve la députation des Juifs au Protec eur, qui, loin d'accepter la qualité de Messie , s'irrita contre eux.

m. a3

354 LES LIÈTES RELIÈSES. .foroe. Leur dispersion et leur conservation sont deux phénomènes qui sortent du cercle des faits naturels, et que la révélation seule peut expliquer. S'ils eussent été tous convertis par Jésusdhrhist, dit Pascal, nous n'aurions plus que des témoins suspects ; et s'ils avaient été tous exterminés, nous n'en aurions point du tout \ Xes nations européennes perdent le droit de reprocher aux Juifs l'immoralité, et surtout l'usure, La comparaiaon. entre elles et eux serait sur plusieurs points à l'avantage de ces derniers, dont dbacun pourrait dire aux Chrétiens , comme Jésus - Christ aux PhaHsiens : « Que celui d'entre » vous qui est sans péché , jette la première pierre. » . Si les Hébreux sont une race dégénérée, c'est l'ouvrage et le crime de nos ancêtres, dont les descendants seront complices tant que les Juifs auront des droits politiques et civils à réclamer. Depuis Vespasien leur histoire n'offre guère que des scènes de douleur. Fugitifs et proscrits dans les diverses contrées de l'univers, où ils se traînaient en mendiant des asiles, les Juifs furent en proie à d*innombrables calamités, et leur existence fut presque toujours une longue agonie, excepté sous la domination des anciens papes; c'est un témoignage que Basnage même, quoique protestant, est forcé de rendre. On accuse le clergé d'être persécuteur; cela est si facile à dire , et tant de gens sont si aises ^ Voyez SCS Pensées , art. XVI.

JUIFS TALMUDISTES. 355 de le répéter ! Cependant , quand les Juifs étaient tourmentés par une politique rapace , par une populace effrénée y ils se réfugiaient toujours sous les ailes de[^] pasteurs, et surtout de[^] pontifes romains, qui combattait leurs erreurs et défendaient leurs personnes. Le zèle éclairé des successeurs de Pierre protégea les restes d'Israël. On admire le courage dont s'arma saint Grégoire-le[^]Grand contre leurs oppresseurs. On lit avec transport une épître d'Alexandre II aux évêques de France qui avaient condamné les violences exercées contre les Juifs; ce monument honore à jamais la mémoire du pontife romain et des prélats français. Saint Uilaire d'Arles .était tellement chéri des Juifs, qu'à ses obsèques ils mêlèrent leurs larmes à celles des Chrétiens, et chantèrent des prières hébraïques. Saint Bernard, qui avait prêché la croisade, écrivit partout contre la fureur des croisés qui massacraient les Juifs. Tandis que l'Europe les égorgeait au quatorzième siècle, Avignon devint leur sauvegarde; et Clément VI , leur consolateur et leur père, n'oublia rien pour désarmer les persécuteurs, et adoucir le sort des persécutés. Jamais peuple ne fut plus attaché à l'agriculture que les Juifs en Palestine ; on ne les vit commercer que momentanément lorsque Salomon envoya des vaisseaux d'Asiongaber à Ophir. Depuis sa dispersion , jamais peuple ne fut plus éloigné de l'agriculture, parce qu'on lui avait interdit partout la faculté d'acquérir des terres , de les cultiver et 23.

356 DES SECTES RELIGIEUSES. d'exercer les art8 et métiers.

Le commerce était Jone Je seule route qui lui fût ouverte, surtout le commerce de détail , qui est accessible à tous , et qui, n offrant que des gains précaires et modiques, produit souvent des inclinations rapaces. Mais les richesses acquises par cette voie éveillaient aussitôt la cupidité des ennemis des Juifs. Ils étaient pillés, ensuite chassés, ou pendus, ou brûlés; et, pour surcroît de malheur^ on prétendait justifier ces forfaits en calomniant les victimes. L'horreur de la tyrannie leur suggéra , au rapport de Villani, l'invention des lettres-de-change et des assurances : ils éludèrent souvent les violences par cette facilité de transporter leurs fortunes dans des portefeuilles, par ces biens presque invisibles, qu'on peut envoyer partout, dit un écrivain, et qui ne laissent pas de traces. Voilà comment les Juifs, concurremment avec les Arméniens, sont devenus les courtiers du globe. L'espèce humaine est une et homogène. Le caractère des Juifs est en partie le produit de leur éducation; semblables en cela aux Nègres, aux Parias , aux Cy ganis , en un mot , à tous les hommes. Censeurs impitoyables sur lesquels se sont accumulés tous les avantages sociaux, si vous étiez nés dans ces tribus dégradées parce qu'elles sont opprimées , on vous eût vu adorer des fétiches , dire la bonne aventure , ou exercer d'une manière peu honorable un commerce trèspeu lucratif.

jrtFS TALWUOfSTE^S. ÎSj Et vous , pères de famille honnêtes , qui çn qualité de chrétiens avez pu aspirer à toutes les distinctions, à tous les moyeps de fortune, choisir parmi les arts mécaniques et les arts improprement appelés libéraux y ceux qui étaient le plus analogues à votre inclination ; que seriez-vous, si, condamnés k Texhérédation politique par des lois tortionnaires , ou par ^'opinion souvent plus forte que les lois ; si, repoussés de tous les postes hopori tiques et de tous les. ateliers ^ vous n'eussiez trouvé de moyens d'existence pour vous et vos enfans que dans un négoce subalterne, et dont •les profits seraient encore diminués par la multiplicité des concurrens? Bénissez la Providence qui vous a soustraits à des tentations où peut-être votre probité eût fait naufrage. Au lieu d'être si exigeans envers des hommes qu'on a presque forcés à. devenir vicieux, n'a-t-on pas lieu de s'étonner qu'on trouve encore chez les Juifs tant d'individus qui, écartant par leur courage tous les obstacles que la persécution et l'opiliion leur opposaient, ont acquis des vertus et des lumières? Freind assure, dans son Histoire de la Médecine, que dans le moyen âge ils furent les priivces de cette science ^ toujours et en tout pays cultivée chez euxV actuellement, aans la seule ville de Berlin , ils ont douze médecins approuvés. Un savant Israélite du midi de la France revendique , pour ses co-religionnaires > la célébrité

358^ DES SECHES RELFCrEUSES. qu'eut dès son origine la faculté de médecine de Montpellier. Aux dixième , onzième et douzième siècles, ils'étaient presque seuls dépositaires de cette science ; et c'est par eux qu'elle fut Communiquée des Arabes aux chrétiens K C'est aux Juifs de Tolède qu'on doit les Tablesjilphonsines , rédigées au treizième siècle , le plus i>eau monument de Tastronomie dans des temps ténébreux. Consultez les dictionnaires de Bartolucci, Imbonati, Rossi^ et voyez cette foule d'hommes distingués qui y parmi les Hébreux , se présentent avec éclat à la postérité; MaimonideSy KimJij Jarchiy Aben-Espa^ Juda-Levi^ Elié le lévite y le républicain Abarbanelj Zacutus ^ Orobio , Menasseh'Berî'Israël, etc. Sans doute il en est qui se déshonorent par un trafic usuraire; mais les chrétiens sont-ils tous à l'abri de ce reproche? Parmi les dénonciateurs des Juifs, on en trouverait peut-être qui, en provoquant contre eux des mesures répressives, ont voulu s'assurer le monopole de l'usure; ils rappellent l'anecdote de cet avare qui applaudissait au discours pathétique d'un prédicateur contre les usuriers, dans l'espérance que, ceux-ci se convertissant , il aurait , par le fait, le privilège exclusif des gains illicites. Des Juifs sont usuriers, et presque tous ont un ^ Histoire des institutions de Moïse , etc., par J. Salvador, ln-8o. Paris, 1828, tom. III ^ pag. 8f.

JUIFS TALMUI>ISTliff. ÎSgenraolère ixiéticuleux , défiant; c
 est TefiFet inévitable de Topprossicm qui long-temps pesa sur eux. Il eir est
 de inêiie des nègres esclaves ; une bonne éducation, dç bannes lois y un
 régime libre, et surtout des principes de religion en feraient des hommes tels
 que peut-être les maîtres ne seraie^ct pas dignes de les servir. Vous, autour
 de qui sont réunies les lumières du efariistiaisme , deviez -vous
 leurmontrer l'exemple des excès qu'ils ont imités? Ce sont leurs hideux
 iiK)dèles dont il faut gémir et rougir. Mais revenons aux Juifs ; ik sont ce
 que nous se^e rions, ce que seraient tous les hommes placés daiu» les mêmes
 circonstances. Les torts dont vous leschargez sont votre ouvrage ; et plus
 vous en dites de mal , plus vous inculpez le^e chrétiens*. On pourrait encore
 , à juste titre, leur reprocher un caractère flagorneur. La plupart d'entre eux
 ne sentent pas à quelle hauteur doit être placée la dignité de l'homme, mais
 ce serait leur faire un crime d'être Italiens ou Français; il importe pour eux
 et pour nous que la loi les assimile à tous les membres de la cité; mais
 assimilés ou non , ils partageront les funestes résultats de l'éducation usitée
 dans notre continent, où l'on fait tout pour la culture de l'esprit, et si peu
 pour celle du cœur ^e. L'accessoire est substitué au principal; delà cette
 prétendue civilisation qui est en grande partie com^e ^foyezce qui a été dit
 pag. 205 et 206 de ce volume.

M 360 DES SECTES RELIGIEUSES. posée de bassesse, de corruption , de barbarie ; le» . Français et les Italiens sont, je pense, les plus gangrenés par cette putréfaction morale. Les articles précédents ont fait connaître les Juifs Rechabites , Caraïtes , Samaritains , Zabbathaïtes[^] Ghasidim, Frankistes. Ces deux dernières sectes sont issues des Talmudistes ou Rabbanistes, lesquels, étant incomparablement plus nombreux y. forment à proprement parler la masse de la population juive. Ces dénominations leur ont été données à cause de leur respect pour les décisions des rabbins et pour le Talmud , immense fatras où quelques idées saines sont perdues dans la fange. A peine en croit-on ses yeux quand ont lit Benjamin deTudèle et JosephBen-Gorion,qui sont cependant les Tite-Live et les Tacite delà synagogue. Joseph Ben-Gorion raconte sérieusement qu'Alexandre, étant en Asie , y trouva des arbres qui sortaient de terre au lever du soleil et y rentraient ensuite; des, coqs qui vomissaient du feu; des oiseaux qui parlaient grec , et des hommes sans tête. Abarbanel même, un des plus doctes rabbins, assure que, tous les Juifs devant ressusciter en Palestine , les corps de ceux qui n'y meurent pas y rouleront par des canaux souterrains que l'Éternel a creusés. Divers auteurs ont extrait du Talmud des choses si absurdes , que pour les inventer il a fallu franchir même les bornes de la folie la plus exaltée. Un membre du grand Sanhédrin de Paris , indigné

JUIFS TALMUDISTES. 361 de la confiance que conservent encore plusieurs de ses confrères pour cet ouvrage, chargea un autre Juif instruit d'y colliger tout ce qui est marqué au coin de la sottise; mais celui-ci pensait qu'alors il faudrait transcrire en grande partie les in-folio à on l'il se compose. Le résultat, de son travail manuscrit est que le Talmud, écrit en patois babylonien, sans goût^ sans méthode, sans justesse, tronque tous les textes de l'Écriture Sainte, les interprète absurdement; qu'il est tissu de contes puérils, de préceptes très-obscurs, d'obscénités trop intelligibles, même de blasphèmes, et ne mérite que le mépris. Il suffit de rappeler que,, selon le Talmud, Dieu a frisé Eve et rasé Sanhelib : il répète les leçons des rabbins; il joue trois heures par jour avec le Leviathan, etc., etc. Le rabi Ben-Suqui possédait toutes les langues, même celles des anges, des démons, des animaux et des arbres. Il y avait dans la ville de Bithar quatre cents synagogues, dans chacune quatre cents professeurs, ayant chacun quatre cents écoliers, etc., etc. Ceux qui auront la curiosité d'en voir plus, pourront la satisfaire en consultant l'ouvrage indiqué dans la note ci-dessous ^ Le Talmud, né en Asie, conserve encore du crédit parmi les Juifs de Pologne; c'est leur en^ Essai sur la régénération physique, morale et politique des Juifs, par M. Grégoire, etc., in-8°, Metz, 1789, chap. XXV, et surtout les notes de ce chapitre, pag. 23 et sui[[^].

36^ DrE8 SECTES BEtlGIEUSES. cyclapédie : mais ailleurs ce crédit décline pro^ digieusement; et si quelqu'un s'extasie encore à l'aspect de 3o47 pages dont est composé l'ouvrage y la plupart réduisent à sa juste valeur cette collection qui rappelle ce qu^Horace a dit de quelques perles égarées dans le fumier d'Ennius. Depuis long-temps les Juifs n'étaient pas éga* lement esclaves des décisions talmudiques et rabbiniques. Elles eurent toujours moins d'empire sur ceux d'Espagne et de Portugal , qui d'ailleurs, ayant la prétention d'être de la tribu de Juda, affisctaient un air de supériorité sur les^ Allemands et les Polonais; ceux-ci, plus asservis aux rabbins , abhorraient les Portugais , réputés hétérodoxes. Dans le «ièûle dernier une Juive prussienne ayant épousé un médecin Juif portugais, les parens de cette femme en portèrent le deuil comme d'une personne décédée. Les choses sont bien changées à cet égard : dans le Sanhédrin de Paris ils ont trouvé leurs opinions à peu près à l'unisson; leurs solennités religieuses ont réuni dans les mêmes synagogues les Portugais et les Allemands. Ainsi s'évanouissent les disputes entre l'école de Schamaï^qui était celle des Portugais; et l'école de Hillel , plus suivie par les Allemands : ou plutôt la première , moins surchargée de rits, a conquis la prépondérance. On a demandé souvent quel est le nombre présumé de Juifs épars sur le globe : pour rassembler des probabilités sur cet objet , ne consultez pas

/DiF\$ TAr.MUDi{rr£9. . 363 leurs écrivains, surtout Benjainia de
 Tudèle et Orobia;il5 ont toujours grossi le nombre de leurs frères, pour se
 donner le relief d'une nation florissante jusque dans sa dispersion. C'est sans
 doute par ce motif que Siméon Luzzati, rabbin de Venise dans le dix-
 septième siècle , portait à plusieurs millions les Juifs de l'empire turc ^ Un
 auteur chrétien , Sçbadt ,. dans ses Memorabilia judaïca , en comptait aussi
 plusieurs millions dans les seuls pays de Barbarie et Mauritanie^ Le rabbin
 Menasseh-Ben-Israël , mettant la réalité à la place de ses désirs , trouvait
 une immensité de Juifs dans l'Amérique espagnole , qui alors n'en avait pas
 un seuP. Des auteurs chrétiens ont erré sur le même article» Wallace établit
 solidement que les calculs de population sont presque tous exagérés ; et
 lui-même exagère peut-être celui des Juifs, qu'il croit aussi nombreux que
 lors de leur existence en Palestine , où , selon lui , ils étaient au nombre de
 sept millions ^ M ichaelis dit qu'en Allemagne l'opinion commune est
 d'admettre cinq millions de Juifs existans sur le globe; Basnage les réduisait
 à trois millions * : c'est l'avis du géographe Morse. *• Discorso circa il
 stq^to degli Hebrei , chap. XIII. ^ Esperanza de Israël, etc., par Menasseh-
 bcn-Israël ^ in- 12, Amsterdam. ^ Essai sur la différence du nombre des
 hommes, par Wallace, in-S*». Londres^ i754« ^ Histoire des Juifs, par
 Basnage, liv. IX, chap. 38.

36{ DES SECTES RELIGIEUSES. Dans un ouvrage imprimé il y a quarante ans,, j'ai exposé les probabilités pour augmenter ce nombre de moitié ; ce qui donnerait quatre millions^ cinq cent mille ^ Des recherches ultérieures et des renseignemens nouveaux me portent à croire qu'il faut élever ce calcul à six millions. Quel contingent l'Europe y fournit-elle ? Mirabeau lui en donne un n^illion quarante-huit mille ^, et ce calcul n'est pas exagéré; la Pologne seule en a sept cent mille. En 1785 fut imprimée à Liourne une description de cette Jérusalem vers laquelle ils dirigent leurs vœux. On voit qu'ils y avaient alors quatre synagogues et neuf hesquirot ou cloîtr-es dans lesquels on étudie la Loi, le Talmud, et l'on prie pour les enfans de la captivité. Des Juifs de cette ville parcourent de temps en temps les diverses contrées de l'Europe pour recueillir des aumônes et grossir celles que leur portent leurs frères qui vont visiter le berceau de leurs ancêtres. La piété y conduit aussi les Chrétiens, qui vont au tombeau de Jésus-Christ. Les Juifs versés dans les langues leur servent d'interprètes. Il y a , selon le Talmud , quatre villes saintes : Jérusalena , Tibériade , Hebron et Saffet (l'an^ Essai sur la régénération^ etc., chap. VIII. 2 Voyez sur Moses Mendelssohn , sur la Réforme des. Juifs^ parMÎJ'abeaa, in-8**.

JUIFS TALMDDISTES. Î65 tienne Béthulie), OÙ se sont établis récemment beaucoup de Juifs polonais. Les auteurs et les voyageurs ne s'accordent ni sur le nombre des habitans de Jérusalem , ni sur le nombre proportionnel des Juifs dans cette cité. •Le calcul le plus rapproché de la vérité , serait peut-être celui qui élève cjitte population à vingt mille âmes, dont environ dix mille musulmans , cinq mille Chrétiens de diverses nuances, et cinq mille Juifs. Quoique cette ville soit une des plus chétives , surtout si on la compare à ce qu'elle fut jadis, elle est incontestablement de toutes les villes du monde la plus riche en souvenirs. Vers Jérusalem se portent sans cesse les regards des Chrétiens et des Juifs. Chez tous elle réveille des sentimens de vénération. Des quatre villes , Tibériade paraît être après Jérusalem la plus fréquentée. Là , affluent des Juifs dévots , afin de passer leur vie à prier pour leur salut éternel et pour celui de leurs frères, encore attachés aux frivolités de la terre. Si dans ces quatre villes des prières n'étaient pas adressées au Dieu d'Israël , au moins deux fois par semaine, le monde , disent-ils , serait en danger imminent de retomber dans le chaos. Les Juifs de Tibériade expédient annuellement, dans les diverses contrées du globe , quatre missionnaires pour recueillir des aumônes sur lèsquelles on leur accorde dix pour cent , et , en outre, les frais du voyage. Leurs co-religionnaires

366 DES SECTES RELIGIEUSES. de Gibraltar sont cités
comme étant les plus généreux. Quoique les dévots de Tibériade prient pour
leurs frères encore attachés aux intérêts mondains^ ils paraissent ne pas
négliger les leurs. On prétend même que les pèlerins qui vont visiter cette
ville y ^ont rançonnés d'une manière révoltante , et que le patelinage
ascétique finit par les dépouiller \ Ces Juifs ont en priant un singulier usage
: quand le rabbin récite la liturgie, la congrégation imite de la voix ou du
geste le sens des passages remarquables , par exemple: que le Seigneur soit
loué au son de la trompette y Fauditoire imite ce son par un bruit de la
bou<:he avec="" le="" poing="" demi="" ferm="" :="" s="" d="" temp=""
on="" la="" repr="" en="" enflant="" les="" joues="" et="" soufflant=""
force="" cris="" des="" justes="" dans="" font="" jeter="" de=""
lamentables.="" l="" r="" une="" cacophonie="" qui="" gravit="" tout=""
autre="" qu="" quatre="" villes="" saintes="" ottoman="" juifs="" sont=""
expos="" sans="" cesse="" toutes="" avanies="" que="" peuvent=""
sugg="" aux="" musulmans="" m="" rapacit="" y="" cruaut="" a=""
damas="" un="" turc="" ayant="" tu="" juif="" fut="" tra="" journal=""
voyages="" par="" verneur="" in-8="" paris="" ibid.="" />

JUIFS TALMUDISTES. 36; "duit ea jugement et acquitté. Le
cadi prononça tjue d après la Loi on ne pouvait punir un musulman à moins
qu'il n'eût tué sept Juifs \ Parmi les actes de tyrannie exercés contre eux , on
cite la défense de mettre un sac de foin sous leurs fardeaux, et l'on ajoute
qu'un Juif aj^antun Jour ramené à Constantinople Mahomet IV égaré à la
chasse , il obtint pour récompense l'insigne faveur d'avoir le sac de foin. -
Le massacre épouvantable du patriarche Grégoire et d'autres évêqpes^ dont
les Juifs ont traîné les cadavres dans les rues de Constantinople, les a rendus
odieux aux Grecs comme aux Turcs. Dans cette capitale on compte
quarante mille Juifs. Une multitude d'autres sont disséminés dans les -villes
de l'Orient, où communément ils occupent nn quartier séparé , sous
l'inspection d'officiers de police de leur religion. On fait nombre de quinze
cents familles juives à Bagdad , où cette nation est établie depuis tant

3fi8 DtS SECTES RELIGIEUSES. Les Juifs répandus en Perse descendent des tribus déportées dans cette région par Salmanasar et Nabuchodonosor; on cite comme très-instruites une centaine de familles qui habitent Selmas dans la partie occidentale de l'Azerbeïdjan (ancienne Médie.) Les chapitres précédens ont montré des Juifs établis très*anciennement aux Grandes-Indes ; ils ont même pénétré à la Chine ; une colonie de ce peuple subsiste encore à Caï-Fong-Fou, capitale du Honan ^ 1 Egypte , l'Ethiopie , en contiennent un grand nombre. On en compte plus de sept cent mille dans les états barbaresques.^, où ils sont habituellement traités comme Tétaient les Ilotes par les Spartiates. L'Europe a frémi du massacre commis sur les Juifs d'Alger, dans les premières années du siècle actuel. On raconte qu'un musulman, débarquant eu cette ville, se fit porter à la maison où il devait loger , sur les épaules d'un Juif qu'il rencontra. Ce trait n'est qu'un très-faible échantillon des tourmens auxquels ils sont journellement exposés. Toutes les rela^ Tgnatii KocglerlnotitiaS.S. Biblior,, etc., et diatribe ^ par de Murr, etc., in-8<>. , Halae ad Salam, i8i5. — Sacy, notice des manuscrits, tom, IV, pag. Sgs et suii^. 2 Travels in Englandy France andthe Barhary statcs, by M. Noah, in-8«., New-Yorck, 1819^ p. Sog et sui^., et pag. 376.

Juifs TALMUDIQUES 369 lions des voyageurs s'accordent sur cet article ^ A Fez ils ont une fameuse université. Ali-Bey (Badîa) s'extasie sur la beauté des femmes juives de Fez , Maroc et Tanger ; elles lui retracent le beau idéal des statuaires grecs; et, s'il faut l'en croire, la nature, prodigue de cet avantage envers un sexe, en est très-avare envers l'autre^. Cette assertion est-elle conciliable avec les principes de la physiologie ? Denon , juge très-compétent sur cet objet, a vu en Egypte des Juifs d'une beauté parfaite. Ils rappellent, dit-il , le caractère de tête que la peinture donne à Jésus-Christ, ce qui prouve qu'il est de tradition ^ " ^ Voyage de Ali-Bey (Badia) en Afrique et en Asie, inS^., Paris, 1814x tom. I, pag. 53, 187 et suw^ — Relation d'un séjour à Alger, etc. (par Blaquière) , traduit de l'anglais, in- 80., Paris, 1820, pag. 228 et suw, 2 Voyage d' Ali-Bey , ibîd, , pag. 276 et suw, ^ Benon , Voyage dans la Haute et Basse Egypte , tom. I, pag. 141. III- «4

370 DES SECTES RELIGIEUSES CHAPITRE XI. ÉTAT DES
JUIFS EN AMÉRIQUE. Vers l'an 1650, un Juif français, Benjamin d'Acosta
, introduisit la culture de la canne à sucre à la Martinique. Ce bienfait fut
payé d'ingratitude envers ses co-religionnaires , car un ordre du roi, du* 24
septembre 1683, enjoignit de chasser les Juifs des possessions françaises
d'Amérique, et l'édit du mois de mars 1685 , connu sous le nom de code
noir, réitéra cette injonction à peine de confiscation de corps et de biens.
Moreau Saint-Méry , dans sa vaste collection de lois et d'ordonnances pour
les colonies françaises, a inséré celles qui concernent les Juifs. Les mesures
prises à leur égard sont incohérentes , contradictoires et vexatoires ^ Il
paraît qu'à Saint* Domingue ils furent moins harcelés que dans les autres
îles. Ailleurs j'ai cité , comme un fait trèsbizarre , que, dans le siècle dernier
, le nommé de ^ Lois et Constitutions des colonies françaises d'Amérique
sous le vent, par Moreau de Saint-Méry , etc., etc. Paris, 1787 , tom. I et II ,
passim.

JUIFS EN AMÉRIQUE. S'il Pas, Juif et connu comme tel, était marguillier de la paroisse d'Aquin. Des Juifs venus de la Hollande , s'établirent à Surinam. D'Angleterre, quelques familles juives passèrent dans les colonies, entre autres à la Jamaïque» Vers la fin du dix-septième siècle , les planteurs supplièrent le roi Guillaume de les bannir de cette île , en alléguant qu'elles descendaient de "ceux qui avaient crucifié notre Seigneur ^ Cette demande, inspirée par le désir d'écartier des concurrents dans le chemin de la fortune , mais couverte d'un voile hypocrite, resta sans effet : et dans cette île s'accrut le nombre des Juifs, dont plusieurs conquièrent l'estime publique. Le mot smouse est, en Hollande, un sobriquet de mépris que la méchanceté applique quelquefois aux Juifs. Edward Long , auteur d'une Histoire de la Jamaïque , parle d'une secte nommée Smouse-Jews , qui, dans cette île , ont une synagogue, où ils hurlent , dit-il , de manière à troubler tout le voisinage ^ . La tradition porie que leurs ancêtres ont été poursuivis par les inquisitions espagnoles ou portugaises. Les autres Juifs les regardent comme hérétiques, parce qu'ils ^ Réflexions philosophiques sur la révolution de France» par Courtenay, in-8°, Londres, 1793, pag. 73. 2 The history of Jamaica (by Edward Long), 3 vol. in-4®, London , 1774» tom. II , p. 296. »4.

iy^ DES SECTES RELIGIEUSES. sont relâchés sur les
 observances légales , et que plusieurs, s'étant mariés avec des Chrétiennes ,
 ont souillé le pur satig d'Israël , par cette alliance avec les Gentils :
 d'ailleurs ces Smouse-Jews mangent du porc. L'historien, pour les justifier,
 assure qu'à la Jamaïque cette viande est si délicate , que si Moïse en eût
 goûté , il n'en eût point interdit f usage ^ . Ces détails conduisent à croire
 que lesSmouseJews de la Janiaïque ne sont autre chose que des Juifs
 espagnols et portugais, et ne constituent pas une secte à part. On peut dire la
 même chose de ces Jews-Quakers ou Quakers-Juifs , dont parle Will.
 Hamilton Reid , qui , à la fin du dernier siècle , formèrent k Londres des
 associations bizarres, ayant, dit-il, une barbe pour deux, car les uns rasaient
 la lèvre supérieure^ les autres l'inférieure ^ Des familles juives d'Angleterre
 s'étaient établies dans la partie du continent américain soumise à cette
 puissance. Telle est l'origine des synago., gués dans les États-Unis ^ . Ils en
 ont à New^-Yorck, iNew-Port, Philadelphie, Savaunah et Charleston, Dans
 cette dernière ville , ils ont l'habitude de ^ Ibid. 2 The rise and dissolution of
 the infidel societies in this metropolis , by PVill Hamilton Reid ^ in-8o.,
 London, iSoo, pag. ig. ^ Voyage dans les colonies de rAmérique
 septentrionale, par Burnaby, in-8*'. , Lausanne, ^77^^

JfUIFS EN AMÉRIOUE. iji déplacer un petit sac rempli de terre sous la tête de leurs frères décédés , et de leur saupoudrer les jeux avec un peu de terre apportée , dit-on , de Jérusalem , en mémoire de la Ville- Sainte , et de l'espérance qu'ils conservent de la revoir ^ . C'est un Juif devenu Chrétien, Judah Morus, originaire d'Italie , qui a le premier enseigné l'hébreu au collège d'Harvard, en 1820. Dans la guerre de la liberté , ceux de Charleston organisèrent pour la défense du pays un corps de soixante volontaires qui en partagèrent les dangers et les succès ^ . Pendant cette guerre , un Juif anglais , nommé Hart , s'étant fixé en Canada , où il est mort , laissa un riche héritage à ses quatre fils, dont trois à la ville des Trois- Rivières , et le quatrième à Montréal. Presque tout le commerce des fourrures , avec les tribus sauvages, était entre leurs mains. Ils établirent des brasseries d'aile et de spruce* hier , acquirent beaucoup de propriétés , et joignirent l'ascendant de la richesse à une conduite intègre. Ezechiel Hart fut élu , en 1807 > niembre du parlement de Canada ; mais les Français , qui formaient la majorité de cette assemblée, le firent exclure , sous, le prétexte qu'il était Juif, quoiqu'il ^ Morse, tom. I, pag. Sgt2 Description statistique des Etats-Unis, par Warden ^ ancien consul général des Etats-Unis, in-S**., Paris, 1820, tom. m, pag. 389.

374 DES SECTES RELIGIEUSES. eût prêté le serment requis, et que la constitution canadienne ne prononce aucune exclusion de secte pour les fonctions civiles ou politiques. Le voyageur Lambert[^] qui donne ces détails, pense que la religion n'était qu'un prétexte , et que le motif véritable était le désir d'avoir un Français de plus pour ce poste au lieu d'un homme qui était Anglais d'origine. Le parlement fut dissous en 1808 par le gouverneur général; mais Ezechiel Hart fut élu de nouveau par la ville des Trois-Rivières ^ J'ignore quelle fut la suite de cette affaire. Une question absolument semblable eut lieu , en 1810 , dans la Caroline du nord. Henri Jacobs , Israélite , ayant été élu membre de la législature de cet État , une motion fut faite pour annuler sa nomination. Jacobs défendit son droit avec une force de raisonnement et d'éloquence qui entraîna tous les suffrages, et la proposition de l'exclure fut rejetée à l'unanimité. La scission opérée en Europe , parmi les Juifs , pour réformer leur culte, se manifeste également parmi ceux des Etats-Unis , surtout dans la Caroline du sud. Le moteur principal de cette entreprise est Isaac Harby , homme de lettres , auteur d'une tragédie d'Alberty qui a réussi. La liturgie judaïque est trop longue. Les prières dont elle se compose sont prononcées avec une ^ Traçais through lower Canada, by Q. Lambert, in-S". , London , tom. II , pag. 24 ^^ ^wiV. «

JUIFS EN AMÉRIQUE. îjS volubilité scandaleuse. Les unes se disent à voix hdsse, les autres avec une vocifération convulsive* Pour 'donner au culte un caractère de gravité et de décence , il importe de réformer ces abus , et de célébrer l'office en langue vulgaire , parce que très-peu de personnes entendent Thébreu. Ces observations, rédigées par Harby, de concert avec d'autres Juifs , ayant été présentées au con-sistoire israélite qui les a rejetées, une cinquantaine de familles , formant plus de deux cents individus , ont effectué en iS^S leur séparation; elle a des partisans dans les autres états de l'Union où des Juifs sont établis. Leur nombre , qui était à peu près d'environ six mille , s'accroît rapidement. Pour se mettre à l'abri des troubles qui menacent les Antilles, tant que les esclaves auront à lutter contre leurs oppresseurs, beaucoup de Juifs opulens de ces îles vont chercher aux Etats-Unis une nouvelle patrie. Là se sont formées , comme en Europe, pour la conversion des Juifs, diverses sociétés d'hommes et de femmes. Miss Hannah Adams , connue par de bons écrits , préside celle de Boston , D'autres établies par les Juifs, par exemple à Newr- York, ont pour objet la diffusion parmi leurs oo-religionnaires des connaissances utiles, le soulagement des pauvres et l'éducation de leurs enfans. Précédemment on a parlé de la synagogue de NewPort : elle serait éteinte sans la bienveillance d'un Juif très-riche , nommé Tauro , décédé il y a en

376 DES SECTES RELIGIEUSES. viron dix ans à la Nouvelle-Orléans. Il a légué vingt mille piastres, dont l'intérêt doit servir au maintien de la synagogue de New-Port, sa ville natale. En 1825 , tous les journaux ont parlé du projet formé par le major Noah, Israélite de New-Yorck, pour fonder une colonie de Juifs dans Tune des îles de la Niagara, appelée Ile-Grande, qui a, dit-il^ douze milles de long et trois à sept de large (Fancien consul général Warden ne lui en donne que six de long et trois de large). Noah développe son plan dans une proclamation datée de Buffalo, près New-Yorck, le 2 du mois tisri^ an du monde 5586 , qui correspond au 15 septembre 1825, cinquantième année de l'indépendance américaine. La capitale aura nom Ararat , comme la montagne d'Arménie sur laquelle s'arrêta l'arche après le déluge. Le gouvernement sera formé sur le modèle de celui des Hébreux dans le temps des juges. Les Garait es. Samaritains, Juifs noirs et autres, V seront admis en se conformant aux lois mosaïques. La liturgie sera en hébreu , mais les explications et les exhortations seront en langue vulgaire. Le fondateur qui parle en inspiré , et comme ayant autorité, abolit la polygamie parmi les Juifs d'Asie et d'Afrique. On continuera les présens aux frères de la cité

JUIFS EN AMÉRIQUE. ^77 Sainte de Jérusalem , où Dieu doit un jour rassembler les enfans de Jacob. Il paraît que les Indiens d'Amérique descendent des dix tribus. On prendra des mesures pour leur culture morale^ afin qu'ils participent aux avantages du peuple élu. Dans tout pays , chaque Juif paiera une contribution annuelle d'un dollar pour subvenir aux dépenses de la colonie. Noah désigne nominativement ses commissaires à Hambourg, Berlin, Londres, Bordeaux, Paris; dans cette dernière ville, c'est le grand rabbin Gologna. Celui-ci , actuellement retourné en Italie, s'est empressé de consigner dans les journaux, une lettre par laquelle , tant en son nom qu'en celui des rabbins de Londres , il désavoue Noah. « Nous déclarons (c'est Cologna qui parle) que, d'après nos dogmes , Dieu seul connaît lepoque de la restauration Israélite, que lui seul la fera connaître à l'univers par des signes non équivoques; et que toute tentative de rassemblement ayant un but politico- national, nous est défendue comme crime de lèse-autorité divine ^ Il finit en décernant à Noah le titre de visionnaire de bonne foi \ Dans l'intervalle de cette promulgation du manifeste , et de la réponse faite par Cologna , ^ Talmud, \vBÀX.é ketouboth , fol. CXI. ^ Voyez dans le Journal des Débats , 1 8 novembre 1825, la lettre de Cologna.

3^8 DES SECTES RELIGIEUSES. rinauguratioQ de ce gouvernement juif, sous la protection des Etats-Unis, et la nomination de Noah aux fonctions de premier juge , furent célébrées, le 15 septembre 1825, dans un village près Tendroit où doit être bâtie la ville d'Ararat. A la pointe du jour, un cortège nombreux se rendit h l'église au son des instrumens qui jouaient la marche de Judas Machabée. Sur la table de communion était la première pierre de la~ ville, avec Tin^cription en hébreu : « Écoute Israël^ etc. » Le Seigneur est notre Dieu , le Seigneur est » seul. Ararat, refuge des Hébreux, fondée par » Mordechai Manuel Noah , dans le mois de » tisri 5586, correspondant à septembre iS^S , » et dans la cinquantième de l'indépendance amé» ricaine. » Sur la pierre étaient des coupes d'argent remplies de vin , de froment et d'herbes. Le service divin fut lu par le révérend Seart, de l'église épiscopale, ensuite on chanta la prière qui commence par ces mots : Devant le trône auguste de Jehovah. Après Toffice , Noah, grand juge d'Israël y prononça un discours dans lequel il annonce la réorganisation du gouvernement juif. Vingt-quatre coups de canon et des airs patriotiques terminèrent la cérémonie. Mordechai Manuel Noah n'est point un homme ignoble ni ignoré. En 1813, nommé consul a Tunis, par le président Monroe, il visita l'Angleterre, la France, l'Espagne, et se rendit à son

JUIFS EN AMÉRIQUE. 3⁹ poste. Il voulait établir des écoles judaïques sur les ruines de Carthage et d'Utique, projet qu'il ne put exécuter. Retourné en Amérique , il y publia en anglais un volume orné du portrait de l'auteur[^] et qui contient la relation curieuse de ses voyages et de sa mission en Afrique \ Elu par ses concitoyens shériff de New-Yorck , il en a rempli les fonctions pendant plusieurs années , et n a laissé de ses emplois que des souvenirs honorables. Doué d'une imagination vive , de talens plus qu'ordinaires, il est à la tête d'un des journaux quotidiens de cette ville. Le projet de réunir les Juifs en corps politique n'est pas neuf. C'était celui du duc de Ripperda, mort à Tetuan en 1737 , celui du marquis de Langallerie, décédé à Vienne vingt ans auparavant. Ce dernier désirait obtenir pour son entreprise une des îles de l'Archipel. L'état avilissant dans lequel les Israélites de divers pays sont refoulés par des gouvernemens iniques , avait soulevé l'indignation de Noah , et il conçut l'espérance d'alléger leur infortune par l'exécution du projet qu'on vient d'exposer; quel que puisse en être le résultat, on peut assurer que ses vues, dégagées de tout intérêt personnel , ont uniquement pour but d'être utile à ses co-religionnaires. ^
Traifels in England, France, Spain and the Barhary States, etCy by N. N. Noah, in-80., New-Yorck, 1819.

380 DES SECTES RELIGIEUSES. CHAPITRE XII. JUIFS
D'ITALIE , d'ESPAGNE , DE PORTUGAL , p'aIVG LE TERRE ET DE
HOLLANDE. Les députés des Juifs d'Italie au Sanhédrin, tenu à Paris en
1805, étaient des hommes recommandables. Cette contrée est depuis
longtemps en possession d'en avoir. Elle cite deux poètes contemporains,
Juifs de Livourne, Fio[^] rentini qui a brillé dans le genre élégiaque, et
Michel Bolaffi qui a traduit de l'hébreu en vers italiens un ouvrage du rabbin
Ghevirol, sur les Merveilles de la création * \ Vers l'an 1740? le
gouvernement de Naples avait accordé aux Juifs les droits de l'homme et du
citoyen. Peu de temps après fut révoquée une loi si honorable pour le
législateur et si consolante pour les Hébreux. Précédemment on a parlé de la
bienveillance que manifestaient jadis les pontifes romains à leur égard.
Assurément la voix publique n'eût pas décerné ces éloges k saint Grégoire-
le-Grand, à "[^] Teodia ossia inno filosofico a Dio, etc , traduzione di
Michèle Bolaffi , in-8°. , Livorno , 1809.

JUIFS D'ITALIE, etc. 381 Alexandre II , s'ils avaient forcé les Juifs de porter une marque distinctive qui les fît reconnaître,)et d'assister périodiquement à des sermons catholiques. Ce fut, dit-on, Clément VIII qui, le premier, leur imposa cette obligation. Ils devaient chaque samedi s'y trouver au nombre de trois cents, dont cent garçons de dix à douze ans, et cinquante filles du même âge. Le gouvernement pontifical a renouvelé une ordonnance dont on ne trouve le modèle ni dans l'Evangile, ni dans les écrits des apôtres, ni dans les premiers siècles du christianisme, L'almanach romain {Notizie) de l'an 1828, après avoir indiqué l'église et le prédicateur destinés à cet objet, annonçait que le sig/ior Mazzucconi , chanoine , était chargé d'enregistrer les individus qui assistaient aux sermons ^ La conscience est une forteresse où la contrainte ne peut et ne doit pas pénétrer; l'esprit de l'Eglise fut toujours de respecter cet asile. TertuUien , qui reproche à l'empereur Constance ses violences, déclare que le droit naturel assure à chacun la faculté d'adorer ce qu'il veut , et que violenter les cœurs est une action contraire à l'Evangile ^, Athénagore insiste sur la liberté de conscience établie par les lois impériales, en réclamant le même avantage pour tous les chrétiens ^. ^ Notizie per Vanno 1828, in-12, Roma, pag. 248. -^ Tertull., de Præscript., c. 4, et ad Scapul. -^ Athénagore , Légat io pro christianis.

38a DES SECTES RELIGIEUSES. Saint Hilaire , en parlant des persécutions exercées par les Ariens contre les Catholiques, leur démontre combien il est injuste d'employer la force au lieu de la raison K Saint Athanase pose en principe que la religion doit être établie par la persuasion , à l'imitation de notre Sauveur, qui ne contraignait personne à le suivre. Les violences employées par les hérétiques, pour forcer à l'adoption de leurs erreurs, ont par-là même un caractère qui en atteste la fausseté ^ . Saint Chrysostome annonce qu'il n'est pas permis aux chrétiens d'user de rigueur pour détruire l'erreur. Les armes avec lesquelles on doit travailler au salut des hommes , sont la douceur , la charité ; maximes fréquemment répétées dans ses écrits ^ Saint Augustin apostrophe les Manichéens en ces termes : Que ceux-là vous maltraitent , qui ne savent pas avec combien de peine on découvre la vérité : pour moi, je ne peux vous maltraiter. Je dois avoir pour vous la même condescendance dont on usait à mon égard , lorsque mon aveu^ Les Discours de saint Hilaire à Constance. 2 Saint Athanase , Historia Arianor, ad Monachos , tom. I, pag. 38 1. ^ Saint Chrysost.,^e Sancto BabyL contra Julian., tom. II, pag. 540; et tom. VIII, pag. 281, Homel. 47 j in Joan.

JUIFS D'ITALIE, etc. 383 glement me portait à soutenir vos
 erreurs K Lactance tient le même langage , en disant que la religion ne doit
 pas être forcée, et que les mauvais traitemens ne peuvent rien sur la volonté
 ^ . Saint Grégoire-le-Grand indique dans quel esprit de mansuétude on doit
 travailler à la réunion des frères séparés de l'Eglise ^ Le vénérable Bède
 raconte que les moines, envoyés en Angleterre par ce pontife , inculquèrent
 au roi Ethelbertdes maximes de tolérance, € t que ce prince s'étant converti,
 il ne contraignit personne à l'imiter, parce qu'il avait appris de ses docteurs
 que le service de Jésus-Christ est volontaire *. Osorius, évêque de Silves en
 Portugal, blâme vivement le roi d'avoir voulu forcer les Juifs à se faire
 chrétiens. Cette contrainte blesse la religion «t les lois ^ . Nous autres
 Français aimons à citer Salvien , prêtre de Marseille, qui, en s'opposa nt à ce
 qu'on persécute les hérétiques, ne désespère pas de leur "• Saint August. ,
 tom. XI ^ Contra epist, Manich, , pag. i5i et i52. 2 Lactant., Institut., tom.
 I, liv. 5, pag. 4i3. ^ Saint Grégoire, EpistoL, tom. II, liv. ij Epist, i4, pag.
 500. * Eeda , liv, i, c. 26. ^ De Rébus Emmanuelis Lusitanicæ régis , etc., in-
 fol., Uuissipp« 1775, lib. I. " ^

384 DES SECTES RELIGIEUSES. conversion, et veut qu'on les tolère, parce que Dieu les tolère ^ La charité animait les illustres évêques Godeau, Fléchier, le cardinal Camus , Fénelon. Ce dernier écrivait à Louis XIV : « Accordez à tous la tolérance civile , non en approuvant tout comme indifférent , mais en souffrant avec patience ce que Dieu souffre , et en tâchant de ramener les hommes par une douce persuasion ^.

Juifs cC Espagne et de Portugal. Sous le règne de Ferdinand et Isabelle , les Juifs, chassés d'Espagne, se dispersèrent dans diverses parties du globe, et surtout en Turquie , ce qui les rapprochait de cette Palestine , objet constant de leurs souvenirs et de leurs espérances. Tournefort, dans ses voyages , parle des colonies de ces Juifs , qu'il eut occasion de voir dans l'Asie-Mineure. Le docteur Walsli s'étend longuement sur ceux de Constantinople , qui descendent pareillement des Espagnols ; il leur reproche une violence fanatique qui poursuit jusqu'à la mort ceux d'entre eux qui renoncent au judaïsme. La distinction injurieuse d'anciens et de nouveaux chrétiens en Espagne et en Portugal , condamnée par la charité évangélique et abolie par " Salvian , de Gubernat. Dei , liv. 5. 2 Vie de Fénelon, par Ramsay, pag. 175.

JUIFS D'ITALIE, im. 385 les lois civiles , n'est pas éteinte , à Majorque et sur la côte de Valence , où l'opinion frappe encore de mépris et désigne sous le nom de xouettas , une classe d'individus qu'on croit issus de la tige israélite. Ce préjugé est d'autant plus injuste et ridicule, que la plupart des familles auxquelles est attachée la grandesse , dont elles sont si fières, descendent des Juifs et des Maures. Répétons ici que les preuves en sont déduites dans l'ouvrage, jamais imprimé , mais répandu en manuscrit , intitulé : Tizon de Espaiña. Aimer tous nos semblables , leur faire du bien , est un devoir sacré prescrit par l'Evangile; y manquer, c'est oublier qu'on est Chrétien. Telle est la règle sur laquelle il faut juger la fureur qui a si souvent et si long-temps persécuté les Juifs. Cumberland , qui a publié un recueil d'anecdotes sur les peintres espagnols, raconte que Cano, mort en 1676 , haïssait les Juifs à tel point , que si l'un d'eux avait touché son habit , il le jetait et défendait à son domestique de le porter. Etant à la mort, Cano ne voulut pas recevoir les sacrements de la main d'un prêtre, parce qu'il avait donné ses soins aux Juifs convertis ; ce même Cano, dans ses derniers momens, refusa de prendre en main un crucifix qu'on lui présentait , parce que , sous le rapport de Tart, il était d'une mauvaise structure ^ Certes, voilà d'étranges dispositions pour aller à l'éternité. ^ Cumberland^ tom. II ,> pag. 85. III. 25

386 DES SECTES RELIGIEUSES. Cette animosité contre les Juifs est cependant amortie en Espagne ; là viande de porc y sert d'aliment ; mais on revient de l'affectation puérile qui en exagérait l'usage pour prouver qu'on n'était pas Maranne ou nouveau Chrétien. Hors d'Espagne , bien des gens croient que cette contrée est remplie de familles qui judaïsaient en secret. Tous les renseignemens obtenus sur cet article déposent du contraire. Peut-être n'y trouverait-on que le Juif converti , Heideck , né hors du pays, professeur de langues orientales, qui a publié un grand ouvrage en faveur de la religion chrétienne ^ Un Juif d'Allemagne assurait que tous les ans, à Dantzick, on fabriquait des pains azymes qu'on envoyait six mois d'avance à Lisbonne. Des Portugais instruits nient cette assertion, et révoquent en doute ce que racontent certains voyageurs sur le grand nombre de Juifs dissimulateurs aux Grandes-Indes , dans les possessions portugaises \ Juifs (i Angleterre. Grosley, auteur de l'ouvrage intitulé Zo/îrfre^, dit que depuis 1720 à 1740 plus de 20,000 Juifs ^ Defensa de la religion christianc^ por don Juan Joseph Heideck , 2« édition, iu-4"., Madrid, 1797 — 1798. 2 Voyage d'Orient du père Philippe de Sainte-Trinité ^ traduit du latin , in-8**., Lyon^ lôSp, p. SSp»

JUIFS D'ITALIE, etc. 38[^] ont passé d'Espagne et de Portugal en Angleterre [^]. Il faut retrancher deux zéros, peut-être trois. Les Juifs d'Angleterre descendent presque tous de familles établies dans l'île antérieurement à cette époque; Colquhn porte à vingt-six mille leur nombre total, dont vingt mille à Londres avec six synagogues [^]; d'autres écrivains réduisent cette totalité à dix ou douze mille. En 1762, le parlement les avait naturalisés et mis au niveau des autres citoyens. Mais, peu de temps après, ce bill fut révoqué; le parlement eut la faiblesse de céder aux clameurs d'une populace qui insulta Tucker, défenseur de ce bill, et brûla son effigie à Bristol [^] On est affligé de trouver Hanway parmi les pamphlétaires qui écrivirent contre cette naturalisation; c'est une tache dans la vie de cet homme, si estimable sous d'autres rapports. Dans les siècles modernes rarement on a vu, parmi nous, des Chrétiens se faire Juifs. A peine en cite-t-on quelques-uns depuis Antoine de Briey, brûlé à Genève, jusqu'à ce fou George Gordon, mort dans la prison de Newgate. Il est bien plus commun de voir des Juifs se faire Chrétiens. Il y a certainement des conversions sincères, mais en moindre nombre peut-être que celles qui sont inspirées par des motifs humains. Peut-on [^] Grosley, • tom. II, pag. 280. [^] A Treatise on the Police of the Metropolis, etc, * Public Characters, 1798—1799; article Tucker. 25

390 DES SECTES RELIGIEUSES. catholique , et non à celles qui Siont séparées de l'unité, il me répond : Le but de la société n'est pas de les aflSlier à une église particulière , mais de les amener à reconnaître que Jésus- Christ est le Messie. Tel est l'objet exclusif de ses voyages et de son ouvrage sous le i^seuàouyme Basilicus \ Les efforts de la société de Londres, et de celles qui lui sont affiliées , ont imprimé un mouvement salulaire : 1**. ils ont stimulé les Juifs à de nouvelles recherches, pour trouver enfin ce Messie, après lequel ils soupirent depuis tant de siècles ; 2**. ils ont réveillé le zèle des Chrétiens en faveur des enfans d'Israël. Ces derniers sont l'olivier franc sur lequel fut entée , par la miséricorde divine , cette gentilité dont nous sommes les descendans : nos aînés dans la foi se sont égarés dans la route en cherchant leur libérateur ; les y rappeler par nos prières , notre tendresse et nos bienfaits c'est un devoir , trop long-temps méconnu par beaucoup des Chrétiens. Sur cet objet , le 6 novembre i «ySS , vingt-quatre ans avant l'établissement de la société de Londres, fut prêché , à l'église paroissiale de Lunéville , un sermon qu'on se propose de publier. La sensation qu'il excita fut d'autant plus remarquable, qu'il coïncidait avec là dédicace d'une synagogue nouvelle , érigée en cette ville par les Juifs qui étaient en^ Thoughts on the scriptural expectations of the Christian Church y in-8^., by Basilicus , 1823.

■ JUIFS D'ITALIE, etc. Sûr core sous le poids de la persécution , et auxquels on n'épargnait ni le mépris, ni les insultes. On pardonnera ce souvenir et le récit de cette anecdote à l'auteur de cet ouvrage , si souvent outragé et calomnié pour avoir défendu des infortunés de toute religion et de toute couleur. Juifs de Hollande. Soixante mille Juifs portugais et allemands sont disséminés en Hollande : Amsterdam en con-^ tient environ les deux tiers. La tolérance qu'y trouvèrent leurs ancêtres contrastait avec les cruautés que d'autres pays exerçaient envers eux ; mais en Hollande, comme ailleurs, on leur avait fermé la porte des emplois , on leur avait interdit l'exercice des arts et métiers. Pour comble de malheur , les bourguemestres d'Amsterdam leur imposèrent un règlement qui devait éloigner leur civilisation, étouffer l'émulation et les lumières, en les asservissant aux Parnassim ou syndics. En vertu de ce règlement les Parnassim , devenus maîtres absolus de leurs co-religionnaires , pouvaient les excommunier , exercer sur eux une inquisition domestique -, et lancer des anathèmes pour l'omission des moindres rites , même dans l'intérieur de leurs ménages» Une amende de mille florins menaçait celui qui oserait se plaindre des procédés des syndics; la peine de fustigation sur l'échafaud fut prononcée

ig^ DES SECTES HELIGÏEUSES. contre quiconque achèterait de la viande d'une boucherie autre que celle de la communauté. Il fut défendu au séducteur d'une fille devenue mère de le pouser sous peine d'excommunication , etc. On serait tenté de révoquer en doute l'existence d'une législation si monstrueuse , si elle n'était consignée dans le recueil des lois municipales d'Amsterdam. Les Pamassim , revêtus d'un si tiulacre de magistrature, usèrent largement de l'empire que ce règlement leur conférait; la plupart , trop riches pour s'attendrir sur l'état déplorable de tant de Juifs qui végétaient dans la misère, trop ignorans pour concevoir l'avantage d'une éducation cultivée , les Pamassim y réunissant l'opulence de Crésus aux talens de Midas , furent presque toujours ennemis de l'instruction et des réformes salutaires. Cependant, en dépit de leurs efforts, les lumières avaient fait des progrès chez les Juifs bataves. L'éducation de leurs enfans fut plus soignée; ils commencèrent à fréquenter les sociétés de Chrétiens , à se conformer à leurs usages. Ils y furent encouragés spécialement à deux époques, l'indépendance des États-Unis de l'Amérique et la révolution française , qui étendaient les principes d'égalité civile à tous les cultes; par-là s'explique le rattachement invariable que manifestèrent pour notre cause les Israélites éclairés de la Hollande. Lors de l'entrée de nos troupes dans ce pays , ceux d'Amsterdam se réunirent et présentèrent

JUIFS D'ITALIE, etc. ^i au Gouvernement un plan de réforme qui assurait à leurs co-religionnaires la jouissance de tous les avantages sociaux; mais difficilement se ferait-on une idée des obstacles qu'il fallut vaincre. Ils eurent à lutter contre Tacharnement d'une classe de Chrétiens (fort mauvais Chrétiens) qui, habitués à outrager les Juifs, repoussaient leurs justes réclamations ; contre la stupide obstination de ces tyranneaux nommés Parnassim^ qui craignaient de voir échapper de leurs mains le sceptre de fer dont ils frappaient les pauvres Hébreux. Ces syndics intriguèrent pour faire échouer la demande. Ils assurèrent que la Loi mosaïque défend de porter les armes et de s'immiscer avec les Chrétiens dans l'observance des devoirs civiques ; en un mot, ils étalèrent des absurdités diamétralement opposées aux décisions que le grand Sanhédrin a postérieurement sanctionnées. Les discussions de la convention nationale batave, en août 1796, attestent ces faits notoires. Mais les Juifs instruits, soutenus par des hommes de bien , par l'ambassadeur français Noël , virent enfin la raison triompher ; l'autorité suprême décréta le droit de cité pour les Juifs. Quatre ou cinq furent admis dans les fonctions judiciaires, municipales et législatives; tous, un seul excepté, devinrent membres de la synagogue scissionnaire dont on va parler, et qui était presque entièrement composée d'Allemands. Dès lors, le règlement vexatoire dontjl a été question étant anéanti , ils

394 DES SECTES RELIGIEUSES. sollicitèrent la rédaction d'un autre qui serait avoué par le bon sens et adapté aux circonstances ; mais ayant été repoussés par leurs syndics, à la fin de 1796, ils prirent le parti d'effectuer leur séparation, en érigeant la nouvelle communauté nommée Adath Jesurum. Les syndics en fureur défendirent de s'allier par le mariage aux scissionnaires , les mirent pour ainsi dire hors de la loi ; et j sans l'assistance de la bourgeoisie armée , ceux-ci eussent été peut-être massacrés. Croirait-on que les syndics eurent l'audace d'entamer, avec l'argent destiné aux pauvres , vingt-trois procès injustes et ruineux contre vingt-trois membres de la nouvelle communauté, pour les faire condamner chacun à l'amende de mille florins en vertu d'un article du règlement cité précédemment , et aboli par le souverain ? Les défenseurs , sachant que l'issue du procès leur serait favorable , attendaient avec impatience la décision : ils insistaient pour que le tribunal prononçât, quand par un trait d'iniquité les syndics obtinrent un sursis qui s'est prolongé ; et les actionnés ont été réduits à payer des sommes considérables pour les frais. Dans le cours de cette affaire, on aperçoit la justice couverte de son bandeau , mais on y cherche en vain sa balance. Il y eut même un décret qui ordonnait à la nouvelle communauté de se réunir , sous des conditions vagues et insignifiantes : mais il fut rapporté , grâce à l'inflexible persévérance de cette communauté , qui fut

JUIFS D'ITALIE, etc. SqS. organisée d'une manière plus conforme à la saine raison. Elle écarta de sa liturgie des prières qui contenaient des imprécations contre les autres cultes. En général, chez les Juifs, les inhumations sont précipitées dans les vingt-quatre heures, quelquefois même douze heures après le décès^ Cet abus , qu'une police sage doit proscrire, n'eut pas lieu dans la nouvelle communauté, qui défendit l'inhumation avant quarante-huit heures, à moins qu'il n'y eût des raisons d'urgence attestées par la visite de l'un des médecins nommés pour constater le décès. Les femmes israélite^e étant périodiquement soumises à des purifications légales, les Pamassimeû^e avaient fait l'objet d'une spéculation financière : sous peine d'une forte amende, ils avaient défendu aux femmes d'aller à d'autres bains que ceux de la communauté. Les maris étaient obligés d'attester par serment que ces bains étaient exclusivement fréquentés par leurs épouses. Or , il n'y en avait que deux dans une ville où la population juive s'élève à quarante mille individus ; il en résulta que» la même eau , recevant les personnes atteintes de maladies et les personnes saines, compromettait la santé de celles-ci. Ce trait rappelle la question d'un ancien Grec en voyant un bain sale : Quand on s'est lavé là y où se lave-t-on? Les mesures prises dans la nouvelle communauté pour remédier

3^6 DES SECTES RELIGIEUSES. à cet inconvénient, conciliaient les égards dus à la pudeur , à la propreté, à la santé. Il est fâcheux que cette communauté n'ait jamais trouvé un appui efficace auprès des gouvernans intermédiaires de la Hollande : on doit en excepter néanmoins le grand pensionnaire Schimmelpennink. Mais en général les sectateurs de la religion ci-devant dominante de droit,, et qui l'était encore par le fait , avaient écarté des places autant qu'il était possible les catholiques et les Juifs , auxquels on ravissait une partie des avantages, en leur laissant les charges; car ils ne furent jamais oubliés dans les contributions. Il semble qu'on ait tenté par tous les moyens de rendre les Juifs méprisables, afin d'avoir droit de les mépriser. Dans les tribunaux de Hollande on continuait d'exiger d'eux un serment différent de celui des autres citoyens. Un Juif demandait-il un passe-port, on exigeait l'attestation préalable des Parnassim. Amsterdam et La Haye virent se former des sociétés philanthropiques qui avaient pour but de faciliter aux enfans juifs l'apprentissage des arts et métiers. Croirait-on qu'à peine quelques Chrétiens d'Amsterdam consentirent à leur ouvrir leurs ateliers ? Presque tous leur furent fermés à La Haye. D'après cela est-il surprenant que dans cette ville, sur trois cents familles israélites , quatre ou cinq individus seulement fussent artisans? Un Juif d'Amsterdam, qui nourrissait sa mère septua

JUIFS D'ITALIE, it€. 897 génère, éprouva des chicanes multipliées avant d'obtenir la patente de serrurier. Une société, dont les vues embrassent toute la Hollande, et qui a publié des ouvrages intéressans sur diverses branches de l'instruction populaire, même un roman pour les servantes, et un recueil de chansons pour les matelots, prend pour devise ces mots : A Vutilité publique. Et néanmoins , par le premier article de son règlement qui excluait les Juifs, elle semblait démentir sa devise et faner les éloges qui d'ailleurs lui sont dus. La même censure s'appliquait à une autre société estimable sous tant de rapports , celle de FeUx Meritis, Elle statua que les Chrétiens seuls y seraient admis; par-là en fut exclu Vanlann, Juif, physicien et mécanicien, inventeur de divers instrumens astronomiques, dont un nommé Tellurium-Laniene parle savantVan-Swinden, qui dans cette société même lut trois mémoires sur cette découverte. L'exclusion frappait jsur beaucoup d'autres; car des savansisraélites, dont pouvait s'honorer la Hollande., on eût pu composer une brillante académie. Plusieurs de ceux qui entrent dans la liste suivante sont encore vivans : Belinfante, DesoUa, Cappadoce, David Franco, traducteur en hébreu de ÏAthalie de Racine , et auteur d'un Journal littéraire en cinq volumes; Acosta, qui avait présidé l'assemblée nationale; Hartoy-Ulmart, auteur

4 4oO DCft SECTES RELIGIEUSES. » rope, » décèle un juriconsulte profond et un sage historien. Les détails qu'on vient de lire ne sont pas étrangers à mon sujet ; plus ils sont honorables pour les Juifs de Hollande, plus ils sont flétrissans pour leurs persécuteurs. Ces détails étaient indispensables afin d'expliquer, i**. comment on avait dérogé de fait à la loi constitutionnelle du 2 septembre .1796 , qui, sous le point de vue civil , plaçait au même niveau toutes les sociétés religieuses ; :2**. comment une* coalition sourde entre quelques Chrétiens et les Parnassim , refoulant une masse d'Israélites dans la fange des préjugés , les empêchait de s'élancer vers ce qui est grand , utile et honnête. Toutes les synagogues renferment des hommes de mérite ; mais l'ascendant despotique des Parnassim comprima le désir qu'elles manifestaient de députer au grand Sanhédrin : ils répondirent négativement , sans consulter leur communauté, dont la plus saine partie protesta contre eux , et ils redoublèrent d'efforts pour empêcher la députation de la nouvelle communauté , la seule qui eût secoué le Heureusement elle trouva des protecteurs puissans; et le gouvernement de Hollande, qui manifesta sa volonté que les Juifs fussent traités comme les Chrétiens , autorisa le départ de trois députés de la communauté scissionnaire , Asser fils , avocat ; de Lemon , ex-législateur et méde

clecîn; Littwack, mathématicien. Arrivés à Paris, ils conquièrent Testime générale, et, au nom de leurs commettans, ils adhèrent aux décisions du grand Sanhédrin. On voit que les Juifs éclairés de la Hollande ont eu à lutter contre les efforts séparés ou concertés de Juifs ignorans et de mauvais Chrétiens, Les députés au Sanhédrin s attendaient à éprouver des tracasseries nouvelles de la part des syndics, dont le despotisme agonisant avait éclaté par de nouveaux excès ; mais ces députés avaient pour eux leur courage , l'intérêt de l'état et la justice de leur cause, qui, enQn, a triomphé. Des institutions contraires à la saine raison ont été abolies , et des mesures ont été prises pour accélérer la diffusion des lumières parmi les enfans de Moïse. Les Israélites portugais sont restés séparés des Allemands , et conservent leurs usages rituels , qui sont un peu différens ; mais le gouvernement a détruit les entraves que les institutions des Portugais opposaient à leurs mariages avec les Allemands. IIL a\$

The text on this page is estimated to be only 28.64% accurate

4³ 1)IS SSCTSS ItELIGIEUSBS. CHAPITRE XIII IUIFS DE
SUISSE, DE POLOGNE, DE PRUSSE , d'aLLEMAGNB , DE FRANCE.
SYNAGOGUES SG1SSI0NNAIRES. CONSIDÉRATIONS GÉN*
RALES SUR l'État actuel du judaïsme^ £*HisTOiRB des Juifs en Suisse,
dont on a fait un volume in-4^o ^ > n est guère que celle de leurs désastres
dans cette contrée , d'où ils ont été chassés ; on en trouve à peine quelques-
uns dans divers cantons. L'usage de ce pays fut jadis , lorsqu'un Juif méritait
la hart , de le pendre par les pieds à côté d'un chien. Une gravure en bois ,
dans la Chronique de Suisse, par Stumpf , représente ce genre de supplice ,
si flétrissant pour ceux qui l'ont imaginé. On dit qu'une loi défend aux Juifs
de s'étabUr chez les Grisons , et d'y faire aucun commerce^. La ci-devant
Pologne est le pays d'Europe qui

JUIFS DE SUISSE, iTc' 4^i Joseph II avait conseillé aux Juifs de la partie polonaise réunie à sa domination , de quitter leurs barbes ; ils en furent tellement alarmés , qu'une députation envoyée par eux voyagea même un jour de fête judaïque pour venir supplier l'empereur de ne pas toucher à leur mentou. Celui-ci leur répondit : « Je vous avais engagés à couper 7) vos barbes; si vous ne voulez pas^ ce sont vos » affaires. » Joseph II trouva moins de résistance pour en faire des militaires^ il en avait un grand nombre dans ses troupes. On imprima dans le temps la bénédiction donnée, par le rabbin de Prague, à vingt-cinq Juifs bohémiens enrôlés comme soldats. Il les exhorte à concilier, autant qu'il sera possible , les pratiques de leur religion avec leur service ; il les gratifie chacun d'un cordon de soie nommé zizirriy et d'une paire de tephilim , espèce de bande de cuir à laquelle est attaché un parchenatin sur lequel est inscrit le Décalogue. Dans le cours de la guerre qui linit par le partage de la malheureuse Pologne , une armée campée devant Prag, faubourg de Varsovie, avait jusqu'il six bataillons juifs ; et, en 1794, un régiment de cavalerie juive servit sous Kosciusko. On dit proverbialement que la Pologne est leur paradis ; cependant , plus qu'en tout autre pays , ils sont agités par le désir et l'espérance de rentrer en Palestine. Beaucoup d'entre eux venLleiit tout ce qu'ils ont pour habiter, ou, du moins, 26,

404 DES SOCIÉTÉS RELIGIEUSES. visiter ce pays, qu'ils regardent comme leur propriété. Quelquefois des cadavres embaumés ont été envoyés par mer à Jérusalem pour y être inhumés. Et telle est la vénération envers la terre foulée par les anciens patriarches, que des Juifs opulents en font venir une certaine quantité pour sanctifier celle où les corps de leurs parents sont ensevelis. Les Juifs, autrefois exclus de la Russie par Pierre V, sont très-nombreux dans les provinces polonaises de cet empire; on y trouve des villages de quinze cents à deux mille âmes, habités par des Juifs, qui sont administrés municipalement par des magistrats de leur choix. C'est un avantage que peuvent leur envier trente-deux millions de Français. Ces Juifs ont été émancipés par un décret, aussi juste que politique, du gouvernement actuel. Une commission formée à Varsovie s'occupe d'améliorer leur sort. Jacobsohn, dont il sera question ci-après, a fait frapper une médaille pour conserver le souvenir de cet événement. Ses co-religionnaires ont obtenu à peu près les mêmes faveurs en Suède, et plus particulièrement en Danemarck, où des sociétés de bienfaisance les encouragent par des prix décernés à la science et à l'industrie. Le célèbre Mûnter est un des promoteurs de cette bonne œuvre. ^ Revue britannique, in-8°, Paris, mars 1817, p. 120 et SUW'

JUIFS b£ S-UISSE, iTG. 4^5 En Prusse , à une époque très ^
récente , ils étaient vexés par des réglemens que la stupidité avait dictés à la
tyrannie. Un père de famille juif ne pouvait marier qu'un de ses fils ;
rarement il obtenait la permission d'en marier un second : ' tous les autres
étaient condamnés au célibat ; et chaque Juif, en prenant une épouse , était
forcé d'acheter une certaine quantité de porcelaines de rebut des
manufactures royales. Ces réglemens tortionnaires sont enfin abolis. En
1809, les Juifs de la domination prussienne ont été assimilés aux Chrétiens ,
qui se sont empressés de donner des marques d'estime à ces nouveaux
citoyens, en les appelant aux fonctions municipales , entre autres à
Kœnigsberg et à Berlin. Ils l'ont mérité par leur bonne conduite, et par un
zèle infatigable à se placer au rang des Chrétiens dans la culture des
sciences et des arts^ Nulle part les Juifs ne font autant d'efforts qu'en
Allemagne pour développer leurs facultés intellectuelles : c'est le pays où le
plus grand mouvement est imprimé à l'esprit humain , où l'on déploie plus
de zèle pour régénérer l'éducation. Les Juifs ont pris part à cette révolution
morale. Mendelsohn se plaça au rang des grands, philosophes : sa
réputation fut l'étincelle électrique qui stimula le génie des Hébreux. Parmi
ceux qui, sur ses traces, voulurent s'élancer dans la carrière , plusieurs
envisageaient l'étude comme un moyen de fortune, et l'intérêt individuel ■ 1

The text on this page is estimated to be only 28.62% accurate

4q6 des sectes religieuses. tourna au profit des lumières. Mendelsohn eut pour contemporains ou pour successeurs des hommes distingués , dont quelques-uns sont encore vivans , Bloch , Herz , Maimon , Wezelise , Friedlander ^ Wolfsohn , Fraeukel , Schottlœnder, Papenheim jeune, Ben-David, qui a essayé d'appliquer* l'algèbre à la théorie du goût dans les arts. Plusieurs fois l'Académie des sciences de Berlin voulut s'agréger Mendelsohn , et Frédéric, dit le Grand, repoussa ce vœu, parce qu'il ne voulait pas que, sur la liste des membres , le nom d'un Juif figurât à côté de celui de Catherine II. Ce trait de petitesse ne se répéterait pas sans doute , si l'Académie présentait au gouvernement actuel des candidats tels que Ben-David, à qui elle a décerné des prix. Pendant environ six ans , des Juifs prussiens rédigèrent un journal hébraïque , dans lequel on l'ronlait les rêveries talniudiques, et contre lequel nn rabbin de Metz, à l'instigation d'un homme influent de sa nation, prêcha dans sa synagogue un sermon ridicule; sous une forme nouvelle, et sous le titre de Sulamith , Dessau vit renaître ce journal rédigé en allemande Plus récemment des ^ Sulamith , journal pour augmenter la culture et l'inimanté parmi ies Juifs, par MM. Fraenkel et Wolf. Ce titre Sulamith est emprunté du Cantique des Cantiques , eh. 6, V. 12. Nos interprètes lui donnent le sens de Pacifique 5* mais les Juifs prétendent que le mot Sulamith signifie la nation juive dans l'état de perfection. ^

The text on this page is estimated to be only 28.66% accurate

JUIFS OB SUISSSV ne. ^OJIsraélites de divers états de rAUemagne se sont occupés avec succès des sciences et de la littéra[^] ture; entre autres, Berr,Jost, Heineaian, auteur de Jedidiah y ouvrage religieux et moral. Daas un écrit publié avant la révolution , je reprochais aux Juifs d'avoir avili les femmes. Oa connaît la prière journalière des kommes : «Béni » sois-tu , Créateur du ciel et de la terre , de ce» que tu ne nVas pas fait femme » ; tandis que. celle-ci , humiliée , dit : « Béni sois-tu , qui m'as» faite comme tu as voulu. » Ils commencent à réparer ce tort > surtout à Berlin , à Hambourg ^ eu l'on cite beaucoup de Juives dont l'éducation est soignée, et qui joignent les lumières aux vertus. JJjéppel à Injustice des nations^{^ ^} par Micliel Berr, contient des notes curieuses à cet égard. Des Juifs sensés désapprouvent les écoles exclue sivement réservées aux enfans de leur nation.. Certes , si tous fréquentaient les gymnases , les universités , où cependant on en voit un certain nombre , ce serait un moyen puissant pour opérer , ou du moins préparer une fusion politique. Ici j'accuse le préjugé qui repousse les Juifs, oa qui du moins attache encore à ce nom une sorte de défaveur. Telle est la raison qui leur a fait établir des écoles particulières dans différentes villes, à Nuremberg, Furth, Breslau, Kœnigsberg, Berlin, Francfort-sur-le-Mein , Dessau , surtout pour les enfans pauvres. Elles ont été soutenues presque toutes par des souscriptions volontaires*[^]

The text on this page is estimated to be only 26.12% accurate

4q^ des sectes II£LIGIEU9£&. Ces écoles , en plein exercice , ont leurs règle-» mens imprimés, et divers ouvrages élémentaires' à leur ui*age. L'école formée à Dessau en 1796 eut à lutter contre des obstacles multipliés ; mais la protection du gouvernement, les succès de l'instruction ,* l'éclat des examens publics, firent prospérer l'établissement. Alors les fondateurs , qui lavaient créé à leurs frais , invoquèrent la bienveillance des personnes aisées, et reçurent des secours abondans. On multiplia les cours , on disposa le local destiné à la bibliothèque. Les élèves , au nombre d'une centaine , avaient pour directeur Frœnket aîné, secondé par les conseils de professeurs digne» de lui. On suivait la méthode de Pestalozzi , et la nouvelle méthode , publiée en 1804 , par un ancien collaborateur de Basedow, Olivier, qui a savamment analysé le système des langues , et la manière de les enseigner. Seezen est un bourg situé entre Brunswick et Göttingue. Lk , en 1801 , fut fondé, sous le nom modeste d'école j un collège pour les enfans juifs, par la générosité de Jacobsohn , alors agent de la chambre du duc de Brunswick-Lunébourg. li en con&a la direction à un homme rempli de lumières, Schottlaendery conseiller du grand-duc de " liesse -Darmstadt» En i8o4, on y comptait dix professeurs , quoiqu'il n'y eût encore qu'une cinquantaine d'élèves; mais leur nombre s'accroissait journellement. La distribution de l'édifice et l'ad

J^UI^{FS} DE SUISSE, rrc. 4ⁱ miaistration de rétablissement pouvaient servir de modèle. Là , ainsi qu'à Dessau , tous les enfans se faisaient remarquer par la propreté, l'ordre, l'air de santé et de contentement. Les pauvres y étaient admis gratuitement ; les autres payaient à proportion de leurs facultés. On leur enseignait les langues allemande, française, grecque ^ hébraïque et latine ; la géographie , l'histoire , la déclamation , la technologie , la musique. On projetait d'y former une école d'industrie. Chaque élève avait un petit carré de terre qu'il cultivait; car il entraînait dans le plan de cette école de les éloigner du commerce , dont l'esprit est si profondément enraciné chez les Juifs. On leur donnait les connaissances indispensables dans chaque état , et dont l'acquisition leur mît sur la voie pour développer leurs talens. J'ai admiré la facilité avec laquelle s'établissaient entre eux des conversations française et latine sur les divers objets de l'enseignement. Je les ai vus résoudre , en se jouant , des problèmes arithmétiques fort compliqués, et faire des démonstrations mathématiques. Ces détails attestent l'aptitude des élèves , tous Juifs , et les talens des maîtres : les uns Juifs , les autres Chrétiens , qui vivaient en commun dans la plus grande union. r Schottlaender composa pour cette école un recueil de poésies et de maximes morales , empruntées de divers auteurs. Il y inséra les Treize préceptes fondamentaux de la foi judaïque,, par

410 DES SECTES RELIGIEUSES. Mahnonides ; une Histoire abrégée de la langue hébraïque ; le second chant de la Molsiade , poème épique du rabbin Hartig - Vezelise ; et d'autres morceaux déjà publiés , comme preuve de sagesse rabbinique dans la Philosophie du monde , par En gel. Les Juifs de Francfort - sur -le- Meîn citent avec éloge Wolf Heidenheira , savant orientaliste à Rodelheim , bourg voisin de cette ville ; Lipman Suchental , poète ; Hildesheim , député de ses coreligionnaires au Sanhédrin de Paris ; Geisenheimer , qui alla étudier la méthode de Pestalozzf à Yverdun , avec un des instituteurs de leur Philanthropirij ou école pour les pauvres. Cet établissement, auquel le prince-primat donnait six cents florins annuels, fit des progrès sensibles. Les Juifs ont travaillé sans relâche à obtenir leur réintégration politique dans une ville où depuis des siècles ils étaient opprimés. Un proverbe disait autrefois qu'à Francfort lès Catholiques avaient les églises , les Réformés les richesses, les Protestans les places. Et qu'avaient les Juifs ? des outrages et des persécutions de la part des Chrétiens. L'opinion les flétrissait à tel point que , relégués dans les sentiers étroits des remparts , ils n'osaient, sous peine d'être insultés, entrer (J^ns les larges allées qui servaient de promenades aux Chrétiens. Les Juifs, entravés dans leur commerce , étaient victimes de réglemens qui, entre eux et les Chrétiens, élevaient un mur séparatif.

jrUIFS DE SUISSSE, «tc. 4" Un péage infâme assimilait les Juifs aux animaux à pied fourchu. Par les soins de Jacobfiohiir et Breintembach , vingt-six à trente princes allemands réparèrent un outrage fait à l'espèce humaine en abolissant ces péages. Le primat avait montré l'exemple. Francfort étant devenu partie de ses états, les Juifs de cette ville espéraient que , sous un prince qui était en avant de son siècle, les griefs dont ils avaient à se plaindre seraient redressés. Par quelle fatalité lui avait-on arraché le règlement du 30 octobre 1807 , désavoué par son cœur, qui était si bon,, et désavoué par ses principes, car il avait publié un ouvrage sur la dignité de l'homme ? Or > la question se réduisait ici à savoir si les Juifs sont hommes. Cette ordonnance limite leur nombre à cinq cents familles ; la communauté doit payer vingtdeux mille florins pour la concession d'habiter dans la ville. Leur rue est une espèce de ghetto , hors duquel ils ne peuvent s'établir» Semblable à un lépreux , le Juif est renfermé dans un espace qu'il ne peut franchir , où il paraît avoir les mains et les pieds garottés. Il acquitte des contributions plus fortes que les Chrétiens ; il paie le droit de protection pour lui et chacun de ses fils, en pro-: portion de ses facultés. Toute fille non mariée , âgée de vingt-cinq ans, est soumise à la même imposition. Le Juif est obligé de faire des présents à divers fonctionnaires le jour de l'an , aux foires et en d'autres temps ; ce qui durera jusqu'à la

4^^ PES SECTES RELI0IKCSE8. mort de ceux qui les reçoivent. S'il établit une manufacture 9 s'il afferme une terre, il ne peut employer que des ouvriers juifs. Est-il marchand; il ne peut (son quartier excepté) vendre que dans deux rues , et seulement en temps de foire : on détaille longuement ce qu'il peut acheter et vendre. A la vérité on lui accorde une grande faveur, celle d'employer son cheval et ses harnais à tous ses usages corporels et domestiques ^. Un article bien étrange est celui qui , pour la nomination d'un rabbin , d'un sous-rabbin , porte que la communauté présentera trois sujets qui seront examinés par le consistoire luthérien. IL. n'est qu'un moyen d'atténuer la bizarrerie de cette disposition ; c'est de statuer que les ministres luthériens seront examinés par les rabbins. Cet article et beaucoup d'autres prouvent évidemment qu'un édit si étrange, Ouvrage de la haine et du préjugé, avait été rédigé par les Luthériens, qui jadis avaient exclusivement l'autorité gouvernante. Le conseiller Jacobsohn publia de bonnes observations sur cette ordonnance , qu'on croirait enfantée dans les ténèbres du moyen âge. L'animosité anti-chrétienne , contre les Juifs de cette ville, y maintient une autre ordonnance attentatoire au droit naturel. Pour leur communauté, qui se compose de six mille individus , le gouvernement n'autorise que quinze mariages par an ^ Art. 3.

JUIP8 DE SDISSK, OtTc. 4*^ entre les Israélites. La république de Francfort a donc ses Ilotes comme celle de Sparte , avec cette différence qu'à Sparte les Ilotes n'étaient pas Israélites» Les livres des Machabées nous apprennent qu'entre les Spartiates et les Juifs régnait une amitié fraternelle ^ A qui reste l'avantage de ce parallèle ? Ce n'est point à la république qui se dit chrétienne. En Westphalie , un décret, du mois de janvier 1808, brisa toutes les barrières que la barbarie avait interposées entre les Juifs et les Chrétiens, auxquels elle les assimilait en tout. Cet hommage complet aux principes couronnait les efforts philanthropiques des hommes éclairés. Le célèbre Jean xle MuUer emporta dans le tombeau la consolation d'avoir coopéré à cette bonne œuvre , et secondé les efforts de mon ami le respectable Dohm, dont ^es écrits avaient préparé en Allemagne cette révolution. Elle n'est pas consommée , mais des améliorations progressives l'acheminent vers ce but. Plusieurs gouvernemens , entre autres ceux de Darmstadt et Weimar , ont ouvert aux Juifs les gymnases et les lycées ; ils s'empressent d'entrer dans les carrières qui leur sont accessibles. Dernièrement , en Bavière , on- comptait deux cent cinquante-deux familles juives occupées du premier •

4^4 DE« SECTES RELIGIEUSES Juifs de France, Notre ancienne législation française., comme toutes les autres, est souillée d'ordonnances et de réglemens contre eux* Les colonies avaient en cela imité la métropole ^ En 1767, les six corps de marchands de. Paris avaient imprimé un mémoire contre ladmission des Juifs parmi eux; on réimprima en 1790 cette pièce virulente, qui leur impute de regarder tous les biens de la terre c©mme leur appartenant. Cependant, le péage corporel exigé d'eux fut aboli en 1784; l'année suivante, Malesherbes réunit plusieurs Juifs instruits, Furtado, Gradix, CerfBerr, etc, pour concerter un plan sur la régénération des Juifs. L'académie de Metz ayant ouvert k cet égard un concours, elle couronna trois ouvrages qui donnèrent une direction favorable à l'opinion publique; bientôt après s'ouvrit l'assemblée constituante, où l'affaire fut vivement discutée. Quatre-vingt mille Juifs sont disséminés sur toute la France, particulièrement en Alsace, où, dès avant la révolution, on comptait cinquantedeux synagogues. Cette province, comme Francfort, profondément irritée, leur reprochait surtout ^ Lois et Constitutions des colonies françaises , par Moreau de Saint-Méry.

JUIFS DE SUISSE, vrc. 4^^ l'usure, triste résultat de la tyrannie exercée contre eux , en sorte que les accusateurs étaient les premiers coupables. Voltaire , qui s'était toujours montré contraire «ux Juifs , se fût trouvé à cet égard à Tunisson avec quelques représentans de la nation, entre autres La Fare , alors évêque de Nancy aujourd'hui cardinal- L'exemple de ce dernier avait sans doute influé sur les opinions de cette ville, où, en 1793, une société populaire rédigea et envoya à la convention une demande pour faire expulser de France tous les Juifs. Ensuite deux avocats, nommés, je crois, Poujol et f^wien^ l'un de Colm^r, l'autre

4>^ DES SECTES RELIGIEUSES. des synagogues italienne et hollandaise, fit des statuts concernant la polygamie, la répudiation, le mariage , les rapports civils , politiques et moraux des Israélites avec l'Etat et avec les Chrétiens, les professions utiles, le prêt des Israélites entre eux et avec les non-Israélites. Ces déterminations, trop connues pour être relatées ici ^ , attestèrent, par leur objet et par les discussions éclairées qui les avaient amenées, les connaissances et le talent

JUIFS DE SUISSE, itc. 4⁷ Gblogna, Bîng, Ber-Isaac-Ber, Michel-Berr, Zalkind Hourvitz, Luzzati, Lipman-Moses, Einsheim, Terquem, Salvador, Hallevi, Grémieux/Bedarride, etc., sont connus par leurs talens et par leur[^] ouvrages. A cette liste il faut joindre des médecins, des militaires, des jurisconsultes* Anschel, devenu Chrétien[^] avait professé la physique, la chimie; et le rahhin Drake, aujourd'hui catholique, a imprimé et adressé à ses anciens co-religionnaires divers écrits qui révèlent beaucoup d'érudition et de science théologique« Un Juif a publié plusieurs lettres , dans lesquelles il propose à ses co-religionnaires d'adopter le dimanche comme jour du repos« Chez les banquiers qui professent ce culte, on travaille le vendredi et le samedi ; cependant l'observance du sabbat n'est pas abrogée. La décence , la régularité introduites dans leur liturgie, remplacent avantageusement les cris forcenés et le tapage qui , chez les Allemands surtout , formaient nne véritable cohue. En 18:26 , une question importante a été plaidée et décidée par la Cour royale de Nîmes. Il s'agissait de savoir si les Juifs appelés à prêter serment en justice seraient tenus d'employer la formule spéciale autrefois exigée d'eux. La négative fut soutenue par un avocat juif, Crémieux. D'après son plaidoyer, qui fera époque par la nouveauté du sujet et la force du raisonnement, la Cour , considérant que la loi ne reconnaît que des Français et non des agrégés à tel ou • tel III. 27

41ft DES SEGT]S8 RELIGIEUJSES. culte, déclare que la formule du serment est la même pour tous. Le consistoire central des Israélites a publié , de son côté, une décision dogma* tique et raisonnée pour établir que le serment , quelle que soit la formule , lie la conscience. Grémieux avait dit dans son plaidoyer : Que nos rabbins se refusent à intervenir dans le serment more judaïco^ et la cause est gagnée; on ne pourra les contraindre, dès lors plus de serment juif. Ristersheim, grand-rabbin de Mete, donna peu de temps après le premier exemple de ce refus. Le tribunal de Thionville avait ordonné un serment more judaïco. Le rabbin , sommé de se présenter, refuse son ministère , alors il est appelé en garantie ; le tribunal condamne le débiteur au paiement de la somme réclamée par le Juif, et prononce contre Ristersheim une condamnation semblable à titre de garantie et de dommages intérêts pour s'être refusé à faire prêter le serment. Appel devant la Cour de Metz. Là , un autre avocat juif, Oulif, dans une éloquente plaidoierie, soutient que le tribunal de Thionville n avait pas le pouvoir de forcer le rabbin à prêter son ministère, et obtient un arrêt favorable. Ainsi , deux Israélites , avocats distingués , ont , celui de Nimes, fait abolir le serment more judaïco , celui de Metz , fait juger que , si les tribunaux voulaient encore l'ordonner, le refus des robbins suffit pour paralyser des jugemens absunks.

JUIFS DE Suisse, etc. 4^g La haine ne voulut jamais voir que des torts chez des hommes à qui on ne peut ni contester plusieurs excellentes qualités , ni reprocher le libertinage qui flétrit et dépeuple nos villes. Cardoso les loue de n'avoir aucun de ces livres détestables dont le but est d'attiser la luxure : Il prétend que la décence est en eux une vertu presque innée ^ Leur code religieux , nommé Orach chaïm, renferme, sur la chasteté, des chapitres très-intéressans. Les docteurs, statuant sur une foule de cas particuliers , ont donné un recueil de décisions qu'on pourrait nommer le Code de la modestie ^. On sait, d'ailleurs, que, suivant leurs expressions , les poutres même du logis ne doivent pas voir les Juifs dans une attitude immodeste. Par les peines et la honte , par les mariages hâtifs , ils ont opposé de fortes barrières au désordre. Rien de plus rare chez eux que l'adultère; l'union conjugale y est vraiment édifiante ; ils sont bons époux et bons pères. Je me fais un devoir de mentionner encore d'autres vertus presque universelles chez eux; une tendresse active pour leurs frères indigens, un respect profond pour les auteurs de leurs jours : ils seraient désolés de mourir sans recevoir leur ^ Voyez son traité aussi rare que curieux , Las JExcel-lencias de losHebreos, etc. , por el doctor Isaac Cardoso , in-4^o., Amsterdam, 1699, etc. 2 Buxtorf , Synagogajudaïca , ch. 2, ^, 8. 27

4⁰ DES SECTES RELIGIEUSES. bénédiction y sans]a donner à leurs enfans. Pendant onze mois le -fils récite tous les jours la prière ka[^] disk pour le repos de l'âme du défunt , et célèbre par un jeûne annuel Tanniversaire de son trépas ^, Il leur est enjoint de respecter leur instituteur à l'égal de leur père, ou même plus ; car celui-ci , disent-ils , ne donne que l'être , et l'autre donne le bien-être. Ils s'honorent d'une tendre vénération pour les vieillards, vertu touchante, presque inconnue dans nos mœurs , mais célèbre dans la haute antiquité, et qui rappelle le gouvernement patriarcal. Les deux exemples suivans paraîtront peut-être minutieux, mais ils prouvent à quel point ilj portent certaines idées de morale. Il leur est défendu de faire couver par une poule des œufs de cane ou d'autres oiseaux nageurs , parce que la poule, voyant ses petits dans l'eau , serait tourmentée d'inquiétude. En partant du même principe de bienveillance , les rabbins sont tenus d'examiner avec la plus sévère attention le couteau du boucher (chochat) , pour s'assurer qu'il n'est point ébréché , qu'il n'y a aucune dent qui tourmenterait inutilement l'animal ; on doit rendre son passage de la vie à la mort aussi rapide qu'il est possible. Tels sont ces hommes devenus le jouet de tous les peuples , dont le crime est d'être Juifs, dont le ^ Voyez les Cérémonies de toutes les nations, par Muret, Paiis, 1676, chap. 16.

JUIFS DE SUISSE, tTc. 4^i nom est encore un opprobre, à tel point que, même eu France, dans quelques tribunaux, à Strasbourg par exemple, il y a quelques années, des avocats , plaidant pour des Chrétiens contre des Juifs, répétaient avec affectation presque à chaque phrase, le Juif un tel, pour jeter sur sa cause de la défaveur. La haine a^ comme on voit, ses astuces oratoires. Quelques vues générales sur l'état actuel du judaïsme termineront ce chapitre. Beaucoup de rabbins se sont efforcés de faire prévaloir le Talmud sur la Bible; ils comparent celle-ci à l'eau et l'autre au vin ; mais la prépondérance acquise aux traditions rabbiniques s'ébranle de toutes parts. L'esprit d'analyse et les règles de la critique, appliqués à ce vaste recueil, l'ont réduit à sa juste valeur. [C'est particulièrement à des érudits de l'Allemagne, les uns Chrétiens, les autres Juifs, qu'on est redevable de ce bienfait. Par ce moyen une multitude de rabbanistes , détrompés sur les inepties talmudiques , se trouvent rapprochés des Caraïtes ou Scripturaires; mais il en est qui , ne discernant pas les contes absurdes que le bon sens réprouve, des vérités que la raison éclairée vénère , enveloppent dans la même proscription les révélations célestes et les contes de leurs docteurs. Des membres du Sanhédrin , à qui je faisais cette observation, m'assuraient qu'ils étaient bien au delà des Caraïtes. L'indifférence pour la religion, l'incrédulité,

4¹ DES SECTES RELIGIEUSES. chez les Juifs, avaient étendu leurs ravages parmi ceux d'Italie , surtout à Livourne , parmi ceux de Hollande, de Prusse , et chez ceux de France. Il faut sans doute attribuer à la terreur la démarche de ceux de la rue des Boucheries à Paris, qui, le 21 brumaire au II, offrirent les dépouilles de leur synagogue à la Convention , dominée par la faction de la Montagne , lui disaient : a Le peuple)i israélite a toujours connu son bonheur par des » lois très-sages, émanées du haut d'une monta» gne. » Ailleurs on les vit imiter les scandales de Chrétiens apostats , en jetant les livres saints sur les bûchers allumés par l'impieété. Banga, missionnaire de la société de Londres, en Alsace , écrivait de Colmar, le 22 août 1827, que le scepticisme et l'indifférence dominaient parmi les Juifs de cette ville 1. L'Israélite qui, sous le pseudonyme Tsarphati, a publié , en 1821 , un Projet de règlement concernant la circoncision j paraît n'avoir aucune confiance a l'efficacité spirituelle de ce rite[^]. Son écrit contient d'utiles observations; mais les rabbins diront sans doute qu'il a l'orthodoxie[^] et ils porteront le même jugement sur d'autres ouvrages , qui , dans ce siècle , ont été publiés par leurs coreligionnaires. En 1798, parut une lettre adressée à Teller, par Twentieth report, etc., pag. 33. [^] Pi'ojet de règlement, etc., in-8^{*'}., Paris, 1821.

JUIFS DE SUISSE, etc. aëllër du consistoire à Berlin ,par
 quelques Juifs, qui oflfraientde s'agrèger à la religion protestante sans y
 croire , car ils réduisaient leur symbole à quatre ou cinq propositions
 abstraites qu'ils érigaient en principes , et qui n'oflfrent aucun symptôme de
 christianisme : d'où il résulte qu'ils» ne sont ni Juifs ni Chrétiens y. qu'ils
 abandon'nent Moïse, les prophètes, et réduisent le Décalogue au niveau des
 conceptions de Platon. Cependant:, quoique beaucoup de Juifs berlinois
 croient trèspeu à leur religion , il paraît certain que là lettre, supposée
 écrite^par divers pères de familles, n'avait pour auteur que Friedlander. La
 réponse de Teller se trouve entachée des principes de cette nouvelle exégèse
 si répandue en Allemagne, qui est limitrophe de l'incrédulité , et qu'on a
 reprochée à son Dictionnaire du Nouveau Testament ^. De Luc attaque avec
 force la lettre des Juifs et la réponse de Teller ^, Malheureusement on voit ,
 parmi les incrédules Juifs, se répéter fréquemment l'expérience acquise chez
 nous , que le libertinage de l'esprit a souvent pour escorte la, dépravation du
 cœur.. ' Fbrterbuch, des neiger Testament , etc. , von D. W. Teller, in^8^.,
 Berlin, i8o5. ^ Lettre de quelques Juifs à M. Teller , in-8®, Berlin , 1798.
 Réponse à la lettre de quelques familles juives adres^sée à M. Teller, in-8°,
 Berlin, 1799. Lettre aux autieurs Juifs d'un mémoire à Teller , par de Luc ,
 etc. j in-8f> , , Berlin, 1799.

4^4 E>1SS SECTES RELTOTEUSES. On vient de dire que la nouveUe exégèse fait de» progrès , même chez les Israélites. Parmi les preuves qu'on peut alléguer, je citerai un mémoire de Ben-David , un des plus savans d'entre eux; il prétend que le temple de Salomon fut construit diaprés les connaissances de l'électricité; les becs des chérubins étaient des aiguilles électriques. Ce mémoire manuscrit fut combattu par un autre également inédit , d'un savant orientaliste , français) le respectable Moïse , ancien évêque de Saint-Claude. Jacobsohn, plusieurs fois cité dans cet ouvrage, pensait que le Sanhédrin , trop méticuleux^ était resté bien en deçà de la ligne qu'il devait franchir pour trancher au vif sur les abus. Cet Israélite était un de ceux qui naguère, s'étant séparés des talmudistes , établirent à Berlin une synagogue scissionnaire. Le gouvernement prussien , envisageant ce schisme comme un hermaphrodisme condamnable , fit fermer la synagogue. A Hambourg, les Juifs anti-talmudistes opérèrent leur scission en 1818. Leur édifice religieux prit le nom de temple. On y plaça un orgue. Ils nommèrent une commission chargée de de simplifier le culte , et de rédiger une liturgie conforme à leur croyance. Des rits inutiles furent supprimés , et sans doute la commission aura également supprimé, dans les prières du matin ^ celle qui remercie Dieu d'avoir créé l'homme avec des trous. Elle répudia en outre celles qui y retra

JtJIFS DE SUISSE, BTc. ^^5 çant le tableau des persécutions qu'ils ont essuyées, pouvaient ranimer des souvenirs contraires à la charité. Quelques oraisons hébraïques furent conservées , tant parce qu'elles sont d'une haute antiquité , que pour perpétuer l'étude et l'usage de cette langue. Les autres sont en allemand, ainsi que les sermons et les hymnes. On y parle du rétablissement de Jérusalem et de Sion , mais dans le sens spirituel et non sous l'aspect d'un royaume terrestre, car ils sont satisfaits du gouvernement sous lequel ils existent. On enseigne le catéchisme aux enfans, et leur confirmation est l'objet d'une solennité publique. Ils sont astreints à l'observance des lois morales et cérémonielles. Cependant on est peu strict sur ces dernières. Beaucoup de Juifs inclinent à penser que les lois cérémonielles n'étaient obligatoires qu'en Palestine , et que , hors de leur ancienne patrie, elles doivent ou peuvent subir les modifications commandées par le climat et les circonstances. On conçoit que le parti talmudiste jette de hauts cris , et les voue à l'a na thème. Un des scissionnaires , dont j'emploie les propres expressions, me dit que les rabbins ont lancé contre eux au moins quarante bulles d'excommunication, ce qui n'empêche pas le temple d'être rempli, les jours de sabbat, par des adhérens des deux sexes et de tout âge. Là se réunissent assidûment des Juifs qui avaient déserté la synagogue; plusieurs dont

4^ DES SECTES RELIGIEUSES. les mœurs étaient fort relâchées , ont actuellement une conduite régulière. On cite quelques autres synagogues séparatistes à Carlsruhe, à Brodi; précédemment on a parlé de celle de Charleston (États-Unis d'Amérique). Les scissionnaires professent , disent-ils , le pur mosaïsme; mais si ce mosaïsme excluait les prophéties et les miracles, serait -il autre chose . que la théophilanthropie, le déisme décoré d'un nom célèbre f Ce qu'on vient de lire nous montre diverses catégories de Juifs, les uns encore esclaves des traditions et des rêveries rabbiniques , les autres qui , s'étant jetés dans l'incrédulité, conservent cependant pour la plupart l'extérieur du culte , en s'agréant aux synagogues des réformés; mais entre ces extrêmes s'intercale une classe considérable de Juifs , guidés par le sentiment religieux , et qui cherchent la vérité. Leurs préventions contre le christianisme s'affaiblissent journellement. Massillon ne se doutait pas que plusieurs de ses sermons seraient répétés par des rabbins. Dans un sermon à la synagogue du Cimetière Saint-André-des-Arcs, à Paris, on a entendu la phrase suivante : Jésus est un sage que nous nous félicitons d'avoir vu naître parmi nous. Des Juifs hollandais, admirateurs de l'Évangile, me disaient : Nous sommes plus Chrétiens que vous ne croyez. Un voyageur anglais (Alexandre M'caul) a vu en Pologne beaucoup de Juifs sérieusement

JUIFS DE SUISSE, etc. 4⁷ occupés de la venue du Messie. Convaincus par la lecture des prophètes que la religion mosaïque est transitoire, qu'à l'ancienne alliance a dû succéder la loi de grâce, ils tournent leurs regards vers Jésus de Nazareth. Des Juifs, malades ou mourans, manifestent leurs doutes et leurs espérances par la prière suivante : « O Jésus, si tu es le vrai Mes» sie, aie pitié de moi. » Le grand nombre de Juifs, devenus les uns Protestans, les autres Catholiques, est un des faits remarquables du dix-neuvième siècle, Neander, un des professeurs les plus distingués de l'université de Berlin , est un Juif baptisé. Plus de cent en Prusse , en 1826, ont reçu le baptême. Le savant Drake assure qu'en France les membres des consistoires juifs ont presque tous des parens, comme lui, devenus Catholiques. De ces conversions il en est qui ont eu pour motif des considérations mondaines, l'ambition, la vanité, la cupidité, mais d'autres sont étayées sur la conviction de l'esprit, la pureté des intentions, et la grâce du Rédempteur. L'impulsion est donnée , et cette révolution morale , que les gouvernemens, les Juifs et les Chrétiens envisagent sous des aspects différens, n'est que l'intermédiaire par lequel la Providence accélère l'accomplissement de ses décrets. La dispersion des Juifs et leur conservation seraient incompréhensibles si elles n'étaient miraculeuses. Les mêmes oracles qui ont prédit cette dispersion annoncent qu'après avoir erré pendant des siècles

428 DES SECTES RELIGIEUSES. JUIFS DE SUISSE , etc. sur le globe , sans chef de leur nation , sans temple y sans autel , ils reconnaîtront celui que leurs ancêtres ont percé, et qu'ils en verseront des larmes de douleur ^ L'Eglise catholique conserve la douce espérance qu'ils entreront dans son sein , et la consolera de ses pertes.. O nations ! la vengeance divine déploie sur eux ses rigueurs ; mais vous a-t-elle chargées d'être ses ministres? En prédisant les malheurs du peuple juif, l'Éternel n'a pas prétendu justifier les barbaries des autres. Il dirige les événemens d'une manière conforme à ses vues suprêmes, et peut-être il nous réserve la gloire de préparer par des bienfaits , la révolution qui doit régénérer ce peuple. La fureur de nos pères a choisi ses victimes dans ce troupeau désolé : expions le crime de nos ancêtres , en redoublant de bonté envers les enfans d'Israël ; et par nos prières , nos vœux , notre tendresse, hâtons le moment où, réunis sous l'étendard de la croix , dans le même bercail , ils confondront avec nous leurs adorations au pied des mêmes autels. ' ^ Zacharie, 12, 10. FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME
TROISIEME. LIVRE QUATRIEME. ESSAI SUR l'idolâtrie POLITIQUE,
OU BASILEOLATRIE. Chapitre premier. — L'Ecriture Sainte donné au
mot idolâtrie une acception beaucoup plus étendue que celle qu'on y attache
communément. Idolâtrie spirituelle. Basiléolâtrie i Ghap. il — Apothéose
chez les anciens peuples. Déification des princes. lo Chap. IIL — Apothéose
d'empereurs chrétiens. Sacre des empereurs et des rois. Prétendu sacerdoce
des rois. Opinions des rois eux-mêmes à ce sujet. ... 18 Chap. IV. —
Qualifications et titres introduits par la flatterie sti Chap. V. — Basiléolâtrie
du clergé manifestée par des applications criminelles de la Sainte Écriture,
et des attributions fausses du pouvoir miraculeux. — Sermons , oraisons
funèbres, privilèges accordés aux princes concernant les mariages,,
divorces,

430 TABLE DES MATIERES. Pttg. baptêmes. Bâtards de princes. Faculté de lever les excommunications. Communion sous les deux es^e pèces et autres privilèges. Relâchement sur les règles ecclésiastiques en faveur des grands de la terre 4^e Chap. VI. — Continuation du même sujet. Caractère adulateur des clergés de cour. Flexibilité de leur morale. Etat de la religion dans les cours 74 Ghap. VII. — Adulation du clergé envers Napoléon, puis envers les Bourbons , etc. ,etc 105 Chap. VIII. — Adulation des savans, gens de lettres et artistes envers les puissans. Adulation envers Louis XIV. Adulation envers Napoléon, puis à l'égard des Bourbons, et par les mêmes personnages 131 Ghap. IX. • — Adulation envers les papes 152 Ghap. X. — Adulation de la cour de Rome envers les princes 162 Ghap. XI. — L'idolâtrie politique envisagée comme vice et comme crime. Son énormité 183 Ghap. XII. — Propension des peuples à ^eidolâtrie politique , moyens de la combattre 199

LIVRE CINQUIÈME. sectes judaïques. Chapitre premier. — Introductioic 221 Chap. II. — Rechabites , Juifs Béni-Khàib , BéniKheibar, Béni-Israël 229 Chap. III. — Samaritains 289 Chap. IV. — Secte d'Anan, Caraïtes 304 Chap. V. — Juifs noirs de la côte de Malabar, Juifs noirs de Loango . 315

TABLE DES MATIÈRES. 4¹ Paç. Chap. YI. — Chasidim OU Hasidim y Cai*ûlins^ Sauteurs Juifs. Juifs Pictistes 32 1 Chap. VII. — Zabbathnïtes, Turco-Juifs, Juifs dissimulateurs à Thessaloiiiique 336 €hap. VIII. — Frankistes 3+5 Chap. IX. — Sectes mélangées de christianisme et de judaïsme en Russie 349 Chap. X. — Juifs Talmudistes ou Rabbanistes. Considérations sur la dispersion des Juifs, sur les accusations dirigées contre eux , sur les persécutions dont ils ont été victimes. Nombre présumé des Juifs existans sur toute la terre , etc 35[^] Chap. XI. — Etat des Juifs en Amérique 370 Chap. XII. — Juifs d'Italie , d'Espagne , de Portugal, d'Angleterre et de Hollande 380 CIhap. XIII. — Juifs de Suisse, de Pologne, de Prusse, d'Allemagne, de France. Synagogues scissionn aires. Considérations générales sur l'état actuel du judaïsme.. 4^{^^} FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIEME.

